

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

**MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES**

**PAR
GILLES BÉGIN
B. SC. RELATIONS INDUSTRIELLES**

**ANALYSE COMPARATIVE ENTRE DEUX MOBILISATIONS SOCIALES
SUITE À LA FERMETURE DE DEUX USINES: LAR MACHINERIE DE
MÉTABETCHOUAN ET ST-RAYMOND PAPER DE DESBIENS**

JUIN 1994



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

Comprendre une société est comprendre comment les hommes font leur histoire, c'est-à-dire les formes de domination et leurs conséquences mais plus encore les luttes sociales et politiques, les soulèvements et les alliances, les rapports sociaux quotidiens aussi et les formes d'organisation et d'action collective.*

Alain Touraine

* Alain Touraine, Les sociétés dépendantes, Éditions Duculot, 1976, p. 90.

RÉSUMÉ

Malgré l'importance numérique et sociale qu'elles ont prises depuis les années 1970, les fermetures d'usines ont peu été étudiées par rapport au phénomène de mobilisation qu'elles provoquent parfois. Surtout elles ont été étudiées sous l'angle des effets économiques et socio-sanitaires ou par rapport à une analyse de l'efficience des politiques de main-d'oeuvre de l'État pour empêcher celles-ci ou en minimiser les effets. Lorsque les auteurs ont étudié ce type de mobilisation, ils ont pour la plupart privilégié une méthode d'analyse: la monographie. Découlant de l'utilisation de cette méthode, les études sur les mobilisations ont plutôt été descriptives, d'où l'absence d'analyse explicative de la dynamique sociale de la mobilisation (Segrestin, 1980). Les mobilisations sont surtout expliquées par les problèmes créant les crises ayant provoqué la mobilisation. Le problème devient l'explication... Comment dès lors expliquer que pour des problèmes identiques, il n'y aura pas toujours mobilisation des groupes en crise? Les deux entreprises et localités sont LAR Machinerie de Métabetchouan et St-Raymond Paper de Desbiens. La survivance et le maintien de la communauté de référence provoque une interaction des divers groupes sociaux, interaction incluant un potentiel conflictuel interne et externe à la communauté-société puisque ces luttes ont comme enjeu fondamental la direction du développement.

À mes parents.
Affectueusement.

REMERCIEMENTS

Nos premiers remerciements s'adressent à toutes celles et tous ceux qui ont aimablement contribué à la réussite de ce mémoire par leur disponibilité à répondre à nos questions ainsi que par les précieuses documentations et informations fournies. Ces remerciements s'adressent particulièrement à Monsieur Claude Turcotte, ancien président du syndicat National des travailleurs des pâtes de Desbiens, pour les précisions quant aux événements survenus pendant la fermeture et à Monsieur Reynald Gervais pour nous avoir gracieusement fourni les vidéos enregistrés et filmés sur les actions entreprises par le comité d'action du Syndicat de Desbiens ainsi que la compilation des documents publiés pendant la fermeture de la St-Raymond Paper.

Des remerciements particuliers s'adressent également à Monsieur Serge Lemelin, ex-président du Conseil Central du Saguenay Lac-Saint-Jean et co-directeur de ce mémoire pour nous avoir permis d'entrer en contact avec différentes personnes impliquées de près dans les deux crises locales.

Nous remercions aussi Madame Lucie Tremblay pour le travail de dactylo. Son long travail de révision des différentes versions et corrections à ce mémoire fut possible grâce à sa grande disponibilité, et ce toujours avec le sourire.

Nous voudrions finalement souligner le soutien de Monsieur Pierre-W. Boudreault, directeur de ce mémoire. Sans ses judicieux conseils, ses encouragements soutenus, sa disponibilité et surtout sa généreuse sollicitude, ce mémoire n'aurait probablement jamais été terminé. Merci encore.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
Dédicace	ii
Remerciements	iii
Table des matières	iv
Liste des tableaux	vi
Introduction	1
 Chapitre premier	
FERMETURES D'USINES ET MOBILISATION: REVUE DE LITTÉRATURE, CONCEPTUALISATION ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE.	7
1.1 Introduction	8
1.2 Définition de fermeture d'usine	8
1.3 Les licenciements collectifs, leurs importances, leurs coûts et leurs effets	9
1.3.1 Importance numérique et effets économiques des fermetures d'usine .	9
1.3.2 Au-delà des chiffres, des drames humains	13
1.4 Les fermetures et leur refus: problèmes de société mais également problème théorique	15
1.5 Mobilisation post-fermeture: explications et conceptualisation	22
1.5.1 Gérard Adam et Jean-Daniel Reynaud	22
1.5.2 Louis A. Ferman, Jeanne Priel Gordus et Paul Jarley	27
1.5.3 Denis Segrestin	31
1.5.4 Cecilia Casassus-Montero	37
1.6 Convergences des différentes études sur les mobilisations post-fermeture	42
1.7 La communauté et sa pertinence pratique	44
1.7.1 Spatialité et société: définition de l'objet	45
 Chapitre deux	
HISTOIRE RÉCENTE DE DESBIENS ET MÉTABETCHOUAN	59
2.1 Introduction	60
2.2 Bref retour sur les origines de Métabetchouan et de Desbiens	61
2.3 Desbiens, un développement mono-industriel	62
2.4 Métabetchouan; agriculture, services puis industrie	63

	v
2.5	Portrait socio-économique des deux villes au moment de la fermeture 64
2.6	La population 65
2.7	Les indicateurs du marché du travail 74
2.7.1	Les taux de chômage et d'activité 74
2.7.2	Structuration économique des deux villes 82
2.8	Les deux entreprises: Lar Machinerie et Saint-Raymond Paper 88
2.8.1	LAR Machinerie 88
2.8.2	Saint-Raymond Paper 93
2.9	Desbiens et Métabetchouan: Deux villes si proche et si loin 105
 Chapitre trois	
	PRÉSENTATION DES DEUX MOBILISATIONS 111
3.1	Introduction 112
3.2	La mobilisation pour la relance de LAR Machinerie de Métabetchouan 112
3.2.1	Vers la faillite 113
3.2.2	Continuité des opérations et redémarrage 114
3.2.3	Présentation des interventions des acteurs 115
3.2.4	La nouvelle compagnie: structure et fonctionnement 128
3.2.5	La relance de LAR Machinerie et le milieu 131
3.3	La mobilisation pour la relance de la St-Raymond Paper 132
3.3.1	Pré-fermeture et annonce de fermeture 132
3.3.2	Arrêt du fonctionnement des bouilloires 133
3.3.3	Mise en place du CAMO et naissance du comité d'action 134
3.3.4	Vers un premier projet de relance 135
3.3.5	Les groupes se rassemblent et s'opposent 151
3.3.6	Le syndicat occupe l'usine 165
3.3.7	Vers une relance réelle de l'usine 177
	 Conclusion 195
	 Bibliographie 215
	 Annexe 1 247
	 Annexe 2 258

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1:	Hypothetical relationship between Large-Scale change and the indicators of individual distress	14
TABLEAU 2:	Principes d'intégration et conditions d'apparition de trois types de communauté	35
TABLEAU 3:	Les conditions de développement de la mobilisation selon le problème d'emploi	40
TABLEAU 4:	Étendue territoriale et densité de population des deux villes	65
TABLEAU 5:	Évolution de la population en chiffres absolus - Desbiens -Métabetchouan	66
TABLEAU 6:	Répartition des âges, histogramme comparatif Desbiens-Métabetchouan. Province. Hommes. 1976 ...	67
TABLEAU 7:	Répartition des âges, histogramme comparatif Desbiens-Métabetchouan. Province. Femmes. 1976	68
TABLEAU 8:	Répartition des âges, histogramme comparatif Desbiens-Metabetchouan, Province. Hommes. 1981	69
TABLEAU 9:	Répartition des âges, histogramme comparatif Desbiens-Metabetchouan, Province. Femmes. 1981	70
TABLEAU 10:	Répartition des âges, histogramme comparatif Desbiens-Metabetchouan, Province. Hommes. 1986	71
TABLEAU 11:	Répartition des âges, histogramme comparatif Desbiens-Metabetchouan, Province. Femmes. 1986	72
TABLEAU 12:	Taux de chômage et d'activité pour Desbiens, Métabetchouan, Le Saguenay Lac-Saint-Jean, le Québec et le Canada. 1976, 1981 et 1986	75
TABLEAU 13:	Évolution du nombre de personnes occupées au Saguenay-Lac-Saint-Jean, années 1979, 1980, 1982 et 1983 (données réelles)	78
TABLEAU 14:	Importance relative de la récession entre les régions au Québec	79
TABLEAU 15:	Emplois perdus au cours de la récession dans les régions administratives du Québec	80

TABLEAU 16:	Principaux cas de mises a pied relevés au Saguenay Lac St-Jean pendant la récession et nombre d'emplois affectés par secteur d'activité économique (1)	81
TABLEAU 17:	Importance relative des deux villes par division d'activité économique	83
TABLEAU 18:	Présence relative des emplois entre Desbiens et Métabetchouan	85
TABLEAU 19:	Liste des principaux employeurs, type et nombre d'emplois Métabetchouan	86
TABLEAU 20:	Liste des principaux employeurs, type et nombre d'emplois Desbiens	87
TABLEAU 21:	Propriétaires de la Saint-Raymond Paper Ltd	95
TABLEAU 22:	Nombre de semaines d'arrêt à l'usine de Desbiens de 1962 à 1981	98
TABLEAU 23:	Dates, importance numérique, objet et spécificité des manifestations lors de la fermeture de 1972	103

INTRODUCTION

Les fermetures d'usines sont l'un des effets visibles de la restructuration, aussi bien au niveau local, régional, national que transnational, de l'appareil productif mondial au cours des années 1970 et 1980. Par exemple Statistique Canada a démontré qu'entre 1981 et 1984, 290 000 travailleurs québécois ont perdu leur emploi et que ces mises à pied étaient le fruit de restructurations industrielles puisque près de la moitié n'avait pas retrouvé d'emploi au moment de la reprise en 1986.[Picott et Wannel, 1987].

Au même moment, le phénomène de fermetures d'usines suscite un intérêt nouveau pour les chercheurs en sciences sociales. Cet intérêt est nouveau puisque c'est l'orientation des recherches qui change. On passe de l'analyse de l'efficacité des politiques de reclassement et de Main-d'oeuvre [Brody, 1984, 1983] aux effets psycho-sociaux et à l'évaluation numérique de l'importance des licenciements collectifs [Bellemare et Poulin-Simon, 1983; Delorme et Parent, 1982; Gordus, Ferman et Jarley, 1981; Grayson, 1986; Bouchard et Perreault, 1980; Roy, 1987]. À partir des années 1980, le phénomène de fermeture d'usine commença aussi à être abordé comme phénomène social, notamment par rapport aux mobilisations qu'elles provoquaient parfois [Casassus-Montero, 1982; Ganne, 1983]. On passe donc d'études qui appréhendent les effets des fermetures sur les individus à l'étude des effets des fermetures sur l'action sociale et plus particulièrement comme champs d'analyse fertile du phénomène de mobilisation [Segrestin, 1980; Adam et Reynaud, 1978].

Ce mémoire cherche à saisir les conditions et contenus sociaux d'émergence de mobilisation suite à des fermetures d'usines. En ce sens, les conditions de la réussite du but des mobilisations, c'est-à-dire la relance des usines, ne sont pas directement abordées dans le mémoire.

L'originalité de ce mémoire réside dans la vérification, à partir d'une analyse comparative, d'hypothèses qui ressortent de l'étude de plusieurs cas de fermetures d'usines. Les deux mobilisations qui sont étudiées plus particulièrement émergent à la suite de deux fermetures d'usines. Ces dernières se situent dans deux localités voisines du sud-est du Lac-Saint-Jean au Québec: Métabetchouan et Desbiens. Les deux entreprises sont respectivement LAR Machinerie et St-Raymond Paper.

L'analyse d'un cas unique, même si elle permet de voir dans le détail l'ensemble d'une situation, peut masquer ce qu'il y a de plus significatif en s'attachant trop à une simple description des situations. Comme le mentionne Benoît Gauthier: "La stratégie descriptive a donc ses applications particulières, mais tirer des conclusions généralisables est habituellement hors de sa portée; cela relève plutôt des études comparatives"¹.

Cette méthode n'aurait donc permis pas d'aller au-delà d'une autre description de cas de mobilisation suite à des fermetures d'usine. Les différentes études sur les mobilisations, en utilisant pour la plupart une stratégie de recherche inductive et descriptive, ne permettent pas vraiment une analyse des mobilisations et ne permettent surtout pas d'en tirer une certaine généralisation.

L'utilisation d'une méthode comparative, en permettant de faire ressortir les constances -similitudes et dissemblances-, permet de dépasser les dangers de particularisme d'une approche d'études de cas. L'approche comparative doit cependant s'appuyer sur un corpus théorique parce que la démarche analytique doit pouvoir donner une forme à la conceptualisation des faits; on doit encadrer l'observation au travers un appareillage

conceptuel et théorique pour pouvoir adéquatement en tirer ce qu'il y a de plus signifiant. Par leur proximité, les deux localités offraient l'avantage de permettre d'isoler certains facteurs culturels: religion, langue, système politico-administratif étatique.

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous présentons, à travers une revue de diverses analyses sur le sujet, les points de convergences entre les études de cas sur les fermetures d'usines et les mobilisations. C'est dans cette première partie que seront précisées cinq hypothèses opératoires, hypothèses que nous tenterons de vérifier par la suite.

La vérification de ces hypothèses exigeait de tracer un portrait historique des deux localités et entreprises étudiées. Ce portrait est tracé dans le deuxième chapitre du mémoire qui présente successivement un aperçu historique du développement des deux localités, un portrait de la structure et de la situation socio-économique des deux localités au moment des fermetures et finalement une présentation des deux entreprises dont la fermeture a provoqué les mobilisations. C'est dans ce contexte que les événements, discours, manifestations, alliances ou oppositions qui entourent les fermetures pourront permettre de vérifier les fondements sociaux des mobilisations et en même temps informer sur les structurations sociales des deux communautés.

Le troisième chapitre présente les interventions et les actions des différents acteurs dans les événements qui mèneront à la réouverture des deux entreprises sous de nouvelles entités juridiques. Il va sans dire que les renseignements présentés sont ceux qui informent le plus sur les mobilisations. Ces données permettent de faire ressortir les convergences et les divergences entre les deux cas comparés par rapport aux hypothèses qui ont été proposées initialement .

Finalement, en conclusion, nous montrerons que les hypothèses retenues permettent de faire ressortir les fondements sociologiques des mobilisations post-fermeture.

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête proviennent de plusieurs sources dont plus de cinq cent articles de journaux qui traitent des événements entourant les mobilisations. Des monographies sur les localités ou les entreprises ont surtout servi à en tracer les historiques. D'autres documents plus spécialisés ont été recueillis dans la mesure où ils se trouvaient disponibles (conventions collectives, conventions d'actionnaires, études de faisabilité, etc...). Une bande magnétoscopique où différents reportages et manifestations entourant la mobilisation de Desbiens avaient été enregistrés nous a été fournie par un militant du syndicat des travailleurs de Desbiens. Des données gouvernementales ont été utilisées pour compléter le portrait des deux localités (Recensements, Statistique Canada, Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu du Québec, Fichier des entreprises du Ministère de l'Industrie et du Commerce).

Enfin, parmi les sources les plus originales de l'enquête, se retrouve trente-huit entrevues qui représentent approximativement soixante-dix heures d'enregistrement. Seize entrevues ont été faites avec des travailleurs ou ex-travailleurs des entreprises dont des militants syndicaux. Les autres personnes interviewées sont des élus municipaux, des personnes représentant les entreprises, des groupes de développement économique, des groupes sociaux ainsi que des fonctionnaires des ministères ou organismes gouvernementaux concernés, des membres du clergé local et, finalement, le président du Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre de LAR Machinerie. Toutes ces entrevues ont été menées à partir d'entrevues ouvertes où des intervenants clés étaient invités à expliquer leurs interventions et les interventions des autres groupes dans les dossiers.

NOTES ET RÉFÉRENCES

-
- ¹ Benoît Gauthier (éd.), La recherche sociale, Québec, PUQ, 1984, chap.6, "Les stratégies de vérification" par Benoît Gauthier, p.139.

CHAPITRE I

FERMETURES D'USINES ET MOBILISATION:
REVUE DE LITTÉRATURE, CONCEPTUALISATION ET HYPOTHÈSES DE
RECHERCHE

1.1 Introduction

Dans ce premier chapitre, nous ferons état des recherches sur la question des fermetures d'usine en vue d'arriver à la formulation de la problématique. La plupart des études sur ce sujet sont descriptives et utilisent dans des sens différents les mêmes concepts. Une analyse systématique de ces études et de leurs concepts a donc dû être effectuée afin de dégager des hypothèses de recherche.

Plus particulièrement, après avoir défini ce qui est généralement entendu par "fermeture d'usine" et avoir fait ressortir l'importance, la pertinence et l'originalité de cette étude comparative sur les fermetures d'usines, ce chapitre présentera une revue de la littérature sur la question et le cadre théorique choisi ainsi que les hypothèses opératoires nécessaires à l'étude comparative des deux cas choisis.

1.2 Définition de "fermeture d'usine"

Comme le précise Bernard Brody, il faut comprendre dans la notion de "fermeture d'usine" qu'il s'agit là de la cessation d'activité permanente de "toute unité de production de biens et services à la fois totale (l'ensemble de l'unité) ou partielle (un seul, département ou section). Il convient de distinguer «l'entreprise» de l'«établissement» car la première survit habituellement à la suppression d'une composante".¹ Dans le mémoire l'expression FERMETURE D'USINE est une expression utilisée pour désigner l'acte qui provoque un LICENCIEMENT COLLECTIF. Cette étude porte plus spécifiquement sur les réactions collectives liées à ce phénomène de licenciement collectif particulier.

1.3 Les licenciements collectifs: leur importance, leurs coûts, leurs effets

Avec la restructuration de l'appareil productif mondial, l'ouverture des marchés, l'accélération des changements technologiques, le marché de l'emploi subit une crise importante depuis les années 1970. Quelle est l'importance de cette crise et quelle est la part des fermetures d'usine dans la perte globale d'emploi? Quelques études québécoises et canadiennes ont cherché à comptabiliser ces données. La présentation de ces données démontre que les fermetures d'usines représentent un sujet d'étude important sinon nécessaire dans le contexte actuel.

De plus, par leur envergure et leurs effets déstructurants sur le tissu social, les fermetures d'usines induisent des effets pathologiques importants autant pour les individus touchés que pour leur environnement immédiat. Au-delà des chiffres, le chômage est un drame humain et social. Quelques études ont démontré ces effets. Elles marquent l'importance de s'attaquer à ce fléau qu'est le chômage, notamment à la suite d'un licenciement collectif.

1.3.1 Importance numérique et effets économiques des fermetures d'usine

L'augmentation marquée des fermetures d'usine au cours des années 1970 dans les États industriels occidentaux est l'effet le plus visible de la restructuration de l'appareil productif mondial, la crise de 1982 marquant le sommet de ce phénomène. D'après une étude de François Delorme et Réjean Parent les licenciements collectifs ont touché d'une manière croissante, de 1975 à 1982, de 20 000 à 30 000 salariés au Québec.² Cela représente selon les estimations de B. Brody un chômeur québécois sur quatre.³ Les

statistiques à ce niveau ne sont qu'estimations ce qui est révélateur des préoccupations des chercheurs à ce sujet! ⁴ Pour être retenues et considérées, ces licenciements collectifs doivent frapper les travailleurs pour au moins deux mois consécutifs; les compilations ne tiennent compte de la durée moyenne de la période sans emploi des personnes licenciées

La législation n'ayant pas un caractère coercitif important en raison de la faiblesse des recours ⁵, il est difficile d'avoir une idée exacte de l'importance des licenciements collectifs. D'ailleurs, contrairement à Brody pour le Québec et Ferman et al. pour les États-Unis, un autre chercheur québécois, Paul Martel-Roy,⁶ estime que les licenciements collectifs sont peu importants comparativement aux licenciements individuels. ⁷ Le ratio licenciements collectifs / licenciements individuels ne fluctuerait que de 2,61% à 5,95% dépendamment de la conjoncture économique. Selon cette étude, la plus forte présence relative des licenciements collectifs se situant lors de la crise de 1982. Cette étude montre bien les désaccords régnant sur l'ampleur du phénomène.

Toutefois, par sa rigueur méthodologique, l'étude de Garnett Picot et Ted Wannell intitulée: "Perte d'un emploi et adaptation au marché du travail dans l'économie canadienne" ⁸ démontre l'importance de la durée de la période d'exclusion du marché du travail pour les licenciés. En effet, des 290 000 travailleurs québécois ayant perdu leur emploi lors de la période 1981-1984, près de la moitié (46,3%), soit 134 000, étaient sans emploi au moment de l'étude en janvier 1986. Pour l'ensemble du Canada, cela représente 370 000 salariés (37,1%) mis à pied durant cette période et qui étaient toujours sans emploi en 1986. Leur étude fait clairement ressortir que la plupart de ceux qui ont été directement atteints par la crise n'ont pas profité de la reprise de l'économie, les nouveaux emplois étant occupés par de nouveaux arrivants sur le marché du travail.

L'étude Picot et Wannell précise également la part des licenciements collectifs pour la période étudiée. Des 998 000 personnes déplacées au Canada au cours de cette période, 360 000 l'ont été à la suite de fermeture ou d'une relocalisation d'usine. Cela a pris en moyenne deux ans pour se retrouver un emploi pour les 628 000 y étant parvenus; cela leur a cependant occasionné une diminution moyenne de salaire de 7,2% (sans tenir compte de la perte de pouvoir d'achat dû à la forte inflation de cette période) en raison d'un déplacement du secteur de production de biens vers le secteur des services.

Ce portrait est peu reluisant quant aux possibilités réelles de réinsertion dans le marché du travail pour les personnes frappées par les fermetures d'usine⁹, Les auteurs font d'ailleurs remarquer qu'il "faudrait sans doute remonter à la seconde guerre mondiale pour trouver autant de victimes d'une telle situation."¹⁰

Notons que la difficulté à se retrouver un emploi augmente d'autant plus lorsque le mouvement de mises à pied est important; une fermeture d'usine étant le pendant localisé de cet effet macro-économique d'adaptation du marché du travail. Économiquement parlant, le problème des fermetures d'usine est d'autant plus criant quand on pense aux effets multiplicateurs qui influent pour la survie d'une économie locale de type mono-industrielle. Il ne semble pas y avoir d'études sur l'ensemble des coûts locaux ou nationaux des fermetures d'usine.

Selon Olivier Kourchid, une fermeture provoquerait fréquemment une déstabilisation structurelle de l'économie locale et du marché local de l'emploi.¹¹ Le déclin d'une branche industrielle impliquerait ordinairement une mobilité professionnelle ou géographique de la main-d'oeuvre affectée. Pour cela, il faut tout de même qu'il y ait des emplois disponibles. Ce n'est pas la qualité de la main-d'oeuvre qui crée l'emploi - cette

qualité ne peut être qu'un quelconque facteur de localisation du capital- mais bien l'investissement: une offre de travail "adaptée" ne peut l'être selon Bernard Brody que par rapport à une demande de travail effective.¹²

Un marché du travail local n'a absolument rien à voir avec un "modèle compétitif parfait" néo-classique et le "coût" pour se déplacer (directs ou indirects) est élevé et parfois même insurmontable. Citons Wayne R. Wendling à cet égard:

A small local labor market may not approximate the perfectly competitive model. The local market may not provide the range of options necessary so that workers can change jobs without undue expense. Instead, job mobility may entail relocation to another labor market. Furthermore, one employer may act as a monopsonist demander of labor, paying workers a lower wage than would be paid in a competitive market. Jacobson (1979) determine that lifetime earning losses resulting from a plant closure tend to be inversely related to the size of the local labor market. ¹³

L'étude de Jacobson est très significative quant aux conséquences économiques des fermetures d'usines sur les individus qui vivent dans les petites localités. Il ne faut jamais perdre de vue le drame et la contrainte que peut provoquer le chômage chez des travailleurs qui sont souvent endettés; souvent même les hypothèques sur leurs maisons leurs enlèvent toute possibilité de mobilité géographique surtout quand la vitalité économique de la localité est à son plus bas et que, donc, le marché immobilier s'effondre. L'exemple de Schefferville est un cas limite très probant à cet égard.

Le chômage a d'ailleurs pris depuis 30 ans un sens encore plus dramatique. Non qu'il faille minimiser son impact passé surtout durant la période précédant les protections

sociales nées du keynésianisme, mais bien qu'il ne faille oublier ses nouvelles contraintes que Gérard Adam et Jean-Daniel Reynaud qualifient de cette façon:

(...) par ses conséquences sur les victimes, le chômage est infiniment plus dangereux, y compris sous forme atténuée du chômage partiel. Le développement d'une société de consommation, encouragée par la publicité, facilitée par le recours au crédit, amène les salariés à anticiper les revenus de leur travail futur en se procurant à crédit les biens que leur propose la société industrielle. Les traites à payer constituent un plancher de dépenses incompressibles (...) ¹⁴

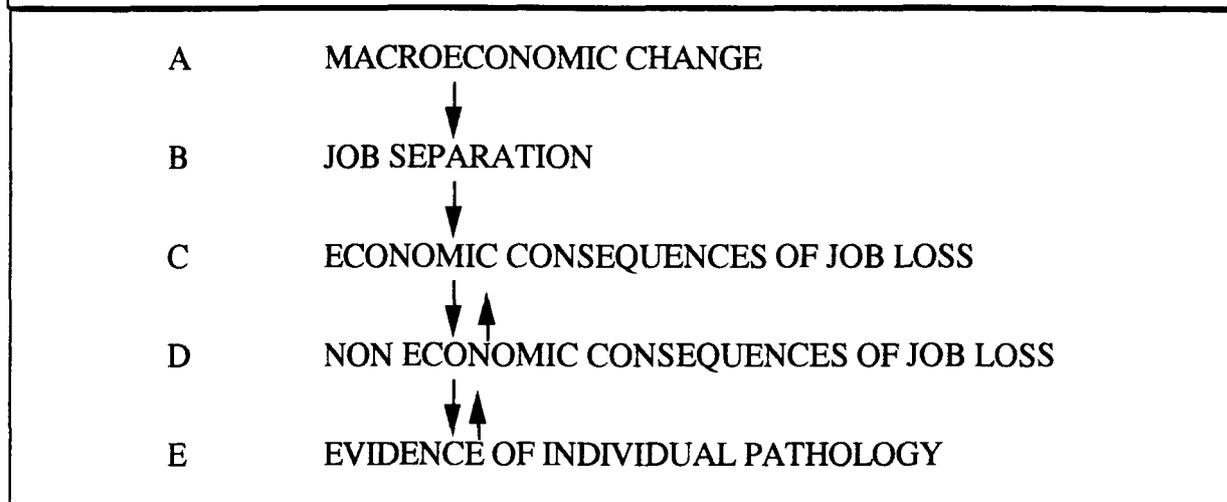
1.3.2 Au-delà des chiffres, des drames humains

Appréhender les effets des licenciements collectifs en termes exclusivement économiques n'est pas suffisant à la compréhension de l'importance du phénomène et serait faire fi du drame humain qu'affrontent les travailleurs touchés et leurs entourages.

Louis A. Ferman et John Gardner ¹⁵ ont établi une représentation schématique des liens de causalité entre les changements économiques et les pathologies individuelles (tableau 1). Causalité qu'ils démontrent à l'aide de plusieurs études qu'ils ont recensées et résumées.

Une autre étude, celle de Holmes et Rahe ¹⁶ place la perte d'emploi au huitième rang des événements les plus stressants et le premier de ceux découlant du travail dans la société occidentale. En effet, le travail n'y est pas seulement vécu comme une source de revenu mais aussi comme déterminant du statut social. On peut dès lors mieux saisir l'effet d'un licenciement sur l'individu. "Sur le plan psycho-social, le changement de statut constitue aussi une dégradation et une humiliation individuelle, effet amplifié lorsque les possibilités de reclassement à un autre emploi sont minimes." ¹⁷

TABLEAU 1: Hypothetical relationship between Large-Scale change and the indicators of individual distress.



Il ne faudrait pas croire que ce ne sont que les individus directement touchés qui subissent des désordres au niveau de la santé physique et mentale. ¹⁸ Les états pathologiques vont au-delà des individus et leurs proches pour atteindre l'ensemble de la société. Des études des liens de causalité entre chômage et pathologie (vg. mortalité, maladie, homicide, criminalité, etc...) prouvent la nécessité d'une intervention efficace au niveau de l'emploi. ¹⁹ Diane Bellemarre et Lise Poulin-Simon ont fait un état de la question dans leur essai Le plein emploi. Pourquoi?. ²⁰

Cette courte démonstration de l'importance, des coûts et effets autant économiques que sociaux, autant individuels que collectifs des licenciements devrait suffire à intéresser les chercheurs des sciences humaines à se pencher sur ces phénomènes. Au-delà des considérations humanitaires ou philanthropiques, le problème des fermetures d'usine devrait également les questionner parce que plus qu'intéressant, il peut même s'avérer embarrassant d'un point de vue théorique; il fait partie des problèmes sociaux ayant amené un changement de paradigme en sociologie du travail et ce qui a permis de briser les séparations des champs d'études comme le note Jean-Daniel Reynaud.²¹

1.4 Les fermetures et leur refus: problème de société mais également problème théorique

"Le chômage ne provoque pas seulement des drames humains. Il pose un véritable problème de société."²² Cette constatation d'Adam et Reynaud exprime une nouvelle sensibilité de recherche en train de naître soit les études sur les mobilisations face aux questions d'emplois. Plus spécifiquement, ce qui est intéressant ce sont les mobilisations qui découlent d'une fermeture d'usine. Il faut se demander si une mobilisation des chômeurs - compris comme individus épars - est pratiquement possible sans la conjonction de la "communauté sociétale"? Plus précisément comme l'écrivent M.-V. Louis et O. Galland:

Certes, pour expliquer l'absence de mouvements de chômeurs, on peut avancer qu'avec la perte d'emploi disparaît la communauté de travail, lieu de regroupement et d'expression collective. Le chômeur se retrouve isolé, sans possibilité concrète de faire jouer une solidarité qui a toujours été fondée sur une collectivité de travail.²³

Quand il s'agit de fermetures d'usines, il y a une "communauté de travail" complète qui est mise en chômage et même plus quand cette fermeture menace une "communauté territoriale", les "nous" se superposent-ils: nous-individu, nous-travail, nous-territoire? Les liens de solidarité sont-ils disponibles et peuvent-ils amener des mobilisations?

L'étude des mobilisations face aux fermetures d'usines constitue en effet une nouvelle vague de recherche si on se réfère à l'étude-synthèse sur le sujet effectuée au W.E.UpJohn Institute for Employment Research de l'Université du Michigan. À part les rares études psycho-sociales sur les effets des mises à pied, il n'y a eu qu'une seule grande façon d'aborder les fermetures d'usines (deux recensements d'études: une précédant 1963 et

une couvrant 1963 à 1980). Les recherches ont été essentiellement axées sur l'évaluation des programmes de politiques d'emplois.

De leur revue de la littérature sur le sujet, les auteurs tirent une conclusion pouvant expliquer l'apparition de cette nouvelle orientation de recherche. En effet, comme le soulignent J.-P. Gordus, P. Jarley et L.-A. Ferman, il s'avère que les programmes sont de moins en moins efficaces et cela dériverait d'une analyse économique erronée du phénomène des fermetures. Ils spécifient:

Despite the fact that these measures were never designed to attack a problem at its root, but simply to ease the difficulties in a transition period, they were not particularly effective in achieving even their stated and limited goals. Over the past two decades, they have been elaborated, extended and evaluated. During the same period the plant closing, often a healthy sign of growth and change has become a symptom of a stagnant economy; measures designed to ameliorate the negative impact of plant closure have become less and less adapted to that end.²⁴

La nouvelle orientation de recherche, visant le dépassement d'une évaluation des programmes "curatifs", chercherait à développer une compréhension du phénomène du refus de la fatalité des fermetures sur les collectivités touchées. Auparavant, il n'en était même pas question autrement que par des considérations morphologiques:

(...) two decades ago, communities were mentioned in the plant-closing literature only in reference of community size, local labor market conditions and the community's history of job-loss. In other words, communities were affected by plant closings but remained relatively passive.²⁵

Jean-Daniel Reynaud revient à la charge sur cette idée et expose les causes ayant provoqué un revirement d'orientation de la recherche sur l'emploi. Ces causes proviennent du social lui-même et non pas d'une "vue de l'esprit" des chercheurs. Il écrit:

L'intérêt des conflits sur l'emploi, particulièrement en France, c'est d'avoir montré les limites des politiques actives de l'emploi. Il semblait jusque là rationnel, économiquement et socialement, de laisser jouer à l'embauche et au débauchage les lois du marché, pourvu que les droits de l'individu concerné soient sauvegardés par l'indemnisation du chômage et du déplacement éventuel, la formation ou la reconversion, le placement adéquat. Face à cette rationalité économique, les mots d'ordres courants (maintien intégral de l'emploi, défense des avantages acquis, étaient bien une manière de la refuser ou de la rejeter, de faire appel à d'autres critères (l'intérêt local, les droits des travailleurs).²⁶

Ce refus de la rationalité dominante est une véritable remise en question des règles jusqu'alors acceptées par les acteurs sociaux. Selon Reynaud, cette remise en question vient d'ailleurs plus des travailleurs que des appareils-institutions même si le mouvement syndical a été plus sensible à ces problèmes que les chercheurs universitaires.

Pour qu'il y ait remise en question de cette rationalité, il faut, pour reprendre les termes de Reynaud, qu'il y ait "appel à d'autres critères".²⁷ Ces autres critères se transforment en "objets de mobilisation". Ces critères peuvent ainsi être appelés des particularismes et c'est dans la coalition entre différentes identités particulières qu'il peut y avoir point d'ancrage à des mobilisations globales. Ces particularismes peuvent être aussi bien liés à la langue, la localité, au métier, au sexe et être confrontés à "l'universalisme" vers lequel s'oriente le discours des dirigeants. Cette thèse repose sur les travaux du laboratoire de sociologie de travail et des relations professionnelles du Conservatoire nationale des Arts et Métiers en France (vg. infra, section 1.53 et 1.54, pour la discussion sur ces travaux).

Cette thèse expliquerait pourquoi les conflits importants sur les fermetures d'usines ont eu comme autre critère le fait local. Ce "lieu de convergence" ou "objet de mobilisation", ce point d'ancrage, permettait la superposition et la convergence des différentes identités qui ainsi ne mourraient pas avec l'entreprise - lien identitaire - et pouvaient se reconduire ailleurs pour créer une nouvelle proximité: l'espace urbain.²⁸

Auffray et al, ²⁹ défendent une nouvelle idée: que le lien au travail-usine comme point d'ancrage, d'identité spécifique mobilisante pour la grève n'est qu'une période dans l'histoire du mouvement ouvrier. Comme exemple, ils montrent que l'occupation d'usine n'existe qu'à peu près depuis les années 1940 et survient avec la déqualification ouvrière et en conséquence à une identification directement liée à l'outil de travail et non plus à un métier et à une connaissance collective locale qui caractérisait plutôt la période du début du XXième siècle. Durant cette période le sabotage (destruction de l'outil de travail extractant la connaissance ouvrière) est monnaie courante lors de conflits où les ouvriers occupent plutôt... la ville!

De ces références identitaires, se déduit une explication à la constatation que fait Sabine Erbès-Séguin quant à la stratégie syndicale face à l'emploi. Elle écrit:

Dans un premier temps, les stratégies syndicales sont allées dans le même sens [*que l'État*], à chercher à assurer aux travailleurs des garanties en cas de chômage, à travers un système d'indemnisation. Mais aucune négociation n'a pu avoir lieu sur l'emploi, «droit» en contradiction avec la libre décision des employeurs. Bien au contraire, on voit se développer toutes les formes de précarisation de l'emploi, alors même que se délite la notion d'employeurs. Les seuls acquis ont porté sur la survie ponctuelle d'emplois dans des entreprises en difficulté, et généralement à travers une prise en charge collective sur le plan local. On touche ici aux limites d'une action collective pour l'emploi. ³⁰

Le mouvement syndical a donc réussi des mobilisations sur des crises ponctuelles liées à l'emploi. Il n'a cependant pas réussi à coordonner, unifier des problèmes précis et à mobiliser globalement sur cette question. De façon globale, les interventions se sont faites dans des mémoires.³¹ Ce qui ne fait que montrer une "communauté de situation" face aux différents problèmes particuliers de l'emploi mais ne permet pas de parler de "communauté d'action".

Il ne faut pas sous-estimer la place occupée par le mouvement syndical dans l'intervention et l'analyse du phénomène des fermetures d'usines. Le chercheur québécois Brian Barton affirme et je cite:

En fait, pendant que les économistes universitaires en général, n'ont pas considéré cette question digne d'attention, c'est dans le mouvement syndical, notamment à la FTQ et à la CSN, que les besoins urgents des travailleurs touchés ont amené le commencement d'une analyse théorique de ce phénomène.³²

Théoriquement justement le phénomène des mobilisations subséquentes aux fermetures d'usines est passionnant. Tout comme Auffray et al., plusieurs auteurs ont constaté que la sociologie, en raison des cloisonnements dans lesquels elle s'était engouffrée, s'était empêchée de comprendre certains problèmes et pire en avait donné des interprétations spécieuses.

De nouveaux conflits, comme ceux liés aux fermetures d'usines ont justement permis de faire ressortir les biais causés par les "ornières spécialisatrices" de la sociologie, notamment de la sociologie du travail.

Bernard Ganne critique à partir d'un cas de fermeture cet effet pervers de la sociologie du travail tout autant que la sociologie urbaine: les deux s'étant enfermées dans

des sectorisations aveuglantes. En effet, la sociologie urbaine ne traite de l'entreprise que par des "formes très globales du capital", la politique qu'à travers des rapports de classe et le culturel que comme reproduction sociale. Quant à la sociologie du travail, Bernard Ganne avance que:

(...) dans ses propres options trop générales, (elle) continue à filtrer soigneusement tout l'environnement social, politique et culturel à la porte de l'usine, pour scruter en toute quiétude et sécurité, l'organisation interne ou ses systèmes de relations professionnelles. ³³

Au contraire, ce que démontre Ganne, c'est la nécessité d'avoir une vision globale du problème. Dans le cas qu'il a étudié, sans cette vision globale, il ne peut y avoir compréhension du conflit ou tout au plus n'y en avoir qu'une compréhension partielle. Il poursuit de cette façon:

Ce n'est pas, en effet, de l'intérieur du système cuir que surgira la résolution du conflit, mais bien de sa remise en cause par tout un ordre local (il parle de la ville d'Annonay en France), politico-économique en gestation: sans ses interventions politiques et syndicales externes, le déroulement du conflit risque bien de se révéler aussi incompréhensible que sans issue (...) circonscrite à la seule entreprise, la sociologie des conflits ne peut sans doute rester que quelque peu aveugle et d'un intérêt restreint (...) le changement urbain qui va affecter les différentes institutions locales ne serait relever de la seule analyse de l'évolution interne du seul système politique. ³⁴

Tout autant que cette vision actionnaliste, le courant marxiste est lui aussi remis en question dans ses divisions méthodologiques. Auffray et al, tentent de briser le clivage traditionnel entre conflit urbain et conflit de travail. À preuve, l'avant-propos de leur livre intitulé: La grève et la ville. Il faut retenir ces propos lorsqu'ils écrivent:

La grève et la ville, rapprochement presque incongru aujourd'hui. La grève, c'est traditionnellement la lutte des prolétaires des «sans feu ni lieu» précisément, que l'on situe dans le stricte champ de la production (...). La ville se situe dans le champ de la reproduction et les luttes qui la traversent sont traitées de façon autonome comme des «luttes urbaines».

Or les grèves présentées ici, décrivent au contraire des travailleurs défendant âprement leur feu et leur lieu, des villes se battant pour leur usine, des prolétaires affirmant leur spécificités, leurs territoires. Dire que la grève ne peut être séparée de la ville revient tout d'abord à affirmer que l'ouvrier n'est pas «celui à qui on a volé ses moyens de production». Plus précisément que sa lutte traduit au contraire une résistance à cette réduction au simple rôle d'homo-economicus du capital, une volonté d'affirmer une identité au-delà de la seule fonction de force de travail-marchandise.³⁵

Il faut noter que ces auteurs font une erreur importante quand ils banalisent l'identification des travailleurs à leur lieu de travail pour y substituer une identité territoriale. Leurs propres travaux peuvent démontrer que les deux identités ne sont pas exclusives une de l'autre: plusieurs identités peuvent coexister et se conjuguer les unes avec les autres.

Les divers courants théoriques s'accordent sur un fait capital soit l'ouverture nécessaire aux divers champs sociologiques. Ce revirement de tendance, Marc Maurice l'a aussi décelé et l'attribue à un changement de paradigme en sociologie et en économie du travail. La sociologie et l'économie du travail seraient passés du paradigme de "l'évolutionnisme technologique" (comme idéologie et culture de la société industrielle) à celui des "sociétés programmées". Comme le mentionne l'auteur, il faut que le sociologue mette"(...) en évidence l'idéologie dont il est porteur et les processus sociaux qui expriment le travail de la société sur elle-même."³⁶

Les conflits dûs à des fermetures d'usines sont des moments privilégiés qui permettent de RÉVÉLER le travail de la société sur elle-même; pour employer le vocabulaire de René Lourau, ils sont «analyseurs» de la société et de ses institutions.³⁷ Les mobilisations face à des problèmes de fermetures d'usines comme processus sociaux peuvent informer sur le travail de la société sur elle-même et sur l'idéologie qui y est portée.

Le passage à un paradigme des «sociétés programmées» a permis à certains chercheurs - grâce au décloisonnement des champs sociologiques inhérents à ce nouveau paradigme - d'arriver à des explications sur le processus de mobilisation, entre autres à celui de mobilisation vis-à-vis une fermeture d'usine. Ces explications sont fondamentales à la compréhension des deux cas traités dans ce mémoire et explique en même temps le renouveau d'intérêt des études sur les fermetures d'usines.

C'est d'une discussion des différentes explications des mobilisations post-fermeture avancées par les auteurs dont il sera question dans la section suivante (1.5). Cette discussion permettra de déterminer les hypothèses opératoires propre à l'étude comparative des deux cas choisis.

1.5 Mobilisation post-fermeture: explications et conceptualisation

Dans cette partie, une étude critique sera présentée des différents auteurs s'étant penchés sur des mobilisations contre des fermetures d'usines. Comme la majorité de ces auteurs n'ont pas cherché à expliquer mais ont plutôt décrit ces mobilisations, les hypothèses opératoires qui suivront cette discussion seront construites à partir des différentes constatations empiriques propres à l'ensemble des cas étudiés.

1.5.1 Gérard Adam et Jean-Daniel Reynaud et l'application de l'analyse stratégique des conflits aux mobilisations vis-à-vis les fermetures d'usines

Adam et Reynaud ³⁸ se sont penchés sur l'élaboration d'un paradigme d'analyse des conflits du travail. Se plaçant dans une approche institutionnelle et utilisant une méthode comparative, ils ont axé leur analyse sur une description des conflits et enjeux véhiculés par les acteurs. Ils en sont arrivés à développer un paradigme d'analyse stratégique des conflits

pour pouvoir expliquer le type, la nature et l'impact social des conflits. Ils cherchent à définir la logique d'action des acteurs.

Leur modèle est intéressant parce qu'il montre que la mobilisation n'est pas basée sur des enjeux collectifs macro-sociaux mais demande une compréhension actionnalisée de la rationalité des acteurs.

Cependant une limite importante de leur modèle est l'étroitesse dans laquelle ils entendent la rationalité des acteurs. Celle-ci, construite d'après des résultats et des processus de conflits, ne peut expliquer pourquoi, sur des enjeux similaires, un autre groupe ne se mobiliserait pas. Comme le fait remarquer Segrestin, le modèle d'analyse stratégique proposé par Adam et Reynaud est "(...) plus apte au fond à expliquer la mécanique du bargaining inhérent à la logique corporatiste ou «associative» qu'à rendre compte du processus de construction de la conscience collective (...)."39

En d'autres termes, se basant sur des conditions extérieures au groupe, leur modèle dérive des objectifs et résultats de l'action, les fondements sociologiques de cette action. Ils font une relation directe entre le problème et la mobilisation: c'est le problème qui explique l'action.

Les auteurs tentent, entre autres, d'illustrer leur modèle au travers une comparaison entre divers conflits portant sur l'emploi. Leurs exemples ne sont pas convaincants puisqu'ils ne peuvent différencier et expliquer les différentes caractéristiques de ces conflits. Une comparaison est valable scientifiquement lorsqu'elle compare des paramètres qui correspondent à ce que la réalité a de plus significatif. C'est-à-dire que si ce qui est comparé n'est pas ce qu'il y a de plus significatif dans les cas comparés, l'analyse

comparative reste sommaire. Justement dans leurs cas étudiés, comme leur modèle est orienté vers l'analyse de variables externes au groupe, Adam et Reynaud comparent donc des variables démontrant une grande diversité des conflits liés à l'emploi. Ils ont donc à agréger leurs variables. L'explication quant à la teneur des mobilisations reste ténue. De plus, ils veulent expliquer le succès ou l'échec de la mobilisation, ce qui ne découle pas nécessairement de celle-ci.

Leur comparaison fait tout de même ressortir quelques caractéristiques qui peuvent être un bon point de départ de l'analyse. En voici une synthèse:

A. Variables de contextes

1. Secteur industriel fragile (ex.: branche en déclin)
2. Intervention étrangère (ex.: fermeture comme stratégie)
3. Faute de gestion ou erreur de stratégie industrielle
(ex.: entreprise familiale ou gestion frauduleuse).

B. Diversité et convergences

1. Le secteur détermine le problème
(ex.: PME - Problème de gestion
GE - Problème stratégique)
2. Caractéristiques de la main-d'oeuvre
 - syndicalisation n'est pas déterminante
 - la qualification n'est pas déterminante. Parfois ils sont fortement différenciés, d'autres fois fortement similaires.
 - souvent ils ne sont pas syndicalisés et proche du milieu rural
 - souvent des femmes.

C. Schéma des luttes

1. Occupation (immédiate)
 - comme point de départ de la mobilisation de la communauté des salariés.

elle sert à exprimer la solidarité du groupe à l'intérieur avant d'aller à l'extérieur.

- les occupations ont souvent lieu dans des entreprises isolées, en milieu rural.

2. Maintien de l'activité

- sauf lorsque l'entreprise produit des biens de production ou lorsque ses clients sont d'autres entreprises.
- Il ne s'agit généralement pas de mettre en place des coopératives de production mais de démontrer la viabilité de l'entreprise.

3. Élaboration d'une stratégie industrielle.

- Il ne s'agit plus de refuser d'entrer dans le jeu du système économique capitaliste mais plutôt d'un passage où il y a négociation et discussion par rapport à des propositions de développement industriel.
- L'interlocuteur étatique privilégié n'est pas le Ministère du travail mais celui de l'industrie.

Des caractéristiques des conflits comparés, il y a des éléments sous-jacents que les auteurs omettent de faire ressortir. Dans un texte plus récent de Reynaud ⁴⁰, celui-ci semble tendre vers une explication des conflits de travail qui diffère de celle qui vient d'être décrite: des variables liées à la nature des collectivités reprennent une place centrale dans ce nouveau texte.

Une analyse des cas comparés selon cette nouvelle sensibilité permettrait une compréhension toute autre et ferait ressortir des caractéristiques plus fondamentales liées aux conflits sur l'emploi.

lière Les différents conflits s'appuient sur des collectivités fortement intégrées: que ce soit des groupes proches du milieu rural, des femmes, ... ou même des qualifiés comme autre élément d'intégration.

- 2ième La syndicalisation comme institution n'est pas une caractéristique fondamentale, ce qui importe c'est la communauté.
- 3ième Il faut qu'il y ait un adversaire qui soit identifié. Que ce soit un adversaire considéré comme extérieur comme par exemple une grande entreprise étrangère ou que ce soit un adversaire considéré comme ayant remis en cause par son incompetence ou sa cupidité une entreprise considérée comme faisant partie du patrimoine de la communauté.
- 4ième Il y a une remise en question de la capacité du patronat à gérer l'économie. Il s'agit bien d'un refus d'accepter les impératifs économiques qui se justifiaient auparavant dans un discours de rejet global du système économique capitaliste. Sur cette question Reynaud modifie grandement sa pensée dans son texte de 1980. Il ne s'agit plus seulement d'une remise en question de la gestion de l'économie par certains patrons mais plus fondamentalement de la rationalité économique, il "s'agit de faire appel à d'autres critères (l'intérêt local, les droits des travailleurs)." 41

L'ajout de la nature des collectivités dans l'approche d'analyse stratégique préconisée par Jean-Daniel Reynaud permet de mieux comprendre que la mobilisation n'est pas basée seulement sur une rationalité d'acteur mais doit se comprendre par la nature de cet acteur. La logique d'action est une construction scientifique du chercheur et non de l'acteur lui-même.

1.5.2 Louis A. Ferman, Jeanne Priel Gordus et Paul Jarley et leur synthèse de monographies et analyses comparatives américaines sur les fermetures d'usines

Ces trois chercheur(e)s de l'Université du Michigan font partie d'un institut de recherche spécialisé sur toute la question de l'emploi, (The W.E. UpJohn Institute for Employment Research), qu'il s'agisse des effets psychologiques des licenciements (individuels ou collectifs), des théories économiques sur la recherche d'emploi, des effets économiques des fermetures d'usines, des projets de relance de l'emploi, etc...

Dans leur étude "Plant closings and Economic dislocation", ils ont essayé de résumer et de condenser l'ensemble des monographies portant sur des cas de fermetures d'usines. Après avoir constaté que les études pertinentes sont soit inadéquates ou soit tout simplement non-existantes, les auteurs ont fait ressortir quelques caractéristiques communes à l'ensemble des études. Aux fins de cette recherche, il faut retenir de leur analyse quelques caractéristiques essentielles pour mieux comprendre les préoccupations et attitudes des différents acteurs interpellés par ces problèmes: les syndicats, la "communauté" et les différents paliers gouvernementaux.

I- CONCERNS (Préoccupations des acteurs)

A) Union Post-decision concerns (Préoccupations syndicales Post-décision)

But: Maintenir la viabilité de l'organisme.

1ière Retarder ou éviter la fermeture.

2ième Sécurité d'emploi dans un transfert du personnel.

3ième Préserver le revenu des membres aussi longtemps que possible.

B) Community Post-decision concerns (Préoccupations de la communauté Post-décision)

- 1ière Maintenir le "niveau" de la population et la base industrielle du secteur (maintien de taxe).
- 2ième Retarder la fermeture pour garantir un changement doux et éviter l'embrassement des conflits.
- 3ième Conserver les infrastructures de l'usine et maintenir les infrastructures locales pour attirer l'investissement.

C) Governmental Post-decision (Préoccupations gouvernementales Post-décision)

- N.B. Les différents niveaux de gouvernements ont différentes priorités.
- 1ière Prévenir, retarder, diminuer l'impact des fermetures
 - 2ième Dédommagement.
 - 3ième Effets sociaux (Récent intérêt).
 - 4ième Reconstruction de la base industrielle après la fermeture.

II- RESPONSES (Réponses des auteurs)

N.B. Cela touche l'action comme telle.

A- Labor Post-decision Responses - (Réponses syndicales)

- N.B. Elle dépend de l'action de l'administration.
- 1ière Grève.
 - 2ième Aucun contact.
 - 3ième Négociation ad hoc.
 - 4ième Interférer au-delà de l'administration, au pouvoir politique.
 - 5ième Tout récemment, construire des coalitions au sein de la communauté.

B- Community Post-decision Responses (Réponses de la communauté)

- 1ière Essayer de prévenir la fermeture et si non diminuer ses effets; aussi aider à obtenir des aides gouvernementales supérieures.
- 2ième Réemploi local des licenciés. Les leaders et les groupes coopèrent pour le service de placement et aussi pour que les employeurs locaux embauchent des licenciés.
- 3ième Formation (souvent).
- 4ième Adéquation actuelle-future offre et demande (Mise en place d'une

politique locale de main-d'oeuvre).

5ième Mise en place d'une information sur le marché local du travail pour développer l'économie locale, pour maintenir la stabilité des employeurs locaux.

C- Government Post-decision responses (Réponses gouvernementales)

Quand les localités sont menacées par les fermetures, le gouvernement fédéral accepte une responsabilité résiduelle, débloque des fonds spéciaux, des revenus spéciaux et des programmes de formation et de relocation.

Ces caractéristiques que font ressortir les auteurs touchent bien sûr des cas de fermetures survenues aux États-Unis et sont influencées par la répartition des pouvoirs dans le système politico-administratif américain.

Compte tenu de cette remarque importante, il faut retenir quelques grandes lignes qui ne sont pas nécessairement affectées par ce facteur.

1ère Les trois acteurs ont tous intérêt dans un premier temps à empêcher ou retarder la fermeture.

2ième L'intérêt syndical devient très différent de celui des deux (2) autres acteurs lorsque la fermeture se présente comme inévitable. Ce qui importe pour le syndicat c'est la survie du groupe de salariés en tant qu'organisation et, au pire, au maintien de leur niveau de revenu. La communauté, tout comme les différents paliers gouvernementaux ont comme intérêt fondamental un maintien de la structure industrielle.

3ième Cette caractéristique se prouve par les réponses/actions des différents acteurs: les actions syndicales sont principalement orientées vers l'employeur, l'entreprise compromise. Quand le syndicat "sort" du contexte de l'entreprise sa préoccupation première demeure la

réouverture de celle-ci par des pressions politiques. Pour la communauté ou les paliers de gouvernement, ce qui importe c'est la qualité de la structure industrielle préservée.

Les auteurs ont aussi remarqué la nouveauté de l'intervention syndicale à bâtir des coalitions lors de fermetures. Ces coalitions se font au niveau local, mais les coalitions dans ce nouveau jeu local ont aussi leur contre partie: les conflits. Les conflits découlent des rationalités différentes des acteurs dans leurs réponses aux fermetures mais encore plus comme l'expliquent Ferman, Gordus et Jarley quand ils écrivent:

Most responses of the groups concerned in a plant closing are rational ones when considered in the light of each groups special concerns. Some responses like the call of a strike by a union, are only marginally helpful, while others (the rapid of and early formation of a community coordinating council, for instance) serve the purposes of several groups well. It is important to note, however, that the concern and the responses of any one group may conflict with those of another group or may simply not seem worth while. What this indicates, in addition to the usual adversary process at work between management and labor, is a fundamental disagreement about the relations between these groups and their place in the larger economy.⁴²

De trois études que ces auteurs qualifient de plus strictes scientifiquement, il ressort les conditions d'une prise en main de la communauté par elle-même.

- 1ière Il faut que la communauté se sente concernée par la fermeture et les problèmes socio-économiques en découlant.
- 2ième Il faut une mobilisation des groupes et ressources pour apporter un support tangible aux actions. Il s'avère en cette matière que les communautés ayant une expérience passée de ce type de désastre sont plus aptes à faire face à la situation.

3ième Les conditions de réussite de la reprise en main et au redémarrage économique sont la combinaison des deux premiers éléments augmentés "by a realistic plan to solve problems and a determination to use the resources of several agencies of government." 43

Leur recensement comparatif comporte toutefois deux problèmes majeurs. Premièrement, la communauté n'est pas définie. Elle prend autant le sens de gouvernement local, administration locale ou parfois "communauté" au sens sociologique. Toute cette question du concept de "communauté" sera traitée plus loin dans le chapitre (vg. infra, section 1.7).

Le deuxième problème ne dépend pas directement des auteurs puisqu'ils résument et se servent de monographies et d'études comparatives d'autres auteurs pour construire leur analyse. Ils ne font cependant pas mention de la lacune suivante: il n'est en effet nullement question des facteurs réels de mobilisation ou d'apathie sociale. Il s'agit encore d'une démonstration des conditions environnementales des mobilisations. Cela est très significatif de la difficulté du concept.

1.5.3 Denis Segrestin et les communautés pertinentes de l'action collective

Il a été plus haut mentionné la contribution de Denis Segrestin pour la compréhension de la mobilisation sociale.

L'objet de l'étude de Segrestin est justement "de jeter les bases d'une analyse sociologique de la mobilisation appliquée à l'action syndicale et aux conflits du travail en

France." 44 L'analyse touche des cas français mais les bases théoriques peuvent très bien s'appliquer mutatis mutandis à la société québécoise ou toute société industrielle avancée.

Après le constat qu'il formule ainsi: "l'action de la collectivité est «expliquée» par les problèmes qu'on lui reconnaît, ce qui revient en fait à faire une impasse totale sur la dynamique sociale de la mobilisation" 45, l'auteur divise ces lectures traditionnelles en deux (2) paradigmes: économique et politique. Ces lectures laissent dans l'ombre "la réalité sociale considérée pour elle-même." 46

Approche économique: réduit l'action à un ensemble complexe de comportements ordonnés autour d'enjeux ponctuels.

Ex.: Relations professionnelles vues comme discipline autonome, Analyse stratégique des conflits.

Approche politique: traduit les objectifs de l'action dans le langage de la lutte des classes et de la transformation sociale.

Ex.: Analyse des mouvements sociaux, marxiste ou tourainnienne.

Segrestin base son analyse sur deux hypothèses que l'on peut reprendre de la façon suivante. Premièrement, les pratiques collectives reposent sur une dynamique de l'acteur et non pas sur une volonté de projets ou d'enjeux politiques; c'est-à-dire que l'action collective prend son point de départ dans une dynamique de l'ÊTRE plutôt que dans une dynamique de l'IDÉE. Il s'agit d'un rejet de toute démarche volontariste.

Deuxièmement, la dynamique de l'acteur "suppose elle-même L'EXISTENCE et la DISPONIBILITÉ dans le champ de l'action collective de COLLECTIVITÉS CONCRÈTES DE RÉFÉRENCES, c'est-à-dire de communautés d'action auxquelles les travailleurs soient susceptibles de S'IDENTIFIER." ⁴⁷ Il n'y a donc pas possibilité de mobilisation sans intégration sociale.

Il découle de la deuxième hypothèse deux postulats. La capacité de mobilisation devrait être plus forte si la communauté de référence est disponible, c'est-à-dire, plus proche des individus et plus prégnante par rapport à la situation objective; elle devrait être moins forte s'il y a une identité éclatée et diffuse.

À partir des deux hypothèses centrales, Segrestin dégage quelques contingences des communautés d'action.

1. Il n'y a pas d'identité tabou si les communautés "sont de nature à permettre le développement de l'autonomie de l'acteur" et l'expression de cette autonomie dans l'action.
2. Une communauté survit la plupart du temps aux circonstances l'ayant produite. Elle doit son apparition-révélation à L'ORGANISATION de la communauté plutôt qu'aux CIRCONSTANCES l'ayant fait naître.
3. Le syndicalisme est l'agent de «stabilisation» par excellence des communautés d'action.
4. La mise en oeuvre de la communauté de l'action est aléatoire mais tient à deux facteurs: des événements particuliers (éléments provocants) et des initiatives de groupes et de leaders (situations construites).

L'objet de l'étude des communautés et de leurs actions n'est pas celui des conditions de leur production ni de leur actionnalisation, qui ne retiendraient que les réalités contingentes, mais dans l'analyse des communautés elles-mêmes. L'étude de leur émergence est posée selon Segrestin "pour élucider les conditions objectives de structuration qui font qu'une communauté devient la source d'un processus de mobilisation".⁴⁸ Les conditions objectives se trouvent dans la qualité du groupe c'est-à-dire les caractéristiques lui étant propres comme par exemple des particularismes liés à la division technique du travail, la division sociale du travail et la division spatiale de la production.

Segrestin vérifie ses hypothèses centrales par rapport à trois types d'identités collectives: l'identité professionnelle, l'identité sexuelle et l'identité territoriale. Pour alléger le résumé de son processus de validation et de modification de ses hypothèses, il faut s'en tenir à des propositions applicables le plus directement possible à l'objet du mémoire. C'est ainsi qu'on retiendra ces trois hypothèses. Premièrement, il y a un mode dominant d'identification (identité professionnelle) et plusieurs modes périphériques (sexe, ethnie, territoire); deuxièmement, les modèles ne fonctionnent pas à l'état pur et peuvent se combiner, se dégrader, se compliquer. Il ne s'agit pas d'en arriver à une énumération de modèles interchangeables; troisièmement, la communauté professionnelle a une stabilité plus grande que les deux autres.

Avant de se pencher plus directement sur le modèle de la communauté - société (référence identitaire territoriale), il faut jeter un regard sur deux caractéristiques générales des trois modèles telles que Segrestin les décrit. Quelles sont les caractéristiques d'intégration des communautés et quelles sont les conditions d'apparition des communautés dans la mobilisation? Le tableau 2 présente un résumé de ces caractéristiques.

TABLEAU 2 Principes d'intégration et conditions d'apparition de trois types de communauté.

	Communauté/ professionnelle	Communauté/ groupe	Communauté/ société
Intégration	Sur la base de l'identification à une profession, un métier	Ressemblance/groupe de travail	Société locale/différenciation interne
Conditions	S'il y a reconnaissance de la légitimité d'une culture professionnelle	Dépend de déterminations psycho-sociales: taille, niveau d'homogénéité position dominante du groupe, leaders	Facteurs d'environnement économique et social. Recouvrement de la structure industrielle et structure sociale, intégration des strates à la société locale. Phénomène de segmentation (patronat extérieur à société locale)

Les deux premiers types de communauté d'action ont comme base d'intégration une représentation identitaire homogène. Dans le cas de communautés-sociétés la référence identitaire repose sur une structure sociale différenciée en l'occurrence la société locale. Cela s'explique par la faiblesse de l'intégration professionnelle des travailleurs, faiblesse due à la structure économique de l'industrie locale (structures dichotomiques contremaître-ouvrier faiblement qualifiés et faiblement mobiles) où le "clivage entre les exécutants et les chefs devient une norme centrale". Cette faiblesse de l'intégration professionnelle s'accompagne de représentations sociales imprégnées par l'activité économique motrice car une caractéristique essentielle de ces communautés est que, et citons à nouveau Segrestin: "les représentations sociales qui sont produites dans l'usine sont indissociables de celles qui sont produites par la société et la vie hors-travail." 49

Il existe donc une situation de superposition de la structure sociale dans l'usine et celle de la société par l'entremise des représentations, un "système industriel intégré" au sens où l'entendent Marie-Françoise Raveyre et Jean Saglio.⁵⁰ En raison de cette intégration sociale locale, la mobilisation implique nécessairement une représentation de l'adversaire comme extérieure à la structure sociale.

Dans la dynamique du conflit, les notables et élus locaux ont un rôle d'intercession entre la collectivité touchée et l'«extérieur». Pour Segrestin: "Ils sont de véritables points de cristallisation de la vie de la communauté en lutte et de ses échanges avec tous les pouvoirs auxquels il s'agit de s'affronter."⁵¹

En résumé, ce que Segrestin désigne comme les caractéristiques d'un conflit de travail spacialisé en rapport avec la structure sociale sont les suivantes. Premièrement, la communauté de référence de la mobilisation n'est pas restreinte aux murs de l'entreprise. Deuxièmement, le lien avec l'environnement n'est pas qu'un simple "halo de solidarité" mais doit s'interpréter comme reposant sur la société locale elle-même. Troisièmement, la mobilisation ne se fait pas sur la base de la rupture de la structure sociale mais est utilisatrice de cette structure comme "ressort de l'intégration de la communauté". Quatrièmement, les conflits, les clivages et l'opposition interne sont toutefois contenus dans la structure sociale du conflit. Cinquièmement, la communauté apparaît moins nettement centrée sur le travail et la collectivité de travail.

Cependant Segrestin louvoie sur cette dernière question puisqu'il fait remarquer qu'il s'agit de conflits portant sur l'emploi et la communauté de référence "est surdéterminée par le mode de représentation propre à l'usine et les modèles de représentation de la société."

De ces éléments Segrestin fait dériver une définition d'un conflit de travail de "type régionaliste" qui est la suivante::

Si l'on entend qu'il existe une «culture régionale» ou locale lorsqu'un espace social restreint correspond au fonctionnement d'une structure sociale complexe, autonome et au sein de laquelle il existe un accord relatif sur les normes issues de la stratification sociale, on peut convenir du fait que le régionalisme, considéré comme la mise en oeuvre des ressources de cette culture contre une agression extérieure définira très exactement la dynamique de la mobilisation collective telle qu'elle ressort de la notion de communauté-société. ⁵³

Par son originalité, la thèse de Segrestin et son équipe est une contribution majeure à la compréhension des conflits de travail et notamment en ce qui regarde les problèmes liés aux fermetures d'usines.

Sa thèse a eu une grande résonance auprès d'autres chercheurs. En effet, depuis sa parution en 1980 son texte fait école (tout comme ceux des membres de son équipe) si on se fie à l'importance accordée à leurs textes dans les écrits traitants des nouveaux conflits de travail, des identités collectives et des fermetures d'usines. ⁵⁴

Un texte particulièrement développe les thèses de Segrestin en application avec les problèmes d'emplois: celui de Cecilia Casassus-Montero ⁵⁵

1.5.4 Cecilia Casassus-Montero: l'application des communautés pertinentes de l'action collective aux problèmes d'emploi

Publié dans le cadre d'un colloque sur l'emploi organisé par la revue Sociologie du travail, le texte de Casassus-Montero se donne comme objectif d'analyser les conditions d'apparition de l'action collective à propos de l'emploi et plus particulièrement les facteurs explicatifs de la faiblesse et de la quasi-absence de mobilisation ouvrière face au chômage.

Elle constate que l'action collective est plus que rare même si les conditions objectives sont présentes. L'auteure dégage premièrement quelques facteurs contextuels nécessaires à une action collective. On notera que plusieurs facteurs ont été mentionnés par les auteurs cités précédemment. Casassus-Montero distingue cinq facteurs explicatifs qu'elle classe de la façon suivante. Premièrement, la conscience d'avoir des intérêts communs. Deuxièmement, l'identification d'un adversaire, trouver un interlocuteur valable pouvant remédier ou permettre de remédier à la situation, cette variable est le propre de tout mouvement social.⁵⁶ Troisièmement, l'existence de rapports sociaux entre les individus concernés, la référence à une collectivité. Cette communauté de référence peut être active ou naître dans l'action. L'intégration à la communauté de référence est garante de la mobilisation et non le contraire. Quatrièmement, il faut une généralisation de la menace sur la collectivité. Cinquièmement, un support organisationnel, des groupes capables de prendre en charge l'action c'est-à-dire qu'une expérience antérieure de l'action organisée est un facteur favorable.

Casassus-Montero signale que ces variables ne sont pas exclusives et se combinent très souvent. Elle signale aussi qu'il faut considérer les rapports de force pour ne pas rester dans les "abstractions des paradigmes fonctionnalistes". Pour cela, elle s'inspire directement des thèses de Segrestin.

Dans un deuxième temps, l'auteure dégage les problèmes d'emplois où les facteurs de mobilisation peuvent s'actionnaliser. Le tableau 3 (cf.; p. 40), tiré de son article, développe cette application. Nous focaliserons sur deux problèmes particuliers d'emploi identifiés par Casassus-Montero: les fermetures d'entreprises et l'insuffisance d'emplois dans une localité.

A) Fermeture d'entreprises

Dans le cas d'une fermeture d'usine, l'ensemble des travailleurs est concerné, la collectivité de référence est la collectivité de travail. La section syndicale est l'organisation dans laquelle la communauté de référence peut trouver le foyer d'action. La menace étant la fin de l'outil de travail, l'enjeu fondamental est le maintien de l'entreprise.

Casassus-Montero constate qu'avec la fermeture de l'entreprise s'éteint l'employeur et que de facto disparaissent les interlocuteurs. Il faut cependant mentionner quelques réserves à cette affirmation. Ces réserves découlent directement de l'encadrement juridique des relations de travail au Québec. Il y a une différence entre une fermeture stratégique et une fermeture qui survient à la suite d'une faillite. Dans le premier cas, il y a peut-être possibilité "d'atteindre" l'employeur; dans le second il n'y a plus aucune existence juridique. C'est d'ailleurs cet esprit qui est véhiculé par l'article 45 du Code du travail du Québec.⁵⁷

Une autre réserve vient de la place qu'occupe l'État dans les problèmes de fermetures. En effet, l'État en tant qu'agent développeur est plus souvent qu'autrement un interlocuteur privilégié vis-à-vis de ces problèmes.

TABLEAU 3: Problèmes d'emploi et facteurs de mobilisation

Problèmes d'emploi	Catégorie concernée	Interlocuteur	Collectivité de la référence	Caractère de la menace	Organisation	Enjeu
Licenciement partiel	Fraction des travailleurs en préavis	Employeur	Collectivité de travail	Pas de menace globale	Section syndicale	Volume de l'emploi
Fermeture d'entreprise	Ensemble des travailleurs	Aucun	Collectivité de travail	Menace à la survie de l'outil de travail	Section syndicale	Maintien de l'entreprise
Insuffisance d'emplois dans une localité (chômage localisé)	Population active à la recherche d'un emploi	Aucun	Communauté locale	Menace à la vie économique locale	Organisation locale	Création d'emplois
Chômage partiel	Fraction de travailleurs	Employeur	Collectivité de travail	Pas de menace globale	Section syndicale	Durée du travail
Statuts d'emplois	Travailleurs hors statut	Employeur	Liens faibles avec la collectivité	Pas de menace globale	Section syndicale	Sécurité d'emploi
Vulnérabilité au chômage associée au type de contrat de travail	Travailleurs intérimaires	Employeurs successifs	Aucune	Pas de menace globale	Aucune	Sécurité d'emploi

Source: C. Casassus-Montero, "L'action ouvrière en matière d'emploi: conditions de l'action ouvrière", in *L'emploi. Enjeux économiques et sociaux*, Colloque de Dourdan, François Maspero, Paris, 1982, p. 170.

B) Chômage localisé

Dans le cas de chômage localisé, c'est-à-dire lorsque la situation de l'emploi dans une localité devient désespérante, c'est la masse des sans emplois qui est concernée au premier degré, la communauté de référence étant la communauté "locale". La menace est celle de la survie économique locale et l'enjeu devient la création d'emplois. Les organisations locales en général risquent d'être actives face à ces problèmes. Dans ce cas également l'auteure ne retient aucun interlocuteur. La situation, écrit-elle:

(...) est radicalement différente au sens où elle oppose les organisations représentatives d'une masse professionnellement indifférenciée (la population d'une région, les travailleurs d'une branche en déclin), aux instances de l'État plutôt qu'aux organisations patronales susceptibles d'infléchir les politiques économiques et industrielles. 58

Il y a de quoi rester songeur, car ici l'État est l'interlocuteur?! L'État développeur est reconnu comme adversaire principal de ce type de problème d'emploi.

La situation mettant en jeu la survie économique de la collectivité est différente des trois autres situations car il s'agit de problèmes de développement. Cette situation sera catalysée par des problèmes de fermetures d'entreprises. Les collectivités de référence sont différentes dans les deux cas. Pour la collectivité de travail, la première référence est la communauté qui est liée à l'entreprise. L'enjeu est donc le maintien de l'entreprise pour que survive le collectif de travail. 59 Pour la communauté-société, la priorité ou si on veut l'enjeu c'est la création d'emplois indépendamment de l'entreprise qui demeure révélatrice de problèmes. La réouverture n'est qu'un moyen parmi plusieurs pouvant résoudre leur problème. La possibilité de conflit est dès lors très forte entre les organisations représentatives des deux communautés de référence.

La mobilisation de la communauté-société survenant au niveau local et mettant en scène des populations indifférenciées ont comme enjeu le développement. Les classes dominantes sont interpellées et affrontent la classe dirigeante dans ses décisions développementistes. Casassus-Montero écrit:

La quatrième situation (chômage localisé) nous semble se démarquer du reste dans la mesure où on pourrait y voir l'expression des contradictions qui apparaissent en raison du caractère inégal du développement économique. Les luttes pour sauver l'activité économique locale montrent les contradictions qui opposent la bourgeoisie locale au bloc hégémonique central. ⁶⁰

1.6 Convergences des différentes études sur les mobilisations post-fermeture

Des quatre auteurs, il ressort que le concept de mobilisation post-fermeture reste très flou et qu'il a été peu étudié en sociologie. Quand il l'a été, ce fut dans le but d'en faire ressortir les variables contextuelles. Une démarche se démarque cependant. Denis Segrestin présente une approche très originale. Il cherche dans la qualité du groupe le ressort de l'action plutôt que de s'arrêter sur les problèmes provoquant la mobilisation. Le concept de communauté de référence est très intéressant pour étudier les bases de l'action collective, notamment des problèmes liés aux fermetures d'usines.

Il est possible à partir des quatre auteur(e)s retenus de tirer quelques caractéristiques fondamentales des mobilisations liées à des fermetures. Ces caractéristiques sont traitées au moins par plus d'un auteur et quelques fils se recoupent. Ces caractéristiques seront pour les fins de l'étude comparative considérées comme des hypothèses dont une liste de concepts opératoires seront ainsi classés:

- 1ière** Il faut qu'il y ait conscience d'une menace face à la survie de la collectivité.
- 2ième** Les communautés de référence sont fortement intégrées. Il y a des identités collectives qui s'actualisent dans l'action. Les rapports sociaux sont le ressort de cette mobilisation. À ce propos, les identités peuvent se superposer et il y a une plus forte stabilité de la communauté professionnelle.
- 3ième** Le syndicalisme, même s'il n'est pas une condition sine qua non de la mobilisation est un agent stabilisateur par excellence de la communauté de référence par sa capacité d'institutionnalisation des rapports. Il s'agit bien de mise en place d'organisations pouvant véhiculer l'identité. D'ailleurs, il est mentionné chez plusieurs auteurs qu'une expérience passée de situation de menace est un facteur favorable à une mobilisation. Il s'agit d'une expérience de l'organisation comme véhicule de la communauté de référence.
- 4ième** Il y a conflit potentiel entre les organisations. Ce conflit est dû à une structure sociale différenciée du véhicule de la mobilisation. Les acteurs ont une vision différente des enjeux de la lutte: la collectivité de travail vise la réouverture de l'entreprise tandis que la communauté-société vise la survie et la revitalisation de la structure industrielle. Il s'agit d'un principe de virtualité sur un même objet. Par leur nature même, les acteurs sont en conflit; ces conflits étant les mêmes au niveau micro-social que ceux qui traversent au niveau

macro-social la société industrielle. Ce conflit interne cherche à déterminer qui sera l'agent dominant de la lutte avec l'adversaire externe.

5ième Il faut qu'un adversaire soit identifié. Cet adversaire est considéré extérieur à la communauté de référence. Les notables et élus locaux sont parfois le lieu de cristallisation du conflit avec l'extérieur parce qu'ils sont souvent la représentation du lien avec l'extérieur.⁶¹

1.7 La communauté et sa pertinence pratique

Ces concepts opératoires soulèvent un premier problème conceptuel majeur qu'il faut aborder pour en arriver à une comparaison adéquate des deux fermetures d'usines que nous traiterons de manière particulière.

La question centrale à élucider concerne le concept de communauté de référence liée au territoire. Elle est, dans la plupart des études citées jusqu'ici, soit acceptée de fait, soit mal définie. Pourtant le problème de l'adéquation entre la société et la spatialité n'est pas simple et pose toute la question de la pertinence du champs d'étude.

Comment peut-on cerner l'enracinement spatial de la communauté-société? Est-ce un espace définissable géographiquement? Est-ce une entité juridique créée (municipalité)? Est-ce cernable par des liens économiques? Cette question difficile sera traitée dans la section suivante. Elle rendra compte des choix théoriques quant à cette question. Voyons comment peut être défini cette communauté société.

1.7.1 Spatialité et société: définition de l'objet.

Il faut spécifier ce qui est entendu par le concept de communauté-société. Les choix théoriques faits ici quant à la délimitation spatiale du social découle de constats sur l'évolution théorique des études de communautés.⁶² Le champ des études régionales pose d'ailleurs le même type de difficultés: comment agencer une spatialité et une sociabilité?

Premier refus théorique, celui des postulats évolutionnistes et fonctionnalistes sur lesquels sont fondés les études de communauté autant celles de l'école sociologique allemande (Tönnies-Spengler) que celles de l'école de Chicago (Park-Redfield). Cette dernière école a été quasiment hégémonique dans la sociologie urbaine jusqu'aux années 1960.⁶³ Cette école a d'ailleurs eu une grande influence sur la sociologie québécoise.⁶⁴ Refus sociologique car la communauté reste toujours à démontrer.

Les études de l'école de Chicago reposent sur "la représentation réaliste des groupes qui isole des collections d'individus concrets plus que des systèmes construits de relations et qui présuppose que les populations situées sur un territoire donné forment un groupe, ou pour le moins que les groupes se définissent par le découpage de l'espace géographique."⁶⁵ Il ne faut pas non plus oublier que, comme concept de fait, celle-ci est construite comme tout objet sociologique... ou scientifique. "La science réalise ses objets sans jamais les trouver tout faits... elle ne correspond pas à un monde à décrire, elle correspond à un monde à construire ... Le fait est conquis, construit, constaté."⁶⁶

Leurs études, construisant de façon exclusivement empirique leur objet, véhiculent deux erreurs fondamentales à la compréhension des phénomènes. Premièrement, l'idéalisation de la communauté (Gemeinschaft) sur la Société (Gesellschaft) qui est perçu

comme dégradation de relations sociales "véritables". Cette idéalisation est aussi reproduite chez R. Redfield au travers le concept de "Folk Society".

Ces études effectuent une atomisation artificielle de la communauté et, deuxième erreur, créent une confusion entre collectivité locale et l'échantillon d'un changement social plus vaste. De plus, une erreur méthodologique importante, il existe dans leurs études une liaison entre un certain espace et une certaine culture.

Ce qui est essentiel lorsqu'on appréhende un objet de recherche est de ne pas s'en tenir à une réalité sociale simple mais bien d'en trouver la réalité sociologique. Il faut se rapporter, de façon critique et pertinente au sujet, au bagage théorique accumulé. Comme le mentionnent P. Bourdieu et J. C. Passeron:

Un objet de recherche si partiel et si parcellaire soit-il ne peut être défini et construit qu'en fonction d'une problématique théorique permettant de soumettre à une interrogation systématique, les aspects de la réalité mis en relation par la question qui leur est posée. ⁶⁷

Cette démarche n'est nullement le fait de ces approches empiristes et leur contribution ne peut être que celle de données accumulées.

Si les études de communauté ne doivent être acceptées comme "monographie à tiroir", c'est-à-dire comme description de données superposées, elles ne doivent non plus être abordées comme niveau d'approche, ce que les auteurs ont appelé "l'approche localisée". Cette méthode élimine deux problèmes complémentaires.

Premièrement, le rôle du «cadre» dans la construction de l'objet, c'est-à-dire que cette approche a encore comme prémisses que toute collectivité territoriale forme un groupe en soi. Deuxièmement, et donc par effet inverse, l'approche localisée évite le rôle du cadre dans

les processus sociaux que la recherche veut mettre à jour. Cette approche, en faisant abstraction de la relation sociale-spatiale, en acceptant des spatialités de fait (quartier, ville, région) préfère obscurcir ce problème théorique en bonifiant une méthode d'enquête. Elle véhicule donc des choix techniques et idéologiques, celui de la valorisation du local, du "Small is beautiful" ou du "Penser globalement, agir localement", ce qui n'est pas sans présupposés idéologiques.

Il ne faut pas oublier toutefois que "le choix d'une méthode d'enquête n'est jamais réductible à un simple choix technique, mais implique au moins implicitement une prise de position sur l'objet".⁶⁸

Une autre approche méthodologique, approche systémique, a été élaborée par M. Stacey.⁶⁹ Celui-ci nie l'idée de communauté mais propose plutôt celle de Système Social Local. Comment le concept peut-il être valable? Selon Stacey l'étude de localité ou région peut être justifiée lorsque" (...) dans une aire géographique donnée, l'examen des rapports sociaux met à jour la présence d'un certain nombre d'institutions liées entre elles de façon spécifique."⁷⁰ Les questions auxquelles permettent de répondre le système social local concernent:

- a) L'établissement et le maintien d'un système social local et que ce système soit le plus souvent partiel (cela ne conduit pas à abandonner la notion de système).
- b) Les conditions locales de non-existence d'un tel système.
- c) Les circonstances provoquant sa modification ou sa désintégration.
- d) L'articulation des sous-systèmes entre eux et à la structure locale.
- e) L'interaction des structures locales et nationales.

L'intérêt de l'approche systémique de Stacey réside surtout dans la possibilité de démontrer qu'existe des rapports sociaux spécifiques à cette dimension spatiale.

Stacey affirme aussi que le "système social local" étant à la fois processus et structure, il faut intégrer une dimension temporelle à la compréhension de sa dynamique. Cette dimension est tout de même survalorisée chez Stacey, le changement n'étant perçu, comme dans toute analyse systémique, que comme passage vers une stabilité subséquente.

Pourtant, lorsqu'on parle d'étude de structure et de processus (génèse) on doit dès lors parler de sociologie du développement.⁷¹ Il est alors impossible par l'approche systémique de Stacey d'avoir une compréhension réelle du problème étudié: le local étant fondement et point de départ de la recherche.

Ceci pose les limites de l'approche de Stacey qui est obnubilé par son objet (le local); celui-ci ne rompt pas avec la "problématique des études de communauté."⁷² Sous un nouveau vocable, il véhicule la même survalorisation de "l'objet en soi". De plus le processus ou génèse ne peut être conçu en système puisqu'il est "passage d'un système à un autre".⁷³

Stacey a toutefois mis à jour la relation entre diverses institutions imbriquées localement, qu'il perçoit comme véritable système; il faut toutefois passer à l'étude des rapports sociaux entre eux et en relation avec ses institutions. L'étude de ces relations est donc nécessaire pour une construction de l'objet local ou régional.

Stacey ne définit nécessairement pas de façon conceptuelle la place du local dans la structure globale puisqu'adoptant une approche systémique, les deux niveaux sont conçus comme vases communicants. C'est de cette façon qu'il ne réussit pas à se distinguer de la

problématique traditionnelle des études de communauté. Il ne peut non plus expliquer la place (autonomie) du local ou régional dans le changement (génèse).

Il est déjà plus juste de définir comme Laborie "(...) la localité [ou la région] non plus comme champs d'analyse des processus de résistance et d'intégration mais comme une spatialisation des forces constitutives de la dynamique sociale (...)" ⁷⁴

L'approche de Laborie tend, encore une fois, à surdéterminer le rapport à l'espace dans son approche localisée. Le rapport à l'espace, même s'il le considère construit, est le fondement de sa définition de l'objet local-régional. ⁷⁵

Cette définition de Laborie, quoiqu'étant très brève et synthétique, fait toutefois bien ressortir la relation nécessaire entre l'espace et le social pour tout ce qui regarde les notions de localité-région.

Charles Ricq ⁷⁶ est un de ceux qui ont le mieux synthétisé l'appareil conceptuel nécessaire à une analyse du phénomène de région. Il fait bien ressortir que la relation à l'espace, la territorialisation des rapports sociaux a toujours à être démontrée. Il écrit:

La problématique d'ensemble, vis-à-vis de la région, consiste bien à s'interroger non pas sur une définition la plus exhaustive possible de cette dernière, mais bien plutôt d'observer et d'analyser tous les systèmes de relations spatiales et sociales, qu'entretiennent les collectivités humaines dans un territoire donné. ⁷⁷

Cette définition empiriste de région demande un développement et Ricq le fait en démontrant bien l'interrelation qui existe entre l'espace et le groupe humain.

Cette interrelation, cette interdépendance entre le groupe et l'espace où le sociologue accorderait, contrairement au géographe, une certaine priorité au groupe - constituent la base de toute analyse régionale. En

utilisant le terme d'interaction, on exclut, par le fait même, celui de causalité déterministe soit du spatial vers le social, soit du social vers le spatial. Dans cette perspective, notre définition de l'espace régional se situe à un point d'équilibre entre deux autres conceptions, celle de l'espace, simple support d'une réalité régionale, et, celle de l'espace, produit social reflétant toutes les contradictions d'une société ⁷⁸

Ces interactions (organisations spatiales et sociales) sont tellement nécessaires à une compréhension du phénomène de région qu'il faut, toujours selon Ricq, faire ressortir deux notions intimement liées entre elles: territoire et identité. Ces deux notions sont d'ailleurs essentielles à la compréhension des mobilisations étudiées dans ce mémoire et sont support des premières hypothèses opératoires. L'identité est dans cette optique un paramètre nécessaire à toute mobilisation. Tandis que le territoire est le support et le produit social des contradictions de la communauté-société. Ricq fait ressortir la relation entre l'identité et le territoire de la façon suivante:

Ces interactions continues entre organisation spatiale et organisation sociale débouchent sur les notions de territoire - vis-à-vis de l'espace - et d'identité - vis-à-vis du groupe - notions liées à un point tel que le territoire peut être défini comme le miroir d'une société, comme la projection spatiale de rapports sociaux; de même l'identité est inséparable - en règle générale ⁷⁹ - de la référence à un territoire, conçu comme espace aménagé, façonné par une collectivité.⁸⁰

Le territoire est en proie aux interventions de divers intervenants dont l'État, qui y projette ses projets d'aménagements, d'intervention sur l'espace et la société par la mise en place d'institutions. Ces institutions révèlent quelque peu un certain ordre social mais aussi certains conflits. C'est à cet égard que Ricq préfère parler de «champs institutionnels» pour traiter du rapport des institutions à l'espace social. C'est de la dynamique identitaire face à ces champs institutionnels que se dégage une perpétuelle interaction instituant-institué.⁸¹ Il poursuit ainsi:

Au vu du positionnement de l'institution dans l'espace social, en raison des compétences qu'elle possède ou des collectivités qu'elle

affecte, mieux vaut parler à son égard de «champs institutionnels», ce qui dénote une certaine idée de limite et de frontière, mais également de rapports de forces, de relations conflictuelles.(...) "C'est bien dans la mesure où un groupe vit son ou ses institutions, en terme de dynamique ou de conflit, que celles-ci deviennent un élément constitutif du paramètre «identité», d'autant plus même que la dimension temporelle de l'institution, sa durée, est un gage supplémentaire de référence ou/et d'appartenance pour le groupe qu'elle structure. Institution et historicité et de même identité et historicité, vont de pair. 82

L'identité, «mode - d'être - en - relation», est "filtre pour appréhender le réel pour le groupe comme pour les individus qui le composent." 83 Et cette identité se spatialisant, s'institutionnalise, où instituant et institué sont en perpétuel devenir. L'identité ne peut donc être perçue comme seulement référence passéiste, où des "modifications profondes dans l'organisation de l'espace comme dans sa représentation collective [entraînent] des ruptures d'identités, des "pertes d'identité"." 84

L'identité, fondée sur des "invariants fonctionnels et spatiaux, sur une certaine spécificité historique et culturelle durable 85 est aussi "projective". L'identité est donc sujette à deux tendances: une plutôt bloquée provoquant des ruptures culturelles (identité-mémoire) et l'autre, moteur d'un développement prenant en compte l'ensemble des potentialités (économiques, culturelles, sociale) d'un groupe (identité-action).

C'est à partir de ces considérations théoriques que devra être appréhendée la spatialisation des mobilisations suivant les deux fermetures. En effet, si la communauté-société, agissant comme référence identitaire dans une mobilisation post-fermeture, nécessite une reconduction territoriale de la mobilisation, alors cette spatialisation de l'identité a donc comme support une localité ou une région qui se doit d'être construit à partir du rapport des acteurs à l'espace et aux institutions.

Bien plus, ce type de mobilisation, agissant comme catalyseur des forces sociales fera ressortir la notion même de localité ou de région. En effet, les acteurs interagissant entre eux et au travers les institutions feront poindre la spatialisation des relations sociales. Dès lors on pourra construire à partir de ces relations, la ou les localités, la ou les régions. Ces espaces seront lieu de convergence de forces qui mettent à jour l'existence de formes nouvelles d'organisation des rapports sociaux, forces qui transcendent, entre autres, les entreprises (dans leur organisation) et les institutions (mode de relation instituant-institué) et qui par leurs pratiques, modifient qualitativement les conditions passées de celles-ci.

Ne serait-ce justement ce que Bernard Ganne a constaté dans son étude de cas sur la mobilisation suite à la fermeture d'une tannerie à Annonay en France?⁸⁶ En plus de pouvoir y retrouver, à l'intérieur de la description du déroulement du conflit, l'ensemble des variables qui vont servir d'hypothèses opératoires aux fins de notre analyse comparative, son étude a l'originalité de faire ressortir la place et la restructuration du local dans la crise.

(...) il semble que l'on soit passé d'un mode d'organisation fragmenté en une somme d'institutions locales spécialisées, préservant chacune leur champ propre d'intervention, à un autre mode où c'est maintenant le «local» comme tel qui se trouve institué comme base active des nouveaux regroupements et en passe de devenir, de ce fait à ce plan, le référent unifiant dominant.⁸⁷

Ganne fait bien ressortir que, dans le cas qu'il a étudié, le référent au local n'est pas fondée sur une défense identitaire passéiste:

La mobilisation autour du «local» observée à Annonay ne constitue pas, contrairement à la démarche la plus habituellement adoptée pour rendre compte des conflits, cette espèce de repli sur la sphère des structurations culturelles particulières, dont le caractère impondérable permettrait précisément de faire échec à l'avance de la machine économique selon un paradigme latent opposant classiquement «culturel-local-traditionnel» à «économique-global-moderne»: le «local» à Annonay ne constitue aucunement la résistance de l'ancienne structure archaïcho-culturelle «locale» ou «régionale» aux développements les plus avancés de l'appareil économique en voie de restructuration; *il naît de la crise et par la crise et comme solution à*

*cette dernière, porté par de nouvelles couches qui achèvent bel et bien de balayer l'ancien ordre.*⁸⁸

La spatialité dans l'étude comparative de ce mémoire ne sera donc pas appréhendée de façon normative mais sera construite comme les considérations théoriques précédentes l'indiquent. Toutefois, pour faciliter l'exposé des données, les deux villes seront considérées, pour l'instant, comme deux entités en soi.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 Bernard Brody, "Les fermetures d'usines: Progrès ou fléau?", Tiré-à-part no.56, École de Relations Industrielles, Université de Montréal, 1984, p. 200. Brody précise à la même page que "(...) le licenciement collectif est la conséquence inévitable sur le plan humain de la fermeture d'usine, acte plutôt organisationnel". Pour une discussion sur le problème que pose la notion d'entreprise voir: Roger Cornu, "Mort et résurrection de l'entreprise: Oraison funèbre pour un pseudo-concert" in L'Emploi, Enjeux économiques et sociaux. Colloque de Dourdan, François Maspero, Paris, 1982, pp 103 à 112. Cette question de la notion d'une définition du concept d'entreprise s'avère très importante, particulièrement au Québec où le Code du travail à l'article 45 concernant la cession de l'entreprise et la survie de l'unité d'accréditation a donné lieu à de nombreux problèmes et conflits. Qu'on pense seulement au cas du Manoir Richelieu.
- 2 François Delorme et Réjean Parent, "Les licenciements collectifs au Québec : Un bilan partiel du dispositif en vigueur au Québec", Monographie No 12, École de Relations Industrielles, Université de Montréal, 1982.
- 3 Bernard Brody, op. cit., p. 200. Voir sa note 4 portant sur la définition de licenciement collectif (rapport licenciement/chômage).
- 4 J.P. Gordus, P. Jarley et L.A. Ferman, Plant closings and economic dislocation, University of Michigan, the W.E. UP John Institute for employment research, 1981. Les auteurs analysant une étude parue dans le Business Week affirment: "These date while/far from comprehensive, confirm that plant closing provide a substantial part of the total unemployment figure. Research in plant closings has been confined to the case study and evaluation tradition and that as a consequence there is no comprehensive of plant closings and no statistics concerning the extent of unemployment directly or indirectly attributable to plant shut downs" (p. 4)
- 5 Pour une étude critique de la législation en matière de licenciement collectif, voir: Reynald Bourque, Protection en matière de licenciement collectif. Le cas du Québec. Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Étude Approfondie (DÉA). Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (CNRS) Aix-en-Provence. Texte ronéotypé, 1988.
- 6 Paul Martel-Roy, "Licenciements collectifs-licenciements individuels et emploi au Québec. 1979-1984" in Relations Industrielles, vol. 42, no 3, PUL, 1987, pp. 577-594.
- 7 Les études sur les licenciements individuels quant à elles se sont faites essentiellement sous trois formes différentes: politiques globales d'emploi, études psycho-sociales et étude contractuelle et légale visant leur réglementation. Voir à ce sujet: Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon, Le Plein Emploi. Pourquoi?, MTL, PUQ, 1983. Aussi: Zaïda Nunez et Lise Poulin-Simon, Les Licenciements. Les éviter, les régler, les compenser. IRAT, Bulletin no 13, Février 1979.
- 8 Garnett Picot et Ted Wannell, "Perte d'un emploi et adaptation au marché du travail dans l'économie Canadienne", in La population active, Statistique Canada, Catalogue 71-001, mars 1987, pp. 85-150
- 9 Voir à ce sujet l'étude de J. Paul Grayson, Fermetures d'usines et déqualification: trois études de cas, Conseil des sciences du Canada, septembre 1986, 31 pages.
- 10 G. Picot et T. Wannell, op.cit., p. 85.
- 11 Voir à ce sujet l'étude d'Olivier Kourchid, "Collectivités locales et délocalisation: la segmentation des espaces socio-économiques aux États-Unis et en France", in Sociologie du travail, No 2, 1982, pp. 207-218. L'auteur conclut même à un désir

- patronal de la déstabilisation et d'une segmentation des espaces économiques. À ce propos, voir l'étude fréquemment citée et résumée par les auteurs traitant des déstructurations économiques: Barry Buestone et Bennett Harisson, Capital and Communities, the causes and consequences of private disinvestment, USA, Progressive Alliance (1625 L Streel, Washington DC 200036), 1980. Ces auteurs traitent des tragédies patronales de désinvestissement et des conséquences sociales de ces choix stratégiques.
- 12 Voir l'article de Bernard Brody, "La non-politique de Main-d'oeuvre" in Bernard Brody (éd.), Main-d'oeuvre et politiques gouvernementales du travail, La librairie de l'Université de Montréal (codex), 1983, pp. 536-543.
- 13 Wayne R. Wendling, The Plant Closure Dilemma. Labor, law and bargaining, The W.E. UPJohn Institute for employment research. Michigan University, 1984, p. 29. Quant à Jacobson la référence est: Louis Jacobson and Janet Thomason, Earning loss due to displacement, Alexandria Va, The center for naval Analyses, Public Research Institute, August 1979.
- 14 Gérard Adam et Jean-Daniel Reynaud, Conflits de travail et changement social, PUF, Paris, 1978, p. 297.
- 15 L. A. Ferman et J. Gardner, "Economic Deprivation, social mobility and mental health" in Mental health and the economy, L. A. Ferman et J. P. Gordus (éds.); cité dans J.P. Gordus et al., op. cit., p. 127.
- 16 Cité dans Bernard Brody, "Fermetures...", op. cit., p. 206. Source: Shimon Dolan et André Arsenault, "Stress, santé et rendement au travail", Montréal, École de Relations Industrielles, Université de Montréal, Monographie, No 5, 1980. p. 80.
- 17 Bernard Brody, "Fermetures ...", op. cit. p. 205.
- 18 Camil Bouchard et Robert Perreault, Fermeture de l'usine ITT-Rayonier et consultations médicales, polycopié, 1980. Tiré de Bernard Brody, "Fermetures...", op. cit., p. 205.
- 19 Certaines études américaines nous donnent cependant une idée de l'ampleur des coûts sociaux du chômage et des fermetures d'usines. Une étude réalisée pour le gouvernement américain en 1976 a mesuré l'impact d'une augmentation de 1% pendant six (6) ans. Voici ce qu'ils ont trouvé: 37 000 morts (...) 1 920 suicides, 650 homicides, 500 morts de cyrrhose du foie, 4 000 admissions en hôpital psychiatrique, 3 300 incarcérations, Source: FTQ, Pertes d'emplois: mobilisation, p. 12-13. Cité dans Bernard Brody, "Fermetures ...", op. cit., p. 205.
- 20 Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon, op. cit..
- 21 Voir le texte de Jean-Daniel Reynaud, "Conflits du travail, classes sociales et contrôle social" in Sociologie du travail, No 1, 1980, pp. 97-115.
- 22 G. Adam et J.-D. Reynaud, op. cit. p. 297.
- 23 Marie-Victoire Louis et Olivier Galland, "Chômage et action collective" in L'emploi. Enjeux économiques et sociaux. Colloque de Dourdan, op. cit., p. 148.
- 24 Louis A. Ferman, Jeanne Prial Gardus et Paul Jarley, op. cit., p. 4-5.
- 25 Ibid., p.49
- 26 Jean-Daniel Reynaud, op. cit. , p. 99.
- 27 Ibid., p. 97-114.
- 28 Sur cette question cruciale voir: Danièle Auffray, Thierry Baudoin, Michèle Collinet Alain Guillerme, La grève et la ville, Paris: Christian Bourgois Éditeur, 1979, 246 p.
- 29 Idem.
- 30 Sabine Erbès-Séguin, "Les problèmes d'emploi dans la stratégie économique de

- l'État." in L'Emploi. Enjeux économiques et sociaux. Colloque de Dourdan, op. cit., p. 129-130.
- 31 Voici une liste de textes syndicaux québécois portant directement sur la question de l'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais seulement pour montrer l'importance du problème pour ces organisations. Coupures et fermetures, une même lutte, FTQ, 1982 (colloque). Fermetures d'entreprises - licenciements collectifs, Fédération du Commerce CSN, 1984 (mémoire). Fermetures d'usines - Licenciements collectifs, Conseil central Nord-Ouest québécois CSN, 1984 (mémoire). Fermeture d'usine, Alternative, Fédération de la Métallurgie CSN, 1984 (mémoire). Fermetures d'entreprises - Licenciements collectifs, Conseil du travail de l'Estrie FTQ, 1984. Du travail pour tout le monde. Manifeste des travailleurs et travailleuses victimes de fermetures et de licenciements collectifs, Action Politique CSN, 1982. Les fermetures d'entreprises, travailleurs unis du Pétrole du Canada, 1984 (mémoire). Le droit au travail, CSN, Résolutions adoptées par les instances. Pour le droit au travail, CSN 1979. Fermetures on s'organise! Manuel du militant confronté à une fermeture d'entreprise, FTQ, 1981.
- 32 Brian Barton, "Crise et fermetures d'usines" in La crise économique et sa gestion, Colloque de l'Association d'économie politique. Gilles Dostaler (éd.), Boréal Express, Montréal, 1982, p. 153.
- 33 Bernard Ganne, "Conflit du travail et changement urbain: transformation d'un rapport local", in Sociologie du travail, no. 1, 1990, p. 128.
- 34 Ibid., p. 145.
- 35 Auffray et al., op. cit., p. 5.
- 36 Marc Maurice, "Le déterminisme technologique dans la sociologie du travail (1955-1980). Un changement de paradigme", in Sociologie du travail, no. 1, 1980, p. 37.
- 37 René Lourau, L'analyseur Lip. Paris, 10/18, Union générale d'Édition, 1974, 187 pages.
- 38 G. Adam et J.D. Reynaud, Conflits de travail et changement social, PUF, Paris, 1978, 389 pages.
- 39 D. Segrestin, "Les communautés pertinentes de l'action collective" in Revue française de Sociologie, XXI, 1980, p. 177.
- 40 J.D. Reynaud, op. cit., p. 97-115.
- 41 J.D. Reynaud, ibid., p. 99.
- 42 L.A. Ferman, J.P. Gordus, et P. Jarley, op. cit., p. 13-14
- 43 Idem.
- 44 D. Segrestin, op. cit., p. 171.
- 45 Ibid., p. 172.
- 46 Idem
- 47 Idem.
- 48 Ibid., p. 178.
- 49 Ibid., p. 196.
- 50 Marie-Françoise Raveyre et Jean Saglio, "Les systèmes industriels localisés: éléments pour une analyse sociologique des ensembles de P.M.E. industriels" in Sociologie du travail, No 2, 1984, p. 157-176.
- 51 D. Segrestin, op. cit., p. 197.
- 52 Ibid., p. 198-199.
- 53 Idem.

- 54 Idem.
- 55 C. Casassus-Montero, "L'action ouvrière en matière d'emploi: conditions de l'action ouvrière" in L'emploi. Enjeux économiques et sociaux. Colloque de Dourdan. François Maspero, Paris, 1982, p. 163-178.
- 56 Voir Alain Touraine, Les sociétés dépendantes, Éd. Duculot, 1976; Alain Touraine, La voix et le regard, Seuil, 1978 et Anthony Oberschall, Social Conflict and Social Movements, Prentice-Hall Englewood Cliffs, N.J., 1973.
- 57 Voir à ce sujet: Fernand Morin, "D'un entrepreneur à un autre l'accréditation ne suit pas" in Relations Industrielles, vol.44, no.2,1989, p.315 à 336.
- 58 C. Casassus-Montero, op. cit., p. 169.
- 59 Emmanuelle Reynaud, "Identités collectives et changement social: les cultures collectives comme dynamique d'action" in Sociologie du travail, No 2, 1982, p. 167. Elle insiste sur la force de cette micro-culture: "Si elle est détruite, tout est perdu et les écrits des travailleurs victimes de licenciements collectifs expriment clairement qu'ils ont perdu plus qu'un emploi et que même la réintégration de chacun d'eux, isolément, dans un poste nouveau, ne constituerait pas une réparation suffisante."
- 60 C. Casassus-Montero, op. cit. p. 169. Lorsqu'elle parle du bloc hégémonique central, Casassus-Montero se réfère directement à Alain Lipietz, Le capital et son espace, Maspero, 1978.
- 61 Voir sur cette dynamique Pierre Grémion, Le pouvoir périphérique: bureaucrates et notables dans le système politique François, Paris, Le Seuil, 1976, 477 p.
- 62 Il est entendu que communauté est compris ici au sens de la tradition anglaise et surtout américaine (community studies) et non pas de la tradition française ou communauté relève plus de l'opposition traditionnelle communauté vs société et représente un groupe très intégré socialement. Nous verrons plus loin les origines et impacts de cette tradition. C'est pour éviter cette ambiguïté que Denis Segrestin emploie le terme communauté-société pour parler des communautés intégrées sur le territoire.
- 63 Voir à ce sujet: R.E. Park, Human communities: the city and Human ecology, New York, Free Press, 1952; Redfield R., The folk culture of Yacatan, Chicago, The University of Chicago Press, 1925.
- 64 Voir les textes de R. Redfield, H. Miner et E.C. Hughes in M. Rioux et Y. Martin (éds.), La Société Canadienne-française, Montréal, Hurtubise, 1971, pp. 69-73, pp. 77-90 et pp.91-100.
- 65 P. Champagne, "La restructuration de l'espace villageois", in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 4, mai 1975, p. 43-67; cité par S. Tiévant, "Les études de «communautés» et la ville: héritage et problèmes", in Sociologie du travail, 2-83, p. 243-255. Nous soulignons.
- 66 G. Bachelard, La formation de l'esprit scientifique: contribution à une psychanalyse de la connaissance objective, éd. J. Vrin, 1965, p.61 cité par M. Grawitz, Méthodes des Sciences Sociales, Dalloz, 1984, p. 387.
- 67 P. Bourdieu et J.C. Passeron, Les héritiers. Les étudiants et la culture, Paris, Minuit, 1964, 183 p.; cité par M. Grawitz, ibid. p. 389.
- 68 P. Champagne, op. cit., p.43-67; tiré de S. Tiévant, op. cit., p. 251.
- 69 M. Stacey, Tradition and change; a study of Bandury, Oxford University Press, 1960, et M. Stacey, "The myth of community studies" in British Journal of Sociology, 20, 1969, p. 134-147; tiré de S. Tiévant, op. cit., p. 251.
- 70 S. Tiévant, op. cit., p. 251.
- 71 Au sens entendu par Alain Touraine, Les Sociétés dépendantes, Duculot, 1976.

-
- 72 M. Stacey, op. cit., p. 251.
- 73 A. Touraine, op. cit., p. 9.
- 74 Jean-Paul Laborie, "Graulhet" in Cahiers de l'observation du changement social, vol. III, Équipe Midi-Pyrénées, Éditions du CNRS, Paris, 1982, p. 132. Nous ajoutons «région», encore une fois pour ne pas s'en tenir à une vision restrictive de l'espace de ces rapports sociaux liés à l'espace.
- 75 Rien que par son titre, sa thèse de doctorat, révèle sa valorisation du local, son option pour l'objet. Voir Jean-Paul Laborie, Les petites villes, Centre régional de publication de Toulouse, Éditions de CNRS, Paris, 1978, 363 pages.
- 76 C. Ricq, "La région, espace institutionnel et espace d'identité" in Espaces et Société, no 41, juin-décembre 1982, p. 113-129.
- 77 Ibid., p. 114.
- 78 Ibid., p. 118.
- 79 Il faut spécifier que dans le cadre de son article Ricq traite d'identité régionale. On a vu que l'identité, basée sur la notion de communauté de référence peut entre autres faire référence au cadre productif où le territoire peut être absent. Cependant l'appropriation du lieu de travail ne peut-il être aussi compris comme territorialisation référentielle, appropriation identitaire d'un espace productif?
- 80 C. Ricq, op. cit., p. 118.
- 81 Sur cette question cruciale nous vous référons à René Lourau, L'analyseur Lip, collection 10/18, Union Générale d'éditions, 1974.
- 82 C. Ricq, op. cit., p. 124-125.
- 83 Ibid., p. 125.
- 84 Ibid., p. 127.
- 85 Idem.
- 86 B. Ganne, op. cit., p.127 à 146.
- 87 Ibid., p.145.
- 88 Ibid., p.145. Les italiques sont de nous.

CHAPITRE II

HISTOIRE RÉCENTE DE DESBIENS ET MÉTABETCHOUAN

2.1 Introduction

Dans ce deuxième chapitre, un portrait social des deux villes sera tracé au moment où surviennent les deux fermetures. La compréhension de la crise et la place des acteurs dans la société ne pouvant être perçus exclusivement à partir de données synchroniques, un retour sur le développement des deux localités s'avère aussi nécessaire.

Il s'agit donc de peindre le tissu social des deux localités au moment où surviennent les deux fermetures d'usines. À l'aide de la description des mobilisations présentées au chapitre trois, nous pourrons ainsi saisir les formes que prennent les interactions des acteurs dans les "crises" que provoquent les deux fermetures d'usines. Le phénomène de crise comme analyseur des rapports sociaux se développant localement et régionalement.

En raison de leur place centrale dans l'enjeu des mobilisations, une attention particulière sera portée aux deux entreprises soit LAR Machinerie à Métabetchouan et St-Raymond Paper à Desbiens.

Le chapitre deux est donc divisé en trois grandes parties: un bref historique du développement des deux localités (section 2.2), une description socio-économique des deux villes (section 2.3) et un portrait des deux entreprises (section 2.4).

2.2 **Bref rappel sur les origines de Métabetchouan et Desbiens.**

Les villes de Desbiens et Métabetchouan sont situées à six kilomètres l'une de l'autre sur les rives du lac Saint-Jean. Desbiens fut fondé en 1926. Métabetchouan fut tronqué d'une partie de son territoire à cette fin. Malgré la faible distance qui les sépare, les deux localités ont un passé économique-social passablement différent.

Les premiers colons qui s'installèrent au Lac-Saint-Jean le font dans les Cantons Mésy, La Barre, Caron et Métabetchouan. Ces deux derniers sont situés sur le territoire actuel des deux municipalités.

En 1855, les premiers colons s'établirent dans le rang Caron, partie du territoire actuel de Métabetchouan, et, près de la mission St-Charles, à l'embouchure de la rivière Métabetchouan, en plein coeur du Desbiens actuel. Ce site fut construit à l'emplacement où la compagnie de la Baie d'Hudson avait établi son poste de traite dans le Domaine du Roy; premier établissement européen à l'ouest de Tadoussac.

Jusqu'aux années 1890, l'histoire des deux municipalités suit le même cheminement. Avec l'érection d'un pont au-dessus de la rivière Métabetchouan, la jonction ferroviaire de la portion Saguenay avec la portion Lac-Saint-Jean marque le commencement d'une différenciation du développement économique entre les deux territoires: le site de l'ancien poste de traite sur le bord de la Métabetchouan (Desbiens) fut choisi comme terminus.

2.3 Desbiens: un développement mono-industriel.

La rivière Métabetchouan offrait beaucoup de potentiels, surtout lorsque le transport fut facilité par le terminus construit à son embouchure. Dès 1896, Louis Desbiens et Georges Perron de St-Jérôme ¹ construisent une scierie sur les bords de la Métabetchouan et une petite agglomération naissante (5-6 familles) prend le nom de Desbiens. ² Cette scierie fut détruite par des incendies successifs: 1903, 1915, 1919.

Le Saguenay Lac-Saint-Jean était dans son ensemble très actif à la fin du XIXe siècle et la mise en force de la pulperie de Chicoutimi faisait figure de modèle qu'on empruntait un peu partout dans la région. Deux autres pulperies contrôlées par des "régionaux" naissaient sur la Métabetchouan: une à Saint-André-de-l'Épouvante et l'autre à Val-Jalbert. Ces deux dernières furent fermées avec l'arrivée massive de Capital industriel anglophone, notamment le village de Val-Jalbert qui fut fermé lors du rachat par William Price de la liquidation de la compagnie de Pulpe de Chicoutimi (J.E.A. Dubuc).

Après l'incendie de la scierie de Desbiens en 1919, l'avenir de l'agglomération était compromise mais l'utilisation de la force motrice de la chute Martine à des fins hydro-électriques en 1920 allait déterminer l'avenir économique de l'agglomération.

Il sera question plus en profondeur de l'historique de la St-Raymond Paper dans la section de chapitre traitant spécifiquement des deux entreprises. Pour l'instant, il importe de mentionner qu'en 1922 la compagnie commençait à opérer, grâce à l'énergie du pouvoir électrique de la Chute Martine récemment rachetée par la Compagnie St-Raymond Paper qui prit également possession des installations de la Métabetchouan Sulphite lesquelles n'avaient

fonctionné que deux ans (faillite en 1922) avant que Lady Alstor ne les reprenne pour les déménager à Desbiens.

Avec l'arrivée de la St-Raymond Paper, l'agglomération prit un essor considérable en peu de temps. En 1926, la paroisse St-Émilien était finalement érigée après avoir servi de desserte de la paroisse St-Jérôme à partir de 1923. En 1926 elle obtenait également un statut de municipalité formé d'un territoire d'un mille carré détaché de la municipalité de St-Jérôme. Ce territoire fut quelque peu agrandi en 1948. Depuis, l'histoire économique-sociale de Desbiens suit de près les fluctuations du développement de l'usine de la St-Raymond Paper.

2.4 Métabetchouan: agriculture, services, ... puis industrie?

Avec l'arrivée des premiers colons dans le rang Caron, c'est le début d'une activité agricole qui s'établit dans le secteur actuel de la municipalité de Métabetchouan. Dès 1868, la paroisse de St-Jérôme est érigée et, en 1873, la municipalité de St-Jérôme est reconnue en vertu du Code Municipal.

Sa production laitière y est particulièrement prospère. Parallèlement à l'expansion de son secteur agricole, de nombreux services se développent. Le "village" devient pôle de services pour le secteur Sud-Est du Lac-Saint-Jean. L'industrie forestière, notamment les scieries, devient progressivement un autre fer de lance de l'économie de la municipalité.

C'est dans ce contexte qu'en 1898 le gouvernement détache une portion de territoire pour ériger le village de St-Jérôme qui consolidera sa vocation commerciale. Ce détachement ne se fit pas sans heurts: il y eut contestation sur contestation, voire des

accusations de déplacement de borne logées contre le maire de la paroisse. Le premier maire du village de St-Jérôme, M. George Perron, était un marchand. C'est d'ailleurs un des deux promoteurs du moulin à scie qui exploita les potentialités de la rivière Métabetchouan qui sera à l'origine de la naissance de la municipalité de Desbiens.³ La bi-valence du développement agricole et commercial (paroisse-village) marquera le développement économique de Métabetchouan tout le long du XXe siècle.

À partir de la deuxième guerre mondiale il y a toutefois eu une certaine diversification de l'économie marquée par l'arrivée en 1942 de l'entreprise LAR Machinerie, entreprise de soudure et d'usinage fondée par messieurs Laliberté, Allard et Robitaille. À ses débuts, l'entreprise visait principalement à répondre aux besoins des agriculteurs.

De plus, la vocation de ville de services se confirmera avec l'arrivée d'un bureau du Ministère provincial des transports, d'un hôpital de soins prolongés, du siège social de la fédération régionale des caisses populaires Desjardins et enfin d'un séminaire qui est utilisé durant l'été aux fins d'un camp musical d'envergure régionale.

2.5 Portrait socio-économique des deux villes au moment des fermetures

Il faut premièrement noter que malgré l'importance de la crise du début des années 1980, il y a peu de données qui ont été compilées quant aux effets des fermetures. Ce qui explique la nécessité de s'en tenir aux banques de données usuelles telles les recensements pour établir les grands vecteurs de l'activité économique locale.⁴ L'évaluation des effets des fermetures sur l'activité économique sera donc faite à partir des changements dans ces données générales. Cette évaluation partielle ne peut que montrer les caractéristiques différentes des deux villes ainsi que les changements survenues dans la

période étudiée. Comme l'objectif central de ce mémoire n'est pas d'en arriver à chiffrer les effets économiques des fermetures sur les deux villes, cette mise en place permettra tout de même de décrire la morphologie sociale des deux villes au moment des fermetures.

2.6 La population

L'emprise territoriale des deux villes sont à l'opposé une de l'autre. Tandis que Métabetchouan est très étendue, ce qui révèle son caractère agricole en partie, Desbiens est très peu étendue, signe d'une certaine concentration autour de son pôle économique principal: l'usine de la Saint-Raymond Paper. Cette différence a notamment des effets sur la densité de la population des deux villes comme le confirme les données du tableau 4, ci-dessous.

Tableau 4: Étendue territoriale et densité de population des villes de Desbiens et de Métabetchouan

	Desbiens	Métabetchouan
Superficie (km ²)	10,36 km ²	113,21 km ²
Densité Population (/km)	148,7	30,1

Source: Statistique Canada, Recensement 1981.

Avec une densité de 148,7 individus au km², la population de Desbiens est beaucoup plus concentrée que Métabetchouan avec ses 30,1 individus au km². Peut-on dire pour autant que Desbiens participe plus à un modèle urbain que Métabetchouan. Peut-être que comparativement à Métabetchouan où une partie de la population est définie à partir d'un développement de type agricole, Desbiens est globalement plus marquée par un mode de vie urbain lié à une activité industrielle mono-industrielle (v.g. section 2.3)

La population n'a cessé de diminuer depuis 1976 à Desbiens; en fait ce déclin démographique a commencé au milieu des années 1960. Le déclin démographique est d'ailleurs lié au déclin de la Saint-Raymond Paper. De 1673 personnes en 1976, elle passe à 1541 personnes en 1981 et à 1417 personnes en 1986. À Métabetchouan le renversement de tendance se produit à partir de 1981. En 1976, la municipalité comptait 3016 individus, en 1981 la population augmentait à 3406 mais chutait à 3285 individus en 1986 (cf: tableau 5).

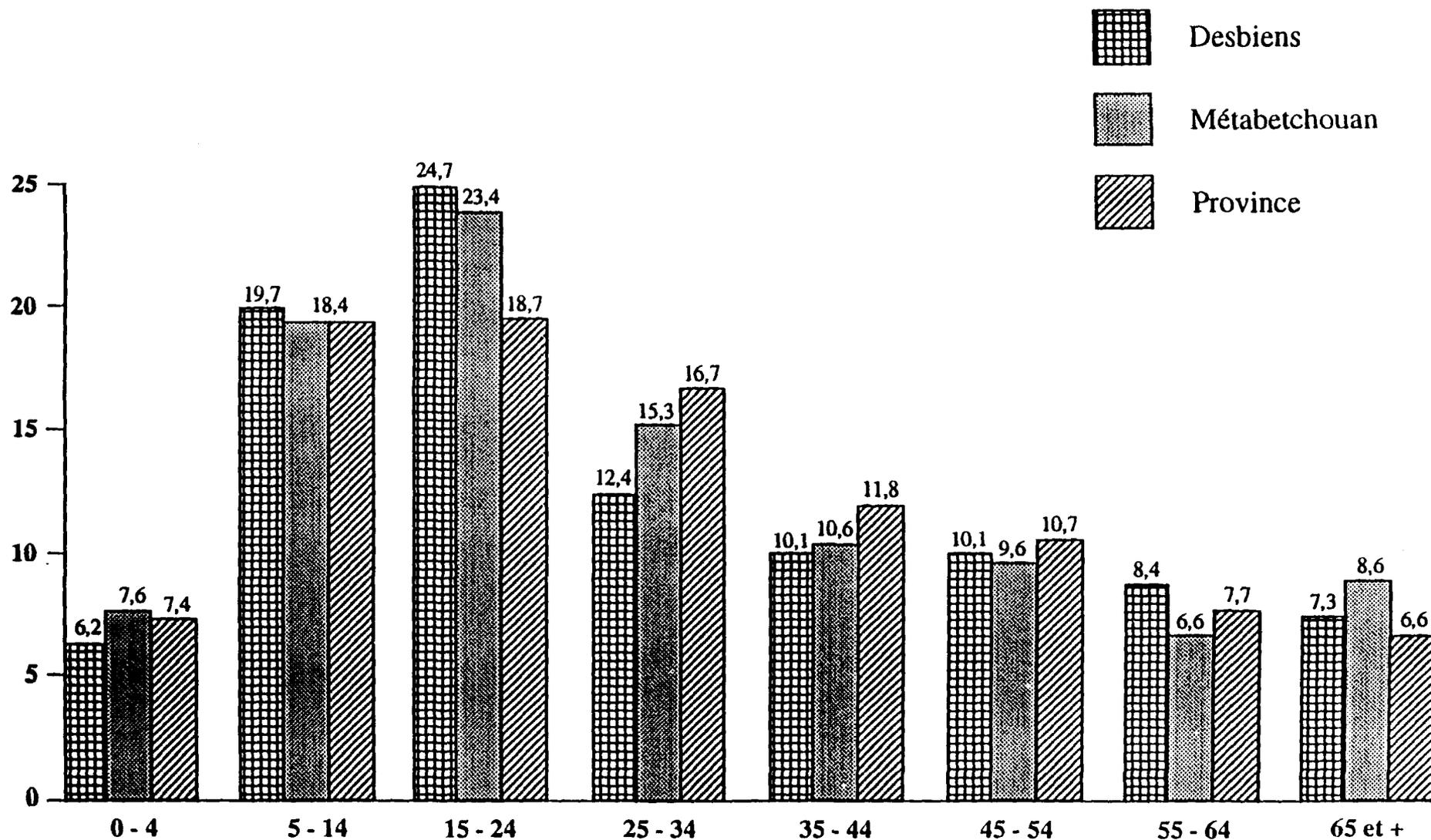
Tableau 5: Évolution de la population en chiffres absolus - Desbiens - Métabetchouan

	1976		1981		1986	
	Desbiens	Métabet- chouan	Desbiens	Métabet- chouan	Desbiens	Métabet- chouan
Population totale	1673	3016	1541	3406	1417	3285

Sources: Statistique Canada, Recensement 1976, province de Québec, Profil subdivision subdivision Statistique Canada, Recensement 1981, catalogue 93-941. Statistique Canada, Recensement 1986, catalogue 94-109.

Les histogrammes comparatifs -Desbiens-Métabetchouan- Province de Québec, divisé hommes-femmes, pour les années de recensement 1976, 1981 et 1986 (v.g. tableaux 6 à 11, dans les pages qui suivent) permettent de cerner les formes plus spécifiques des tendances à la dépopulation des deux localités. Il est également nécessaire de vérifier ces tendances à la dépopulation de comparer avec le reste de la province afin de voir s'il ne s'agirait pas d'une tendance générale liée à la dénatalité de la population québécoise.⁵

RÉPARTITION DES ÂGES HISTOGRAMME COMPARATIF HOMMES 1976



RÉPARTITION DES AGES HISTOGRAMME COMPARATIF FEMMES 1976

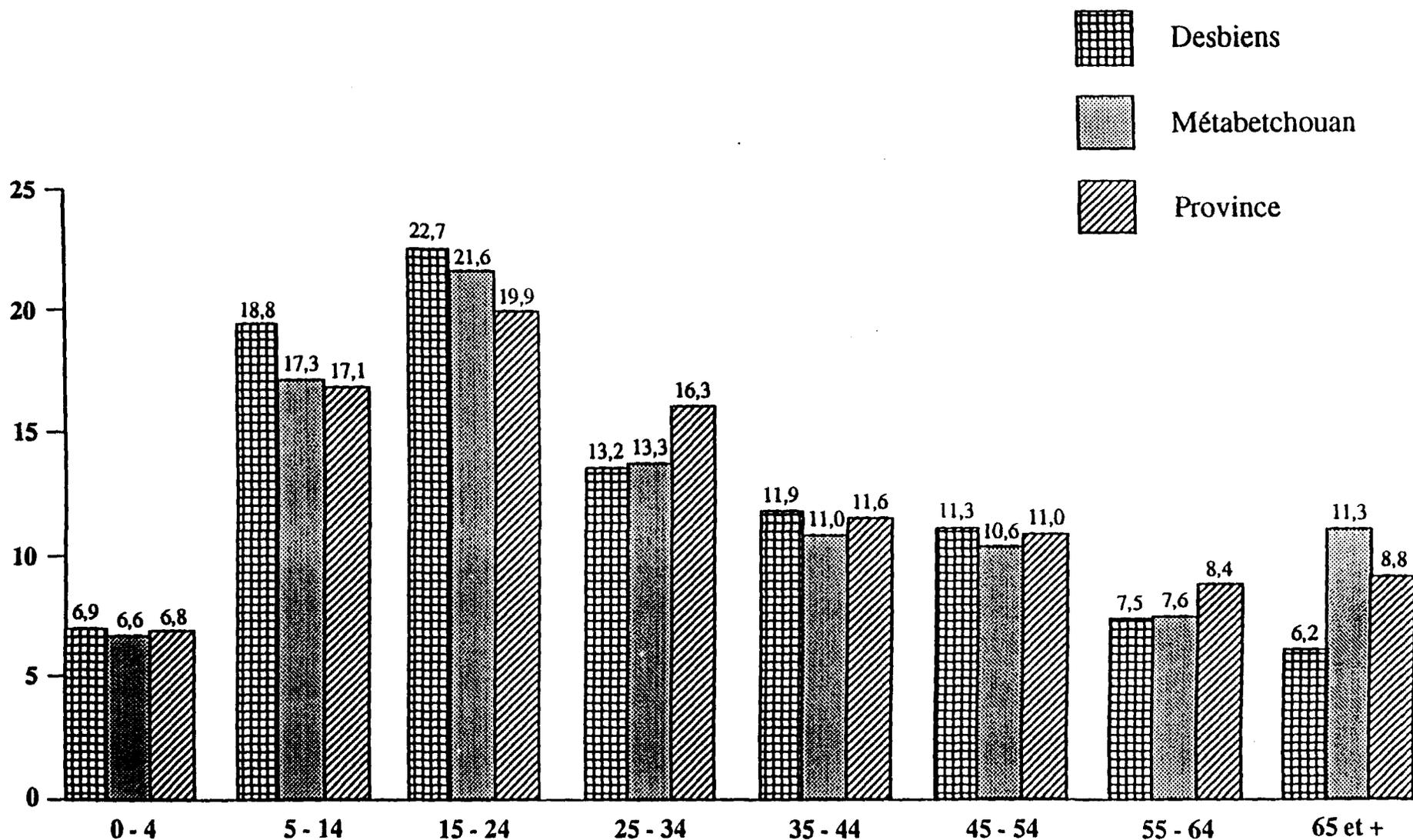
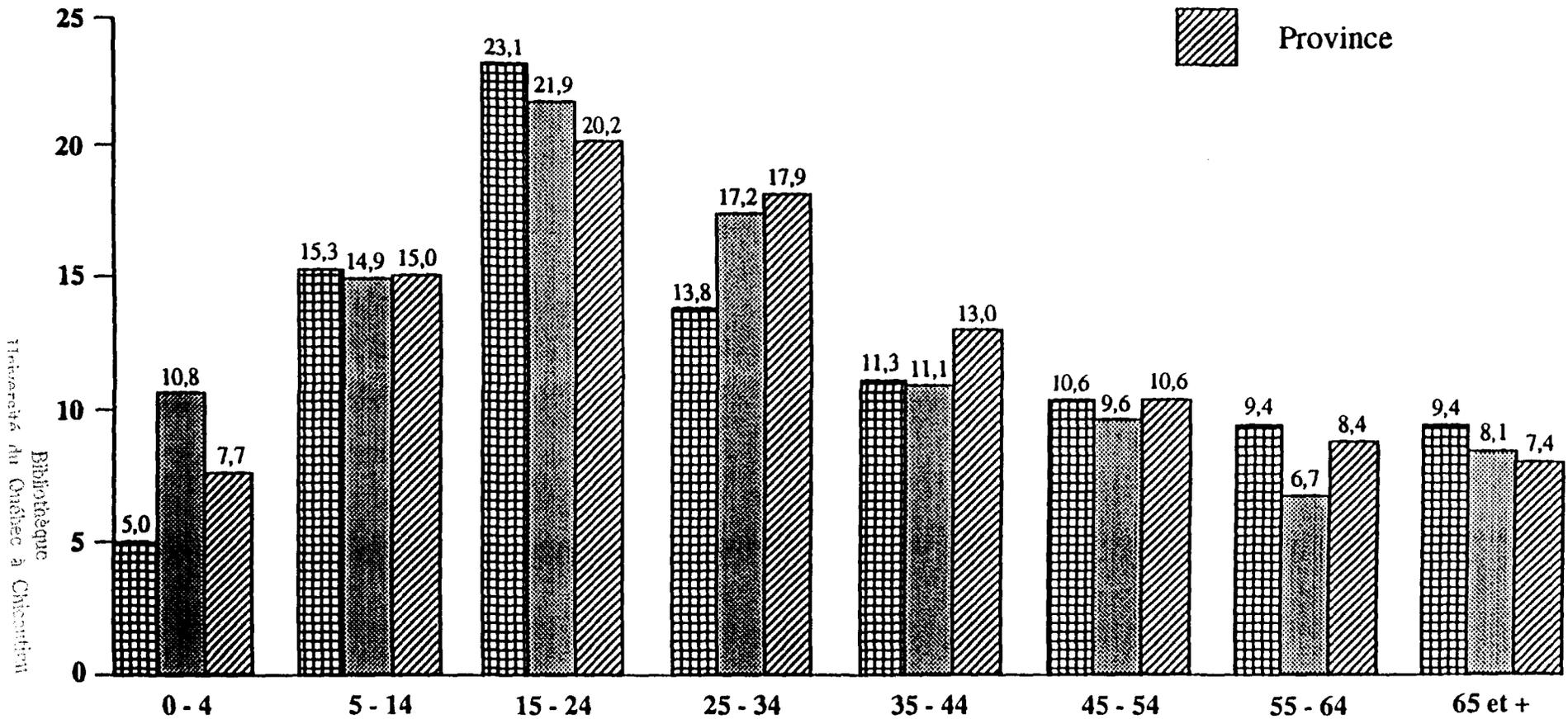
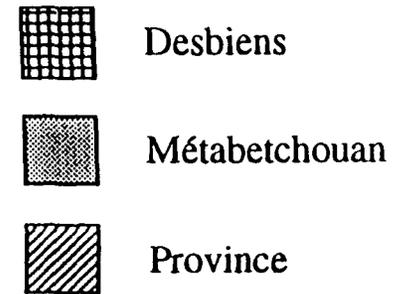


Tableau 7

RÉPARTITION DES ÂGES HISTOGRAMME COMPARATIF

HOMMES

1981



RÉPARTITION DES AGES HISTOGRAMME COMPARATIF

FEMMES

1981

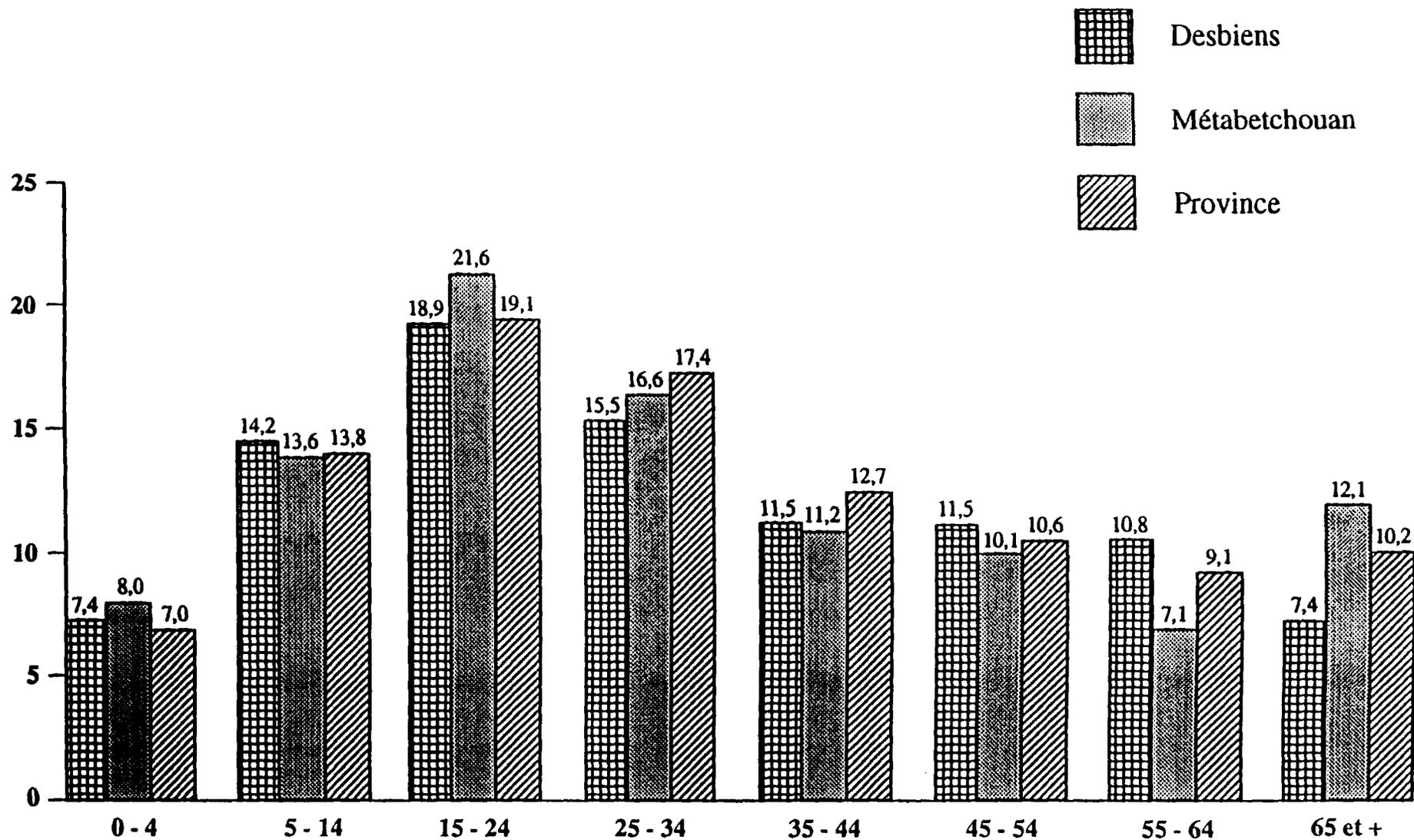
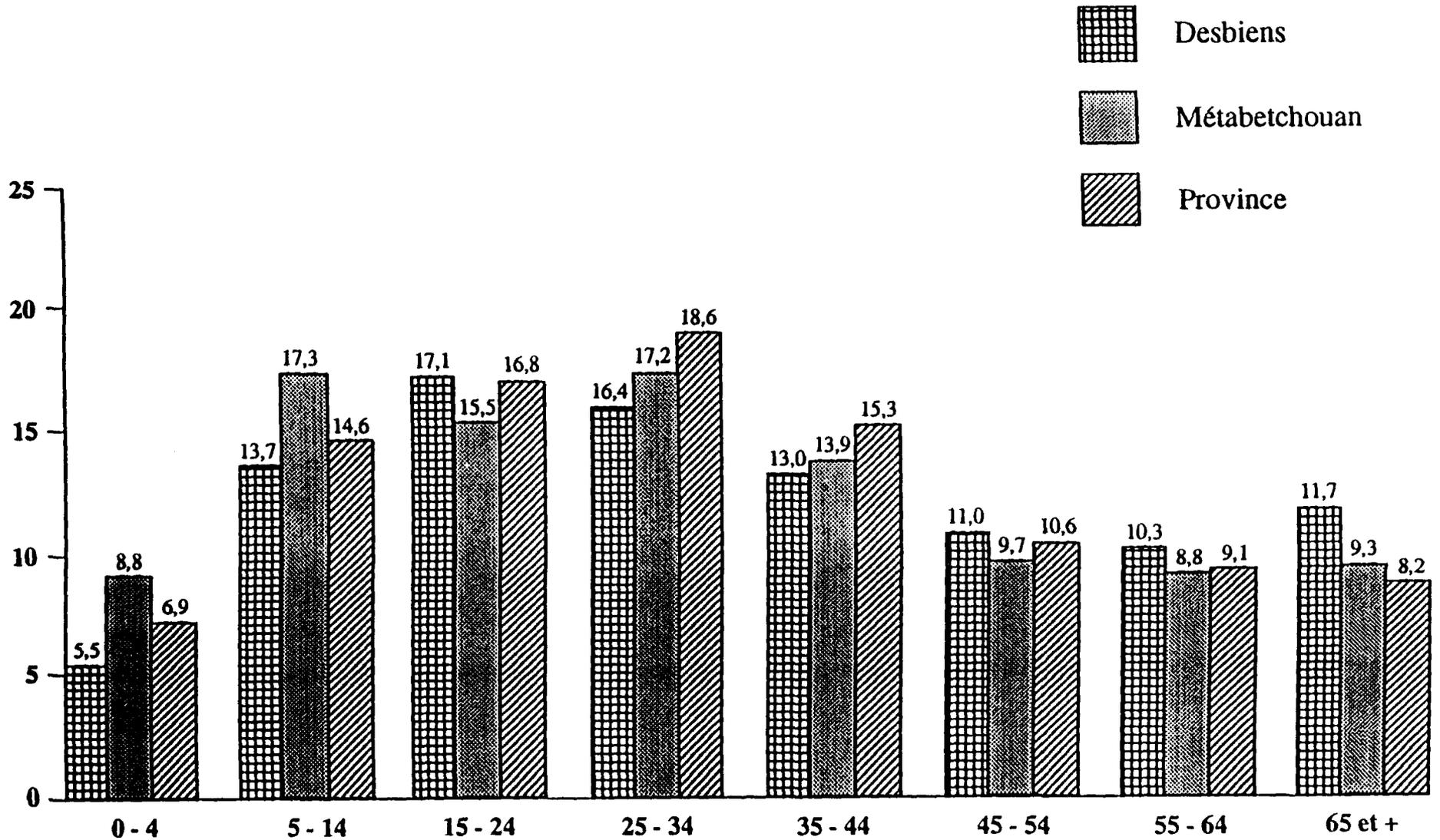


Tableau 9

RÉPARTITION DES ÂGES HISTOGRAMME COMPARATIF HOMMES 1986



RÉPARTITION DES AGES HISTOGRAMME COMPARATIF FEMMES 1986

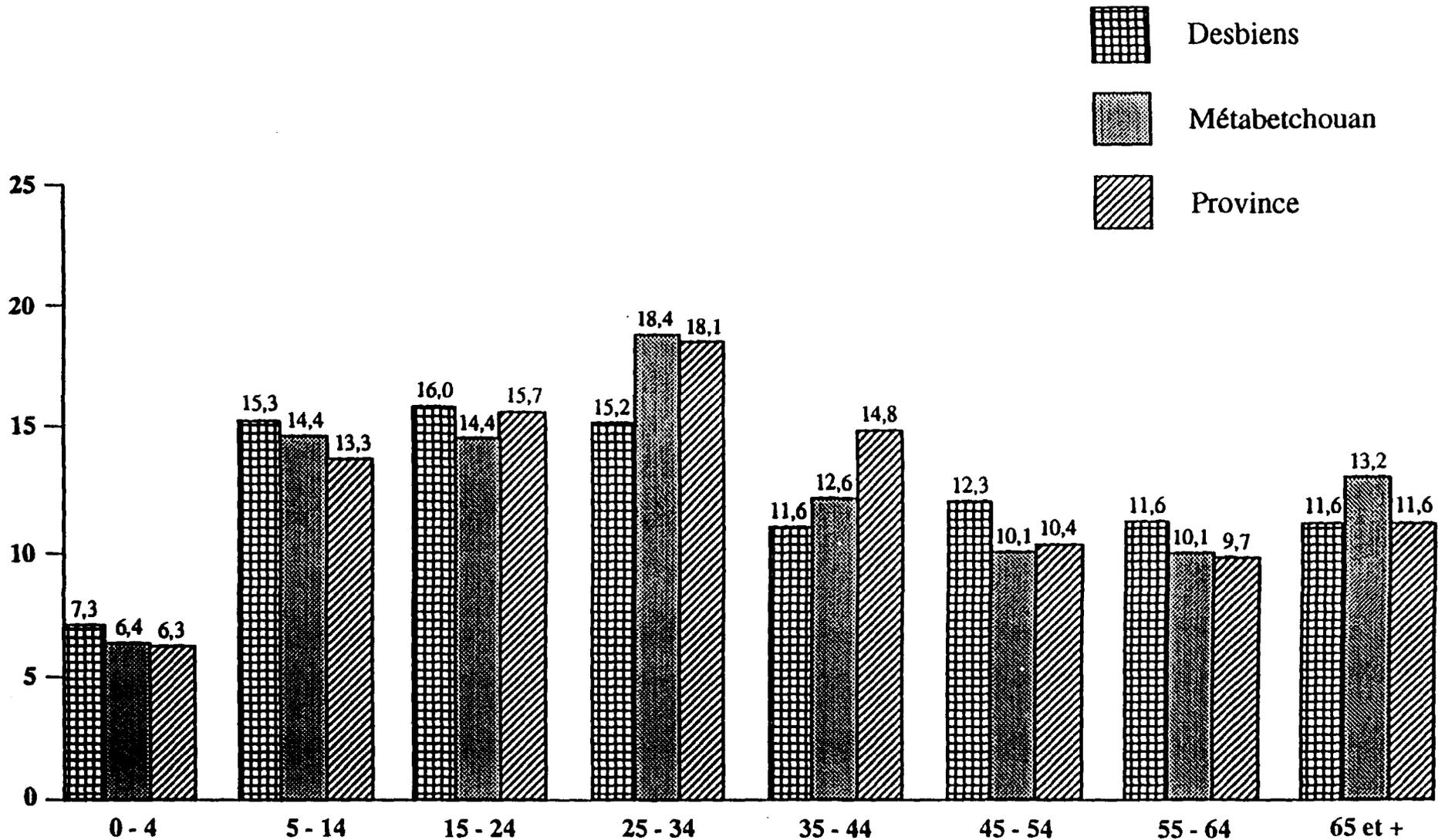


Tableau 11

Les histogrammes révèlent, pour ces années, une baisse relative des jeunes dans la population totale, une tendance au vieillissement de la population et une présence marquée des enfants du "bébé-boum" des années 1950 dans la période la plus active sur le marché du travail, soit entre 25 et 55 ans. Une comparaison de l'évolution de la répartition des âges à Desbiens et Métabetchouan avec l'ensemble de province permet de faire ressortir quelques différences entre les deux localités et la province:

- 1) La part relative des 0-4 ans est toujours plus basse depuis 1976 à Desbiens que celle de la province alors qu'à Métabetchouan cette part relative a toujours été au moins équivalente sinon supérieure à celle de la province.
- 2) La part relative des personnes de plus de 65 ans a beaucoup augmenté dans la province. À Métabetchouan, cette part, qui était déjà très grande, a beaucoup augmenté aussi. À Desbiens, l'augmentation de la part des 65 ans et plus est beaucoup plus rapide que celle de la province.
- 3) La part importante des enfants du bébé-boum qui se retrouve répartie pour le Québec de 1986 entre les 25-45 ans, ne se fait pas sentir de la même façon à Desbiens et à Métabetchouan. À Métabetchouan, la tendance se manifeste en 1981 par une présence relative plus faible des 15-24 ans dans la pyramide. En 1986, il y a augmentation importante de la présence relative des 35-44 ans et des 55-64 ans. À Desbiens, il se produit sensiblement le même mouvement mais l'augmentation relative des personnes plus âgées affecte de façon à peu près semblable l'ensemble des strates de 25 à 64 ans.

Ces tendances démographiques permettent de dégager les formes de la diminution de la population à Desbiens et à Métabetchouan. C'est l'incapacité d'absorber les

nouvelles arrivées sur le marché du travail des deux localités qui est la raison fondamentale des baisses démographiques totales. Il y a cependant une différence entre les deux localités.

En effet, Desbiens ne peut retenir sa population quand celle-ci est en âge d'entrer sur le marché du travail. Cette tendance s'accroît et des personnes de plus en plus âgées quittent Desbiens, notamment dans la strate des 35-44 ans. L'augmentation de la présence relative des strates plus âgées ne peut être due à l'arrivée massive dans la strate 45-54 ans en raison de la diminution absolue de la population.

À Métabetchouan, c'est entre 1981 et 1986 que le mouvement prend vraiment de l'importance avec une baisse simultanée de la présence relative des strates des 15-24 ans et des 25-35 ans. L'incapacité de rétention de la population semble liée à la récession des années 1980. Cette analyse des mobilités géographiques est aussi confirmée par la diminution absolue de population qui survient entre 1981 et 1986 pour cette ville.

2.7 Les indicateurs du marché du travail

Les constatations qui ressortent des pyramides des âges sont confirmées et précisées par l'étude des principaux indicateurs de marché du travail au cours des mêmes années. Les données recueillies permettent aussi de tracer un portrait de la structure économique des deux villes.

2.7.1 Les taux de chômage et d'activité

Le tableau 12 montre qu'à Desbiens, le taux de chômage passe, pour les hommes, de 7,1% à 19,8% et 35% pour les années 1976, 1981 et 1986. Pour les femmes, il

passé de 17,9% à 15,4% et 50% pour les mêmes années. Au-delà du caractère alarmant de la montée du chômage dans la ville, ces taux révèlent plus, notamment lorsque conjugués à la lecture des taux d'activité de ces années.

Mais il faut déjà retenir qu'au moment de la fermeture de l'usine de la Saint-Raymond en décembre 1981, le taux de chômage des hommes avait déjà grimpé à 19,8%. Suite à la fermeture, le déclin économique fit grimper le taux de chômage des hommes jusqu'à 35% en 1986.

Tableau 12: Taux de chômage et d'activité pour Desbiens, Métabetchouan, Le Saguenay Lac-Saint-Jean, le Québec et le Canada. 1976, 1981 et 1986

Entité \ Années		Taux d'activité			Taux de chômage		
		1976	1981	1986	1976	1981	1986
Desbiens	Homme	67,2	64,5	66,1	7,1	19,8	35
	Femme	33,1	22,2	32,5	17,9	15,4	50
Métabetchouan	Homme	62	73,4	72,4	8,5	15,8	16,3
	Femme	35	35	34,8	7,6	18,2	18,
Saguenay Lac-Saint-Jean		52,2	54,3	58,3	15,8	12,7	13,4
Québec		58,3	61,4	62,4	8,7	10,4	11
Canada		61,1	64,8	65,7	7,1	7,5	9,6

Source: Statistique Canada, Recensement 1976, province de Québec, Profil subdivision subdivision Statistique Canada, Recensement 1981, catalogue 93-941. Statistique Canada, Recensement 1986, catalogue 94-109.

Pour les femmes, le taux de chômage diminue de 2,5 point, soit de 17,9% en 1976 à 15,4% en 1981. Il augmente de manière étonnante en 1986 alors qu'il atteint 50%! La diminution du taux de chômage féminin de 1976 à 1981 peut être attribuable à deux facteurs. Premièrement, en 1976, au moment du recensement, l'entreprise Industrie Faucher était en fermeture partielle et venait de mettre à pied trente travailleuses. En 1981, l'entreprise employait 17 travailleuses. Il ne faut pas perdre de vue, qu'étant tirées d'une petite population, les statistiques sont plus sensibles aux perturbations saisonnières et conjoncturelles du marché du travail. De plus, Statistique Canada (recensement) qui était la seule banque de données utilisables pour des petites localités comme Desbiens et Métabetchouan, utilise un échantillonnage de 20% pour la construction de plusieurs indices.

Deuxièmement, un certain comportement sur le marché du travail pourrait expliquer cette baisse du taux de chômage⁶. Il s'agit plus spécifiquement du rapport des personnes à la recherche d'emploi dans des régions isolées, c'est-à-dire des localités à forte incidence monopsonistique. Comme l'écrivent I. Macredie et B. Petrie:

[...] on peut prétendre que l'enquête sous-estime le chômage en omettant les personnes qui offrent leurs services sur des marchés où il n'est pas nécessaire de chercher un emploi de façon active ou continue. On croit que ce phénomène a plus d'ampleur dans les petites régions isolées où il y a très peu d'employeurs et où les gens sont mis en courant, sans effort de leur part, des postes vacants qui pourraient leur convenir par le truchement de la communication sociale propre à ces régions.⁷

Cette explication est d'autant plus plausible que le taux d'activité des femmes de Desbiens fait une chute dramatique dans la même période: il passe de 33,1% en 1976 à 22,2% en 1981. Cela représente une diminution de 33% en 5 ans⁸. Chez les hommes de Desbiens le taux d'activité diminue légèrement (67,2% en 1976 et 64,4% en 1981). Sauf qu'avec la marge d'erreur de la démarche de Statistique Canada cette différence de 2,8% peut être considéré négligeable.

À Métabetchouan, le taux de chômage fait un bond important entre 1976 et 1981 autant chez les hommes que chez les femmes: il passe respectivement de 8,5% et 7,6% à 15,8% et 18,2%. En 1986, il n'avait que très peu augmenté dans les deux cas (16,3% et 18,8%).

Le taux d'activité pour les hommes de Métabetchouan grimpe de 62% en 1976 à 73,4% en 1981 pour redescendre légèrement à 72,4% en 1986. Chez les femmes, les taux d'activité sont pratiquement constants: de 35% en 1976 et 1981, ils ne diminuent que très légèrement à 34,8% en 1986. Les taux d'activités chez les femmes de Desbiens et Métabetchouan est significativement inférieur à celui de la région et de la province.

Ces données relatives aux taux de chômage et d'activité pour les deux localités montrent bien que le marché du travail à Desbiens est plus sensible qu'à Métabetchouan ce qui est encore révélateur de sa structure mono-industrielle. Les tendances qui affectent Métabetchouan relève plus d'une lente déstructuration de son développement. Avec la montée des taux de chômage, la pression à la migration est très forte dans les deux localités, notamment pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Le déclin du marché de l'emploi explique les tendances dans les pyramides des âges des deux localités.

La fermeture de la St-Raymond Paper à Desbiens est un électrochoc pour la population entière, la faillite de LAR Machinerie est un enjeu parmi d'autres pour la relance du développement de Métabetchouan. Elle survient pendant la crise économique qui affecte l'ensemble de l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

TABLEAU 13: Évolutions du nombre de personnes occupées au Saguenay-Lac-Saint-Jean, années 1979, 1980, 1982 et 1983 (données réelles)

mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	MOYENNE
------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---------

PERSONNES EN MILLIERS

1979	85	90	85	91	92	97	105	107	112	109	111	107	99
1980	105	102	102	105	108	118	117	114	107	107	108	107	108
1981	<u>100</u>	<u>99</u>	<u>96</u>	<u>90</u>	<u>89</u>	<u>104</u>	<u>111</u>	<u>112</u>	<u>106</u>	<u>104</u>	<u>102</u>	<u>100</u>	<u>101</u>
1982	<u>90</u>	<u>94</u>	<u>94</u>	<u>93</u>	<u>93</u>	<u>97</u>	<u>102</u>	<u>100</u>	<u>96</u>	<u>93</u>	<u>90</u>	<u>81</u>	<u>94</u>
1983	<u>81</u>	<u>82</u>	<u>84</u>	<u>89</u>	93	100	102	104	100	95	93	91	93

VARIATIONS ANNUELLES EN POURCENTAGE

1979	0.0	8.4	6.3	8.3	-1.1	4.3	5.0	7.0	13.1	17.2	20.7	17.6	8.8
1980	23.5	13.3	20.0	15.4	17.4	21.6	11.4	6.5	-4.5	-1.8	-2.7	0.0	9.1
1981	<u>-4.8</u>	<u>-2.9</u>	<u>-5.9</u>	<u>14.3</u>	<u>17.6</u>	<u>11.9</u>	<u>-5.1</u>	<u>-1.8</u>	<u>-0.9</u>	<u>-2.8</u>	<u>-5.6</u>	<u>-6.5</u>	<u>-6.5</u>
1982	<u>-10.0</u>	<u>-5.1</u>	<u>-2.1</u>	<u>3.3</u>	<u>4.5</u>	<u>-6.7</u>	<u>-8.1</u>	<u>-10.7</u>	<u>-9.4</u>	<u>10.6</u>	<u>11.8</u>	<u>-19.0</u>	<u>-6.9</u>
1983	<u>-10.0</u>	<u>12.8</u>	<u>-10.6</u>	<u>-4.3</u>	0.0	3.1	0.0	4.0	4.2	2.2	3.3	12.3	-1.1

_____ Période de récession: janvier 1981 à avril 1983.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue 71-001. Tiré de Bulletin régional sur le marché du travail, Région du Saguenay Lac Saint-Jean (02), MMSR, Gouvernement du Québec, 4e trimestre 1983-4 Vol. 3, no. 4, février 1984

Le tableau 13 montre bien que la hausse du taux de chômage à Métabetchouan survient au moment de la crise de 1981 et, comme pour le Saguenay Lac-Saint-Jean, le problème du sous-emploi est constant depuis. La crise a complètement déstabilisé l'activité économique de cette municipalité qui semblait, avant celle-ci, en meilleure santé que la situation globale du Saguenay Lac-Saint-Jean. ⁹

TABLEAU 14: Importance relative de la récession entre les régions au Québec

Région Administrative	(1) Personnes occupées 1980 (milliers)	(2) Personnes occupées 1983 (milliers)	(3) Nombre d'emplois perdus durant la récession* (milliers)	(4) Indice d'importance de récession P/R 1980 3/1x100	(5) Indice d'importance de récession P/R 1983 3/2x100
Ensemble du Québec	2694	2642	295*	10,95%	11,17%
Saguenay Lac-Saint-Jean	109	89	23	21,10%	25,85%
Bas-Saint-Laurent Gaspésie	83	71	22	26,51%	30,99%
Mauricie bois-Francs	164	167	21	12,81%	12,58%
Estrie	96	96	12	12,50%	12,50%
Montréal Métropolitain	1283	1247	147	11,46%	11,79%

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue 71-001. Tiré de Bulletin régional sur le marché du travail Région du Saguenay Lac Saint-Jean (02), MMOSR, Gouvernement du Québec, 4e trimestre 1983. Vol. 3, no. 4, février 1984

* La période de récession telle qu'établie par le centre de recherche et de statistique sur le marché du travail (jusqu'à avril 83). MMOSR. Voir tableau 13. Le nombre d'emplois perdus est sous-évalué puisqu'il provient d'une sommation des emplois perdus dans 9 régions administratives du Québec. La différence ne peut faire varier l'indice qu'au plus 1% (voir tableau 15)

TABLEAU 15: Emplois perdus* au cours de la récession dans les régions administratives du Québec

Régions administratives	Nombre d'emplois perdus
Bas St-Laurent - Gaspésie	22 000
Saguenay Lac St-Jean	23 000
Québec	45 000
Mauricie - Bois-Francs	21 000
Estrie	12 000
Montréal	147 000
Outaouais	10 000
Abitibi-Témiscamingue	2 000
Côte-Nord et Nouveau-Québec	13 000

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue 71-001. Tiré de Bulletin régional sur le marché du travail Région du Saguenay Lac Saint-Jean (02), MMSR, Gouvernement du Québec, 4e trimestre 1983. Vol. 3, no. 4, février 1984

* Emplois perdus: Estimations du Service des Études régionales et de l'analyse conjoncturelle du Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu du Québec.

La crise de 1981 a affecté la région du Saguenay Lac-Saint-Jean plus tôt que les autres régions du Québec.¹⁰ La situation pour l'ensemble du Québec montre bien que la situation chronique du sous-emploi au Saguenay Lac-Saint-Jean a grandement été amplifiée par la crise de 1981 (tableau 14). Seule la région Bas St-Laurent-Gaspésie a un "indice d'importance de récession" au niveau de l'emploi supérieur à celui du Saguenay Lac-Saint-Jean. Le tableau 16 montre bien que c'est le secteur manufacturier qui a été le plus touché par la crise de 1981. On sait qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean ce secteur est directement lié à la demande mondiale. La restructuration du domaine de l'Aluminium et des pâtes et papier et forêt à l'échelle mondiale est pour le Saguenay Lac-Saint-Jean la principale cause de la récession de 1981.

TABEAU 16: Nombre de mises à pied pour la récession de 1981, région 02

(Variables)	CAS DE MISES À PIED		EMPLOIS AFFECTÉS	
	Nombre	%	Nombre	%
(Secteurs d'activités)				
Agriculture	0	0.0	0	0.0
Forêts	6	5.7	800	7.9
Mines	10	9.4	1 200	11.8
PRIMAIRE (sous-total)	16	15.1	2 000	19.7
Bois (scieries)	36	34.0	2 100	20.7
Pâtes et papiers	20	18.9	4 500	44.4
Métaux primaires	5	4.7	300	3.0
Autres industries manufacturières	11	10.4	500	4.9
MANUFACTURIER (sous-total)	72	67.9	7 400	73.1
CONSTRUCTION	1	0.9	30	0.3
TRANSPORTS, communications et autres services publics	2	1.9	100	1.0
COMMERCE de gros et détail	5	4.7	300	3.0
FINANCES, assurances et immeubles	1	0.9	30	0.3
SERVICES socio-culturels	9	8.5	270	2.7
TOTAL:	106	100.0	10 130	100.0

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue 71-001. Tiré de Bulletin régional sur le marché du travail Région du Saguenay Lac Saint-Jean (02), MMSR, Gouvernement du Québec, 4e trimestre 1983. Vol. 3, no. 4, février 1984

Toutefois, les marchés locaux de l'emploi de Desbiens et Métabetchouan semblent en plus s'auto-contrôler par une mobilité géographique que suggère l'évolution des pyramides des âges.

2.7.2 Structuration économique des deux villes

Les villes de Desbiens et de Métabetchouan n'ont pas les mêmes structures économiques. Au-delà du fait que Desbiens est historiquement une séparation-excroissance mono-industrielle de Métabetchouan, ce qui lui confère une configuration de "Compagny town" ¹¹, une comparaison entre les divisions par divisions d'activités économiques et une comparaison entre les grands groupes professionnels permettent de faire ressortir d'autres éléments structurants le marché du travail des deux localités (v.g. tableaux 17 et 18).

Pour une, la comparaison de la présence relative des emplois par divisions d'activités économiques des deux localités tel qu'illustrer par le tableau 17 permet de tracer le profil de la structure économique de chacune.¹²

Desbiens a une structure économique où les industries manufacturières (1,55), les transports, communications et défense (1,57) sont plus présentes qu'à Métabetchouan. À l'opposé, Métabetchouan a une présence beaucoup plus forte de l'industrie primaire (0,75), du secteur Finances, Assurances et Immobilier (0,35) et des services socio-culturels, commerciaux et personnels (0,78).

Le secteur des Bâtiments et travaux publics (0,98) ainsi que le secteur commercial (0,90) ont une présence relativement équivalente dans les deux villes même si l'indice de 0,90 montre que le secteur commercial est plus développé à Métabetchouan.

Tableau 17 Importance relative des deux villes par division d'activité économique

Division d'activité économique	Nombre et présence	Desbiens		Métabetchouan		Présence Relative (2/4)
		(1) Nombre	(2) %	(3) Nombre	(4) %	
Industries primaires		60	11,11	180	14,58	,76
Industries Manufacturières		125	23,15	185	14,98	1,55
Bâtiments et travaux publics		30	5,56	70	5,67	,98
Commerce		55	10,19	140	11,34	,90
Finances, Assurances, Immobilier		10	1,85	65	5,26	,35
Services Socio-Culturels, commerciaux et personnels		160	29,63	470	38,06	,78
Transports, communications et autres services publics		45	8,33	45	3,64	2,29
Administration publique et défense		55	10,19	80	6,48	1,57
TOTAL		540	100,01	1235	100,01	—

Source: Statistique Canada, Recensement 1986, catalogue 94-109.

Les structures économiques des deux localités sont un reflet assez fidèle du développement de celles-ci. Métabetchouan a en effet une structure économique où le secteur agricole est plus fort qu'à Desbiens et où les services sont beaucoup plus développés (indice le plus élevé). Ceci reflète bien la dualité primaire-services qui a toujours marqué son développement.

Desbiens a une présence manufacturière beaucoup plus forte que Métabetchouan et les secteurs du transport, communications et services publics (2ième indice de différenciation le plus fort) occupent aussi une place relative plus grande. Il faut retenir encore une fois la place centrale qu'occupe le secteur manufacturier dans le développement de Desbiens.

La comparaison de la présence relative par grands groupes professionnels, tel qu'illustré par le tableau 18 présenté à la page suivante, permet de confirmer et détailler le profil socio-économique des emplois dans chacune des deux villes.

À Métabetchouan, il y a une représentation relativement supérieure par rapport à Desbiens pour les groupes professionnels suivants, par ordre décroissant: Médecine et santé; Directeur, gérant et administrateur; Travailleurs spécialisés dans les services; Professions primaires; Usineurs; O.S. de fabrication, montage et réparation; Travailleurs du Bâtiment.

À Desbiens, les groupes professionnels qui sont surreprésentés par rapport à Métabetchouan sont, également par ordre décroissant, les suivants: Personnel d'exploitation des transports; Professions des techniques sociales, religieuses et personnes assimilées; Travailleurs spécialisés dans la vente; Enseignants et personnels assimilés; Travailleurs des industries de transformation.

Cette comparaison confirme la présence relative des emplois entre les deux villes par division d'activité économique (tableau 17). Il y a certaines caractéristiques de Desbiens qui doivent être commentées pour permettre de faire ressortir l'image la plus fidèle possible de la structuration économique des deux villes.

TABLEAU 18: Présence relative des emplois entre Desbiens et Métabetchouan.

Nombre		Desbiens				Métabetchouan				9 **
		* 1	2	3	4	5	6	7	8	
Groupes professionnels		H	F	T	%	H	F	T	%	D/M
1	Directeur, gérant, administrateur	25	-	25	4,27	85	-	85	6,62	,65
2	Enseignants et assimilés	15	25	40	6,84	20	25	45	3,5	1,95
3	Médecine et santé	-	15	15	2,56	45	75	120	9,34	,27
4	Professions techniques, sociales, religieuses, artistiques, et personnel assimilé	40	5	45	7,69	35	10	45	3,5	2,20
5	Employés de bureau et assimilés	10	20	30	5,13	60	105	165	12,84	,40
6	Travailleurs spécialisés dans la vente	35	5	40	6,84	30	10	40	3,11	2,20
7	Travailleurs spécialisés dans les services	65	35	100	17,09	105	150	255	19,84	,86
8	Professions primaires	55	-	55	9,40	135	-	135	10,51	,89
9	Travailleurs des industries de transformation	55	-	55	9,40	65	10	75	5,84	1,61
10	Usineurs, O.S.; fabrication, montage, réparation	40	10	50	8,55	120	5	125	9,73	,89
11	Travailleurs du bâtiment	30	-	30	5,13	75	-	75	5,84	,89
12	Personnel d'exploitation des transports	35	-	35	5,98	30	-	30	2,34	2,56
13	Autres et sans objet	55	10	65	11,11	45	45	90	7	1,59
TOTAL		460	125	585	99,99	850	435	1285	100,01	

* H (homme), F (femme), T (total), % (pourcentage)

** Présence d'emplois comparatif, Desbiens/Métabetchouan (4/8)

Source: Statistique Canada, Recensement 1986, catalogue 94-109.

La présence à Desbiens d'un monastère et d'une école primaire explique la surreprésentation du groupe des professions et techniques sociales, religieuses, artistiques et personnel assimilé ainsi que du groupe des enseignants et personnel assimilé. À Métabetchouan, il existe certes un séminaire mais leur lieu de résidence n'est pas en majorité à Métabetchouan.

De plus pour Desbiens, le grand groupe des travailleurs des industries de transformation comprend entre autres, le groupe des travailleurs des pâtes et papier et en 1986 le principal employeur de ce secteur, la Saint-Raymond Paper, est fermé depuis 5 ans. Sans la fermeture, c'est le groupe professionnel de la ville qui, de loin, aurait l'indice de représentation le plus élevé.

Les tableaux 19 et 20 présentent les principaux employeurs des deux villes. Les employeurs du secteur scolaire et religieux ont été laissés de côté.

TABLEAU 19 Liste des principaux employeurs, type et nombre d'emplois. Métabetchouan

	Employeur	Principal type d'emploi (selon gd. groupe professionnel)*	Nombre approximatif d'emplois 1988**
1	Hôpital	3-5	349
2	LAR Machinerie	10-11	125
3	Norfruit	7	30
4	Fédération des Caisses Pop. Desjardins	1-5	70
5	Ministère fédéral des transports	5	61
6	Scierie Lac-Saint-Jean Inc.	9	18

* Se référer au tableau 18, le chiffre correspond à la numérotation de ce tableau.

** Provient de la mairie de Métabetchouan et d'entrevues.

Le tableau 19 confirme la très forte structure duale primaire-service de la ville de Métabetchouan et la seule présence de Lar Machinerie dans le secteur manufacturier. Les principaux employeurs sont, par ordre décroissant: l'hôpital, LAR Machinerie, la Fédération régionale des caisses populaires Desjardins, le Ministère fédéral des transports, Norfruit et la Scierie Lac-Saint-Jean Inc.

TABLEAU 20 Liste des principaux employeurs, type et nombre d'emplois. Desbiens

Employeur	Principal type d'emploi (selon gd. groupe professionnel)*	Nombre approximatif d'emplois 1986**
1 Papiers St-Raymond	9	0

* Se référer au tableau 18; le chiffre correspond à la numérotation de ce tableau.

** Provient de la Mairie de Desbiens, du Conseil Économique d'Alma et du Lac-Saint-Jean Est et d'entrevues.

Pour Desbiens, les deux plus grands employeurs (La Saint-Raymond Paper est fermée au moment du recensement de 1986) sont pour les deux principaux groupes professionnels retenus: la Saint-Raymond Paper et Asselin transport. Cette dernière n'est pas répertoriée comme entreprise de Desbiens puisque son bureau central est situé à St-Félicien (Lac-Saint-Jean), Desbiens n'est plus qu'un sous-centre depuis le rachat de l'entreprise Lorenzo Larouche par Asselin transport.

2.8 Les deux entreprises: LAR Machinerie et Saint-Raymond Paper

Cette partie présente sommairement le développement des deux entreprises dont les fermetures de 1981 et 1982 sont le point de départ des mobilisations étudiées.

2.8.1 LAR Machinerie

L'entreprise fut fondée en 1942 par Messieurs Laliberté, Allard et Robitaille; c'est de la première lettre des trois noms de famille des fondateurs que fut créé le sigle LAR. À ses débuts, l'entreprise vise le marché de la réparation de machinerie agricole du secteur local. L'entreprise prit de l'ampleur rapidement et devint un important pourvoyeur d'emplois du secteur secondaire pour le village de St-Jérôme.

L'entreprise fit faillite une première fois en 1962 et fut rachetée par M. Gérard Gagné. Au moment de cette faillite il y eut une enquête qui fut menée par l'Union Régionale et la Confédération des Caisses populaires Desjardins quant à la gestion de la Caisse populaire de St-Jérôme qui s'était beaucoup trop engagée dans le financement et le maintien en vie de l'entreprise de M. Allard. Le directeur général de la caisse fut même limogé et M. Léon-Maurice Plourde, inspecteur pour l'Union Régionale des caisses populaires le remplaça comme directeur-gérant de la caisse de St-Jérôme pour voir à son assainissement financier.

Il appert que dans le dossier de la faillite de 1962, il y eut une histoire de prétenction de pot de vin entre l'entreprise, le directeur-gérant de la caisse et une entreprise-cliente de LAR Machinerie. À la suite d'une pétition de faillite l'Union Régionale, plutôt que simplement faire déclarer cession de biens à la compagnie, en garantit la gestion pendant dix-huit mois. Le Mouvement Desjardins se sentait une certaine responsabilité dans le dossier

étant donné que les problèmes de l'entreprise découlaient de la "fraude manquée" d'un de leurs employés. En effet, avec le retrait du client supposément impliqué dans la fraude (1/3 des activités de LAR Machinerie) l'entreprise ne se retrouvait qu'avec un client important: l'Alcan.

De plus, la confédération avait avantage à revendre une entreprise saine pour ne pas perdre ce qui avait été prêté à l'entreprise, d'ailleurs cela aurait occasionné de sérieux problèmes financiers à la caisse populaire de St-Jérôme. ¹³

Le mouvement Desjardins ressentait une responsabilité morale dans le dossier vu la place centrale qu'avait occupée un de ses employés. Au-delà, la "tradition coopératiste" se devait d'être préservée dans un village-fleuron du mouvement coopératiste régional.

En effet, le village et la paroisse de St-Jérôme avaient toujours été très actifs dans le mouvement coopératif, tant agricole que financier. La société coopérative Agricole de Saint-Jérôme, fondée dans les années 1920, fut une des plus prospères au Saguenay-Lac-Saint-Jean et fut à l'origine de l'Association coopérative laitière du Saguenay Lac-Saint-Jean¹⁴.

Quant au mouvement coopératif financier, le secteur Saint-Jérôme fut une des premières à fonder une caisse populaire dans la région et c'est le président de la caisse populaire de St-Jérôme, le notaire Joseph-Adélarde Plourde, qui est à l'origine de l'Union Régionale fondée en 1943. En 1958, le notaire Plourde parvint à faire déménager le siège social de l'Union Régionale de Chicoutimi à Saint-Jérôme. Malgré les nombreuses pressions, le siège social ne bougera plus de Saint-Jérôme-Métabetchouan. ¹⁵

Le mouvement coopératif joue donc un rôle important à cette époque dans le développement d'une entreprise manufacturière qui visait à ses débuts un marché initiateur du mouvement coopératif local et régional: le secteur agricole. Ce marché évoluera beaucoup entre 1942 et 1963: la sous-traitance avec l'Alcan, principalement pour la fabrication des cuves, occupait en 1963 les deux tiers des activités de LAR Machinerie.

Le mouvement Desjardins ne voulait toutefois pas conserver la gestion de LAR Machinerie, il cherchait plutôt à en prouver la rentabilité et la revendre pour en éviter la liquidation.

C'est dans ce contexte que M. Gagné, ex-contremaître pour la compagnie Price à Alma au Lac-Saint-Jean, propose de racheter LAR machinerie. Il se cherchait une "Machine shop" pour développer une expertise sous-contractante pour un produit utilisable par les compagnies de papier du Saguenay-Lac-Saint-Jean: les mandrins.

La vente est finalisée à des conditions très avantageuses: \$25,000. comptant et hypothèque à 5% d'intérêt sur \$250,000. L'entreprise, à ce moment est estimée à une valeur de 1/2 million de dollars (dollars constants).

LAR Machinerie développe avec l'arrivée de M. Gagné le créneau des sous-contrats pour les grandes multinationales du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le marché de LAR est donc parti d'un service pour le secteur agricole environnant Saint-Jérôme à un marché de sous-contrats régionaux pour les multinationales de la pâte et papier et de l'Aluminium. C'est cette orientation qui est privilégiée par M. Gagné autant que par le Mouvement Desjardins qui donne son soutien pour le projet de celui-ci.

Avec le développement de ce nouveau créneau, LAR Machinerie prend de plus en plus d'expansion et de nouveaux bâtiments sont construits en 1971 puis agrandis en 1972 et 1977. Durant cette période, l'entreprise fait des profits intéressants qui sont orientés vers de nouvelles immobilisations: machineries, constructions.

En 1970, M. Gagné s'associe à son gendre, M. Émilien Villeneuve, et se retire progressivement de l'entreprise jusqu'en 1973 où il prend sa retraite de la direction de l'entreprise. Il continue toutefois à surveiller la gestion de l'entreprise jusqu'en 1977: date où il se retire complètement des affaires. ¹⁶ En 1978, M. Émilien Villeveuve, devenu depuis peu seul propriétaire de LAR Machinerie, s'associe à cinq employés de la direction de l'entreprise: l'estimateur, le représentant des ventes, l'acheteur, un contremaître de la division soudure et un contremaître de la division production (machinistes).

La répartition des actions de la compagnie se fait comme suit:

Directeur-gérant (M. É. Villeneuve):	10 actions
Cinq (5) cadres:	6 actions/cadre

Le paiement des actions se fait à partir des profits de l'entreprise. Chaque nouveau associé doit faire une mise de fonds 15,000 dollars: 1,000 dollars tout de suite et le reste comme avance de paiement de la compagnie qui est absorbée par la marge de profit. De plus, chaque nouveau associé doit une redevance de 120,000 dollars qui sera tirée du fonds de roulement de l'entreprise à concurrence de 5,000 dollars par mois où les profits sont suffisants.

La sous-capitalisation des PME est un de leurs problèmes de gestion les plus importants. Dans ce cas-ci, les problèmes financiers ayant mené à la faillite de l'entreprise ne sont pas attribuables à une sous-capitalisation "naturelle" de l'entreprise ou à une productivité trop faible. Ce n'est pas le manque de profit qui provoque la faillite de l'entreprise mais la sous-capitalisation organisée de celle-ci.¹⁷ Erreur stratégique qui a tout de même comme effet une sortie des capitaux de l'entreprise.

Cet état de fait n'est pas unique en son genre. Au contraire, il a été observé à maintes reprises comme un facteur explicatif de fermeture d'usines. En effet, dans leur célèbre étude "Capital and communities, the causes and consequences of private disinvestment", Barry Buestone et Benneth Harrison¹⁸ ont, entre autres, fait ressortir les mécanismes comptables des firmes favorisant les fermetures d'usines. Comme le déclare Oliver Kourchid en se référant à cette étude:

Les mécanismes comptables associés aux fermetures sont fort intéressants: par exemple, la déclaration de faillite permet aux petits propriétaires de garder une partie de leurs avoirs (ex.: liquidation) considérant qu'il s'agit là d'un droit à la retraite.¹⁹

Dans le cas de LAR Machinerie, le retrait du principal actionnaire avait commencé avant même la faillite.

Si on ajoute à cette "décapitalisation" de l'entreprise, la diminution des sous-contrats offerts par les firmes multinationales situées au Saguenay-Lac-Saint-Jean durant la crise économique du début des années 1980, la hausse effrénée des taux d'intérêt et un climat de relation de travail altéré par une dynamique telle que le personnel cadre-actionnaire est enchevêtré dans une situation financière de plus en plus difficile à assainir et les syndiqués sont de plus en plus frustrés par la situation, l'entreprise s'en allait directement vers la faillite.

C'est dans ces conditions que les événements entourant la fermeture et la réouverture feront faire un virage qui affectera l'ensemble de l'organisation et de la gestion de l'entreprise. C'est dans le chapitre suivant que seront traités ces événements.

2.8.2 Saint-Raymond Paper (Desbiens)

Comme il a été spécifié plus haut, le développement de la localité de Desbiens suit de près le développement, tant l'expansion que le déclin, de la seule compagnie d'importance de la localité: la Saint-Raymond Paper Ltd.²⁰

Cette compagnie détenait deux moulins: un à Saint-Raymond de Portneuf et l'autre à Desbiens. L'histoire du moulin de pulpe de Desbiens est en partie dépendante de l'évolution du moulin de Saint-Raymond Portneuf. En effet, c'est pour fournir son usine de Saint-Raymond Portneuf que la News Pulp and Paper co. fit l'acquisition en 1922 des installations de la Métabetchouan Sulphite de Saint-André de l'Épouvante au Lac-Saint-Jean (15 km de Desbiens) pour l'aménager à l'embouchure de la rivière Métabetchouan. Se faisant, les nouveaux propriétaires voulaient utiliser les capacités hydro-électriques de la chute La Martine sur la rivière Métabetchouan aménagée elle aussi par la Métabetchouan Sulphite Co.

La News Pulp and Paper Co. orientera l'activité de l'usine de Desbiens vers la seule production de pulpe. Sa production de pâte vise surtout à fournir l'autre usine de Saint-Raymond Portneuf qui produit de la pâte ET du papier. Quand cette dernière usine baissera sa demande de pulpe, c'est le moulin de Desbiens qui sera le plus affecté. L'activité de l'usine de Desbiens sera également liée à la demande mondiale pour la pâte sulphite non-blanchie.

Une usine qui ne fait que de la pâte est une usine qui a d'énormes difficultés de rentabilité dans le secteur des pâtes et papiers. Ce facteur est connu depuis la faillite de la Québec Pulp and Paper Mills de Chicoutimi dans les années 1930:

Pour bien comprendre les difficultés de l'industrie de la pulpe, il faut chercher plus loin que la seule conjoncture. À l'exception du défibrage et du tamisage, les transformations que l'on fait subir à la matière première, de l'assèchement à la mise en ballot, n'ont pour but que d'en permettre le transport. Livrés à la papeterie, les ballots doivent être réduits en morceaux qui sont ensuite mélangés à la pâte chimique et à l'eau blanche, sans compter que 42% du poids de la pâte tient à l'eau qu'elle contient encore. D'un strict point de vue économique, l'opération engendre donc des coûts inutiles. Il est impossible de concurrencer les entreprises ou les opérations de fabrication de pâte et de papier sont intégrées. ²¹

Les problèmes que vivra le moulin de la Saint-Raymond Paper de Desbiens sont tributaires des orientations de production des premiers dirigeants de la News Pulp and paper Co. Ces orientations n'ont jamais été réajustées malgré des problèmes stratégiques évidents à partir des années 1960.

La compagnie News Pulp and Paper Co. changea de propriétaires et de nom en 1935: la nouvelle entreprise s'appellera la Saint-Raymond Paper Ltd, baptisé ainsi pour souligner le nom de la localité située près de l'usine de fabrication de papier journal de la compagnie: Saint-Raymond de Portneuf.

D'autres éléments doivent être mis en relief, ainsi d'autres liens de propriété de la compagnie peuvent influencer sur les décisions de la compagnie. Il faut toutefois signaler que celle-ci étant une entreprise privée non cotée en bourse, il devient difficile de connaître toutes ses activités et propriétaires. Il ressort du manuel Liens de parenté entre corporation produit par Statistique Canada qu'au moment de la fermeture en 1982 la compagnie de papier Saint-Raymond est détenue conjointement par: Barlow Co. à 53,6%, par Webster group (par

l'entremise de Ruscol Investment) à 15,6% et par Noranda Mines (par l'entremise de Norwood Mills Ltd et James MacClaren ind. inc.) à 25%. Le tableau 21 présente les liens de propriétés entre les compagnies.

Tableau 21 Propriétaires de la Saint-Raymond Paper Ltd.

Saint-Raymond Paper Ltd.	
	53,6% Barlow & Co.
15,6% Ruscol Investment	25,0% James MacClaren Ind. Inc.
Webster Group	100,00% Norwood Mills Ltd.*
	89,7% Noranda Mines

Source: *Statistique Canada, Liens de parenté entre corporations, 1982.*

*10,3% de Norwood est détenu par James MacClaren Ind. Inc.

Il est à noter que le Webster group est un groupe d'investissement très diversifié. Il sera considéré comme l'intervenant privilégié dans la mobilisation pour la réouverture de l'usine de Desbiens. Selon ces sources il serait pourtant le plus petit propriétaire parmi les trois principaux. Quant à la compagnie Barlow Co., il s'est avéré impossible d'en découvrir les possesseurs. Sa seule autre propriété est le Lord Simcoe: un hôtel dont il détient 37,8% des actions. Cet hôtel est aussi détenu en partie par le Webster Group à 6,5%. Pour ce qui est de l'usine de Desbiens, même s'il en est l'actionnaire majoritaire, jamais lors de la mobilisation pour sa réouverture il ne sera fait mention de cette compagnie et tous les intervenants interviewés à ce sujet en ignorent l'existence.

En ce qui concerne l'évolution des activités du moulin de Desbiens, elle a connu une foule de péripéties depuis son ouverture jusqu'à sa fermeture en 1981.

L'évolution générale de l'usine a suivi deux phases: une première phase d'expansion jusqu'au milieu des années 1960 et une phase de déclin qui suit et s'étend jusqu'à la fermeture du 4 décembre 1981.

2.8.2.1 1ère phase: l'expansion

En 1922, la capacité productive de l'usine était de 50 tonnes de pulpe par jour. Dès 1937, la compagnie agrandit l'usine pour augmenter sa capacité de production à 75 tonnes par jour. Nouvel agrandissement en 1946 pour obtenir une capacité de 100 tonnes de pulpe par jour. Ces améliorations visaient aussi à aménager un séchoir pour expédier de la pâte plus sèche: on voit poindre les problèmes structurels d'une usine de pulpe.

Le 2 août 1959, un feu de bûches se déclarait et 20,000 cordes de bois brûlaient en peu de temps. Il y eut une certaine crainte que le feu s'étende à l'usine et qu'il y ait une conflagration qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques sur les résidences environnantes à l'usine. ²²

En 1965, la compagnie changea la base de liqueur de cuisson qui permettra une augmentation de la capacité de production à 130 tonnes par jour ce qui apporta une augmentation de la capacité productive certes, mais aussi une diminution de la qualité de la pâte. À partir de ce moment, dans les projets de relance de l'usine, on fera toujours référence à l'amélioration de la qualité du produit.

2.8.2.2 2ième phase: le déclin

À partir de cette époque, c'est le déclin continu de l'usine. Ce déclin est en partie attribuable au non-réinvestissement dans l'usine. Il n'y a jamais eu de modifications majeures de la machinerie de l'usine depuis son ouverture: aucune amélioration technologique et les réparations se font avec des "bouts de broche" selon les dires d'à peu près toutes les personnes interviewées. Le dernier ingénieur résidant à Desbiens quitte à la fin des années 1960.

Il faut s'être promené à l'intérieur de l'usine pour vraiment s'imprégner de l'état de décrépitude de celle-ci. Un exemple en passant: en raison des nouvelles demandes en santé-sécurité, il a fallu diminuer les conditions thermiques autour du lessiveur. Pour se faire, la compagnie avait installé un réfrigérateur percé sur ses deux flancs: d'un côté, on y introduisait de l'air pris à l'extérieur de l'usine à l'aide d'un tuyau et de l'autre côté, on en faisait ressortir l'air rafraîchi!

Le tableau 22 présente le nombre de semaines d'arrêts à l'usine depuis 1962.

De plus, en 1970, on abandonne le travail en forêt pour utiliser plutôt des copeaux achetés à des entreprises du Lac-Saint-Jean. Ceci occasionne une perte de 125 emplois en forêt. ²³

En 1972, l'usine fermait ses portes durant 35 semaines. En raison de l'importance des événements qui entourent cette fermeture une section spécifique sera consacrée à cette période.

TABEAU 22: Nombre de semaines d'arrêts à l'usine de Desbiens de 1962 à 1981

Année	Sem. perdues	Année	Sem. perdues	Année	Sem. perdues
1962	15	1969	1	1976	13
1963	5	1970	0	1977	2
1964	0	1971	4	1978	6
1965	1	1972	35	1979	7
1966	1	1973	6	1980	6
1967	6	1974	50 (feu)	1981	2
1968	12	1975	7	4 déc.81	fermeture prévue: 5 à 6 mois

Source: Conseil Central Saguenay-Lac-Saint-Jean. CSN, 14 décembre 1981.

En 1974, un feu détruisit complètement l'usine sauf la machinerie: les dommages furent évalués à 10 millions de dollars. Ce feu provoqua un arrêt de production de 50 semaines. Les bâtiments furent reconstruits. Il n'a jamais été question de ne pas reconstruire le moulin puisque celui-ci fournissait la pâte nécessaire à la production de papier de l'autre usine de la Saint-Raymond à Portneuf.²⁴ Durant la fermeture il a même été nécessaire de produire alors que les bâtiments n'étaient pas reconstruits pour fournir aux besoins pressants de la Saint-Raymond de Portneuf.²⁵

Après le feu de 1974, les techniques de production de la pâte, particulièrement son nettoyage ainsi que le nettoyage des copeaux ont amené une production d'une qualité encore moindre. Et la machinerie brisait de plus en plus et coûtait de plus en plus cher à réparer. Le problème du non-renouvellement technologique était de plus en plus criant et

augurait une fermeture prochaine. Des reproches non-vérifiables ont été amené quant à un transfert d'une partie des retours d'assurance vers l'autre usine de la Saint-Raymond à Portneuf.²⁶

Face à la dégradation de la production, certains permanents du conseil central CSN du Saguenay-Lac-Saint-Jean cherchent à en faire un dossier prioritaire et produisent un document de sensibilisation en 1978.²⁷ Ce document sera pourtant laissé pour compte suite à des choix politico-stratégiques.²⁸ L'usine fermera ses portes ... en principe pour quatre à six mois le 4 décembre 1981.

2.8.2.3 La fermeture de 1972

En raison de son statut d'antécédent vis-à-vis la mobilisation qui suivra la fermeture du 4 décembre 1981, il est important de tracer un portrait des événements entourant la fermeture de 35 semaines survenue en 1972.

Comme pour la fermeture de 1981, celle de 1972 fit une grande place à la mobilisation, autant du syndicat de l'usine que de la population de la localité. Les événements peuvent être classés en deux périodes: la première peut être associée à la participation aux programmes institués par les gouvernements et est marquée par la quasi-passivité des travailleurs et de la population; la deuxième période est caractérisée par un éclatement du cadre institutionnel et une mobilisation de la population.

2.8.2.3.1 Mise en place du comité de reclassement (comité de survivance) et anomie sociale.

La fermeture de l'usine en 1972 était appréhendée depuis longtemps même si le syndicat local n'était pas très impliqué dans un regroupement visant la survie du secteur des pâtes et papier au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toute cette industrie vivait à cette époque une crise majeure. "L'Opération survie Papier" (OSUPA) cherchait à regrouper et mobiliser les syndicats des usines de pâte et papier du Saguenay-Lac-Saint-Jean affiliés à la fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN). On peut, à ce sujet, lire dans le journal Le Soleil cette révélation de M. J.-M. Ouellet, conseiller syndical:

La situation que nous connaissons aujourd'hui provient d'une part de la réaction du votre syndicat dans l'opération OSUPA (Opération Survie Papier) parce qu'on ne croyait pas à la fermeture de l'usine à ce moment-là.(...) ²⁹

Les problèmes de rentabilité étaient connus depuis longtemps: Dès avril 1967, le premier ministre du Québec M. Daniel Johnson disait qu'il y aurait bientôt une annonce d'investissement à Desbiens, investissement nécessaire pour permettre la survie de l'usine.

Un "comité de survivance" de l'usine est formé dès février 1968. Ce comité vise la mise en place d'un comité de reclassement "au besoin" (sic) et vise à trouver des réponses aux questions relatives à l'amélioration des opérations de l'usine. Ce comité tripartite composé du Gouvernement, de la Compagnie et du Syndicat a été mis en place par les Centres de Main-d'oeuvre du Canada.

Après l'annonce en novembre 1968 par l'assistant-gérant de la compagnie d'une éventuelle fermeture de l'usine en mars 1969 en raison de sa non-rentabilité (déficit de \$50,000 par mois), le comité de reclassement est effectivement mis en place le 8 janvier

1969. Les opérations ne seront pas arrêtées en mars 1969 et le comité de reclassement s'occupera de faire suivre différents cours de formation aux employés de la Saint-Raymond Paper jusqu'à l'annonce de la fermeture en 1972. Durant ces années, il y eut en tout cinq semaines comme l'indique le tableau 22 présenté à la page 98.

Durant cette période, il n'y aura pas de mobilisation des travailleurs qui seront plutôt occupés par le syndicat, à suivre les activités du comité de reclassement. La quasi-absence d'articles de journaux durant cette période démontre le drainage des énergies de la sphère publique vers la sphère privée-institutionnelle. C'est comme si la mise en place du comité de reclassement canalisait les énergies militantes du groupe des travailleurs.³⁰ Cela pourrait expliquer la faible participation du syndicat à l'opération OSUPA.

2.8.2.3.2 Annonce de fermeture, sortie du cadre institutionnel et mobilisation.

À partir de la fin de février 1972, l'usine ferme ses portes plusieurs fois pour des périodes indéterminées. Il y aura de telles fermetures temporaires jusqu'au 2 juin 1972 où l'usine, selon la rumeur populaire, semble devoir fermer pour plus longtemps. Cependant, dès l'annonce d'une deuxième fermeture temporaire indéterminée en mars 1972, les citoyens de Desbiens, le syndicat en tête, se mobilisent et forment le 20 mars 1972 un comité de citoyens. Il est convenu que celui-ci devra "tenir toutes les manifestations populaires" qui s'imposeront afin que "les gouvernements et la compagnie qui est l'épine dorsale de leur économie, dévoilent leurs jeux."³¹

La perception du groupe s'articule autant autour d'un NOUS-TERRITOIRE que d'un NOUS-USINE: "Ce comité représente toute la population du secteur et il doit réussir à

convaincre les ministres concernés que nous désirons conserver notre ville, notre emploi, et que nous croyons en la possibilité de convertir l'usine de façon qu'elle soit rentable".³² Le maire n'a pas été invité à cette réunion.³³

Le groupe se forme et se soude au travers une série de six manifestations en un mois prenant différentes formes. La vague des manifestations cessera avec la plus longue période de fermeture: du 2 juin 1972 au 6 janvier 1973, date où la réouverture et des changements mineurs sont annoncés. À partir du moment où l'usine semble fermée pour de bon, le comité s'emploiera surtout à chercher des solutions et à répondre aux différents intervenants gouvernementaux ou patronaux.

Le tableau 23 présente les différentes manifestations ayant eu lieu au moment où le groupe se soude et publicise son refus de voir fermer leur usine et leur ville.

Les contestations prennent fin avec la manifestation organisée dans le cadre d'OSUPA. Suite à cette période de contestations ouvertes, d'autres événements sont à retenir pour une meilleure compréhension de la mobilisation entourant la fermeture de 1981.

Premièrement, il n'y a pas moins de cinq références au Village-fantôme de Val-Jalbert.³⁴ Jusqu'au président de la Confédération des Syndicats Nationaux, Marcel Pepin, qui s'y réfère dans une allocution où il fait des propositions pour une participation de la ville et du Syndicat au sein du Conseil d'administration de la Saint-Raymond Paper pour voir à la défense de la communauté face à une compagnie qui semble de plus en plus nier ses responsabilités vis-à-vis celle-ci.³⁵

TABLEAU 23 Date, importance numérique, objet et spécificité des manifestations lors de la fermeture de 1972

Date manif.	Nb. manif.	Lieu manif.	But ou objet de manifestation	Spécificité ou commentaire
22/3/72	500	Bloque route région face usine	Ont parlé au Président de la Cie	Cadre présent, maire absent (travail) mais appuie. Étudiants quittent leurs cours pour manif. (parmi eux des futurs membres du comité d'action lors de la fermeture de 1981).
24/3/72	200	Défilé sur rue princ. (route 55)	Faire pression sur gouv. et cie qui se rencontrent le mercredi suivant et les inviter à une réunion publique	Annonce qu'ils veulent faire des pressions
26/3/72	600	Artère princ. face Hôtel de ville	Il y a rencontre des députés à l'Hôtel de ville.	Députés disent que c'est la cie qui veut faire part des négociations
30/3/72	Inconnu	Marche sur l'usine	Forcer cie à dévoiler les enjeux des négociations entre la cie et le gvt.	Ne pas réouvrir un an seulement
07/4/72	300	Marche de l'église jusqu'à sortie ville	Sensibiliser sur ce qui arrive si l'usine n'est pas rénovée	Seul espoir pour population de Desbiens= Rénovation de l'usine. Présence de drapeaux des patriotes
23/4/72	400	Tour du lac en voiture OSUPA	Début de sensibilisation par OSUPA sur cas de Desbiens	Arrêt devant maison député Prov. (Alma) Pas de subv. suffisantes pour assurer avenir à long terme Député: c'est à la cie d'accepter la subvention Crainte de l'utilisation de \$ par cie.

Source: Compilation et classification effectuée à partir de coupures de presse.

Deuxièmement, un projet de coopérative ouvrière est mis de l'avant pour faire revivre l'usine. Cette solution fut avancée après l'avis de fermeture émis en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle. La CSN offre un service dans ce but. La

Société Nationale des Québécois se dit prête à investir dans une coopérative (elle a investi \$10,000. dans la coopérative mise en place à Cabano). ³⁶

Troisièmement, les membres du syndicat se méfient beaucoup de l'intention de réouverture à long terme de la compagnie. On demande qu'il y ait des vérifications de l'utilisation des sommes d'argents reçues.

Le gouvernement du Québec accordera une subvention de \$1 million de dollars à la compagnie et \$500,000 pour le rachat de concessions forestières. Le gouvernement fédéral refusera la subvention demandée (entre \$700,000 et \$900,000 dollars) parce que le projet n'est pas jugé rentable notamment pour le marché envisagé.

L'usine réouvrira en février 1973. Les seules améliorations importantes sont l'arrivée et le déchargement des copeaux qui sera dorénavant la seule matière première utilisée pour la production. La raison fondamentale de la réouverture est l'amélioration du marché de la pâte non-blanchie qui passe de \$90/tonne à \$140/tonne ce qui rend la production de l'usine rentable. N'ayant jamais arrêté les bouilloires, la compagnie n'attendait qu'un raffermissement du marché pour repartir la production.

Ainsi, les problèmes fondamentaux de l'usine: soit sa dépendance vis-à-vis la demande des papeteries pour sa pulpe (jugée de piètre qualité) et son obsolescence ne sont pas réglés lorsqu'elle réouvre en 1973. Le problème ressurgira inévitablement dans quelques années...

2.9 Conclusion: Desbiens et Métabetchouan: Deux villes si proche mais si loin.

Même si les deux localités sont situées à seulement six kilomètres l'une de l'autre sur la rive sud-est du Lac Saint-Jean, plusieurs facteurs font qu'elles sont largement différentes autant par leurs structures économiques que par leurs morphologies sociales.

Alors que Desbiens est marqué par un développement de type mono-industriel contrôlé par des intérêts privés extérieurs de la ville, de la région et de la "culture"³⁷, Métabetchouan suit un développement principalement endogène, secondairement dirigé par l'État québécois. Le mouvement coopératif agricole et financier y est fortement implanté et en a fait un pôle d'attraction de services pour toute la zone. Le secteur tertiaire privé, très faible à Desbiens, est une force de l'économie de Métabetchouan.

C'est le développement d'un secteur secondaire manufacturier fortement marqué par des lacunes certaines qui caractérise l'histoire de Desbiens. Le développement de la ville est centrée sur mono-industrie. Le développement de Métabetchouan débute avec l'arrivée des colons-agriculteurs et se diversifie vers les services au travers la création de Saint-Jérôme-Village. L'implantation d'un hôpital, d'un bureau du Ministère des transports provincial et de la Fédération régionale des Caisses populaires consacrent cette vocation de ville de services.

Les deux entreprises: LAR Machinerie et Saint- Raymond Paper sont, chacune à sa façon, significatives dans le développement de deux localités. Saint- Raymond Paper est le seul employeur d'importance pour la ville de Desbiens. Le développement de celle-ci a été déterminé par la croissance et la décroissance de celle-là. Le territoire de Desbiens est une

enclave créée pour les fins de la compagnie de pulpe. LAR Machinerie est la seule entreprise importante dans le secteur secondaire manufacturier de Métabetchouan. Son créneau de démarrage est le service de réparation ou de fabrication de petite machinerie auprès des agriculteurs du secteur. Elle naît d'une demande locale mais rapidement s'oriente vers la sous-traitance avec les multinationales présentes au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Avec sa croissance, nombre de petites entreprises de Métabetchouan offrent des services à LAR Machinerie. Mais elle représente encore plus pour la localité: c'est un symbole de la diversification de l'économie locale par des intérêts locaux. Sa propriété et l'accès aux filières de marché sont accessibles et gérables localement ce qui n'est pas le cas pour la Saint-Raymond Paper à Desbiens.

La configuration des emplois dans les deux localités est très différente. Hormis la forte présence de travailleurs dans le secteur agricole (la plupart propriétaires d'entreprises agricoles), les professions libérales (médecins, avocats, notaires, etc.), les cols blancs (finance et service) sont beaucoup plus présents à Métabetchouan qu'à Desbiens. Hormis les professions religieuses (monastère rédemptoriste), les travailleurs des industries de transformation et le personnel d'exploitation des transports sont les deux seuls groupes professionnels sur-représentés à Desbiens par rapport à Métabetchouan. Les employés du secteur secondaire de Desbiens sont en très grande majorité des ouvriers spécialisés tandis qu'à Métabetchouan, ce sont des ouvriers de métiers.

En résumé, Métabetchouan a un profil socio-économique de petits propriétaires, de professions libérales, de cols blancs et d'ouvriers de métiers relativement mobiles tandis que le profil socio-économique de Desbiens est marqué par la forte présence d'ouvriers spécialisés dépendants de l'unité de production.

Finalement, le rapport entre la situation du marché du travail, le bilan migratoire et les pyramides des âges permet de dégager des effets qui tracent une différence dans la crise que vit chacune des deux localités. En effet, la population en âge d'entrer sur le marché du travail (strate des 15-24 ans) quitte Desbiens depuis 1976 alors que cette tendance apparaît à Métabetchouan seulement depuis 1981. Si on recule plus loin dans le temps, on remarque que la population de Desbiens décroît depuis le milieu des années 1960 (depuis le début du déclin de l'usine)³⁸. Ce que provoque la crise de 1981, c'est l'incapacité de retenir la population déjà sur le marché du travail (strate des 25-34 ans) qui perdent leur emploi dans ces années. À Desbiens, l'impact atteint même la strate des 35-44 ans. C'est finalement toute la population de Desbiens en âge de procréer qui subit une forte pression à l'émigration. C'est la survie d'une communauté qui est en jeu comme nous le verrons dans le chapitre trois.

À Métabetchouan, la baisse de la proportion des 25-34 ans a une répercussion sur la baisse des 15-24 ans. La localité peut de plus en plus difficilement retenir les nouveaux arrivés sur le marché du travail. La fermeture de LAR Machinerie n'affecte pas la survie de la communauté mais hypothèque plutôt sa capacité de développement.

C'est dans ces deux contextes et configurations socio-économiques que les événements entourant les mobilisations post-fermetures s'inscriront. Le chapitre suivant s'attardera à décrire précisément ces événements, en traçant un historique général de la période de mobilisation, en faisant ressortir les détails pouvant permettre de valider ou d'invalider les cinq hypothèses constituées à partir de la littérature sur le sujet et en faisant finalement ressortir - par une comparaison - les convergences et les divergences entre les deux cas étudiés.

NOTES ET RÉFÉRENCES

-
- 1 La Municipalité de Métabetchouan est née de la fusion de Saint-Jérôme Village et Saint-Jérôme Paroisse.
- 2 La source principale de ce court exposé est: Ville de Desbiens, Album souvenir de Desbiens à l'occasion de son cinquantième, Texte ronéotypé, 1976, 28 pages.
- 3 Informations tirées de Russel Bouchard, Métabetchouan: du poste de traite à la ville, Société historique du Saguenay, Cahiers de Saguenayensia, Histoire des Municipalités No. 3, 1986.
- 4 Banque de donnée de Statistique Canada, Recensement; Ministère Main d'oeuvre et Sécurité du Revenu, Marché du travail.
- 5 À noter qu'ils sont basés à partir des recensements du Canada pour ces années. Il a fallu retenir des strates d'ages de 10 ans, de 5 à 65 ans. La strate d'age 0-4 ans a dû être distinguée pour pouvoir retenir des périodes de 10 ans pour le reste de la pyramide. Ces choix s'imposaient en raison des divisions déjà établies par Statistique Canada pour ces recensements. Que les strates d'âge soient de 10 ans n'affecte que la sensibilité des tableaux. En d'autres mots, s'il y a des tendances qui se dessinent dans la mouvance des pyramides, elles seront d'autant plus significatives qu'elles affectent de plus grandes tranches de population.
- 6 En effet, le taux de chômage est un indice composé comme ceci: nombre de chômeurs/population active X 100. Les réponses aux questions posées pour évaluer la population active et les chômeurs d'un territoire peuvent provoquer une sous-évaluation des indices.
- 7 Ian Macredie et Bruce Petrie, L'enquête sur la population active du Canada, Document présenté à la 10ième réunion annuelle de l'Association Canadienne d'économique, Université Laval, 1er juin 1976. p. 19-20.
- 8 Cette baisse brutale du taux d'activité chez les femmes de Desbiens ne pourrait-elle être attribuable au phénomène de travailleur d'appoint qui effectue un retrait cyclique du marché du travail? Ne pourrait-elle pas expliquer la chute du taux de chômage? L'augmentation du taux de chômage à 50% accompagné d'une hausse de taux d'activité à 32,5% semble vouloir confirmer cette hypothèse. En effet, si les femmes qui n'ont pas d'emploi se déclarent chercheuses d'emploi les deux taux auront tendance à augmenter: le taux de chômage plus rapidement d'ailleurs que le taux d'activité.
- 9 Voir à propos de la santé du Saguenay Lac-Saint-Jean vis-à-vis l'emploi: Gilles Bergeron, État de la situation, Sommet sur le développement et l'économie de la région 02, 1984, p. 23-38.
- 10 Ibid., p. 23-38.
- 11 Il y a une différence conceptuelle entre une ville mono-industrielle et une "compagny town" même si l'expression ville mono-industrielle est souvent comprise comme étant aussi une "compagny town". Ce qu'on doit comprendre comme ville mono-industrielle est une ville dont la plus grande partie de la population active est employée dans un secteur d'activité. Une "compagny town", qui n'a d'ailleurs pas de terme réciproque en français, est une ville dont la plus grande partie de la population active travaille pour un employeur: cet employeur peut avoir plusieurs secteurs d'activités (souvent complémentaires cependant). Pour une vision différente du phénomène voir: Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (CCCEI). Les collectivités mono-industrielles au Canada: une volonté fière de survivre, Ministère des

- Approvisionnement et Services, Canada 1987, No. de Cat MP15-16/1987, février 1987, p. 2.
- 12 Plus l'indice sera près de 1 et plus la présence relative tendra à être équivalente. Plus l'indice s'éloigne de 1 et plus une municipalité aura une présence relative forte par comparaison avec l'autre municipalité: au-dessus de 1, ce sera Desbiens qui présentera une présence accrue du secteur d'activité, au-dessous de 1 ce sera Métabetchouan qui présentera une présence accrue du secteur d'activité.
- 13 Tous ces renseignements sur les relations entre l'entreprise et la Caisse populaire sont tirés d'une entrevue téléphonique avec l'inspecteur de la confédération des caisses populaires au moment des événements entourant la faillite de 1962.
- 14 Russel Bouchard, *op. cit.*
- 15 Russel Bouchard, Les caisses populaires Desjardins au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 77 ans de coopération 1911-1988. Russel Bouchard Éditeur, Chicoutimi, 1989.
- 16 Ces renseignements sont tirés, avec ceux qui suivent sur la décapitalisation de l'entreprise, d'une entrevue privilégiée dont la personne a demandé que l'on tait son nom.
- 17 Le mémo du service de Recherche de la CSN envoyé le 4 mai 1982 au conseiller syndical responsable du dossier confirme cette analyse.
- 18 Barry Buestone et Benneth Harrison, Capital and Communities, the causes and consequences of private disinvestment, USA, Progressive Alliance (1625 L Stree, Washington DC 200036), 1980; cité par Olivier Kourchid, *op.cit.*, p.207 à 218.
- 19 Olivier Kourchid, *op. cit.*, p. 211.
- 20 Il y eut plusieurs changements de nom de cette compagnie, le nom St-Raymond Paper sera le plus souvent utilisé puisque le plus usuellement nommé par les acteurs.
- 21 Lettre de A. Stewart McNichols à L.A. Taschereau, 11 mai 1932. ANQ - Collection Dubuc, AP6 1-17 3.9 a. Tiré de: J.-P. Charland, Les pâtes et papiers au Québec 1880-1980. Technologies, Travail et travailleurs, Document de recherche 23, IQRC, p. 103
- 22 Source: Étoile du Lac, 6 août 1959.
- 23 Source: Le Travail, vol. 47, no. 5, juillet 1971, Le Travail était à ce moment le journal officiel de la CSN. Ce numéro est consacré au problème des pâtes et papiers au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sur la couverture: une photo de Val-Jalbert et du président du syndicat national des travailleurs de St-Raymond Paper de Desbiens, M. Charles Néron, qui déclare dans une bulle: "Deux villages fantômes à 15 milles de distance, on va manquer de touristes".
- 24 Lac-Saint-Jean, 3 juillet 74.
- 25 Progrès-Dimanche, 18 janvier 1975.
- 26 Voir aussi la méfiance quant à l'utilisation des subventions lors de la fermeture de 1972 (section 2.8.2.3).
- 27 Lutte des travailleurs de St-Raymond Paper de Desbiens pour le droit au travail, le droit de vivre. Conseil Central CSN du Saguenay Lac-Saint-Jean, 1978.
- 28 Entrevues auprès d'anciens permanents et élus du conseil central du Saguenay Lac-Saint-Jean.
- 29 Le Soleil, 21 mars 1972.
- 30 N'est-ce pas le sens des critiques vis-à-vis l'intervention des comité de reclassement suite à une fermeture d'usine (cf. chapitre 1).
- 31 Le Soleil, 21 mars 1972.
- 32 Dixit, Charles Néron, président du syndicat et du comité de citoyens, in Le Soleil, 21 mars 1972. Nous soulignons.
- 33 Étoile du Lac, 22 mars 1972.

-
- 34 Val-Jalbert, fut fermé stratégiquement le 13 août 1922 après son rachat par la compagnie Price; il s'agit pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'un symbole du contrôle étranger sur l'économie régionale.
- 35 Étoile du Lac, 14 juin 1972.
- 36 Le Soleil, 22 et 23 juin 1972.
- 37 Voir sur ce sujet: Jacques Dofny et Marcel Rioux, "Les classes sociales au Canada Français" in Revue française de sociologie, vol.3, no.3, 1962.
- 38 La population passe de 2036 en 1966 à 1552 en 1975. Source: Album souvenir de Desbiens à l'occasion de son cinquantenaire, texte ronéotypé, Ville de Desbiens, 1976.

CHAPITRE III

PRÉSENTATION DES DEUX MOBILISATIONS

3.1 Introduction.

Dans le chapitre deux, on a tenté de décrire et de caractériser les espaces sociaux et économiques sur lesquels se dérouleront les mobilisations qui, comme on le verra, mèneront à la relance des deux entreprises. Il était également nécessaire de dépeindre la situation des entreprises en question et de montrer la place relative qu'elles occupent dans les deux localités. Dans le chapitre 3, ce seront les événements proprement dit et les acteurs impliqués qui seront présentés.

Afin de faciliter la lecture, la forme de la présentation est différente pour les deux cas. Pour LAR Machinerie, une brève description des événements précède la présentation des interventions des divers acteurs. La période entre la faillite et la relance de LAR Machinerie sous une nouvelle entité juridique est de moins de un an. Pour St-Raymond Paper, la présentation se fait selon l'ordre chronologique des événements qui est divisé en différentes périodes. Dans ce cas, la période entre la fermeture et la réouverture est de plus de six ans.

3.2 La mobilisation pour la relance de LAR Machinerie de Métabetchouan

Pour LAR Machinerie, la situation s'est fortement dégradée lorsque les propriétaires firent cession des actifs. En fait la décapitalisation de l'entreprise reportait sur les salariés de l'entreprise le poids des erreurs managériales. Par exemple, dans l'avis aux créanciers envoyés par le syndicat le 15 septembre 1981, il est mentionné que l'entreprise devait \$39 169,75 au syndicat des employés de LAR Machinerie. Après enquête, il semble que l'administration ne versait plus depuis déjà quelques temps ces dûs au syndicat; de même l'employeur ne payait plus sa part du fonds de pension, ni la part du personnel. Au

printemps 1982, l'entreprise se retrouvait donc dans une situation très précaire: décapitalisée, relations de travail tendues, taux d'intérêts élevés et baisse des contrats avec les multinationales du Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est dans ce contexte que les événements se déroulèrent sur une année soit entre le printemps 1982 et l'hiver 1983.

3.2.1 Vers la faillite.

C'est dans ce contexte qu'elle fit faire par une firme de consultants en ressources humaines "Charette-Fortier-Hawey-Touche-Ross" une étude de productivité. Les recommandations n'eurent pas le temps d'être mise en application avant la faillite. Il y eut par la suite trois réunions avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) du Québec qui, à l'aide d'un des programmes Opération Solidarité Économique (OSE) connu sous le nom de Plan Biron¹, proposait un plan de relance pour l'entreprise et assurait une partie des frais de ce plan. Les recommandations et conditions comprenaient entre autres: 1) une reconduction de la convention collective; 2) une diminution de salaire, et; 3) par un réinvestissement de cette diminution de salaire, une participation au capital-action de l'entreprise.

Les employés refusèrent et, suite à une demande de la banque d'un investissement de \$200 000,00 et d'un cautionnement solidaire ² de \$300 000,00 des actionnaires de LAR, ceux-ci décident de faire cession de biens.

3.2.2 Continuité des opérations et redémarrage

Le vendredi 10 septembre 1982, la firme de syndic "Blais, Fortier, Touche, Ross ltée" ³ fut nommée par les créanciers dans le rôle de syndic à la faillite. La firme de syndic avait convaincu les créanciers que l'entreprise aurait plus de valeur si elle continuait les opérations.

Celles-ci reprirent dès le lundi suivant. Ils en arrivèrent aussi à une entente avec le syndicat qui dégageait le syndic de tout recours possible (grief compris) quant à l'administration de l'entreprise et de la convention collective la liant au syndicat.

Le 29 septembre, un comité d'adaptation de main d'oeuvre (CAMO), fut mis en place en accord avec le Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, le Ministère de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, le Syndic de l'actif de LAR Machinerie et un groupe d'ex-salariés de LAR Machinerie. Un président fut choisi soit un professeur de finance à l'UQAC.

À la date du dépôt des soumissions pour le rachat des actifs de la compagnie (4 novembre 1982), le CAMO déposa simplement une lettre à l'effet que les salariés étaient intéressés au rachat de l'entreprise et voulaient le négocier de gré à gré. ⁴ Après avoir refusé toutes les offres, le syndic invita les représentants des salariés à négocier une entente avec un groupe d'hommes d'affaires de Métabetchouan dont l'offre de rachat de la faillite avait également été refusée. Ce groupe d'hommes d'affaires s'était constitué autour de l'omniprésent cercle des gens d'affaires de Métabetchouan (CGAM).

Cette négociation aboutit à trois documents:

- Une entente de travail qui prévoit particulièrement: un gel des salaires, une diminution des vacances, un gel du paiement du temps supplémentaire pour six mois⁵ et la mise sur pied d'un comité d'organisation du travail omnipotent;
- Une convention entre actionnaires établit la nouvelle structure légale de l'entreprise. Cette structure prend la forme d'une co-gestion des actifs de la compagnie (50%-50%) entre les hommes d'affaires et les salariés de l'entreprise;
- Finalement, une étude d'États financiers Pro Forma sur cinq ans qui permettra de négocier le prix d'achat et un appui aux demandes de subventions.

Officiellement, l'entreprise sera acquise le 7 février 1983 à l'aide de subventions de l'ordre de \$175 000,00 de l'Office de Planification et de Développement du Québec (OPDQ) (provincial) et de \$142 700,00 du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) (provincial) et du Ministère de l'Expansion Économique Régionale (MEER) (fédéral) en plus d'un prêt à long terme de \$500 000,00 et d'une marge de crédit (court terme) de \$200 000,00.

3.2.3 Présentation des interventions des acteurs.

Ce qui suit ne représente que les grandes lignes du cheminement ayant mené à la relance de LAR Machinerie. Comme la période entre l'annonce des difficultés financières de LAR Machinerie, la cession des biens et la relance LAR Machinerie sous une nouvelle entité juridique est assez courte, une description du déroulement des actions en suivant

l'ordre chronologique ne s'avérait pas nécessaire. Il a été plutôt préféré de faire ressortir de l'action des différents acteurs dans le dossier, les détails du cheminement ayant mené à la réouverture et ce, à travers leurs implications et leurs interactions.

Les différents acteurs d'importance intervenant dans le processus sont: 1) le syndic chargé de la gestion et de la revente de LAR Machinerie par les créanciers; 2) le syndicat des employés de LAR Machinerie; 3) les représentants (fonctionnaires) des deux paliers de gouvernement (provincial et fédéral); 4) le CAMO et son président; 5) le groupe d'hommes d'affaires de Métabetchouan; 6) la mairie de Métabetchouan et; 7) la firme multinationale Alcan.

3.2.3.1 "Blais-Fortier-Touche-Ross ltée", syndic licencié et gestionnaire

La firme de syndic Blais-Fortier-Touche-Ross ltée avait été associée de près à l'entreprise avant la cession des biens par les administrateurs de LAR Machinerie. C'est en effet une filiale, "Charette, Fortier, Hawey, Touche, Ross", qui avait fait l'étude de productivité au printemps 1982.

Lorsqu'elle prend le contrôle de l'entreprise le 10 septembre 1982, elle réunit, dès le lendemain, les salariés pour leur faire part de l'intention des créanciers de lui confier la continuité des opérations de l'entreprise. ⁶

Lors de la réunion, il est convenu que le syndicat ne prendra aucune mesure (recours, grief) à l'encontre du syndic dans sa gestion de l'entreprise. Le rappel au travail ne se fait pas nécessairement selon l'ancienneté. Aux dires des travailleurs interviewés, "la gestion est très rigide et on le comprendra vue l'absence de possibilité de recours collectifs, un rythme de travail très accéléré y est instauré."⁷

Au début, ils étaient supposés terminer les contrats en cours mais ils parvinrent à obtenir d'autres contrats et l'entreprise n'arrêtera donc jamais d'opérer. D'ailleurs, il devenait évident que c'était l'administration précédente qui était «déficiente» puisque les opérations s'avérèrent tout de suite rentables.

On se rappellera que le rapport de cette firme recommandait avant la faillite la mise sur pied d'un Comité d'Adaptation de la Main d'oeuvre. Elle en négocia donc tout de suite les modalités. Le 29 septembre 1982, une entente pour la création d'un CAMO était signée entre les deux palliers de gouvernement, le syndic et des représentants des employés. Il était de toute façon logique de se doter des facilités gouvernementales pour faire redémarrer l'entreprise. Les deux seuls programmes gouvernementaux pouvant intervenir dans la perspective d'une faillite sont les CAMO et les comités de reclassement (dont l'inefficacité connue dans le milieu a été traitée précédemment).

Par la suite le syndic, tout en continuant de gérer les opérations de l'entreprise, participe activement aux activités du CAMO dont la mise en forme de l'offre des travailleurs est l'activité centrale.

Ils refuseront donc toutes les offres faites pour le rachat des actifs de LAR et recommandent aux travailleurs et aux gens d'affaires de Métabetchouan de négocier pour racheter ensemble l'entreprise. Et en décembre 1982, ils font part aux principaux créanciers de l'offre d'achat du nouveau groupe formé.

Après le rachat, ils obtiendront un contrat de gestion en attendant que le directeur général soit choisi par le comité de sélection. C'est d'ailleurs le syndic qui avait mis en place les comités d'organisation du travail qui seront repris sous la nouvelle compagnie. Nous y reviendrons.

3.2.3.2 Le syndicat des employés de LAR Machinerie

Quand les employés de LAR Machinerie se virent demander une diminution de salaire (-0.80\$/h) à la fin du printemps 1982, ils refusèrent. Ils ne croyaient pas que l'entreprise n'était pas rentable. D'ailleurs devant certaines craintes exprimées en mars 1982, le propriétaire venait de les rassurer que tout allait bien. Les études commandées au Service de Recherche de la Confédération des Syndicat Nationaux (CSN) montraient aussi que les problèmes de la compagnie étaient dus à l'esprit gourmand des actionnaires. Donc tout pouvait s'arranger!

Ils refusèrent aussi le projet de relance que proposaient les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Biron. C'est ainsi que le vendredi 10 décembre 1982, ils virent les syndics venir prendre possession de l'entreprise.

Après signature de l'entente de travail à la première journée du retour au travail sous l'autorité du syndic, le syndicat désigna ses délégués au sein du CAMO. À noter qu'en devenant membre du comité, les délégués doivent signer une entente de confidentialité quant aux études et discussions ayant cours au sein du comité. Une distanciation ne s'opère-t-elle pas dès lors entre les délégués et les autres salariés? En tout cas, il semble y avoir malaise quant à l'accès à l'information.

Durant tout le processus, les employés (environ 30) sont au travail le jour, les réunions ayant lieu le soir. Les longues discussions qui s'éternisent ne sont pas propices à la participation active des travailleurs devant se lever tôt le lendemain pour retourner au travail.

Les premières discussions se font quant à un rachat de l'entreprise par les travailleurs. Il y eut des discussions avec deux groupes d'investisseurs qui voulaient racheter dont un de l'extérieur de la région et l'autre composé de gens d'affaires de Métabetchouan. Les deux voulaient sabrer dans la convention collective. C'est surtout celui de l'extérieur qui n'y allait pas avec le dos de la cuillère; mentionnons à titre d'exemple: diminution salariale, réembauche niant tout droit d'ancienneté, perte du temps de vacances accumulées, etc. Le groupe de gens d'affaire de Métabetchouan demandait aussi des concessions importantes sur leurs conditions de travail. Pour les travailleurs, il n'était pas question qu'il y ait une baisse de salaire. D'ailleurs, cela a amené une certaine aigreur entre les salariées et les hommes d'affaires. Aux dires du président du CAMO: "Et avec ça, il y avait toutes sortes d'aigreur entre les travailleurs et les gens d'affaires. Les gens d'affaires disaient dans le village: C'est la faute des travailleurs, ils comprennent rien, c'est des maudits CSN". 8

Le CAMO avait fait déposer en Fidei Comi \$1000,00 aux quarante-trois travailleurs pour démontrer leur sérieux et avait envoyé une lettre au syndic pour signifier leur intérêt au moment de la date de soumission pour l'achat des actifs de LAR Machinerie.

Le syndic refuse toutes les offres et recommande au groupe de gens d'affaires et aux travailleurs représentés par le CAMO d'en venir à une entente et de revenir négocier de gré à gré.

C'est à la suite de ces discussions que les deux parties en viennent à signer des ententes et forment une compagnie en co-gestion dont la forme et les spécificités seront présentées plus loin.

Au moment de la fermeture, le syndicat était affilié à la CSN. Cependant, même s'il y eut une reconnaissance de la validité de l'unité d'accréditation dans l'entente de travail (cf: annexe 2, art. 1), dès les débuts de la nouvelle entité juridique, une nouvelle accréditation est demandée au ministère du Travail. Ce n'est pas dans le propos de relater les discussions sur les changements de la position légale pour en arriver au résultat obtenu. Ce qui importe de retenir aux fins du mémoire est que le résultat voulu était d'en arriver à un syndicat autonome, bref un syndicat de boutique.

Cette idée émerge d'une volonté bien affirmée des gens d'affaires et d'une partie des employés. Par ailleurs, jamais les employés ne se réuniront seuls à partir de la mise en place du CAMO.⁹ Il ressort ainsi des entrevues que ceux-ci subissent une pression locale sur deux points tout le long du processus menant à la réouverture: 1) une union d'affaire avec les hommes d'affaires locaux; 2) une désaffiliation avec la CSN. Il est à se demander si c'est seulement la CSN qui est visée ou plus carrément toute organisation syndicale qui interviendrait dans une sortie de crise perçue comme ne concernant que les forces locales.

3.2.3.3 Représentants gouvernementaux.

Les représentants gouvernementaux dont il est question ici sont les fonctionnaires des ministères concernés. Il s'agit ainsi d'acteurs appliquant des mesures administratives avec toutes les restrictions que cela peut comporter. Toutefois, ceux-ci dans l'exercice de leurs fonctions, ont tout de même une certaine latitude; à preuve le commentaire d'un fonctionnaire concernant le critère "communautaire" du programme «PECEC»¹⁰: Un extrait du verbatim est ici révélateur:

Le programme PECEC est un programme ayant une dimension communautaire (*hésitation*), ça peut vouloir dire que (*hésitation*), qu'au niveau de la participation à la gestion et à la propriété c'est bien sûr que si un groupe d'employés ou des gens du milieu, deviennent propriétaires de l'entreprise, ça lui donne une dimension communautaire. Alors ça rejoint notre préoccupation à ce moment-là.

Mais ce n'est pas une nécessité: une famille qui s'installe dans une localité et qui met en place une entreprise, ça a une dimension très communautaire. La mise en place d'une entreprise, même à propriétaire unique dans une localité où il y a un fort taux de chômage ou une région comme ici, le simple fait de mettre en place une entreprise qui va créer quelques emplois, ça a une dimension communautaire intéressante qui est évidente.¹¹

La situation dans le processus menant à la réouverture de LAR Machinerie prend une dimension plus administrative -- où les rapports sont fortement institutionnalisés -- que politique. Les députés sont quasi absents du dossier, sinon pour faire l'annonce de subventions et pour couper les rubans.

Les fonctionnaires seront donc les porte-paroles, avec toute l'interprétation qu'ils en font, des visions gouvernementales de développement. On sait que le projet de développement mis en place par le gouvernement du Parti Québécois est la constitution d'un

capital privé québécois. Les politiques mises de l'avant sous sa gestion vont dans le sens de leur énoncé de politique économique. Dans Bâtir le Québec, on peut lire:

Nous l'avons déjà souligné, sur le plan du contrôle de l'activité productive, l'économie du Québec souffre d'un profond déséquilibre. Les intérêts étrangers occupent une place prépondérante dans la production primaire et la fabrication. La propriété et le contrôle étranger sont également très importants dans une foule de domaines du secteur tertiaire. (...) Dans pratiquement tous les secteurs les plus productifs, le contrôle étranger prédomine (...). La quasi-absence du contrôle québécois des entreprises de grande dimension oeuvrant au Québec se traduit donc de façon générale par l'exportation d'une partie des effets qu'entraîne l'implantation de telles entreprises et par voie de conséquence la sous-utilisation du potentiel de l'économie.¹²

Les fonctionnaires seront présents dans le CAMO et dans l'évaluation des subventions qui seront accordées à l'entreprise renaissante. Il est intéressant de montrer la perception d'un des fonctionnaires-membres du CAMO quant à l'élaboration d'un projet d'entreprise pour sortir de la crise affectant la localité et l'entreprise.

En premier lieu, ce fonctionnaire affirme que les hommes d'affaires avaient intérêt à s'associer aux travailleurs parce que, dit-il:

(...) les employés étaient intéressés à acheter leur usine pis étaient intéressés à y travailler mais pas à n'importe quel prix. (...) Ils (les hommes d'affaires) exigeaient tellement que les employés ont dit: « on n'est pas intéressés à embarquer dans une affaire de même. » Donc, si les employés sont pas intéressés, je ne pense pas que l'usine aurait pu redémarrer d'une façon productive. Les hommes d'affaires, je pense, ont compris ça rapidement que pour repartir cette usine-là, ça leur prenait les employés pis des employés motivés. Donc il fallait que les employés soient impliqués dans une nouvelle relance de cette usine-là.¹³

Le fonctionnaire affirme en deuxième lieu, en réponse à une question sur la possibilité de financement des travailleurs à redémarrer eux-mêmes, seuls, leur usine:

Fonct.: (...) le financement c'était pas un problème. Ça jamais été un problème de financement.

Quest.: Même si les employés avaient redémarré seuls?

Réponse: Même si les employés avaient parti seuls parce que là ça causait un problème parce qu'on lui disait: jusqu'à quel point ces gens-là vont être capables de s'administrer; parce que tu peux être un bon soudeur, un bon machiniste mais t'es pas nécessairement un bon administrateur. Donc, ça prenait pour faire quelque chose de complet, ça prenait et des hommes d'affaires et des employés et des travailleurs qui étaient compétents: ça prenait des compétences dans les deux sens.(...)¹⁴

Cette vision de l'entreprise n'est pas isolée ou unique mais reflète bien une perception assez généralisée dans la société occidentale, particulièrement le Québec depuis l'expérience Tricofil. Le fayolisme est une des conceptions sinon d'idéologie les plus fortement implantées dans la société industrielle.

Comme la mise en place du nouveau projet d'entreprise où les représentants des travailleurs y sont minoritaires et obligés à la confidentialité, se fait en vase assez clos au sein du CAMO, l'influence des autres membres, qui en tant que gestionnaire doivent partager minimalement cette idée d'une division «nécessaire» des fonctions de l'entreprise est sûrement prépondérante dans l'orientation du dossier. D'autres acteurs comme Alcan usent aussi de leur poids dans le projet retenu.

Il sera question de la formule retenue et de l'intervention d'Alcan dans cette partie. Pour l'instant, attardons-nous au rôle central du CAMO dans la gestion de la sortie

de crise et de la négociation entre deux forces du milieu: les hommes d'affaires et les travailleurs de l'entreprise.

3.2.3.4 CAMO et son président.

Il est fait mention du président en titre de cette partie parce que celui-ci, dans l'idée des comités d'adaptation de la main-d'oeuvre, joue un rôle central d'animateur et est considéré comme étant neutre dans le dossier. Par son rôle central, le président joue un rôle fondamental dans les activités du comité.

Les parties prenantes au sein du CAMO cherchaient quelqu'un spécialisé en finance puisqu'il y aurait à mettre en place une nouvelle entreprise. La personne retenue est professeur de finance à l'U.Q.A.C. et spécialisée dans la gestion coopérative.

Le CAMO intervient à toutes les étapes du processus de réouverture. Sa première activité fut d'évaluer la potentialité de rentabilité de l'entreprise. Il est apparu rapidement qu'avec quelques correctifs administratifs, l'entreprise serait rentable. Il ne faut pas perdre de vue que par la gestion intérimaire du syndic, l'entreprise ne fonctionnait déjà plus à perte. C'est ainsi que le "comité résolut donc de supporter les employés dans leur désir d'acquérir les actifs de LAR Machinerie, désir que quarante-trois d'entre eux avaient concrètement manifesté en souscrivant 1 000,00\$ chacun". 15

Le comité décida de soumettre une lettre d'intention plutôt que de soumissionner au moment de l'appel d'offre du syndic. À la suite du refus de celui-ci de retenir les offres des différents soumissionnaires, le CAMO verra à négocier avec les gens d'affaires pour le compte des travailleurs les modalités de ce qui deviendra la nouvelle entreprise: LAR Machinerie (1983) inc.

Le président du CAMO rencontre aussi à plusieurs reprises la compagnie Alcan pour la rassurer et lui demander d'attendre pour octroyer un très gros contrat. Il sera présent à la rencontre avec le contentieux d'Alcan qui vérifie la nouvelle formule retenue pour l'entreprise.

3.2.3.5 Hommes d'affaires

Les gens d'affaires font pour la plupart partie du Cercle des Gens d'Affaires de Métabetchouan (CGAM). L'intérêt pour la réouverture de LAR Machinerie est triple. Premièrement il y a bien entendu l'importance de maintenir en place la seule entreprise manufacturière de la ville. Deuxièmement, plusieurs ont pour client l'entreprise: assureur, avocat, fournisseur d'outils et pièces, etc. Dans le groupe qui fait une soumission au syndic se trouve un ex-cadre de l'entreprise. Celui-ci se retrouvera après la relance détenteur d'actions de type B, c'est-à-dire du même type d'action que les travailleurs et non pas des gens d'affaires. Troisième intérêt et non le moindre, l'entreprise présente un potentiel de rentabilité intéressant, ils le savent. Il ne faut pas oublier que M. Villeneuve était un des cinq membres-fondateurs du groupe ayant donné naissance au CGAM. Par leur situation privilégiée, ils connaissent assez bien les opérations commerciales de la compagnie.

Ce groupe de gens d'affaires présente une première offre d'achat des actifs de l'entreprise au syndic, offre qui leur est refusée. Avant cette offre, ils avaient approché les travailleurs, leur faisant part de leurs exigences: diminution de salaire, abandon de presque tous les avantages sociaux, réembauche sans restriction d'ancienneté. ¹⁶

Par la suite, ils mandateront un avocat et un comptable agréé du groupe pour négocier avec les représentants des travailleurs et le CAMO les trois documents permettant la mise en place de la nouvelle entreprise: entente de travail, convention entre actionnaire, états financiers PRO FORMA.

3.2.3.6 Mairie

Peu de choses ont été réalisées en provenance de la mairie si ce n'est que dans le premier article de journal annonçant la faillite de LAR Machinerie, le maire déclare qu'il tenterait d'étudier avec le Conseil économique du Lac-Saint-Jean Est ce qui pourrait être envisagé comme intervention. ¹⁷ Par la suite, le Conseil municipal ne semble réapparaître dans le dossier qu'au moment de l'annonce de la réouverture de l'entreprise.

3.2.3.7 Alcan

La compagnie multinationale Alcan est omniprésente au Saguenay-Lac-Saint-Jean, elle exerce depuis les années 1940 une véritable direction de l'économie de cette région. À partir des années 1950, elle a développé de plus en plus une stratégie sous-contractuelle. Diminution des coûts de main-d'oeuvre, diminution de la force du syndicalisme en son sein, diminution des obligations en matière de santé et sécurité au travail, sont les principaux avantages qu'une telle stratégie procure à la multinationale. Bien sûr, cette stratégie ne s'est pas mise en place du jour au lendemain et les qualifications nécessaires à cette stratégie ne se sont pas développées instantanément.

C'est dans ce contexte que LAR Machinerie connaît une croissance importante dans les années 1960. Il faut dire qu'à cette époque, les contractuels d'Alcan ne sont pas

encore dans une situation de concurrence effrénée et que LAR Machinerie se retrouve dans un créneau où elle est pratiquement seule de l'avis recueilli auprès d'un travailleur âgé de LAR Machinerie en juillet 1990: "Disons qu'au début, il n'y avait presque pas de jobbers pour Alcan. Les contrats c'était presque... il faisait son prix pis il le faisait. C'était payant en câline 18".

Mais à la fin des années 1970, la concurrence devient de plus en plus forte et LAR Machinerie se trouve à concurrencer d'autres entreprises de la région: Industries Couture, Industries Saguenay, Ludger Harvey, Alma Mécanic, pour ne nommer que les plus importantes, c'est-à-dire celles qui ont une capacité technique similaire et qui se retrouvent dans le même créneau que LAR Machinerie. L'augmentation de la concurrence entre ses sous-contractants est une dynamique qui favorise la diminution des coûts pour Alcan. 19

C'est dans ce contexte qu'Alcan est interpellée par le CAMO pour attendre que le dossier de la réouverture soit réglé avant d'octroyer un contrat important qui favoriserait le redémarrage de l'entreprise. La multinationale avait accordé aussi son support au syndic en lui permettant de terminer les contrats déjà accordés avant la faillite.

Après que la négociation entre les gens d'affaires, le CAMO et les travailleurs eut abouti aux trois ententes, le personnel du service du contentieux et les «acheteurs» d'Alcan rencontrent des représentants de la nouvelle compagnie pour vérifier certains points comme par exemple:

En plus de cela, ils étaient les seuls outillés à l'intérieur de la région pour faire ça (N.B. Le contrat tant attendu). Cependant, comme il s'est développé par après de la compétition... Cependant, là-dessus, Alcan, disons les gens ont été corrects.

Bien qu'ils avaient des doutes sur la possibilité de relance, des formules qui s'en venaient, la façon dont ils se retrouvaient à fonctionner. Bien qu'ils ont eu des doutes là, ils ont attendu (...) et pendant tout l'automne et jusqu'à Noël, j'ai eu des rencontres régulières avec Alcan. On a eu comme comité à rencontrer les acheteurs à Arvida. Tous en groupe on a rencontré aussi un membre du contentieux d'Alcan pour qu'ils puissent examiner disons (N.B. longue hésitation) la viabilité légale et éventuellement économique aussi de l'organisation. ²⁰

3.2.4 La nouvelle entreprise: LAR Machinerie (1983) inc. Sa structure légale et son fonctionnement

Le 7 février 1983, la nouvelle entreprise se porte acquéreur des actifs de l'entreprise en faillite. La nouvelle compagnie est formée de trois catégories d'actions: Type A - Hommes d'affaires, Type B - Salariés ²¹, Type C - Actions non-votantes. L'ensemble des détenteurs d'actions de type A ont droit à 50% des votes au conseil d'administration; l'ensemble des détenteurs d'actions de type B ont droit à 50% des votes au conseil d'administration. Ce conseil d'administration est formé de trois représentants de type A et de trois représentants de type B. Pour briser l'égalité, ces six représentants choisissent trois personnes de l'extérieur. ²²

Cette situation présente un effet pervers important. Comme le nombre d'actions de type A est gelé, le montant global des actions des deux groupes, qui au départ était à peu près équivalent, peut devenir disproportionné alors que les salariés de l'entreprise détenaient en 1986 un investissement en actions qui représentait plus ou moins le double de celui des hommes d'affaires. L'augmentation de la main-d'oeuvre qui avait triplé depuis les débuts de la nouvelle entreprise, a provoqué ces disproportions.

Chaque détenteur d'actions de type A ne peut venir à posséder plus de 25% des actions du groupe. D'ailleurs, il semblerait que le président de la compagnie, leader du groupe des hommes d'affaires, en détenait en 1990 près de 25%. ²³

Donc, la participation des travailleurs se situe surtout au niveau du capital-actions. Ils ont bien sûr des représentants au sein du Conseil d'administration mais cela ne donne pas de réels pouvoirs sur la gestion de l'entreprise: Suzanne Filiatrault a démontré cette dynamique dans un mémoire intitulé: Information et participation. ²⁴

D'ailleurs, le conseil d'administration est toujours représenté par les mêmes ou presque. L'ex-cadre qui voulait réinvestir avec les hommes d'affaires se retrouvait sur le Conseil d'Administration en 1986. Les deux autres représentants ont été défaits après leur premier mandat mais leurs successeurs n'ont pas été remplacés depuis, d'après les plus récents renseignements recueillis. ²⁵

Participation partielle donc, même si le capital-actions des salariés est plus important. La gestion est faite par du personnel engagé à cet effet. Au départ, un ingénieur est engagé comme directeur général et aura toute la latitude pour la relance de l'entreprise. Jusqu'à quel point cette structure rejoint-elle la pensée de Maurice Boisvert sur la participation:

[...] la participation aux décisions locales nous paraissent être la forme la plus immédiate et significative pour les travailleurs; quant à la participation à la propriété, elle devait permettre d'orienter via l'exercice d'une influence directe au niveau du C.A., les décisions d'envergure telles celles touchant le choix technologique ou le développement de nouveaux produits qui encadrent et limitent considérablement l'exercice dans le quotidien par les travailleurs de la base. La participation aux bénéfices devait, quant à elle, faciliter l'établissement d'un lien entre ce que fait chaque employé et l'obtention de résultats organisationnels

bénéfiques et donc agir comme facteur orientant et stimulant les efforts d'individus et de groupes de travail. ²⁶

Dans le contexte de la nouvelle entreprise, la participation se fait presque exclusivement au niveau de la gestion (dont Filiatrault a montré toute l'ambiguïté) et au niveau des bénéfiques (cette question sera traitée plus bas).

Quant à la participation aux décisions locales, participation que Boisvert identifie comme "la plus significative" pour les travailleurs, qu'en est-il dans la nouvelle entreprise?

La gestion quotidienne est "une gestion de type traditionnel". ²⁷ Les pouvoirs sont octroyés au Comité d'Organisation du Travail (C.O.T.) qui a été inséré dans l'entente de travail. ²⁸

Les pouvoirs du C.O.T. sont quasiment absolus sur la gestion de la main-d'oeuvre, d'autant plus qu'à l'article 12, il est prévu quant à ce comité qu'il:

"(...)aura toute discrétion pour recommander la mise à pied, le renvoi et le transfert d'un employé dont le rendement s'avère inadéquat ou insatisfaisant, compte tenu des exigences normales de la tâche. Aucun grief ne pourra être présenté à l'égard des décisions prises en application du présent article." ²⁹

D'ailleurs, il n'y aura pas eu encore de griefs à LAR Machinerie à l'été 1990. ³⁰

Le C.O.T. est formé d'un salarié secteur "soudeur", un salarié secteur "machiniste" et du cadre supérieur compétent à l'égard de chaque problème discuté par le comité, qui sera la plupart du temps le directeur général.

Ceci amènera toutes sortes de problèmes dans l'entreprise. Les conflits y sont individualisés et le «sentiment» de posséder l'entreprise amène une situation où la pression est très forte sur l'individu. Si on combine les effets stimulants de la participation aux bénéfices à un effet de survie de l'entreprise, on arrive à une situation qui amène toutes sortes de frictions. Cet effet de survie fut traité par Maurice Boisvert commentant le cas Tembec: "(...) les employés, tout en voulant faire la preuve à leur ancien employeur qu'ils sont encore bons à quelque chose, donnent priorité à leur travail par rapport à d'autres formes d'implication dans l'entreprise." 31

3.2.5 La relance de LAR Machinerie et le milieu

À travers cette mobilisation se profilent des liens qui détermineront les formes de la relance de LAR Machinerie. Ces liens sont déterminés par la dynamique locale et la capacité de développement endogène à Métabetchouan. L'omniprésence du CGAM et de ses membres sur tous les dossiers ayant une influence sur le développement du secteur en fait un acteur pouvant se mobiliser rapidement et efficacement pour influencer les situations au meilleur de leurs intérêts. Les liens se tissent aussi au-delà du local et convergent avec les intérêts de l'Alcan et les perceptions développementistes du personnel des agences gouvernementales.

3.3 La mobilisation à la SAINT-RAYMOND PAPER de Desbiens

Vu le grand nombre de données et interventions - plus de six ans entre la fermeture et la réouverture - les événements et acteurs présentés sont ceux les plus importants et les plus révélateurs pour la compréhension et l'analyse de la mobilisation. Les différentes sections sont une division en terme de moments charnières dans le déroulement de la mobilisation.

3.3.1 Pré-fermeture et annonce de fermeture

L'usine de pâte de la Saint-Raymond Paper à Desbiens ferma ses portes le 5 décembre 1981. Mais dès le printemps de 1980, des travailleurs de l'usine remettaient sur pied le comité de survie qui avait agi lors de la fermeture de 1972.³²

Le comité de survie émanant du syndicat "pour faire des démarches, des manifs, des pressions" était composé de membres plus jeunes. Il visait à faire avancer le dossier puisque les membres de l'exécutif, plus âgés et depuis longtemps à l'exécutif, n'avaient plus "le même courage et la même volonté" et étaient "trop lents à réagir". Ce comité a cessé ses actions parce que le président (du temps) "a eu peur d'être responsable de ce qui se passerait" selon le verbatim de propos de militants syndicaux recueillis en 1988.³³ Ce comité de survie sera tout de même de la plupart des actions de l'année 1982.

La fermeture de l'usine, qui ne fut jamais annoncée comme définitive, eût lieu le 5 décembre 1981. L'annonce de fermeture ne fut faite que l'avant-veille de celle-ci, soit le 3 décembre 1981. En février 1982, une étude du Conseil Régional de Développement (CRD) et du Conseil Économique d'Alma et de Lac-Saint-Jean ³⁴, commandée par la mairie démontre que les retombées de l'usine (\$5,624,254.00) dépassent largement Desbiens et ont des effets sur toute la région, surtout du Lac-Saint-Jean.

La volonté est bien d'en faire un dossier régional et d'amener l'ensemble des intervenants régionaux à appuyer la relance de l'usine. Au moment du lancement de l'étude, les "chômeurs" de Desbiens s'inquiètent de l'attitude de la Saint-Raymond qui se sert d'eux pour obtenir des subventions. ³⁵

Le maire demande à ce moment un plan de développement touristique important au coût de près de 3 millions de dollars pour contrecarrer les effets de la fermeture de l'usine de pulpe. Il avertissait qu'il craignait en cas de refus qu'il y ait "risque de colère et réaction sociale." ³⁶

3.3.2 Arrêt de fonctionnement des bouilloires

Le 20 février, il est rendu public ³⁷ que la compagnie a cessé le fonctionnement des bouilloires contrairement à la fermeture de 1972 et aux nombreux courts arrêts de l'entre-deux fermetures. L'ensemble des réactions qui s'en suivirent ont été provoquées par la première manifestation publique du syndicat des travailleurs de l'usine: la route régionale qui passe au coeur de Desbiens fut bloquée et on y distribua des tracts. Une assemblée publique suivit cette manifestation. ³⁸

Le président du Comité de développement économique de Desbiens accuse la compagnie de la situation que vit Desbiens dont le commerce local est en forte baisse. Il appuie les travailleurs de l'usine et associe le projet annoncé de fermeture de l'école Notre-Dame-du-Lac (Desbiens) au déclin de la ville.

Le même jour, le maire de Desbiens revient à la charge et met l'emphase sur l'accès à des subventions de substitution en spécifiant que "la relance passe par le développement des sites touristiques" et demande de nouveau que la ville soit déclarée zone sinistrée pour qu'elle puisse obtenir les 3,266,750.00\$ nécessaires pour l'aménagement et l'amélioration des infrastructures récréo-touristiques du secteur. ³⁹

On apprend aussi, par l'entremise du député Jacques Brassard, qu'une étude de faisabilité a été commandée et se fait en collaboration entre le Ministère du Commerce (Québec), le Ministère de l'Expansion Économique Régionale (MEER-Fédéral) et la compagnie Saint-Raymond-Paper. Le MEER subventionne aussi une étude de marché pour une transformation éventuelle de l'usine. Le député spécifie que si la Saint-Raymond "ne veut investir le gouvernement peut rencontrer un autre investisseur" 40

3.3.3 Mise en place d'un CAMO et naissance du comité d'action

Pour pouvoir approfondir le projet et subventionner les études de faisabilité et de marché tel que le commandait le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, il fallait que soit créé un Comité d'Adaptation de la Main-d'Oeuvre (CAMO).⁴¹ Celui-ci fut effectivement créé et un mandataire de la firme de gestion Touche-Ross en fût nommé président. L'essentiel de l'activité de ce CAMO fut de parrainer des études pour la relance de l'usine de Desbiens.

Il faut encore rappeler qu'il est très intéressant de voir les effets qu'ont provoqué la mise sur pied de CAMO chez les travailleurs. Lorsqu'une personne est désignée comme membre d'un tel comité elle est obligée de signer une feuille de confidentialité sur les travaux du comité. Cela ne faisait pas l'affaire du syndicat mais comme il voulait savoir ce que pouvait tramer la compagnie, il fut décidé de participer à celui-ci malgré cette restriction.

De mai 1982 à la création du comité d'action à la fin d'octobre 1983, le débat reste dans l'ombre: le CAMO, faisant office de canaliseur des énergies dans la mise au point d'études de transformation de l'usine. Un malaise grandissait pourtant dans le syndicat puisque ses délégués avaient les mains mais surtout la langue liées par la restriction de

confidentialité. Leurs représentants ne pouvaient plus informer les membres et ne pouvaient pratiquement plus entreprendre d'actions. C'est de cette situation que sera formé au cours d'une assemblée syndicale (le 28 octobre 1983) le comité d'action.⁴²

Les buts du Comité d'action étaient essentiellement les mêmes que ceux du comité de survie: "aller chercher les informations et évaluer les actions possibles".⁴³ Ce comité se fondera avec l'exécutif syndical et les deux désignations seront mélangées et interverties par les journalistes pour le reste du dossier.

Avec la mise en place du Comité d'action, une nouvelle dynamique s'installe: dynamique de mobilisation de l'ensemble des travailleurs et de report du conflit sur "l'espace public".⁴⁴ Cette nouvelle dynamique ne prend pas longtemps à produire ses premiers effets sociaux, politiques et économiques.

3.3.4 Vers un premier projet de relance

Le comité d'action ne tarde pas à agir. Il convoque une réunion publique à l'hôtel de ville de Desbiens pour le 14 novembre 1983. À l'annonce que la députée fédérale libérale du comté ne sera pas présente, le président du comité d'action réplique que le comité ne changera pas de stratégie, qu'il n'ira pas rencontrer la députée, que, dit-il: "(...) c'est à elle de rendre compte à la population qui l'a élue."⁴⁵ Une vaste polémique s'engagera avec la députée et des militants libéraux du comté. Nous y reviendrons plus loin.

La rencontre eut effectivement lieu et le député péquiste Jacques Brassard (ministre Loisir Chasse et Pêche) est le seul présent. Il affirme qu'il y a un projet de relance de \$160 millions à l'étude dont \$40 millions proviendraient des gouvernements. Cette

participation gouvernementale de \$40 millions: "c'est pas un problème" dit-il. ⁴⁶ Pour signifier l'absence de la députée fédérale, le comité d'action la personnifie sur la tribune par un drapeau canadien.

Au cours de cette rencontre du 14 novembre 1983, le comité d'action demande une rencontre avec le Premier Ministre du Québec: M. René Lévesque. Cette rencontre eut lieu le 20 novembre 1983. Le premier ministre fait alors part de la possibilité d'une subvention de \$25 millions (investissement pour un projet total de \$155 millions pour un promoteur bancaire ayant une connaissance du secteur). La nouvelle usine ne serait pas en fonction avant deux ans et procurerait 125 emplois. ⁴⁷

Le 14 décembre 1983, le nouveau directeur de la Saint-Raymond-Paper vient à Desbiens pour annoncer que la compagnie étudiait un projet de pâte blanchie au coût de \$12 millions réalisable pour juin 1984. Le nouveau directeur va d'ailleurs rencontrer les deux députés du comté à propos de subventions. Les représentants des travailleurs se disent satisfaits de cette rencontre, surtout que, selon leur témoignage: "c'est la première fois en deux ans qu'une personne impliquée vient avec autre chose que des promesses". Ils expriment le souhait que les gouvernements "accordent leurs violons avec McDougall". ⁴⁸

Une réunion eut lieu le 27 juin 1984 où les mêmes propos furent avancés. Les personnes invitées présentes étaient: le directeur-général de la compagnie, le gérant du moulin, le député-ministre provincial péquiste et un fonctionnaire du gouvernement du Québec. La députée fédérale libérale avait confirmée qu'elle serait encore absente.

On voit que deux possibilités de relance ayant comme promoteur principal la Saint Raymond-Paper sont parallèlement étudiés: un projet à court terme demandant un

investissement total de 12 millions \$ et qui vise le marché de la pâte blanchie; un projet à plus long terme nécessitant un investissement de 200 millions \$ et qui vise le marché du papier fin.⁴⁹

3.3.4.1 Polémique avec la députée fédérale et campagne électorale.

Après un été calme où le projet de redémarrage à partir d'un procédé à base de produits résineux (12 millions \$) est étudié, un événement essentiel à la compréhension de l'évolution du dossier survient en août 1984 durant la campagne électorale fédérale. La population de Desbiens arrête l'autobus du chef du Parti Conservateur (Brian Mulroney) et celui-ci descend pour discuter avec la population. Présenté par le Parti Conservateur comme un arrêt non prévu dans la visite de leur chef, celui-ci avait déjà pris soin de prendre position la veille lors d'une conférence de presse. Selon les propos recueillis par un journaliste, M. B. Mulroney aurait dit:

Ce dossier (a été) négligé par le gouvernement fédéral. À ma grande joie le député provincial s'est occupé avec intérêt de ce dossier. Je n'ai pas voulu toucher à ce dossier dans une salle partisane, ce midi, mais je vous dis que nous allons nous impliquer activement. Nous avons dans le Parti Progressiste-Conservateur beaucoup de sympathie pour les gens de Desbiens.⁵⁰

Il ne faut pas perdre de vue le contexte de cette prise de position: le comté de Roberval est un comté-clé avec un candidat ministrable, monsieur Benoît Bouchard. Celui-ci avait fait de la relance de l'usine de Desbiens un thème majeur de sa campagne électorale. De plus, une polémique s'est développée entre Suzanne Beauchamp-Niquet (députée fédérale libérale) et le comité d'action du syndicat des travailleurs de la St-Raymond depuis que celle-ci a signifié son absence à une rencontre publique par un drapeau fédéral à la

place qui lui était réservée sur la tribune. Une série de lettres dans les journaux et de déclarations intempestives ont entraîné une acrimonie grandissante de part et d'autres.⁵¹

À l'arrêt de l'autobus le lendemain, Mulroney reprendra ces félicitations envers le député provincial, il s'en prendra beaucoup plus directement à la députée fédérale. Après que le président du comité d'action ait d'entrée de jeu critiqué la députée fédérale, le futur premier ministre lance; selon le libellé du texte retrouvé dans le journal le Lac-Saint-Jean:

D'abord je dois dire que je suis frappé par le fait que le député provincial du Lac-Saint-Jean semble s'occuper de ses affaires en ce qui a trait à l'usine Saint-Raymond. Tel n'est pas le cas du député libéral de Roberval. Elle ne cesse de dire qu'elle doit continuer son travail à la chambre des communes. Pourtant elle ne parle jamais au parlement.⁵²

Le président du comité d'action va jusqu'à déclarer qu'il espérait un changement de gouvernement pour faire bouger les choses. Mulroney utilisera cette perche pour appâter un peu plus l'électorat nationaliste du Lac-Saint-Jean; ⁵³ il affirme comme il est reporté dans le Lac-Saint-Jean:

On va faire ce qu'on peut pour Desbiens. Ça fait beaucoup trop longtemps que ça dure. Nous n'avons pas de solution miracle à vous offrir mais on peut d'ores et déjà affirmer que le Parti Conservateur arrivera avec une nouvelle approche dans ce dossier, une approche basée sur la collaboration. On vous promet une approche loyale. Ce dossier sera considéré comme étant urgent.⁵⁴

Dans ces propos, aucune promesse réelle de relance n'est prononcée. Qu'une promesse "d'écoute" du dossier et qu'il soit considéré comme "urgent". Ce "triomphe du sens politique" de celui qui ferma Schefferville pour reprendre les mots de l'éditorialiste du Lac-Saint-Jean ⁵⁵ ne passera pas inaperçu. Et même si les porte-paroles conservateurs défendront le futur Premier Ministre lorsque le dossier s'envenimera disant qu'il n'a jamais

promis la réouverture -ce qui n'est pas faux-, ce fameux discours sera perçu et considéré comme ayant été une promesse formelle du Premier Ministre. En politique, l'apparence importe souvent plus que la réalité.

Le sommet de l'opposition contre la députée fédérale est atteint lorsque le comité d'action prend publiquement position contre elle. Il envoie un communiqué à la population de Desbiens et des paroisses environnantes pour décrier l'attitude de la députée dans le dossier de la relance de la Saint-Raymond et justifier les raisons de leur opposition à celle-ci.⁵⁶ Au même moment, le comité assure de son appui le candidat du Parti Conservateur. Dans une entrevue accordée à ce propos au Progrès-Dimanche, le président du comité d'action résume de cette façon les doléances envers la députée: "Elle m'a confié au téléphone qu'elle en avait assez des travailleurs de la Saint-Raymond, ça démontre bien son incapacité pour aider les travailleurs à s'en sortir." ⁵⁷

3.3.4.2 Arrivée au pouvoir des conservateurs et négociations pour le premier projet de relance.

La députée Beauchamp-Niquet est donc défaite par le candidat conservateur Benoît Bouchard; celui-ci sera nommé ministre dans le premier gouvernement de Mulroney. Il fait des problèmes de la relance de l'usine de Desbiens et de la scierie de Lac-Bouchette ses deux premiers dossiers. ⁵⁸ Comme première action, il va "convoquer une rencontre au sommet", selon son expression, où seront invités le député-ministre provincial, le conseil municipal, le conseil économique et le comité des travailleurs. ⁵⁹

Le projet de relance à partir de résineux étudié durant l'été est modifié pour un procédé utilisant des résineux et des feuillus à des fins de pâte chimique blanchie. Le député provincial annonce qu'il n'y a plus d'obstacle à ce projet de relance si ce n'est dans le financement. Tous les efforts sont mis à cet effet. ⁶⁰

Moins de deux semaines plus tard (début automne 1984), le député provincial Jacques Brassard, remodifie sa position sur ce que serait la relance de l'usine: il ne s'agirait pas d'une production à partir de résineux et feuillus qui s'avère trop onéreux (200 millions\$), mais plutôt de la seule utilisation des résineux comme il avait été fait mention dans la rencontre avec le directeur général de la Saint-Raymond au mois de juin dernier (1984) et dont les essais effectués en Colombie Britannique sont concluants. Même si l'approvisionnement en résineux est rare, il y a possibilité d'utiliser les copeaux des scieries (il y en a 4 au Lac-Saint-Jean). La décision de la compagnie, qui compte beaucoup sur les subventions gouvernementales, est attendue pour novembre ou décembre prochain (1984).⁶¹

Suite à une rencontre publique, le 15 octobre 1984, où sont présents les deux députés-ministres, le conseil municipal, le syndicat et le comité d'action, le député provincial annonce que la compagnie s'est engagée à aller de l'avant. "C'est la première fois que la compagnie s'est engagée à investir une mise de fonds qui est loin d'être symbolique." Les travaux commenceraient en janvier 1985 et des rumeurs répartissent l'investissement de 2,5 millions \$ pour la compagnie et 9 millions \$ de subventions de la part des deux gouvernements. ⁶²

Pas d'annonce officielle en date du 4 janvier 1985 si ce n'est une rumeur de "tractation" entre la compagnie et le syndicat quant aux sommes dues par rapport aux avis de licenciement prévus dans la loi des normes du travail. ⁶³ Au 4 janvier 1985, il y avait quatre problèmes à régler: l'approvisionnement en matières premières, les études de marché, le financement du projet, l'entente de travail (N.B. la convention collective est à son terme). Les deux premiers problèmes seraient réglés. ⁶⁴ Devant la lenteur du dossier, le nouveau Ministre Conservateur s'emporte et lance que "le temps des études a assez duré" surtout qu'il n'y a pas de demandes de subventions au gouvernement fédéral ⁶⁵ et affirme que "si la compagnie avait fait une demande en ce sens et que je n'en sois pas informé, je ne trouverais pas cela drôle du tout" ⁶⁶

Il ne tarde pas à être contredit: trois jours plus tard (7 janvier 1984) la compagnie annonce qu'elle a effectivement déposé une demande de subvention formelle au ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) en date du 19 décembre 1983 et a même reçu un accusé de réception. Le ministre Bouchard se dit choqué de l'attitude de la Saint-Raymond: "Comment voulez-vous que le MEIR soit aussi au courant que moi de ce dossier." ⁶⁷ Il renchérit en focalisant sur une solution "politique" au dossier:

Je vous l'affirme, il n'est pas question que ce dossier soit étudié par le ministère sans que le député y soit impliqué. Ce projet de la réouverture de l'usine de Desbiens traîne depuis trois ans et l'urgence de ce dossier aurait justifié une intervention politique. Soyez assuré que l'affaire n'en restera pas là. Il faut se dépêcher de régler ce cas de l'usine de Desbiens car 80% de la force ouvrière de cette municipalité est en chômage. Ça ne peut pas durer plus longtemps. ⁶⁸

Le lendemain, soit le 8 janvier 1985, le député-ministre provincial contredit le député-ministre fédéral en affirmant qu'il avait été avisé d'une demande de subvention au niveau fédéral (MEIR) de l'ordre de 10 millions \$ et aussi d'une demande au niveau

provincial (Programme d'accélération des investissements privés) de l'ordre de 4 millions \$. L'investissement privé serait de l'ordre de 6 millions \$ dont une partie proviendrait de la Saint-Raymond-Paper qui aurait trouvé un autre partenaire "très sérieux".⁶⁹

Une autre nouvelle semble confirmer une réouverture de l'usine: la signature d'une nouvelle convention collective de travail entre la compagnie et le syndicat.⁷⁰ Le contrat accepté à 93% par les employés est prévu pour une période de trois ans et prévoit le rappel de tous les ex-employés avant la fin du contrat; de plus 70 salariés seraient employés à la reprise des activités. Les premiers travailleurs seraient rappelés dans un court laps de temps pour effectuer les travaux de transformation de l'usine et, selon le conseiller syndical au dossier, il y aurait 99% des chances que les travaux débutent dans l'année. La dernière étape sera franchie lorsque le gouvernement fédéral donnera le feu vert; le gouvernement de Québec aurait déjà donné son approbation à une subvention entre 4 et 8 millions de dollars. Le directeur-général de la compagnie est supposé rencontrer sous peu le ministre de l'expansion industrielle (MEIR).⁷¹

Benoît Bouchard pense que cela va être dur mais qu'il est possible de gagner à Desbiens malgré la situation difficile du pays. La nature émotive du dossier en favoriserait une résolution: "C'est le symbole d'une région qui est en cause. Desbiens vaut dix fois le dossier Wabasso." Il affirme qu'en dernier recours il fera appel à Mulroney qui se souvient s'être arrêté à Desbiens au cours de la campagne électorale.⁷² Il fait cependant remarquer que 120,000. \$ par emploi est assez coûteux même s'il s'agit d'un nouveau produit (pâte chimique blanchie) pouvant "constituer un facteur très important de développement dans la région."⁷³

Lors de la tournée du Conseil d'administration du Conseil Central de la CSN, son président commentant abondamment le dossier de la relance de la Saint-Raymond-Paper, réplique au député-ministre que si c'est cher 10 millions \$ de subvention pour 70 emplois, ce l'est beaucoup moins qu'un avion F-18. Il demande donc au gouvernement fédéral de se dépêcher de prendre position étant donné qu'il ne manque que cette réponse pour aller de l'avant; du même coup il rappelle l'arrêt de Mulroney à Desbiens. ⁷⁴

Le dossier se politisera d'un cran supplémentaire lorsque le député Lorne Nystrom (NPD), profitant d'une tournée de son parti au Saguenay-Lac Saint-Jean, pose plusieurs questions au député de Lac-Saint-Jean lors de la période de questions à la Chambre des Communes. Il lui rappelle qu'il y a eu des promesses dans ce dossier et que le gouvernement doit les remplir. Le député-ministre rétorque que le ministère concerné étudie présentement le dossier. ⁷⁵

Les demandes de subvention ont été déposées en décembre 1984 et il n'y avait toujours pas de réponse au moment (mars 1985) où pour la première fois tous les députés du Saguenay-Lac Saint-Jean se sont rencontrés et ont établi un consensus sur les dossiers-clés de la région: le dossier de Desbiens étant avec ceux de l'autoroute Alma-La Baie et du Parc Saguenay les trois priorités des députés. ⁷⁶

À la fin de mars, le vice-président de Donohue Saint-Félicien (président de l'association de l'industrie forestière du Québec) lance une douche froide sur le dossier de la relance lorsqu'il annonce au cours d'une conférence au Cercle de Presse du Saguenay un avenir peu reluisant pour l'usine de Desbiens. Selon lui, même si le projet demandait un

montant inférieur il ne serait pas rentable; d'ailleurs 20 millions d'investissement n'est "pas grand chose". Il ajoute que s'il y avait une "possibilité de rentabiliser l'industrie cela ferait longtemps que ce serait ouvert." ⁷⁷

3.3.4.3 Réunion publique du 31 mars 1985 et annonce de la possibilité d'une relance par la compagnie.

D'ailleurs les ex-travailleurs de l'usine commencent à vraiment s'impatienter et ont convoqué les députés provincial et fédéral ainsi que le directeur-général de la Saint-Raymond à une réunion publique de mise au point à Desbiens le 31 mars 1985. Cette date est désignée comme limite par les ex-travailleurs pour obtenir une réponse définitive (positive ou négative) sur la relance de l'usine.

C'est aussi à cette date que la compagnie, qui se dit prête à réouvrir si le gouvernement subventionne le projet (14 millions \$), annonce la participation d'un partenaire, Lavallin (absent pour l'occasion). La compagnie arrive donc avec un projet mais celui-ci demande une participation gouvernementale totale de 14 millions \$. Le Québec avait déjà annoncé une participation de 4 millions \$ mais le montant total du projet est supérieur à celui auquel le montant de subvention avait été lié. Le directeur-général justifie cette augmentation de la demande totale de subvention par le fait que les règles ont changé vu qu'ils ont augmenté le montant de l'investissement.⁷⁸

En annonçant ce projet la compagnie transfère la pression vers les gouvernements notamment vis-à-vis le gouvernement fédéral qui s'était fortement compromis dans le dossier en en faisant un dossier "politique". Quant à lui, le député-ministre Jacques Brassard annonce tout de suite que les "élections n'ont rien à voir" mais

que le gouvernement provincial allait augmenter sa participation financière. Pour marquer l'importance de l'événement, les ex-travailleurs avaient revêtus leurs habits de travail et avaient amené leurs boîtes à lunch.

Le député-ministre Bouchard déclare avoir demandé qu'un fonctionnaire qui ne croyait pas au projet soit retiré du dossier ce qui confirme la place politique dont il veut imprégner la résolution du dossier.⁷⁹ Les deux députés-ministres du comté affirment qu'ils tenteront d'accélérer le processus décisionnel pour en arriver à une réponse définitive pour la fête des mères (12 mai 1985), nouveau délai accordé par les ex-travailleurs.⁸⁰ À l'occasion de cette réunion, Benoît Bouchard répond aux propos plus haut mentionnés du vice-président de la papetière Donohue en les désapprouvant et en spécifiant qu'il n'aurait jamais dû rien dire "puisque'il ne connaît pas le dossier."⁸¹

À partir de cette proposition de relance de la compagnie, la pression sera orientée vers les deux paliers gouvernementaux. Le gouvernement fédéral sera surtout visé. Celui-ci essaie de reculer sur ses "promesses" de solution au problème.

Les interventions syndicales proviennent: premièrement, du président de la Fédération des Travailleurs du papier et de la forêt (CSN) qui déclare au lendemain de l'annonce du projet patronal que "jamais Desbiens n'acceptera de devenir fantôme comme Schefferville. L'on va se battre à la CSN surtout que la compagnie a fait un effort."⁸² Deuxièmement, du congrès du Conseil central où le syndicat national des employés de l'usine de Desbiens est fortement applaudi et où le président du syndicat, en plus de remercier les syndicats qui les ont appuyé financièrement ou d'une autre façon, déclare que la réponse attendue le 12 mai doit être positive sinon les ex-travailleurs sont plus déterminés

que jamais.⁸³ Troisièmement, une grande pancarte est érigée dans Desbiens pour rappeler la date charnière du 12 mai 1985. Des auto-collants sont diffusés reprenant encore le thème du 12 mai, date fatidique.

Le gouvernement fédéral essaie de s'en sortir de deux façons. Premièrement, il essaie de retarder la date; l'adjointe du député-ministre déclare: "Si le ministre Bouchard n'annonce pas de subvention le 12 mai, ce sera peut-être le 24 mai ou le 1er juin. Mais une réponse devrait être rendue peu de temps après la rencontre du 12 mai." ⁸⁴ Deuxièmement, il essaie de dégager le Premier ministre de sa promesse de réouverture. Le Ministre d'État aux petites entreprises déclare à la Chambre des communes suite aux questions du NPD sur le dossier: "Mulroney ne s'est jamais engagé à participer directement à la réouverture de l'usine" puis: "Nous n'avons pas l'intention de briser des promesses électorales mais le premier ministre ne s'est jamais engagé formellement à repartir cette usine-là." ⁸⁵ Le député-ministre du comté réplique à son collègue en dégageant toutefois encore le premier ministre de prétendues promesses de subventions; ⁸⁶ "Ce que mon collègue a sans doute voulu ressortir, (...) c'est que M. Mulroney a indiqué qu'il s'occuperait du dossier de Desbiens mais qu'il n'avait pas promis pour autant que le gouvernement canadien verserait des subventions à ce sujet." ⁸⁷

Il précise toutefois qu'il a eu une rencontre avec le premier ministre. Le député-ministre reçoit beaucoup de pression de l'ensemble des éditorialistes du Lac-Saint-Jean qui l'identifie comme la personne devant mettre tout son poids dans le dossier. ⁸⁸

3.3.4.4 Annonce de réouverture du 12 mai 1985.

Moment de grande joie et d'euphorie (on entend même le cri de la sirène de l'usine) le 12 mai 1985 (jour de la fête des mères) à Desbiens lorsque les deux palliers de gouvernement ainsi que la compagnie annoncent le début des travaux de rénovation de l'usine pour juin ou juillet de cette année. L'investissement total de 24 millions \$ bénéficierait d'un prêt sans intérêt de 7 millions \$ (10 ans) équivalent à 4 millions \$ d'intérêt payable ainsi que d'une subvention directe de 1 million \$ du gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral, quant à lui, participe d'une subvention directe de 4,59 millions \$ ainsi que d'un crédit d'impôt de 10% sur les investissements (équivalent de 900,000.\$).⁸⁹

Plusieurs commentaires des différents acteurs au dossier sont à retenir parce qu'ils informent sur celui-ci. Pour le député-ministre provincial, qui s'en va en élection à l'automne: "J'en ai fait une affaire personnelle."⁹⁰ Lorsqu'il prend la parole au moment de l'annonce officielle, il commence son discours par: "Je souhaite la meilleure des fêtes aux mères de Desbiens, pas à M. le maire, Monsieur le Maire nous souhaite la bienvenue. Alors, tout le monde s'esclaffe."⁹¹ L'opposition entre le maire d'alors, connu comme libéral notoire et le député péquiste semble connue par la population. Cette opposition s'affirmera plus tard publiquement, lorsque les conflits se seront exacerbés.

Le député-ministre conservateur fédéral mettra à plusieurs occasions l'emphase sur la nature politique du règlement du dossier, notamment lors de l'annonce de la relance:

J'ai à l'esprit tous les arguments qu'on a dû sortir pour convaincre les gens qu'il n'y avait pas toujours la rationalité qui comptait et que quand, depuis 43 mois, une municipalité voyait son usine fermée et qu'on croyait que tous les efforts n'avaient pas été faits. Situer ça pour un ministre qui n'est pas du Québec, qui n'est pas de la région, c'est très difficile.⁹²

Il reprendra cette analyse lorsqu'interviewé par le Progrès-Dimanche sur sa première année de députation:

(...) j'ai dû avoir recours à l'appui de plusieurs ministres et fonctionnaires dont certains totalement rébarbatifs à cet accord jusqu'au mercredi précédant le dimanche où je suis allé annoncer la décision. (...) c'était la reconnaissance des faits qu'une région peut être traitée avec une certaine justice si on a la force de la défendre. (...) Et je dois dire aussi que le passage de M. Mulroney à Desbiens durant la campagne électorale n'a pas nui à ce dossier, dont la réussite est une victoire politique au fond, et peut-être la plus importante à date pour moi.⁹³

Cette nature politique du dossier, n'avait pas échappé au président du Conseil central CSN qui, lorsqu'il prend la parole au moment de l'annonce officielle déclare: "Personne ne pouvait survivre après avoir dit «Non» à Desbiens; il y a eu des exemples". Il faisait référence à l'ex-députée libérale fédérale défaite.⁹⁴

Une autre intervention publique, une lettre d'une citoyenne, envoyée aux journaux fait l'apologie du maire de Desbiens, insistant sur le fait que malgré la période difficile celui-ci n'a pas augmenté les taxes municipales.⁹⁵ Ce sera l'argumentation, le cheval de campagne du maire aux élections municipales de l'automne suivant.

3.3.4.5 Retards au dossier, retrait de Lavallin et échec de la première relance.

Au moment de l'annonce de la réouverture du 12 mai 1985, le début des travaux avait été prévu entre le 23 juin et le 1er juillet courant. Le 2 juillet, le syndicat des employés de la Saint-Raymond rend public que les travaux de rénovation sont retardés jusqu'en septembre afin que la firme Lavallin puisse terminer des études parce que les coûts estimés

par les gouvernements et "les firmes d'ingénieurs ne correspondent pas à ceux de Lavallin."⁹⁶ La participation financière de Lavallin n'avait jamais été avancée dans ce projet où la firme est le principal partenaire de la Saint-Raymond.

En août, il n'y avait toujours pas de nouvelles et le syndicat commençait à drôlement s'inquiéter. Le député-ministre fédéral rappelait aux ex-travailleurs de ne pas prendre une attitude défaitiste et spécifiait "que c'était l'investissement du secteur privé qui était en cause et non les 7 millions \$ promis par Ottawa." ⁹⁷ Le ministre commence déjà à se retrancher derrière la promesse de subvention d'Ottawa: ceci ne fait que confirmer le retrait éventuel de la participation Lavallin.

En éditorial dans le Quotidien, le jour d'une rencontre du syndicat avec le directeur général de la Saint-Raymond, le journaliste Carol Néron parle que les deux députés représentant Desbiens "ont contribué au canular du siècle", que "tout ce beau monde s'est fait jouer un sale tour lors de l'annonce du 12 mai et qu'il y a fort à parier que Lavallin se retire du dossier". ⁹⁸ Ses propos semblent suggérer qu'il y aurait eu prête-nom de la part de Lavallin. On sait la pression qui avait été mise sur les politiciens pour l'octroi des subventions du 12 mai. Cette suggestion d'interprétation du retrait potentiel de Lavallin est-elle probable? La rencontre du directeur-général de la Saint-Raymond informera sur les relations de la compagnie avec Lavallin.

Effectivement, lors de cette rencontre, le directeur-général de la compagnie confirme le retrait de Lavallin du dossier. Le président du syndicat fustige le directeur de la compagnie quant à son attitude dans le projet de relance:

[Le directeur] nous a caché bien des choses depuis le 31 mars, lorsqu'il a annoncé que Lavallin embarquait pour 10 millions. (...) Le 31 mars, il savait qu'il y avait des problèmes d'ajustement avec Lavallin. Nous l'avons su, hier (mercredi) et c'était la première fois que c'était connu. Il y avait toujours des problèmes le 12 mai et il a dit oui pour la réouverture.⁹⁹

Selon le président du syndicat, la compagnie Saint-Raymond savait depuis le 25 juin que Lavallin voulait dire non tout en étudiant tout de même encore le dossier; le directeur-général de la compagnie "était pratiquement assuré de la réponse". Il affirme qu'il a berné les travailleurs et les gouvernements et ce qui intéressait réellement Lavallin était "une usine expérimentale qu'elle aurait voulu aussi implanter à Port-Cartier par la suite". Le coût évalué par Lavallin serait de 50 millions \$ et non pas les 24 millions \$ estimés par Saint-Raymond Paper. ¹⁰⁰

La compagnie a effectivement induit les travailleurs en erreur mais est-ce que Lavallin aurait servi de prête-nom comme le suggérait l'éditorialiste du Quotidien. Il sera probablement impossible de répondre à cette question.

Le retrait de Lavallin ne provoquerait peut-être pas l'abandon du projet: la Saint-Raymond aurait des contacts avec une firme européenne et une firme Coréenne. Le syndicat a "des doutes sur les propos" du directeur de la Saint-Raymond. Jacques Brassard, député provincial, ajoute que le propriétaire: "est au courant que le projet est viable. Il est prêt à hausser la mise de fond de 3 à 5 millions \$, mais il ne veut pas être seul. Il a peur de ne pas pouvoir finir le dossier si jamais il a besoin de quelques millions de plus." ¹⁰¹

Interrogé à propos de la disponibilité des subventions, le député provincial réitère l'offre faite par le gouvernement du Québec. Benoît Bouchard, député-ministre fédéral, quant à lui, constate que c'est l'entreprise privée qui est mise en cause et que la subvention fédérale était conditionnelle à l'implication de l'entreprise privée. Il a déclaré qu'il se battrait pour maintenir ces subventions mais que le gouvernement n'a pas à jouer le rôle de l'entreprise privée.

3.3.5 Les groupes se rassemblent et s'opposent.

Suite au retrait de Lavallin, deux événements majeurs provoqueront durant l'automne suivant un réalignement des acteurs: l'élection municipale et l'élection provinciale de décembre 1985 qui portera le Parti Libéral du Québec au pouvoir.

Cette période est essentielle pour la compréhension des coalitions qui se forment: les acteurs s'alliant entre eux et s'opposant publiquement aux autres groupes informent sur les liens conjoncturels et structurels de l'espace politique. C'est aussi dans cette période que des acteurs jusqu'ici assez muets prennent position dans le dossier ou sont simplement associés à la démarche de certains autres.

3.3.5.1 Le syndicat s'attaque à la compagnie.

Une première opposition qui se dégage au cours de cette période est celle impliquant le syndicat des travailleurs de la Saint-Raymond à la compagnie. Jusqu'ici, les ex-travailleurs visaient surtout le pallier politique si on exclut quelques sorties timides à propos du laxisme de la compagnie. Avec le retrait de Lavallin et les 35 mois de faux-fuyants de la compagnie vis-à-vis une participation à la relance, le syndicat a d'importantes

doléances envers celle-ci. Il ne faut pas oublier que les gouvernements ont accordé des subventions importantes pour la réouverture et que c'est la participation privée sous la conduite de la compagnie St-Raymond qui a fait échouer ce projet de relance. Cette opposition de plus en plus virulente amènera des actions publiques qui iront jusqu'à l'occupation de l'usine en mars 1986. Nous insisterons plus loin sur cette période de l'occupation. Mais cette occupation survient à la suite d'une série d'actions plus ou moins symboliques visant la compagnie. ¹⁰² Au cours d'une occupation des bureaux de la compagnie à Saint-Raymond Portneuf par une quarantaine d'ex-travailleurs dans le but d'obtenir une rencontre avec le directeur de la compagnie, l'un d'entre eux déclare ce qui exprime bien l'exaspération: "On nous a menti en pleine face. La direction de la compagnie, les politiciens ont ri de nous et de toute la population du Lac Saint-Jean." ¹⁰³

Les travailleurs sont en colère en sortant de cette occupation parce que la compagnie a pris des mesures pour contrecarrer leur action: menace de ne pas payer les employés de Portneuf, transfert des lignes téléphoniques pour ne pas que les journalistes puissent communiquer avec eux, "Saint-Raymond Paper (...) ne voulant pas qu'on fasse trop de bruit avec notre opération et on nous a mis ainsi les bâtons dans les roues (...). ¹⁰⁴ Du bruit, d'autres opérations en provoqueront.

Les travailleurs au cours de cette journée obtiennent effectivement une rencontre avec le directeur de la compagnie, rencontre qui aura lieu le 14 janvier 1986. Au cours de cette rencontre peu de choses ressortent. Si ce n'est qu'on parle fortement d'un partenariat avec des coréens ou avec la compagnie ontarienne Paper Board. Le syndicat demande toutefois une rencontre avec le propriétaire de la compagnie qui donnera un refus le lendemain.

Le 16 janvier 1986, quarante et un ex-travailleurs vont manifester devant les bureaux du président de la compagnie à Montréal. Cette manifestation provoquera l'implication directe du président de la CSN, M. Gérald Larose, qui rencontrera le député-ministre fédéral au courant de la semaine suivante. Le dossier prend avec l'amplification des actions une envergure provinciale. ¹⁰⁵

Le syndicat, suite à une information de la Saint-Raymond à l'effet que la compagnie Paper Board est de plus en plus intéressée au projet de relance, décide de laisser une trêve à la compagnie dans ses sorties publiques. ¹⁰⁶ Le 20 février 1986, les Desbiennois apprennent que Paper Board s'est retirée du projet. ¹⁰⁷

3.3.5.2 ...sans oublier de continuer la pression sur les politiciens.

Le syndicat ne vise pas que la compagnie mais aussi les politiciens au cours de cette période. D'ailleurs plus de la moitié de leurs interventions et actions précédant la future occupation de l'usine visent justement les politiciens provinciaux et fédéraux. Le Nouveau Parti Démocratique (NPD) servira de haut-parleur à la Chambre des Communes pour le syndicat. Le Parti Libéral n'était vraiment plus approprié eu égard aux sorties qu'il y avait eu sous le règne libéral précédant. Le chef du NPD, M. Ed Broadbent ira à Desbiens pour rencontrer la population. ¹⁰⁸ Il affirmera que le gouvernement conservateur doit aller plus loin qu'une simple aide par le biais de subventions vues les promesses faites par le premier ministre lors de la campagne électorale. Le député-ministre conservateur du comté ne tarde pas à répondre à M. Broadbent en déclarant qu'il n'était pas question d'aller sur la route pour chercher de nouveaux investisseurs. ¹⁰⁹

L'ensemble des interventions directes ou "indirectes" du syndicat en direction des hommes politiques vise en premier lieu l'extension des délais accordés pour l'octroi des subventions associés au projet annoncé le 12 mai 1985. Lorsqu'ils seront interviewés, les représentants du syndicat parleront toujours de cette question des délais.

Ils parviendront à faire prolonger ces dates. Le député P.Q. du comté annoncera peu avant les élections provinciales que les délais connaîtront une extension jusqu'au 15 mars 1986. ¹¹⁰ Il faut ajouter qu'il avait déjà annoncé au début septembre, peu après le retrait de Lavallin, que les sommes consenties par le gouvernement du Québec seraient disponibles tant que les dirigeants de la Saint-Raymond travailleraient pour le redémarrage de l'usine. ¹¹¹

Le gouvernement fédéral prendra plus longtemps à accorder un nouveau délai: même si la première échéance était le 10 octobre 1985 ce n'est que le 10 décembre 1985 que le député conservateur du comté annoncera un prolongement au 1er mars 1986 pour la relance de l'usine. ¹¹² Le harcèlement du gouvernement, particulièrement par l'entremise de NPD, sera plus âpre.

Le deuxième objectif d'intervention du syndicat face aux hommes politiques vise une action directe des gouvernements dans la recherche d'un partenaire privé à la Saint-Raymond pour la relance.

Encore une fois, le gouvernement du Parti Québécois (P.Q.) sera plus enclin à ce type d'intervention. Le 7 septembre 1985, le député annonce que la maison du Québec à Tokyo a été avisée de se mettre en rapport avec une firme coréenne qui, aux dires de la Saint-Raymond, serait intéressée dans la relance. Il y aurait même des préparatifs pour

envoyer une mission économique les rencontrer. ¹¹³ Après la défaite électorale péquiste de décembre 1985, le Président du P.Q. en visite à Desbiens, soutient que le ministre de l'énergie et des ressources doit aider la compagnie Saint-Raymond à trouver un partenaire pour la relance de l'usine. ¹¹⁴

Le gouvernement conservateur sera plus réticent et sera même opposé à un type d'intervention qui irait au-delà d'un support financier. Même si le ministre Bouchard préconise l'implication "d'entreprises régionales" (ex.: Cascades, Alcan ¹¹⁵) "nous ne pouvons pas obliger une entreprise privée à se greffer au dossier (...) et je le répète que la solution réside possiblement dans le participation d'une ou ... des entreprises régionales"¹¹⁶, idée qui subsistera durant toute cette période. À cet effet, la firme Polytech (ingénieurs-conseil du Saguenay-Lac-Saint-Jean) se verront confier un double mandat: dans un premier volet, fournir une expertise technique à la Compagnie Saint-Raymond dans sa démarche de recherche d'un nouveau partenaire; le deuxième volet du mandat consiste à dresser un inventaire de toutes les possibilités d'implication de la part des agents économiques de la région. ¹¹⁷

La position fédérale oscille donc entre une position de non-engagement dans la recherche d'un partenaire à la Saint-Raymond et un préjugé, où l'idéologie régionaliste en est le support, envers la recherche d'investisseurs régionaux. Les déclarations qui suivent illustrent bien ce discours paradoxal.

Après la visite de Ed Broadbent (chef du NPD fédéral) où celui-ci avance que le gouvernement conservateur se doit de faire des démarches pour trouver des investisseurs, le ministre Bouchard prend position en affirmant qu'il n'était pas question d'aller sur la route

pour chercher de nouveaux investisseurs. Il se dit même confiant que le président de la Saint-Raymond, M. McDougall, pourra bientôt dénicher un nouveau partenaire. 118

Devant la lenteur de la compagnie dans la recherche d'un partenaire, le député-ministre s'emporte un peu plus d'un mois plus tard: "(...) il faudra songer à faire en sorte que quelqu'un de la région, par exemple, puisse acquérir cette usine pour faire autre chose! J'en ai assez de courir à droite et à gauche sans jamais avoir de résultats." 119 À cet effet, le cas de LAR Machinerie sert de soutien symbolique à cet esprit régionaliste: "(...) si les ressources ne sont pas en dehors, on a un exemple aujourd'hui à Métabetchouan. Ce sont les gens de Métabetchouan qui ont réglé leur cas. Si les gens de Desbiens ont aussi cette volonté, je suis prêt à les aider (...)" 120

Les conservateurs se retranchent encore une fois dans une position non-interventionniste lorsque, en février 1986, quelques travailleurs se rendent à Ottawa pour exprimer leurs doléances quand à la solution du dossier. Le ministre d'État à la petite et moyenne entreprise défend, tout comme le ministre Bouchard, le premier ministre Mulroney quant à ses promesses de réouverture: "Le gouvernement ne repartira pas l'entreprise, il a offert une subvention au secteur privé et c'est tout." Le député-ministre Bouchard est très mécontent de cette initiative des travailleurs. Il réclame une réunion publique au Saguenay-Lac-Saint-Jean avec les ex-travailleurs et aurait même menacé de se retirer du dossier. 121

3.3.5.3 Les relations entre le maire, le Comité de Développement Économique de Desbiens (CDED) et le syndicat se corsent.

Les oppositions entre le syndicat et la compagnie et les deux paliers de gouvernement ne sont pas les seules à s'exprimer durant cette période. Les oppositions entre le conseil municipal de Desbiens, le Comité de Développement Économique de Desbiens (CDED) et le syndicat s'expriment fortement à partir du retrait de Lavallin et atteignent un point culminant au moment des élections municipales.

Peu après le retrait de Lavallin, le comité de développement économique de Desbiens (CDED) essaie de reprendre le leadership du dossier en invitant les dirigeants municipaux à partir un mouvement régional de relance du dossier. Pour le président de l'organisme la solution miracle pour la relance de l'usine est un partenariat entre la population de Desbiens, les travailleurs de l'usine et un partenaire régional; l'exemple de la réussite exemplaire de cette formule est LAR Machinerie à Métabetchouan. ¹²² Il faut mentionner que le CDED était quasi-moribond avant cette sortie publique. La représentativité vis-à-vis les hommes d'affaire Desbiennois n'est pas très forte non plus. ¹²³

Cette intervention publique du Président du CDED est publiée le même jour où le maire de Desbiens organise un brunch visant un appui des gens d'affaire de Desbiens. Le maire contesté au conseil municipal, concernant notamment un dossier de régie inter-municipal des sites récréo-touristiques, invite lors de cette rencontre les gens d'affaire à s'impliquer en politique municipale. La déclaration qu'il fait lors de cette rencontre reflète bien la situation politique de Desbiens à cette époque: "Ce n'est plus pour vous le temps de craindre de perdre des clients. Il faut au contraire que vous vous impliquiez et que vous releviez les coudes pour aider notre population qui vit de sérieux problèmes." ¹²⁴

Le maire veut de plus que ce soit la ville qui prenne le leadership du dossier de relance de l'usine de Desbiens. Pour ce faire, il propose la formation d'un comité régional composé de personnalités importantes de la région. Plus qu'un soutien au syndicat dans la recherche d'une relance de l'usine, le maire affirme que "(...) Le pouvoir municipal est le seul qui puisse exercer des pressions suffisantes pour faire aboutir le dossier. À titre d'exemple, il souligne le fait que la ville pourrait faire pression sur la compagnie afin qu'elle cède son usine si elle ne peut la relancer." 125

Une autre source importante de division au sein du conseil municipal est liée aux projets de développement touristique des berges du lac Saint-Jean et plus particulièrement à la mise en place d'une régie intermunicipale avec les municipalités de Chambord et Saint-André-de-l'Épouvante.¹²⁶

Les membres de la société ne voulaient pas céder leurs droits sur l'exploitation des sites à la régie intermunicipale. La raison première est bien simple: l'entente sur vingt ans prévoyait que s'il y avait dissolution de la régie, les biens de la régie reviendraient à la municipalité où sont situés les sites. De plus, différentes options sur les choix de développement des sites pourraient être moins intéressantes en retombées économiques et d'emploi pour Desbiens. Il est important de noter que le président du syndicat des travailleurs de la St-Raymond fut employé dans un poste administratif de la société durant la fermeture de l'usine. Aussi, la société bénéficia de nombreuses subventions durant les années où l'usine fut fermée.

Les divisions au sein du conseil municipal sont telles que des conseillers veulent former un comité pour présenter un candidat contre le maire sortant. Celui-ci veut promouvoir personnellement la candidature de deux commerçants comme conseillers. Par

ailleurs, le promoteur d'un projet de serre, nouveau membre influant au sein du CDED, pourrait aussi poser sa candidature comme conseiller. 127

Le syndicat ne tarde pas à répondre à cette tentative du maire de reprendre le leadership du dossier. Lors de la visite de M. Broadbent, l'absence du maire est décriée en ces termes par le président du syndicat:

M. Lemay attendait sans doute une invitation écrite, (...), alors que c'est toute la population, dont il fait partie, qui avait été invitée. S'il ne se sentait pas concerné par le passage de M. Broadbent, je me demande pourquoi il est maire de Desbiens. D'ailleurs, il vient de se mettre à dos la majorité des travailleurs de Desbiens et sa réélection, en novembre est loin d'être assurée. 128

Du même coup, le président du syndicat reproche au maire sa prise de position du dimanche précédent (voir note 125):

M. Lemay (...), n'a pas plus de respect envers ceux qui, depuis 45 mois, exercent toutes les pressions nécessaires pour maintenir ce dossier en marche. Il nous enlève notre crédibilité pour tout ce qu'on va faire dorénavant. Et pourtant, le dossier n'est pas fermé, Saint-Raymond Paper est toujours là, c'est son usine, et il y a encore bien des avenues à explorer. 129

Le candidat qui s'opposera au maire sortant reprendra cette vision de l'action du conseil municipal. Les trois points centraux de sa plate-forme électorale sont fondés sur des reproches au maire: il s'engage à travailler "en collaboration avec tous les organismes du milieu"; par rapport au dossier de l'usine, "il entend laisser au syndicat le leadership des démarches à entreprendre tout en assurant ce dernier de l'entier appui de la ville"; finalement, il entend apporter son aide "à tout ce qui peut créer de l'emploi dans le milieu." 130

Le maire Lemay, dans un communiqué de presse, s'en prend ensuite à l'exécutif syndical pour leur sortie suite à la visite de M. Broadbent. Il soutient que c'est une grave erreur de vouloir mêler le syndicat à la politique municipale, ce qui "(...) risque fort de diviser notre syndicat et même de le détruire si des syndiqués n'interviennent pas rapidement pour cesser cette manipulation." C'est dans ce communiqué que le maire fera la promesse de ne pas augmenter les taxes au cours de son prochain mandat "à moins de graves imprévus".¹³¹ Ce sera, de l'avis d'une opposante au maire Lemay, la raison principale de sa réélection le 3 novembre 1985.¹³² Le 11 octobre 1985, le syndicat n'avait pas donné d'appui officiel au candidat opposé au maire sortant, cependant, il avait désavoué le bilan du maire.

Le maire, qui est aussi un syndiqué, fait convoquer une assemblée générale (pétition de 10 membres selon les statuts et règlements du syndicat) pour que le président du syndicat se rétracte publiquement ou qu'il démissionne. À cette assemblée, les membres du syndicat réaffirment leur confiance au président par un vote majoritaire de 98%.¹³³

Un des membres du CDED, lui-même candidat à l'échevinage de Desbiens et directeur-général de la future entreprise, rend public le projet des serres de Desbiens qui créerait une vingtaine d'emplois qui selon lui: "comblerait ainsi une partie du vide laissé par la fermeture de l'usine Saint-Raymond Paper." Cette annonce qui eut lieu le 28 octobre 1985, n'arrive que cinq jours avant les élections municipales. Le directeur-général parle du projet comme d'une "(...) possibilité pour les gens de Desbiens de retrouver quelque peu leur fierté suite à la fermeture de l'usine depuis quatre ans et d'éviter aussi de ce fait d'être trop dépendants d'une seule entreprise en importance."¹³⁴

Le projet ne verra jamais le jour. Le directeur-général, en entrevue¹³⁵, accusera l'exécutif syndical d'avoir exercé un lobby auprès du député-ministre fédéral pour l'empêcher d'obtenir des subventions, accusation que niera fortement l'exécutif syndical.¹³⁶

Après sa réélection à la mairie, le maire mettra en place un comité de relance de Desbiens comme il en avait fait la promesse. Toutefois ce comité ne sera pas vraiment important dans le processus de relance. Le maire ne retrouvera pas la majorité au sein du conseil et sera remis en question tout au long de son deuxième mandat. Plusieurs conflits naîtront entre lui et les deux élus provincial et fédéral.

3.3.5.4 Élection provinciale: conflit entre le maire et le député provincial.

Lors des élections provinciales de 1985, le candidat libéral prend position pour une solution "mixte" au problème économique qu'a provoqué la fermeture de l'usine de la Saint-Raymond Paper. Cette position est prioritaire dans son programme: il considère le dossier comme "régional" et promet qu'il aura tout l'attention du député libéral et de toute l'équipe régionale. Il entend faire sa part pour les gens de Desbiens en stimulant l'emploi dans d'autres domaines comme le projet de serres et de reboisement." ¹³⁷ Sa position marque une association avec les projets du CDED de Desbiens. Le lien établi entre le député péquiste et la relance de l'usine amène ce dernier à prendre une orientation différente du projet péquiste du développement basé sur les PME "autochtones"; c'est plutôt le candidat libéral qui portera ce discours développementiste endogène.

Lors du débat télévisé à CJPM-TV présenté le 22 novembre 1985, le député péquiste sortant réaffirme la position de: "travail de bénédictins dans ce dossier en évitant de

laisser miroiter de faux espoirs à la population de Desbiens. Pour les libéraux, le gouvernement péquiste: "n'a rien fait au cours des quarante-sept derniers mois pour tenter de diversifier l'économie de la municipalité de Desbiens." 138 Réaffirmation d'un renversement du discours traditionnel des deux partis politiques provinciaux.

Le député péquiste sera réélu dans son comté et à Desbiens il obtiendra là-aussi la majorité. Le maire de Desbiens n'attendra pas longtemps après l'élection du 2 décembre 1986 pour se tourner vers le nouveau gouvernement libéral pour leur demander de maintenir la promesse de subvention faite par le gouvernement péquiste. Dans le même temps, le maire parle d'une subvention de près d'un million de dollars du député Brassard et ex-ministre du Ministère du Loisir Chasse et Pêche (MLCP) qui aurait permis à la municipalité d'Amqui d'acquérir des bâtiments que Desbiens demandait pour la construction d'un centre social. 139

Le député Brassard rétorque rapidement à ces accusations du maire desbiennois. Après avoir justifié les subventions obtenues à Amqui dans la région de la vallée de la Matapédia (parce que, selon lui, il s'agit d'un autre exercice financier et autre programme) ainsi que la non-pertinence des bâtiments acquis par la municipalité de Gaspésie pour l'utilisation que voulait en faire Desbiens, le député provincial envoie quelques flèches au maire concernant les conflits politiques dans la ville de Desbiens:

M. Brassard s'interroge à savoir si M. Lemay fonctionne dans d'autres dossiers avec les intervenants du milieu de Desbiens comme avec lui dans le dossier du centre social (N.B.: porter des accusations sur des faits carrément faux et de ne pas prendre la peine de vérifier ces accusations avant de porter celles-ci). Cela peut expliquer bien des problèmes de fonctionnement, à son avis: "Je comprends que ça finit par créer un climat assez peu vivable à Desbiens" conclut-il. 140

Dans une longue lettre (non reproduite) le maire, tout en reconnaissant avoir été mal informé dans ce dossier, répond au député péquiste en précisant que son attaque frôle la diffamation. Selon le maire, les raisons fondamentales de l'attaque du député sont liées à des questions partisans: "Je comprends, (...), que le député Brassard aurait préféré voir élire mon adversaire à la mairie du fait qu'il est l'un de ses organisateurs politiques, mais ce n'est pas une raison pour m'attaquer personnellement (...)" 141

Le maire rappelle que le député avait lui aussi été mal informé dans le cas de la relance de l'usine de Desbiens. Il rappelle que le député avait, après sa réélection de 1981, affirmé que son parti "avait vraiment pris en main le dossier de l'usine de Desbiens mais que malgré neuf années au pouvoir" "l'usine est toujours fermée." 142

Le conflit entre le maire et le député restera latent jusqu'à la deuxième annonce de la réouverture de l'usine. Il ressurgira à ce moment et un autre conflit apparaîtra entre le maire et le député-ministre fédéral (voir page 185).

3.3.5.5 Un comité de relance (régional) de Desbiens est formé mais ne lève pas.

Après son élection, le maire de la petite municipalité avait annoncé son intention de former un comité régional de relance de Desbiens composé des principaux intervenants économiques de la région. Le comité fut effectivement mis en place et fut composé des représentants des organismes suivants: Conseil Régional de Concertation et de Développement (CRCD), Conseil Économique d'Alma et Lac Saint-Jean Est (CEA), Commissariat industriel de Roberval, Comité de Développement Économique de Desbiens (CDED), ville de Desbiens et finalement des deux secrétaires des deux députés locaux et d'un représentant du syndicat des employés de l'usine Saint-Raymond Paper de Desbiens.

À sa première réunion (14 janvier 1986), le comité a décidé de laisser la compagnie comme principal porteur de ballon dans le dossier de la relance. À cette fin, le comité cherchera à rencontrer dans les plus brefs délais la direction de la compagnie pour lui manifester son appui.

Une deuxième partie du mandat du comité consistera à, selon les propos du maire de Desbiens: "faire le tour des principaux intervenants régionaux susceptibles de pouvoir contribuer à un éventuel projet de relance." 143

Finalement, le comité cherchera d'autres solutions pour relancer l'économie desbiennoise en essayant de diversifier leur économie. Le comité a fait ressortir particulièrement l'absence de l'entrepreneurship de l'endroit.

Ils ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas eu, comme dans d'autres petites municipalités, la création de petites entreprises. Le comité organisera d'ailleurs une journée d'activités pour les entrepreneurs de l'endroit. 144

À remarquer que le syndicat fera fi de ce comité dans ses interventions futures et que même peu de temps après, il débordera les activités de celui-ci en allant jusqu'à l'occupation de l'usine. En attaquant donc directement le droit de propriété de la compagnie que ce comité avait pourtant agréé comme principal porteur de ballon en lui manifestant son appui.

3.3.6 Occupation de l'usine.

Avec l'échéance prochaine des délais des subventions gouvernementales et après l'annonce du retrait du dossier de l'entreprise Paperboard, les ex-travailleurs s'impatientent et vont porter un coup important à la compagnie en occupant son usine de Desbiens.

L'occupation, qui durera trente-six jours et trois heures exactement (c.f.: calendrier du syndicat), avait comme objectif premier de faire revenir à Desbiens les mêmes personnes qui, un an plus tôt, avaient en grandes pompes annoncées la réouverture de l'usine. Le syndicat avait aussi comme objectif de faire reconduire les délais de subventions et prêts sans intérêts promis par les gouvernements fédéral et provincial.¹⁴⁵

Cette occupation et les manifestations associées allaient être les dernières actions collectives publiques avant la réouverture, les interventions postérieures à l'occupation consistant presque exclusivement en déclarations dans les journaux pour informer sur l'avancement du dossier, les difficultés dans son déroulement ou bien décrier la trop grande attente d'une annonce officielle de réouverture.

De plus, cette occupation est le moment où la fusion ville-usine présente le plus de liens signifiants, peut-être aussi parce qu'il prend le plus une place d'importance dans l'actualité Sagamienne et Québécoise. À titre d'exemple, Le Quotidien du Saguenay-Lac Saint-Jean -unique quotidien de la région- publie au moins un article sur les événements vingt-deux jours sur vingt-cinq jours de parution que durera l'occupation. Ce journal publiera un cahier spécial sur Desbiens durant la période de l'occupation. Le "morning-man" le plus populaire de la région ira avec toute son équipe animer une émission spéciale à partir de l'hôtel de ville.

Il ne faut pas perdre de vue que cette occupation fut l'une des seules -sinon la seule- ayant eu lieu au Québec dans la décennie 1980. Ce fut aussi la seule occupation planifiée connue de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans la petite ville mono-industrielle de Desbiens, c'est à ce moment que le conflit industriel est le plus ouvert; d'ailleurs, le seul autre conflit de quelque importance eut lieu en 1972, au moment de la première fermeture et porte encore une fois sur la question de l'emploi.

Encore plus, ce sommet de violence¹⁴⁶ dans l'action collective des ex-salariés se répercutera sur l'adhésion au groupe lui-même ainsi que sur son emprise dans l'espace social.

S'il y a un moment où l'on découvre la mobilisation de toute une communauté-société plutôt qu'un simple halo de solidarité, c'est bien au moment de l'occupation de l'usine abandonnée. Les personnes interviewées ayant participé de près ou de loin à cette occupation feront toutes une référence quelconque à ce sentiment de fusion de la population. Le syndicat lui-même recherche cette fusion. Par exemple, au cours de l'assemblée générale qui suit l'entrée dans l'usine, le président du syndicat déclare: "(...) l'usine, à partir de ce matin, appartient aux travailleurs et à la population de Desbiens. Tout le monde peuvent venir dans la mesure qu'ils appuient."¹⁴⁷

La décision d'utiliser l'occupation d'usine comme ultime action collective pour résoudre la crise que subissait la ville fut gardée secrète, si ce n'est quelques personnes proches de l'exécutif syndical. Cette action fut préférée à une grève de la faim¹⁴⁸. L'action ayant été gardée secrète, la première activité de l'exécutif, après avoir avisé les médias de l'occupation, fut de faire entériner la décision par les membres l'après-midi même de l'entrée dans les murs de la petite usine de pulpe.

La proposition de l'exécutif d'occuper l'usine jusqu'à une réponse positive à leurs réclamations, fut acceptée à l'unanimité par l'assemblée où sont présents une soixantaine d'ex-salariés de la compagnie. Au-delà de l'unanimité de la décision de l'assemblée¹⁴⁹, la solidité et la volonté du groupe se confirme par une intervention d'un participant de l'assemblée:

Je pense que c'est le temps de se prendre en main. Je pense que c'est le dernier coup qu'on va donner et on va le donner fort! Moi, en ce qui me concerne, je viens vous trouver; ça, c'est officiel. On claque dans le paquet pis on va rester ici tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas de réponse! Suit une salve d'applaudissements et de cris de la salle¹⁵⁰.

Le président du syndicat renchérit un peu plus tard pour marquer le ras-le-bol et la volonté d'en arriver à leurs objectifs:

Pour le moment c'est pacifique, mais si ça ne bouge pas, on va prendre les moyens pour que ça bouge. Mais avant, vous allez être avisé et vous allez décidé si oui ou non on bouge: c'est vous-autres l'assemblée générale.¹⁵¹

3.3.6.1. L'occupation attire un vaste soutien populaire.

Parmi les activités qui permettront une visibilité-publicité à l'action des extravaillleurs, il faut en premier lieu noter la première messe à l'intérieur des murs de l'usine, le dimanche suivant l'entrée dans celle-ci. Surtout que cette messe symbolise un appui explicite du clergé vis-à-vis la violence faite à la propriété de la compagnie aidera à la légitimation de l'action entreprise. Surtout que le curé agit en toute connaissance de cette violence:

Ces types-là occupaient l'usine. Tantôt je te parlais d'un semblant de violence. L'occupation, c'est un peu de la violence. En fin de compte, t'occupes la maison d'un autre. Alors ils l'ont

fait, d'une manière pacifique, mais ils l'ont occupé pareil. C'était assez délicat pour nous-autres comme attitude. Ces types-là restaient là, ils assuraient la présence et le dimanche matin avaient l'intention de prier. Moi, ça aurait été dur de ne pas aller prier avec eux-autres.¹⁵²

Cet événement fut couvert par l'équipe de reportage de l'émission de la télévision de Radio-Canada "Le Point" qui vinrent "vivre" deux jours avec les ex-travailleurs l'occupation de l'usine.¹⁵³ L'émission focalisera autour de cette messe dans l'usine occupée, notamment sur l'homélie prononcée par le curé. L'usine est bondée, la population desbiennoise s'étant déplacée en très grand nombre pour l'occasion. Cette messe est d'ailleurs remplie de symboles où se lient: lutte-solidarité-collectivité-rédemption chrétienne. En voici quelques exemples:

- pour l'occasion, l'autel est ornée de casques de sécurité jaunes, casques qui serviront à passer la quête. Le curé partagera avec les travailleurs le montant de celle-ci.
- dans son homélie, le curé utilise la symbolique des premiers chrétiens défiant le pouvoir romain:

"(...) une population qui ne veut pas mourir. C'est l'église des premiers chrétiens, des catacombes, c'est presque une église clandestine, église de l'occupation pacifique qui rassemble les ex-travailleurs et une population qui attend patiemment depuis cinquante-deux mois la réouverture d'un moulin qui est leur gagne-pain."

- il ajoute même:

Je suis sûr que Jean-Paul II nous dirait ceci: « n'ayez pas peur, le seigneur est avec vous. Ex-travailleurs du moulin, n'ayez pas peur, ne lâchez pas. Population de Desbiens, n'ayez pas peur, ne lâchez pas. Continuez à vous tenir ensemble et continuez à être solidaire les uns des autres malgré tous les coups durs que vous avez reçus depuis 52 mois. La victoire arrivera un jour»

- après la lecture du livre de l'EXODE qui commence par: "Moïse gardait le troupeau (...)" et finit par: "(...) et déposé sur l'autel, ils l'offrirent au Seigneur.", un ex-travailleur dépose sur l'autel improvisé le livre des articles et documents de l'action pour la réouverture *HISTOIRE D'UNE LUTTE* dont nous avons déjà cité certains extraits.
- un témoignage d'un ex-travailleur où la situation particulière des travailleurs est réinscrit dans le discours chrétien:

Seul, je me sens faible et fragile dans la vie comme dans le monde du travail. Mais des faibles, ensembles, qui veulent faire quelque chose ensemble, ça devient une force et cette force nous l'avons démontré parce qu'après cinquante et un mois de chômage, nous sommes encore vivants!

- le lien ex-travailleurs-curé est confirmé par le président du syndicat qui, ayant oublié le curé dans ses remerciements, revient au micro et déclare: "J'ai oublié de remercier encore une fois le curé, (...) on le considère comme un ancien travailleur, ça fait qu'on pense jamais de le remercier"¹⁵⁴

D'autres activités de soutien de la part de la population desbiennoise et sagamienne marqueront l'occupation.

Le jour de la messe ci-haut présentée, un comité de jeunes de Desbiens, à leur initiative puis entérinée par le syndicat, font un barrage sur la route régionale traversant Desbiens et demandent un 0.25\$ symbolique de visite du "village-fantôme". Le propriétaire de la compagnie est représenté par un immense fantôme devant l'usine.

Le 8 mars, journée internationale des femmes, les épouses des ex-travailleurs ainsi que toutes les organisations de femmes de Desbiens font une marche - encore une fois - sur la route régionale traversant Desbiens. Elles font signer une lettre d'appui aux commerçants longeant la route principale; cette pétition a comme entête: "Commerçants, on a besoin de vous, vous avez besoin de nous". Cette marche fut organisée par la directrice du Centre d'Interprétation de la Métabetchouan.

L'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale (AFEAS) s'occupera d'organiser et financer la parution d'un cahier spécial portant sur Desbiens qui paraîtra dans le quotidien régional.

Mais au-delà de ces appuis publics, ce sera un vaste mouvement de soutien spontané qui viendra de la population locale: pain, oeufs, lait, fruits, légumes, viande, café, etc..., étaient fournis par des marchands locaux. Il faut noter ici que c'était ceux-ci qui allaient les rencontrer à l'usine pour leur offrir: "Les marchands avertissaient «si vous avez besoin de café ou quoi que ce soit, appelez-nous»"¹⁵⁵.

Cette aide des marchands visait principalement le déjeuner et le dîner. Le souper était organisé différemment. Des femmes de Desbiens, non seulement des épouses d'ex-travailleurs, voyaient à la préparation des soupers. Environ quarante-six repas ont été préparé. Là-aussi il ne s'agissait pas d'une organisation prévue par le syndicat. À la question: "Comment avez-vous trouvé les femmes qui ont fait les repas?", la responsable de la coordination des repas répond:

Je ne les ai pas trouvées, elles se sont offertes. Une femme qui arrivait à l'usine et qui proposait: « je veux vous préparer un repas, les petits gars». On s'était organisé tout de suite quand on a vu cela: pas dix qui préparent un même repas. Les petits gars répondaient: «Va voir Judith, elle va organiser cela». Elles me

donnaient leur nom et quand j'avais besoin d'un souper, je l'appelais et j'y disais: «Fais-moi à souper pour X personnes» et je marquais ce qu'ils avaient mangé pour pas qu'ils mangent toujours la même chose.¹⁵⁶

La mobilisation de la communauté-société dépasse l'occupation de l'usine et est intégrée dans tout le tissu social desbiennois. L'Église, autant par des groupes eucharistique que caritatif, prit une part importante dans la mobilisation et dans le soutien de la population de Desbiens.

Le groupe des femmes chrétiennes publicisèrent et expliquèrent l'occupation de l'usine au sein de leur association régionale. Les ramifications de tels groupes dans la société civile peut relativement influencer la perception politique du dossier dans une région vieillissante et à 99% catholique.¹⁵⁷

Il y eut différents événements qui se tinrent à l'intérieur même des rites religieux. Par exemple, après l'annonce du 12 mai 1985 (fête des mères), une fête des pères fut organisée pour signifier le retour "prochain" au travail. Une maquette représentant la façade de l'usine avec même une cheminée qui fumait fut installée par le comité de décoration. À cette occasion, le curé lèvera vers le ciel une boîte à lunch au moment de bénir l'eucharistie! Pour reprendre les paroles du curé: "ce qu'on voulait, c'était de créer la fête pour qu'ils oublient leurs tracas".¹⁵⁸

La "Maison du Partage" (ex- Saint-Vincent de Paul) est un organisme qui voit à la récupération des vêtements usagés. Il voit aussi à soutenir financièrement les familles dans le besoin: soit en allant porter des sacs d'épicerie, soit en payant certaines factures que des familles nécessiteuses ne peuvent acquitter. Durant la période de fermeture, ce comité fut particulièrement actif.¹⁵⁹

Pendant la fermeture, un projet touristique de vacance familiale -"Vacance-Famille"- vit le jour et permit à plusieurs familles desbiennoises d'obtenir un apport économique supplémentaire. Le centre fait partie de tout un réseau québécois et gagna depuis sa création de nombreux prix touristiques. Dans ce concept, les touristes sont logés dans des familles d'une localité. La famille offre le petit déjeuner et le souper aux touristes. Le centre s'occupe de la coordination, du paiement des familles, organise des activités pour les touristes et s'assure de la qualité du service.¹⁶⁰

3.3.6.2 Évolution du dossier de la relance durant l'occupation de l'usine.

La première réponse d'un acteur dont la présence est réclamée pour une assemblée publique vient du député-ministre Benoît Bouchard qui dit ne vouloir revenir à Desbiens que lorsqu'il y aura du neuf dans le dossier.¹⁶¹ De son côté le député provincial Jacques Brassard affirme qu'il viendra rencontrer la population mais à la condition que le président de la compagnie et le député-ministre Benoît Bouchard soient présents. Il avise qu'il n'a pour le moment rien à rajouter mais les subventions provinciales sont encore disponibles.¹⁶² Quant à elle, la compagnie ignore au début de l'occupation cette intrusion dans ses installations.

Le syndicat se dit aussitôt déçu des propos de Benoît Bouchard et considère que le fédéral a "encore une part de responsabilité dans cette affaire et on croirait que nous n'existons plus."¹⁶³

Devant l'indifférence affichée par la compagnie, les ex-travailleurs commencent à s'énerver et le 4 mars 1986, soit huit jours après l'entrée dans l'usine, ils refusent l'entrée aux trois cadres qui venaient y accomplir des tâches administratives depuis les débuts de l'occupation.¹⁶⁴

Le 6 mars 1986, ils récidivent en envoyant deux classeurs de l'usine au propriétaire de la compagnie.¹⁶⁵ Cela entre en logique directe avec le message qu'ils lui avaient lancé par l'entremise du député du Québec venu les rencontrer quelques jours auparavant dans l'usine occupée: "(...) on ne restera pas calme de même pendant longtemps. Ça se peut qu'on rentre les coffres d'outils et qu'on commence à démancher la machinerie."¹⁶⁶ Les classeurs furent saisis par la Sûreté du Québec et il y eut pendant quelques jours des rumeurs de poursuites judiciaires qui planèrent sur la tête des syndiqués.

Ces actions font suite à la connaissance par les ex-travailleurs des liens d'amitié et d'affaires entre le propriétaire de la St-Raymond et la compagnie PaperBoard qui leur avait été présentée comme la sauveteuse de l'usine avant qu'elle ne se retire du dossier. Aussi, le message est clair: si la compagnie ne veut relancer l'usine, qu'elle la vende! Ce consensus se dessine auprès des autres acteurs et tiendra jusqu'à la fin de l'occupation. Les députés, les maires, le président de la CSN, qui viendra rencontrer les ex-travailleurs dans l'usine occupée, se disent tous d'accord d'une façon ou d'une autre avec cette "solution"; le président du conseil central (CSN) du Saguenay-Lac Saint-Jean envoie une lettre aux journaux dans laquelle il s'insurge contre le laxisme de la compagnie et la somme de se retirer du dossier.¹⁶⁷

Le syndicat durant cette première partie de l'occupation y va de remerciements envers la population pour son appui. Il lui demande aussi de venir les visiter dans l'usine

occupée et/ou d'envoyer des lettres à la compagnie qui ne donne toujours pas signe de vie. Ses remerciements s'adressent particulièrement aux maires des municipalités environnantes venus les visiter; ils se disent toutefois déçus que le maire de Desbiens ne soit pas encore venu.¹⁶⁸ Affirment-ils seulement leur déception ou *informent-ils* la population de son absence?!

Le député Brassard -maintenant dans l'opposition- demande de son côté que le gouvernement du Québec reconduise les subventions venant bientôt à échéance.¹⁶⁹ Une polémique surviendra plus tard entre lui et le gouvernement au sujet des dites subventions.

Le 9 mars 1986, une deuxième assemblée générale a lieu dans l'usine occupée. Approximativement cent ex-travailleurs assistent à l'assemblée où il est décidé de continuer l'occupation.¹⁷⁰ Le syndicat émet même l'avis que si le propriétaire de la compagnie reste muet, c'est pour provoquer la violence chez les travailleurs afin qu'ils perdent l'appui de la population régionale.

La réponse du syndicat à cette "provocation" est tout autre. En effet, il dépose des plaintes en vertu de la Loi sur les normes du travail eu égard que les travailleurs n'avaient reçu les avis de licenciement prévus dans cette loi. Les montants dûs seraient d'au-delà de 270 000.00\$.¹⁷¹

Si les plaintes n'avaient pas été déposées plus tôt, c'est en raison d'une entente qui était intervenue au moment du renouvellement de la dernière convention collective (au moment de la première annonce de relance au printemps 1985). Cette entente prévoyait que si les travailleurs pouvant avoir droit aux compensations de préavis prévus à la loi des

normes étaient embauchés au moins 20 semaines dans les 52 semaines suivant leur premier jour de travail (N.B.: c.f. Assurance-Chômage), il n'y aurait pas de poursuite.¹⁷²

S'ils préfèrent utiliser la pression légale plutôt qu'utiliser des moyens d'action plus spectaculaires, c'est aussi parce que les ex-travailleurs attendent de voir les retombées du reportage présenté à l'émission Le Point.

Le 13 mars 1986, au cours d'une autre assemblée syndicale dans l'usine occupée (72 ex-travailleurs présents), il fut décidé que le syndicat s'implique directement dans la recherche d'un partenaire pour la relance de l'usine. À cette fin, la formation d'une coopérative de production est prévue pour permettre une injection de capital de près de 1,4 millions \$. De plus, la résolution prévoit de faire en sorte que les subventions et prêts sans intérêts (14 millions \$) soient rattachés à la population de Desbiens et aux travailleurs et non plus à la compagnie St-Raymond.¹⁷³

D'une démarche revendicatrice-défensive vis-à-vis l'emploi, le syndicat passe à une approche offensive où la rationalité administrative de la compagnie est niée et surtout où ce désir d'implication dans la gestion de l'entreprise est marqué par la sauvegarde, la défense de la communauté (communauté-professionnelle et communauté-société). La coopérative fut effectivement fondée et son accréditation fut accordée le 20 juin 1986 (nø. de matricule: 23593346) . Elle n'aura pas d'activité productive mais le syndicat essaiera, après le redémarrage de l'usine par Johnson & Johnson, de l'utiliser pour augmenter les retombées d'emplois pour ses membres. Nous y reviendrons.

Le 18 mars 1986, le président de la CSN, Gérald Larose, après avoir enjoint le propriétaire de la St-Raymond de se retirer du dossier de la relance, déclare appuyer

entièrement la démarche entreprise par le syndicat pour se constituer une coopérative de production. Il affirme d'ailleurs avoir déjà contacté le Ministre de l'Industrie et du Commerce québécois, Daniel Johnson, pour qu'en plus de prolonger les délais des subventions et prêts sans intérêts, il transfère celles-ci de la compagnie aux travailleurs.¹⁷⁴

Il relance aussi la balle au ministre Bouchard pour que le gouvernement fédéral transfère lui-aussi les subventions et qu'il cesse de "jouer au martyr":

Nous ne demandons pas à M. Bouchard d'investir de l'argent dans l'usine de Desbiens, (...), mais on lui demande cependant d'assumer ses responsabilités comme politicien et de faire en sorte, en constatant que St-Raymond Paper n'a plus de crédibilité dans ce dossier, de rendre ainsi offerte la subvention déjà promise aux ex-travailleurs qui vont s'occuper du projet! Et j'espère grandement qu'il ne se défilera pas de ses responsabilités!¹⁷⁵

La lumière semble pointer au bout du tunnel lorsqu'une rencontre est convoquée à Québec pour la première semaine d'avril 1986 entre la compagnie et le syndicat. Le député provincial jouerait un rôle de médiateur au cours de cette rencontre.¹⁷⁶ Le maire de Desbiens se dit surpris de ne pas encore être convoqué à cette rencontre mais s'attend à l'être incessamment.¹⁷⁷ Il n'y participera pas.

La rencontre de Québec aura lieu le 2 avril 1986; y seront présents: des représentants de la compagnie, du syndicat des ex-travailleurs, du conseil central Saguenay-Lac Saint-Jean et des deux palliers de gouvernement. Le but officiel de la rencontre est de mettre les choses au point sur l'évolution du dossier, notamment sur l'implication des Coréens ainsi que sur celle de la multinationale américaine ayant demandé la confidentialité.¹⁷⁸

De cette rencontre ressortira officiellement deux éléments essentiels: la compagnie se donne 60 jours pour trouver une solution (sinon ils vendront l'usine) et, même si les détails ne sont pas divulgués, la rumeur d'une relance de l'usine par une multinationale américaine semble très sérieuse. Ce sera effectivement celle-ci (Johnson & Johnson) qui annoncera la relance ... le 25 août 1987, soit près de 17 mois plus tard.¹⁷⁹

Deux représentants des ex-travailleurs (le conseiller de la fédération et le président du conseil central) avaient été mandatés -sous le sceau de la confidentialité- pour vérifier le sérieux du projet de la multinationale.

Les ex-travailleurs, en assemblée générale dès le retour de la rencontre de Québec, décideront de cesser l'occupation de l'usine. Des travailleurs retourneront au travail le 7 avril (4 jours plus tard) pour faire le nettoyage de l'usine.

Comme il est déjà mentionné plus haut, l'annonce du redémarrage de l'usine ne se fera que 17 mois plus tard. Ce délai se justifierait, aux dires d'un informateur privilégié, par deux types de problèmes que Johnson & Johnson aurait eu à régler¹⁸⁰: premièrement, celui de la mise au point de la nouvelle technologie qui sera implantée à Desbiens et deuxièmement, un problème de négociation du "joint-venture" entre Johnson & Johnson et St-Raymond Paper.

3.3.7 Vers une relance réelle de l'usine.

La nouvelle affectation de l'usine sera celle d'une première transformation d'une substance présente dans la tourbe que le centre de recherche de Johnson & Johnson à Montréal a réussi à utiliser pour produire un papier hyper-absorbant. La mission de l'usine

de Desbiens sera d'en faire un papier semi-fini qui sera par la suite transformé à l'usine-mère de Montréal.

Johnson & Johnson avait cadastré depuis déjà quelques années des terrains à tourbe dans le nord du Lac Saint-Jean. En raison de la trop grande quantité d'eau et de résidus contenus dans la tourbe, il lui fallait faire effectuer une première transformation de celle-ci. La fabrication d'une usine "in extenso" représentait un coût très élevé eu égard aux aléas liés à l'implantation d'une nouvelle technologie.

3.3.7.1 Négociation du "joint-venture" entre Johnson & Johnson et la compagnie St-Raymond.

S'associer avec St-Raymond Paper présentait des avantages intéressants: une bâtisse somme toute assez récente (reconstruite après le feu de 1974) et un groupe financier (Webster Group) qui n'était plus depuis longtemps intéressé à réinvestir dans le secteur des pâtes et papiers et qui avait laissé dépérir technologiquement son usine (le tout lié au phénomène de centralisation du secteur) et qui ne savait plus comment faire pour se débarrasser de celle-ci vue la mobilisation de ses ex-employés qui a ameuté l'opinion publique et fait s'engager les deux palliers gouvernementaux supérieurs.

Cette mobilisation des ex-employés représentait aussi des avantages pour Johnson & Johnson: premièrement, la mobilisation ayant déjà entraîné des promesses de prêts sans intérêts et de subventions des gouvernements provincial et fédéral, ceux-ci pourront difficilement se dégager de cette promesse ou seront mal placés pour ne pas accorder de nouvelles subventions, deuxièmement, la mobilisation des ex-employés porte sur l'emploi et en fait donc une main-d'oeuvre qui porte un potentiel important de productivité.

Cependant, par les effets structurants qu'elle provoque sur le groupe, la mobilisation présente des dangers pour sa future gestion de main-d'oeuvre. Plusieurs problèmes surgiront avec le syndicat, notamment sur la question de l'ancienneté (qualifications et formation des plus anciens-âgés) et sur la question des retombées d'emplois pour ses membres. Nous y reviendrons plus loin.

C'est dans ce contexte que se déroulera les négociations entre Johnson & Johnson et St-Raymond-Paper. L'entente intervenue fera que St-Raymond fournira l'usine (désoùte technologiquement puisque la très grande majorité de la machinerie sera remplacée) et le management (à noter que l'unité d'accréditation suit selon l'article 45 du Code du travail mais pouvaient-ils de toute façon contourner le syndicat...) et contrôlera 40 % des actions de la nouvelle compagnie créée (Les Papiers Desbiens). Johnson & Johnson fournira la technologie et contrôlera 60 % des actions.

3.3.7.2 Attente de dix-sept mois, tractations et conflits.

Cette attente de dix-sept mois ne se fera pas sans heurts et la "négociation" pour la part de subvention qu'offrira le gouvernement du Québec se passera en partie sur la place publique.

Après la visite des potentiels investisseurs coréens (17 avril 1986), qui se donneront deux mois pour rendre une décision quant à leur implication dans la relance de l'usine¹⁸¹ (la réponse ne sera bien sûr jamais donnée), le président de Lavallin (sic), en conférence au Cercle de Presse du Saguenay, annonce la semaine suivante que c'est du papier pour couches jetables qui sera fabriqué à Desbiens.¹⁸²

Une véritable négociation s'engage sur la place publique entre Johnson & Johnson et le gouvernement du Parti Libéral à Québec au sujet des subventions pour la réouverture. Il faut se rappeler que l'ancien gouvernement du Parti Québécois avait fait une annonce de subvention d'un montant de \$7.5 millions pour le premier projet de relance qui avait avorté. De plus, il ne faut pas perdre de vue que le Ministre des Terres et Forêts avait annoncé à l'Assemblée nationale le 25 mars 1986, durant l'occupation de l'usine, que l'argent pour les subventions était prévu au budget de son ministère.¹⁸³

Le président de la St-Raymond est le premier à lancer le bal lorsqu'il annonce que le gouvernement du Québec est en train d'étudier le projet qu'ils ont soumis et pour lequel les deux compagnies demandent une subvention de \$7.5 millions (N.B.: même montant que la subvention du 12 mai 1985). Une série d'éditoriaux dans les journaux de la région au cours de l'été 1986 véhicule un message pouvant se résumer à "le gouvernement doit donner les subventions". Après que la compagnie ait demandé un délai au syndicat¹⁸⁴, le ministre Daniel Johnson revient à la charge et "estime que le gouvernement du P.Q. n'avait pas à l'époque les réserves financières pour répondre à l'engagement de \$7.5 millions pris dans le dossier de la réouverture de l'usine de Desbiens".¹⁸⁵

Le député du comté et ex-ministre du gouvernement précédent, Jacques Brassard, s'insurge contre ces déclarations du ministre surtout que le décret a été déposé et que le ministre libéral Côté a confirmé en chambre que l'argent était toujours disponible; il associe cette attitude du ministre Johnson à "une tentative pour reporter la responsabilité sur le gouvernement précédent et (cela) révèle un manque de volonté politique"¹⁸⁶

Le lendemain, le ministre Johnson précise que le gouvernement "ne sera fixé que d'ici décembre" et qu'il est "confiant de donner (son) appui aux gens de Desbiens, à la St-Raymond Paper et à Johnson & Johnson. Encore là, tout dépendra des accords du gouvernement, car il faut trouver l'argent avant de dire oui."¹⁸⁷ A cette occasion, il réaffirme que l'ancien gouvernement n'avait nullement prévu d'argent pour le dossier de Desbiens.

Le 4 décembre 1986, soit précisément cinq ans après la fermeture de l'usine le gouvernement du Québec annonce qu'il subventionnera le projet des deux entreprises. Cette subvention se chiffrerait à près de \$4 millions ¹⁸⁸, ce sera exactement \$3.3 millions. ¹⁸⁹

La réponse finale de Johnson & Johnson ne surviendra que le 30 juin 1987, les divers niveaux décisionnels de la multinationale ayant à donner leur aval au projet. Lors de l'annonce de la signature d'un protocole d'entente entre les deux compagnies le 15 juillet 1987, il est fait mention qu'il y a encore à négocier une entente de travail avec le syndicat, notamment à propos des définitions et qualifications des différents postes de travail.¹⁹⁰ Le syndicat avait déjà annoncé qu'il allait s'assurer que les dix-huit emplois prévus au travail dans les tourbières au nord du Lac Saint-Jean seraient attribués à des ex-travailleurs de l'usine.

Au moment de la conférence de presse annonçant la relance de l'usine (25 août 1987), l'entente de travail n'avait pas encore été conclue. Quelques indications au moment de la conférence de presse font pressentir que les négociations à ce propos ne seront pas des plus faciles. Durant la période de questions, des journalistes questionnent le vice-président de Johnson & Johnson à propos des emplois créés par l'investissement de la compagnie, ce point ayant fait la manchette avant la conférence de presse:

Question: "Quel est le nombre d'emploi créés par le projet?"

Réponse: "(...). Pour la production, on pense à un nombre direct de 40 emplois."

Question: "Est-ce que les employés vont être réembauchés sur la base de l'ancienneté?"

Réponse: "Il est certain qu'il va y avoir besoin d'une certaine adaptation technique dans certains emplois. Mais ça va être négocié avec le syndicat. Déjà on a fait des démarches avec le syndicat pour adapter, si vous voulez, les employés à la nouvelle technologie. Il va y avoir question d'ancienneté aussi et de connaissance, d'aptitude, etc...¹⁹¹ La politique de Johnson & Johnson, c'est d'utiliser de la main-d'oeuvre locale."

Question: "Est-ce le cas que vous avez promis au syndicat des gens de Desbiens dans le haut du lac? "(N.B.: lieu d'extraction de la tourbe situé tout près de Mistassini à près d'une heure de Desbiens)

Réponse: "Ça c'est un sujet... Nous avons l'intention d'utiliser le plus possible la main-d'oeuvre locale. C'est la politique de Johnson & Johnson."

Question: "Locale "Desbiens" ou locale "Lac Saint-Jean"?"

Réponse: "Pour la tourbière notre intention serait d'utiliser la main-d'oeuvre de Mistassini et ici de la main-d'oeuvre de Desbiens."

Le président du syndicat démontrera l'opposition du groupe d'employés sur une quelconque remise en question du principe de l'ancienneté ainsi que sur la volonté du syndicat d'obtenir le plus d'emploi possible pour ses membres. Répondant à une question après l'intervention du vice-président de Johnson & Johnson:

Question: "Est-ce que vous pourriez nous rappeler combien il y avait d'employés au moment de la fermeture et il en reste combien sur les listes?"

Réponse: "Au moment de la fermeture, il y avait cent-vingt-cinq syndiqués sur les listes du syndicat. En ce moment, sur les listes du syndicat, il reste 96 syndiqués; sur la liste de la compagnie, qui n'est pas tout à fait la même chose, je ne le sais pas. Il restera

à discuter de ces choses-là ... comme des emplois à Mistassini."192

Cette question avait causé des remous au sein de Desbiens peu avant la conférence de presse, un ex-employé (membre du Comité de Développement de Desbiens, conseiller municipal et promoteur industriel d'un projet de serres hydroponiques) opposé au syndicat accuse l'exécutif d'avoir fait enlever les noms de vingt-cinq travailleurs sur la liste d'ancienneté au moment d'une renégociation de convention collective durant la fermeture de l'usine. Il affirme que le syndicat ne veut pas faire en sorte qu'ils réintègrent l'unité de négociation et que cela ne va pas en rester là, qu'il portera l'affaire devant la commission des normes du travail et aux commissions des droits de la personne du Québec et du Canada.¹⁹³

Le syndicat avait répondu à ces accusations avant la conférence de presse. Il dit avoir négocié avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête au moment du premier projet de réouverture en 1985 et que le syndicat a dû signer la convention en y apportant certaines clauses concernant les occasionnels. Selon le syndicat, ces travailleurs occasionnels font toujours partie du syndicat et font partie des 96 employés que compte leur liste d'ancienneté. Lors de l'assemblée générale de la semaine précédente, il a été convenu que le syndicat ferait tout pour que tous les membres soient protégés à part égale.¹⁹⁴

D'autres conflits s'expriment autour de la conférence de presse.

Premièrement, le fait que le député provincial du comté, présent depuis le tout début du dossier, ne prendra pas la parole à cette occasion.¹⁹⁵

Deuxièmement, l'exécutif du syndicat refuse de commenter l'attitude du maire Lemay qui "dit à qui veut l'entendre qu'il a joué un rôle de premier plan dans la relance"¹⁹⁶.

Au moment de prendre la parole à la conférence de presse, le maire fera une remarque en ce sens lors qu'il remerciera M. Roger Pilote du Conseil Économique d'Alma et ex-député libéral du comté: "... dont les démarches entreprises ont permis une rencontre importante au bureau du Premier Ministre".¹⁹⁷

Troisièmement, le maire émet des reproches sur le travail du ministre Benoît Bouchard: "Je vous réfère aux années 1982-1983, lorsque avec un simple député, nous avons obtenu dans la municipalité des programmes de création d'emplois pour plus d'un million de dollars, ce qui avait permis de créer bien plus d'emplois qu'on va en obtenir avec la réouverture de la St-Raymond Paper." Le ministre rétorque au maire en faisant remarquer que "s'il possédait les véritables montants des subventions versées dans son secteur, les cheveux lui dresseraient sur la tête!" De plus il remet en cause le sérieux du maire lorsqu'il ajoute: "Je ne sais pas ce qui se passe dans le cas du maire Lemay. Il est très mal informé. Je l'ai déjà invité à venir se renseigner davantage à mon bureau de Roberval, et il n'est pas venu. Que voulez-vous que je fasse."¹⁹⁸ Pour plus de précisions sur la nature de leur conflit, le député qui amenait la "manne" à Desbiens est l'ancienne députée Suzanne Beauchamp-Niquet dont le maire avait pris la défense lorsqu'elle avait été prise à partie par le syndicat au début de la fermeture. Au moment de la conférence de presse lorsque le ministre Bouchard remercie le député Brassard, il fait remarquer qu'au début de l'action pour la relance celui-ci allait seul affronter la population desbiennoise.

3.3.7.3 Négociation des conditions de travail pour la réouverture.

Le syndicat eut à négocier avec la nouvelle compagnie le programme de formation et l'application du principe de l'ancienneté ainsi que les emplois que la compagnie utiliserait dans les tourbières du nord du Lac Saint-Jean.

Il y eut des conflits à propos du programme de formation et des critères d'évaluation de la main-d'oeuvre. Il semblerait qu'un mouvement d'aide des plus jeunes (plus scolarisés) vers les plus anciens dans la formation devenue nécessaire avec la nouvelle technologie augmenta significativement le taux de réussite de ces derniers, ce qui indisposait l'entreprise. Pour augmenter le taux d'échec, la compagnie voulut changer le mode de correction de positif à négatif¹⁹⁹ contrairement à ce qui avait été convenu au préalable. Le syndicat s'opposa absolument à ce changement.

À propos des emplois pour l'extraction et le transport de la tourbe, la volonté du syndicat était d'utiliser la coopérative de travailleurs qui avait été créée pendant l'occupation de l'usine pour agir comme sous-contractant avec l'usine. Cette solution fut rejetée par la compagnie. Il faudrait vérifier les raisons du refus de la compagnie mais il est certain que le syndicat, en défendant vigoureusement le principe de l'ancienneté, s'était mis à dos la compagnie qui pouvait ainsi affaiblir la force syndicale dans l'entreprise et dans le milieu.

Après l'annonce de la réouverture de l'usine, il y eut un changement à la présidence du syndicat. Celui que les journaux régionaux étaient allés jusqu'à traiter de "héros" démissionna de son poste suite à son élection -par acclamation²⁰⁰- comme maire de Desbiens. C'est suite à des pressions populaires orchestrées par la présidente du Centre d'interprétation de la Métabetchouan que le président se présenta à la mairie.²⁰¹ Il s'agit de la même qui organisa la journée des femmes du 8 mars lors de l'occupation de l'usine.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 Rodrigue Biron était ministre de l'Industrie et du Commerce du gouvernement du Parti Québécois en 1982.
- 2 Le cautionnement solidaire implique en vertu du code civil que chaque personne est responsable pour la totalité de la dette et non pour une partie de celle-ci.
- 3 Firme soeur de celle qui avait fait l'étude de productivité.
- 4 Pour prouver cette volonté, quarante-trois d'entre eux avaient déjà déposé 1000 \$ chacun dans un compte en Fidei comi.
- 5 Il est à constater que cet article pouvait aller à l'encontre de la loi sur les normes minimales du Québec.
- 6 Entrevues de salariés de LAR Machinerie.
- 7 À cette fin, une lettre est signée dès le lundi matin, 14 septembre 1982 par le syndicat, et une lettre recommandée est envoyée au ministère du Travail le 24 septembre 1982. On peut y lire: "Le syndicat renonce à soulever quelque grief que ce soit par suite de travail par les syndiqués par "Blais, Fortier, Touche, Ross ltée". Le syndicat renonce également à intenter quelque recours que ce soit à l'encontre de "Blais, Fortier, touche, Ross ltée (...)."
- 8 Entrevue avec le président du CAMO, décembre 1985.
- 9 Toutes les entrevues de travailleurs s'étant engagés dans la nouvelle compagnie confirment ce point.
- 10 PECEC: "Programme expérimental de création d'emplois communautaires". Programme du gouvernement du Québec administré par l'OPDQ. Ce programme est le seul qui demeurerait en 1985 des différents volets du programme OSE du premier gouvernement du P.Q. Une particularité de ce programme est une gestion régionale des demandes de subvention de 75 000 \$ et moins. Pour des demandes de plus de 75 000 \$ comme dans le cas de LAR, des recommandations sont acheminées au comité directeur du PECEC à Québec.
- 11 L'entrevue d'un fonctionnaire de l'OPDQ. 5 décembre 1985.
- 12 Gouvernement du Québec, Bâtir le Québec I. Énoncé de politique économique, Éditeur officiel du Québec, 1979, p. 167. Différents auteurs ont traité de cette question. Voir: GILLES BOURQUE, "Le parti Québécois dans les rapports de classe", Politique aujourd'hui, vol. 7, no 8, 1978; PIERRE FOURNIER (éd), Capitalisme et politique au Québec, Éd. Coopérative albert St-Martin, Montréal, 1981. GILBERT RENAUD, À l'ombre du rationalisme. La société québécoise, de sa dépendance à sa quotidienneté, Montréal, Éd. Coopérative Albert St-Martin, 1985. PAUL-Y. VILLENEUVE, "Développement régional au Québec: PME ou CME?", Au sujet des exigences spatiales du mode de production capitaliste, Notes et documents de recherche no 10, Département de géographie, Université Laval, 1978, pp. 33-46.
- 13 Entrevue avec un fonctionnaire membre du CAMO. 26 février 1986.
- 14 Idem
- 15 Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre de LAR Machinerie, Rapport du président, avril 1983, p. 10.
- 16 Entrevue avec un fonctionnaire membre du CAMO. 26 février 1986.
- 17 "LAR Machinerie. Les soixante-cinq travailleurs au chômage", Lac-Saint-Jean, 15 septembre 1982.
- 18 Entrevue avec un travailleur de LAR Machinerie, juillet 1990.

-
- 19 Il est à noter que la convention collective entre Alcan et le syndicat affilié à la FSSA ne comportait pas à cette période de clause protégeant les employés contre la politique de sous-contrat de la compagnie.
- 20 Entrevue avec le président du CAMO, 12 décembre 1985.
- 21 Tout salarié, cadre ou employé de production ou de bureau doit devenir actionnaire après un certain laps de temps pour conserver son emploi.
- 22 Voir la convention d'actionnaires en annexe I, p. 247.
- 23 Entrevues avec des travailleurs et ex-travailleurs de LAR Machinerie. Entrevue téléphonique avec le président du CAMO, été 1990.
- 24 Suzanne Filiatrault, Information et participation, H.E.C. Miméo 1981.
- 25 Entrevue avec un travailleur de LAR Machinerie, été 1990.
- 26 Maurice Boisvert, "La participation. Réflexions personnelles et remarques", La participation dans l'entreprise au Québec. Gouvernement du Québec, OPDQ, Collection Études et Recherches, 1981, pages 149-185.
- 27 Entrevue avec le président du conseil d'administration de LAR Machinerie (1983) inc., novembre 1985.
- 28 Voir "Entente de travail" en annexe II, p. 258
- 29 Entente de travail, article 12.
- 30 Aux dires d'un employé de LAR Machinerie, entrevue ayant eu lieu en juillet 1990.
- 31 Maurice Boisvert, op.cit., p. 160.
- 32 C'est à la même époque, soit plus d'un an avant la fermeture, que le ministère québécois de l'Énergie et des Ressources créait un comité d'études composé de fonctionnaires qui devaient, dans le cadre du programme fédéral-provincial de modernisation de l'industrie québécoise des pâtes et papiers, évaluer la situation et les prévisions de production de l'usine. Cette évaluation "semblait donner des résultats négatifs". L'autre mandat du comité était d'évaluer une nouvelle affectation potentielle de l'usine, en ce sens l'utilisation de feuillus pour la fabrication de papiers fins était envisagée avec le concours de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA). Tiré de Etoile du lac, 24 septembre 1980.
- 33 Entrevue avec des militants du syndicat du papier de Desbiens, été 1988.
- 34 Desbiens: impact économique et relance, Mémoire produit par le Conseil régional de développement, région 02 et le Conseil économique d'Alma et de Lac-Saint-Jean, février 1982. De ce document, il ressort que \$796,892 soit 14% des retombées de l'usine allaient à Desbiens, Chibougamau recevant \$1,212,750 soit 22% du total, Roberval-Saint-Félicien \$2,137,707 soit 38%, Alma \$990,670 soit 18%, le Saguenay \$354,358 soit 6% et les autres villes du Lac-Saint-Jean non répertoriées \$131,875 soit 2%. Dans cette étude, les détails d'une relance parallèle à l'usine, un développement touristique, étaient décrits.
- 35 Le Quotidien, 19 février 1982.
- 36 Idid. Le maire de Desbiens demandait plus précisément que la ville soit classée comme zone désignée ce qui lui aurait permis d'avoir accès à une foule de programmes. Comme il n'y avait pas d'annonce de fermeture définitive, cette catégorisation était impossible.
- 37 Le Quotidien, 20 février 1982. En fait les bouilloires ont cessé de fonctionner le 31 janvier 1982.
- 38 Reportage de la télévision communautaire d'Alma, tirée de Histoire d'une lutte, vidéo-cassette des événements entourant la mobilisation pour la relance de l'usine. Vidéo

-
- colligé par Reynald Gervais, membre du syndicat des employés de la Saint-Raymond-Paper de Desbiens.
- 39 Le Quotidien, 20 février 1982.
- 40 Le Quotidien, 20 février 1982.
- 41 Tiré d'un reportage à la télévision communautaire d'Alma. Voir note 38.
- 42 De ce comité proviendront tous les membres de l'exécutif renouvelé un an plus tard (novembre 1984). À noter que deux membres de l'exécutif de 1982, également membres du comité d'action, seront réélus sur l'exécutif de novembre 1984. Ils seront les deux seuls survivants de l'exécutif syndical qui existait au moment de la fermeture. En novembre 1985, seul le président - élu dès novembre 1984 - était membre de l'exécutif au moment de la fermeture. Il sera toujours président et sera ovationné au moment de l'annonce de la réouverture. Renseignements tirés du document Histoire d'une lutte, compilation d'articles de journaux et autres renseignements faite par Reynald Gervais, militant du syndicat du papier de Desbiens.
- 43 Entrevue avec des militants du syndicat de la Saint-Raymond-Paper, juillet 1988.
- 44 Au sens où l'entend Jürgen Habermas, L'espace Public, archéologie de la publicité dimension constitutive de la société bourgeoise. Payot, 1986.
- 45 Le Quotidien, 12 novembre 1983.
- 46 Le Quotidien, 15 novembre 1983.
- 47 Le Quotidien, 21 novembre 1983.
- 48 Progrès-Dimanche, 18 décembre 1983.
- 49 Le Quotidien, 22 janvier 1984.
- 50 Progrès-Dimanche, 5 août 1984.
- 51 Voir à ce sujet les articles et lettres sur ce sujet parus dans les journaux suivants: Journal de Québec, 16 novembre 1983; Le Quotidien, 20 novembre 1983.
- 52 Lac-Saint-Jean, 8 août 1984.
- 53 Voir à ce sujet: Marcel Boulais, Le comportement électoral de la Sagamie: 1970-1985, Mémoire présenté à l'UQAC comme exigence partielle de la maîtrise en Études Régionales, juin 1985.
- 54 Lac-Saint-Jean, 8 août 1984.
- 55 "De Schefferville à Desbiens", Lac-Saint-Jean, Éditorial paru le 8 août 1984.
- 56 Communiqué du comité d'action du syndicat des employés de la Saint-Raymond-Paper, in Histoire d'une lutte, p. 31-32. Leur communiqué fait un compte rendu chronologique de leurs échanges avec la députée libérale fédérale. Leur principale doléance à son égard est la désinvolture qu'elle manifesta à l'égard du dossier, notamment vis-à-vis une simple subvention de 50,000.\$ pour approfondir le projet de revitalisation de l'usine désuète.
- 57 Progrès-Dimanche, 2 septembre 1984.
- 58 Le Quotidien, 5 septembre 1984. Le cas de Lac Bouchette était aussi ressorti comme doléance vis-à-vis le travail de l'ex-député libérale. Le comité d'action en faisait d'ailleurs mention dans ses sorties contre l'ex-député libérale.
- 59 Journal de Québec, 5 septembre 1984.
- 60 Journal de Québec, 24 septembre 1984.
- 61 Journal de Québec, 4 octobre 1984.
- 62 Lac-Saint-Jean, 17 octobre 1984.
- 63 Progrès-Dimanche, 16 décembre 1984.

-
- 64 Journal de Québec, 4 janvier 1985.
- 65 Le Quotidien, 4 janvier 1985.
- 66 Journal de Québec, 7 janvier 1985.
- 67 Le Quotidien, 8 janvier 1985.
- 68 Journal de Québec, 1 février 1985.
- 69 Journal de Québec, 1 février 1985.
- 70 Journal de Québec, 1 février 1985.
- 71 Le Quotidien, 1 février 1985.
- 72 Le Quotidien, 2 février 1985.
- 73 Le Quotidien, 4 février 1985.
- 74 Journal de Québec, 6 février 1985.
- 75 Le Quotidien, 9 février 1985.
- 76 Progrès-Dimanche, 3 mars 1985.
- 77 Le Quotidien, 28 mars 1985.
- 78 Le Quotidien, 1 avril 1985.
- 79 Journal de Québec, 1 avril 1985.
- 80 Le Quotidien, 1 avril 1985.
- 81 Le Quotidien, 1 avril 1985.
- 82 Le Quotidien, 2 avril 1985.
- 83 Document interne, congrès du conseil central, 18 avril 1985.
- 84 Le Quotidien, 30 avril 1985.
- 85 Le Journal du Québec, 2 mai 1985.
- 86 Ce qu'effectivement le premier ministre avait fait. Voir note 23.
- 87 Journal de Québec, 3 mai 1985.
- 88 Voir à ce propos: Lac-Saint-Jean, Éditorial, 9 avril 1985, Radio CHRL (Roberval), Éditorial 17 avril 1985, Radio CHRL (Roberval), Éditorial 16 mai 1985.
- 89 Les propos et ceux qui suivent portent sur plusieurs articles de journaux de la semaine suivant le 12 mai: Le Quotidien, le Lac-Saint-Jean, le Point, le Réveil, le Journal de Québec.
- 90 Le Quotidien, 13 mai 1985.
- 91 Vidéo tourné au moment de l'annonce de la réouverture à Desbiens le 12 mai 1985. Tiré de R. Gervais, Histoire d'une lutte, compilation de divers vidéos tournés au moment d'événements entourant la mobilisation.
- 92 Idem
- 93 Progrès-Dimanche, 23 juin 1985.
- 94 Vidéo tourné au moment de l'annonce de la réouverture à Desbiens le 12 mai 1985. Tiré de R. Gervais, Histoire d'une lutte. Repris en Éditorial du Lac-Saint-Jean, 14 mai 1985.
- 95 Le Quotidien, 29 mai 1985. Le Point Lac-Saint-Jean, 28 mai 1985. Progrès-Dimanche, 2 juin 1985.
- 96 Le Lac-Saint-Jean, 2 juillet 1985. Progrès-Dimanche, 7 juillet 1985.
- 97 Journal de Québec, 16 août 1985.
- 98 Le Quotidien, 21 août 1985.
- 99 Le Quotidien, 23 août 1985.

-
- 100 Idem
- 101 Le Quotidien, 23 août 1985.
- 102 Voir particulièrement: "Manif dans une usine ... vide", Lac-Saint-Jean, 5 nov. 1985; J-C. St-Pierre, "180 km pour aller manifester leur colère" in Journal du Québec, 8 janvier 1986.
- 103 Pierre Pelchat, "Les ouvriers papetiers de Desbiens en colère. Occupation des bureaux de la Saint-Raymond Paper" in Le Soleil, 10 janvier 1986.
- 104 J-C. St-Pierre, Journal du Québec, 10 janvier 1986.
- 105 Louis Tremblay, "Webster dit non" in Le Quotidien, 17 janvier 1986. Jules Richer, "Des ex-travailleurs de la Saint-Raymond Paper manifestent" in La Presse, 17 janvier 1986. Gilles Pilon "Voyage blanc de 650 km pour 40 ouvriers" in Le Journal de Montréal, 17 janvier 1986.
- 106 Louis Tremblay, "Trêve des travailleurs" in Le Quotidien, 31 janvier 1986.
- 107 Louis Tremblay, "Solution Paper Board définitivement rejetée" in Le Quotidien, 22 février 1986.
- 108 Benoît Munger, "Desbiens est au bord du désespoir" in Le Quotidien, 18 septembre 1985.
- 109 J-C. St-Pierre, "Pas question de faire la chasse aux investisseurs" in Le Journal du Québec, 18 septembre 1985.
- 110 Guy Fournier, "Relance de l'usine de Desbiens" in Progrès-Dimanche, 10 novembre 1985.
- 111 France Paradis, "Brassard se dit sans reproche" in Le Journal de Québec, 2 septembre 1985.
- 112 Jean-Claude St-Pierre, "Un autre délai pour Desbiens" in Le Journal de Québec, 7 septembre 1985.
- 113 France Paradis, "Brassard se dit sans reproche" in Le Journal de Québec, 7 septembre 1985.
- 114 Jean-Claude St-Pierre, "L'État doit aider Saint-Raymond Paper" in Le Journal de Québec, 4 février 1986.
- 115 Stéphane Bégin, "Bouchard veut tâter le pouls régional" in Le Quotidien, 26 août 1985. Il est à se demander quel intérêt aurait la multinationale de l'aluminium dans une entreprise désuète du secteur des pâtes et papier en complète restructuration et où une concurrence féroce existe sur la cueillette des matières premières. Cascades s'était dite non-intéressée à ce dossier.
- 116 Guy Fournier, "La visite de Ed Broadbent n'indispose pas Bouchard", in Progrès-Dimanche, 15 septembre 1985.
- 117 Paul Émile Thériault, "Double mandat pour la firme Polytech" in Progrès-Dimanche, 10 novembre 1985.
- 118 J.-C. St-Pierre, "Pas question de faire la chasse aux investisseurs" (dixit) Benoît Bouchard" in Journal de Québec, 19 septembre 1985.
- 119 J.-C. St-Pierre, "L'usine Saint-Raymond Paper est-elle à vendre" in Le Journal de Québec, 28 octobre 1985.
- 120 J. Girard, "Benoît Bouchard ressent une certaine désillusion" in Le Quotidien, 28 octobre 1985.
- 121 Presse Canadienne "Bouchard défend Mulroney" in Le Quotidien, 12 février 1986.
- 122 Guy Fournier, "La solution viendra du milieu" in Progrès-Dimanche, 15 septembre 1985.

-
- 123 Entrevue avec un membre du CDED, printemps 1990.
- 124 Benoît Munger, "Le maire se cherche des alliés" in Le Quotidien, 16 septembre 1985.
- 125 Benoît Munger, "St-Raymond Paper. La ville doit jouer." in Le Quotidien, 16 septembre 1985.
- 126 Les installations même si elles sont situées sur les territoires de Chambord et de Saint-André sont contrôlées depuis les années 1960 par un organisme para-municipal puis par un organisme sans but lucratif suite à la réforme de la Loi sur les cités et les villes (voir L.R.Q., c.C-19) et sur lequel siégeait trois conseillers municipaux. La société changea ses statuts et règlements en 1986 pour que ses défenseurs au sein du conseil municipal ne soient taxés de conflit d'intérêts: plus aucun siège ne seraient plus réservés à des conseillers municipaux. Les terrains appartenaient aux pères rédemptoristes jusqu'à ce qu'ils les cèdent à la Société d'aménagement des sites touristiques de Desbiens.
- 127 J.-C. St-Pierre, "Conseil divisé" in Le Journal de Québec, 17 septembre 1985.
- 128 J.-C. St-Pierre, "Un grand absent, le maire Lemay" in Le Journal de Québec, 18 septembre 1985.
- 129 Idem
- 130 François, Coutu, "Lauréat Fortin veut ramener "l'unité et l'harmonie" à Desbiens" in Le Point, 8 octobre 1985.
- 131 François Coutu, "Le maire Lemay s'en prend à son adversaire et à l'exécutif syndical" in Le Point, 15 octobre 1985.
- 132 Entrevue avec une militante Desbiennoise, avril 1990.
- 133 Entrevue avec l'exécutif du syndicat des employés des pâtes et papier de Desbiens, été 1988.
- 134 J.-C. St-Pierre, "Des serres pour faire oublier ... l'usine" in Le Journal de Québec, 29 octobre 1985.
- 135 Entrevue avec le directeur-général du projet des Serres, été 1988.
- 136 Entrevue avec l'exécutif syndical, été 1988.
- 137 G. Lalancette, "Débat télévisé à CJPM. Brassard et Harvey imposent leurs vues", in Le Quotidien, 23 novembre 1985.
- 138 Idem
- 139 Guy Fournier, "Saint-Raymond. Desbiens va vers le PLQ" in Progrès-Dimanche, 8 décembre 1985.
- 140 Paul-Émile Thériault, "Centre social de Desbiens. Brassard fustige le maire Lemay" in Progrès-Dimanche, 15 décembre 1985. Le nota bene est de nous
- 141 J.-C. St-Pierre, "Le maire de Desbiens remet le député Brassard à sa place!" in Le Journal de Québec, 21 décembre 1985.
- 142 Idem À noter que l'usine est fermée depuis le 4 décembre 1981 ce qui fait en tout 4 ans.
- 143 Louis Tremblay, "Le comité élaborera une stratégie de relance. La Saint-Raymond reste intéressée" in Le Quotidien, 15 janvier 1986.
- 144 Idem
- 145 Entrevue avec l'exécutif du syndicat des travailleurs de la St-Raymond, été 1988.
- 146 Car il y a bien violence envers la propriété de l'entreprise. Ce degré de violence est d'ailleurs conscient comme le confirme les entrevues. Forme de violence à laquelle agréé le curé de la paroisse. Nous y reviendrons.

-
- 147 Tiré de la cassette-vidéo fournit par le syndicat de Desbiens. Nous soulignons.
- 148 Entrevue avec un membre de l'exécutif syndical; printemps 1990.
- 149 L'unanimité ouvrière est un phénomène sociologique connu.
- 150 Tiré de la vidéo-cassette fournie par le syndicat de Desbiens.
- 151 Idem
- 152 Entrevue avec le curé de Desbiens, printemps 1990.
- 153 Voir l'émission "Le Point", Société Radio-Canada (T.V.), 11 mars 1986.
- 154 Tous ces extraits sont tirés du reportage diffusé à l'émission "Le Point" ou du reportage produit par la télévision communautaire d'Alma et extrait de l'enregistrement fourni par le syndicat des travailleurs de Desbiens.
- 155 Entrevue avec la coordinatrice des repas durant l'occupation de l'usine, printemps 1990.
- 156 Idem
- 157 Entrevue avec une responsable du comité des femmes chrétiennes, printemps 1990.
- 158 Entrevue avec le curé de la paroisse, printemps 1990.
- 159 Entrevue avec une responsable de la maison du partage, printemps 1990.
- 160 Le concept de vacance-famille prit la relève d'un projet d'hommes d'affaires de Desbiens qui voulaient faire un développement de villas pour la location aux touristes. L'investissement était trop élevé pour la capacité du groupe promoteur. De plus, les terrains où ils avaient prévus de faire construire les villas appartenaient aux pères rédemptoristes qui ne voulurent s'en départir.
- 161 Le Quotidien, 27 février 1986.
- 162 Idem
- 163 Le Quotidien, 28 février 1986.
- 164 Le Quotidien, 5 mars 1986.
- 165 Le Quotidien, 7 mars 1986.
- 166 Tiré du vidéo tourné durant l'occupation de l'usine et fourni par le syndicat de Desbiens.
- 167 Voir: Serge Lemelin, "La St-Raymond devrait céder la place", in Le Quotidien, opinion du lecteur, 8 mars 1986.
- 168 Lac-St-Jean, 4 mars 1986.
- 169 Le Quotidien, 4 mars 1986.
- 170 Le Quotidien, 10 mars 1986
- 171 Le Journal de Québec, 11 mars 1986.
- 172 Entrevue avec le conseiller syndical, printemps 1990.
- 173 Cette solution qui vise un contrôle des travailleurs et de la population sur les décisions administratives touchant l'usine de Desbiens n'est pas nouvelle et fut déjà avancée par l'ex-président de la CSN Marcel Pepin lors de sa visite à Desbiens durant la fermeture de 1972.
- 174 Louis Tremblay, "Gérald Larose fustige la St-Raymond" in Le Quotidien, 19 mars 1986.
- 175 J.-C. St-Pierre, "«C'est une nuisance publique!»: Gérald Larose" in Le journal de Québec, 14 mars 1986.
- 176 Louis Tremblay, "Rencontre cruciale pour faire le point" in Le Quotidien, 28 mars 1986.

- 177 Guy Fournier, "St-Raymond. L'occupation se poursuit." in Le Progrès-Dimanche, 30 mars 1986.
- 178 J.-C. St-Pierre, "Les députés ont convaincu le P.-D.-G. de la St-Raymond" in Le journal de Québec, 2 avril 1986.
- 179 Louis Tremblay, "Les travailleurs quittent l'usine" in Le Quotidien, 4 avril 1986.
- 180 Au retour de la rencontre de Québec, le ministre Benoît Bouchard parle "qu'il ne resterait (...) que deux éléments à compléter". Voir: J.-C. St-Pierre, "Desbiens: autres espoirs" in Journal de Québec, 5 avril 1986.
- 181 Louis Tremblay, "Les coréens se donnent deux mois" in Le Quotidien, 18 avril 1986.
- 182 France Paradis, "Du papier pour couches jetables fabriqué à l'usine de Desbiens" in Journal de Québec, 26 avril 1986.
- 183 Presse Canadienne, "Le ministre Albert Côté rassure Desbiens" in Le Soleil, 26 mars 1986.
- 184 Louis Tremblay, "Les promoteurs demandent un autre délai au syndicat" in Le Quotidien, 14 août 1986.
- 185 Louis Tremblay, "Les sommes pour aider Desbiens ne sont pas plus disponibles qu'avant" in Le Quotidien, 3 octobre 1986.
- 186 Suzanne Pelletier, "Jacques Brassard est carrément indigné" in Lac-St-Jean, 7 octobre 1986.
- 187 Stéphane Bégin, "Québec sera fixé d'ici décembre" in Le Quotidien, 8 octobre 1986.
- 188 Louis Tremblay, "Québec accepte de mettre de l'argent dans la St-Raymond" in Le Quotidien, 5 décembre 1986.
- 189 Jean-Claude St-Pierre, Johnson & Johnson investira \$20 millions à Desbiens" in Journal de Québec, 26 août 1986.
- 190 Louis Tremblay, "Signature d'un protocole d'entente. L'usine St-Raymond rouvrira ses portes." in Le Quotidien, 15 juillet 1987.
- 191 À noter que ce dont parle le vice-président, c'est en jargon des relations industrielles une clause d'ancienneté où celle-ci joue un rôle subsidiaire, c'est-à-dire que lorsque les connaissances, aptitudes, etc, seront jugées comme répondant à la "norme" alors l'ancienneté deviendra le critère de sélection. Dans une clause de ce type, la détermination de barèmes négociés pour l'aptitude, les connaissances permet d'atténuer l'arbitraire de l'employeur. L'aptitude est toujours plus difficile à "normaliser" que les connaissances. Pour une introduction à la question de l'ancienneté, voir: Noel Mallette, "L'ancienneté" in La gestion des relations du travail au Québec. Le cadre juridique et institutionnel, Noel Mallette (éd.), McGraw-Hill, 1980, p.305 à 319.
- 192 Ces extraits sont tirés du vidéo qui a été tourné lors de la conférence de presse annonçant la relance de l'usine de Desbiens. Voir: R. Gervais, vidéo, op.cit.
- 193 Guy Fournier, "25 travailleurs écartés du projet" in Progrès-Dimanche, 16 août 1987.
- 194 Dany Guérin, "Le syndicat entend faire respecter les droits de tous ses membres" in Le Lac-St-Jean, 25 août 1987.
- 195 Louis Tremblay, "Bisbille autour de la conférence de presse" in Le Quotidien, 25 août 1987.
- 196 Idem
- 197 Tiré du vidéo tourné lors de la conférence de presse annonçant la relance de l'usine. Voir: R. Gervais, vidéo, op.cit.

-
- 198 J.-C. St-Pierre, "Le maire Lemay relance le ministre Bouchard" in Journal de Québec, 28 août 1987.
- 199 Un mode d'évaluation positif implique que les points obtenus dans les examens sont directement liés aux bonnes réponses des répondants tandis que dans un mode d'évaluation négatif, une mauvaise réponse fait diminuer les points reçus pour les bonnes réponses.
- 200 Le maire sortant ayant préféré, suite au dépôt de mise en candidature du président du syndicat, ne pas demander de renouvellement de mandat.
- 201 Le centre d'interprétation de la Métabetchouan est un autre projet qui se développa fortement durant la période de fermeture. Parrainé à ses débuts par la société d'aménagement des sites touristiques de Desbiens, il obtint une charte d'organisme sans but lucratif en 1985 et en 1991, la proposition d'un plan de développement important du centre fut accepté lors du deuxième sommet économique régional. Il est à noter que l'embouchure de la rivière Métabetchouan est un des lieux archéologiques les plus riches en artefacts du Saguenay-Lac Saint-Jean: elle était un des lieux de rencontre de la plus grande importance des nations amérindiennes d'Amérique du Nord; c'est aussi à cet endroit que fut érigé un important poste de traite du Domaine du Roy.

CONCLUSION

Dans le chapitre 1 de ce mémoire, la revue de littérature, en plus de montrer la pertinence et l'originalité du sujet, a permis la construction de cinq hypothèses opératoires servant à comprendre et à analyser les conditions sociales des deux mobilisations étudiées dans le mémoire. Le chapitre 2 a servi à présenter et comparer les espaces économiques et sociaux sur lesquels se déroulèrent les deux mobilisations. Le chapitre 3 fut consacré à une présentation des événements et des acteurs impliqués dans les deux mobilisations.

Les différents éléments présentés dans les chapitres 2 et 3 ont permis de vérifier les cinq hypothèses opératoires construites à partir du recensement des études sur les mobilisations. C'est par la vérification de ces hypothèses que sont présentés ci-dessous les convergences et divergences entre les deux cas étudiés.

L'analyse comparative fut la méthode choisie pour la validation des hypothèses. Tout au long des deuxième et troisième chapitre, les éléments pouvant constituer des facteurs permettant de valider ou invalider les hypothèses ont été présentés de façon à ce que les convergences et divergences entre les deux mobilisations puissent en émerger.

Dans cette conclusion, il est donc de rigueur d'extraire de chaque mobilisation ce qui peut valider ou invalider les cinq hypothèses et de présenter les divergences et convergences entre les deux cas. L'utilisation d'une comparaison entre les mobilisations à LAR Machinerie de Métabetchouan et St-Raymond Paper de Desbiens permet justement de faire ressortir les conditions et les fondements sociologiques ainsi que leurs divergences et leurs convergences. Cette systématisation de la comparaison permet de faire ressortir ce qu'il y a de plus significatif dans les mobilisations. Les cinq hypothèses ont pu être validées. Les lignes qui suivent tentent d'en faire la démonstration. Les hypothèses sont prises une à une.

Premièrement, il faut qu'il y ait conscience d'une menace face à la survie de la collectivité¹.

La conscience d'une menace face à la survie de la collectivité a été exprimée dans les deux cas; sauf que celle-ci s'inscrit de façon différente et à des degrés différents pour divers acteurs interpellés par les fermetures des deux entreprises. La fermeture agit comme un catalyseur des problèmes de décroissance que vivent les deux collectivités locales.

Les deux localités subissent un déclin et un vieillissement démographique. En pleine période de crise économique, les fermetures des deux seules entreprises d'importance du secteur secondaire des deux municipalités deviennent des dossiers centraux de la vie sociale locale.

Il y a cependant des divergences dans cette conscience de la menace autant entre les deux fermetures qu'à l'intérieur des deux localités.

À Métabetchouan, les gens d'affaire les plus directement concernés (fournisseurs, avocats, assureurs, ex-cadres de LAR) sont ceux qui se mobiliseront le plus pour pouvoir former un groupe d'investissement pour le rachat de l'entreprise. Les interviews montrent aussi qu'ils craignent surtout deux choses: le démantèlement des actifs de l'entreprise et le rachat par du capital extérieur de l'entreprise. Il ne faut pas perdre de vue que ce groupe avait développé depuis une dizaine d'années un mouvement d'investissement commercial dans la localité; de plus, ce mouvement s'était fait en opposition avec des possibilités d'investissement par du capital extérieur. Le passage à de l'investissement dans le secteur secondaire se fait à ce moment-là. Le Cercle des Gens d'Affaire de Métabetchouan (CGAM) était intervenu dans la mise en place du plan de zonage de Métabetchouan en faveur

de LAR Machinerie. De plus, l'ancien propriétaire de LAR Machinerie faisait partie du CGAM, ce qui donnait aux groupes d'investisseurs locaux une bonne connaissance de la rentabilité de LAR Machinerie.

La relance de LAR est en droite continuité de l'action du CGAM sur le développement Métabetchouannien. Action qui en faisait un acteur quasi-hégémonique sur la vie politique et sociale de Métabetchouan.

Les ouvriers de LAR qui s'impliquent le plus dans le dossier habitent la municipalité et/ou sont les plus âgés du groupe. Il faut dire que le personnel avait connu une décroissance importante depuis quelques temps et que ce sont des ouvriers qualifiés (soudeurs-usineurs) qui connaissent une certaine mobilité sur le marché du travail (notamment la construction) régional. Aussi, il ne faut pas oublier que LAR n'arrêtera pas ses opérations, ce qui a sûrement un impact sur la conscience d'une menace collective de survie du groupe.

À Desbiens, il s'agit d'une situation tout à fait différente. Le comité de développement économique de Desbiens, (CDED) est pratiquement inactif au moment de la fermeture. En fait, Desbiens fait ses achats et va chercher ses services en grande partie à l'extérieur de la localité, surtout à Métabetchouan. L'avenir des petits commerçants passe en grande partie par la survie de l'usine, et ce à court terme. Encore plus, l'usine, c'est le clocher, c'est la ville, son histoire, son territoire (enclave), et ses structures sociales, sont traversées par l'histoire de l'usine. Ville ouvrière au milieu d'un secteur majoritairement agricole et commercial. Sauver l'usine, c'est sauver sa propre entreprise, son marché, pour la plupart des commerçants.

Les ouvriers sont spécialisés et ont peu de mobilité dans un marché de travail en déclin. Ils sont peu scolarisés et sont pour la plupart sans formation professionnelle. Le déclin démographique a commencé plus tôt qu'à Métabetchouan. Ce ne sont pas que les jeunes qui partent dans cette période et même depuis quelques temps déjà.

L'usine n'a pas été réellement modernisée depuis les années 1960. Avant que l'usine ferme, un comité de survie est mis en place. Plusieurs annoncent que l'usine va fermer pour de bon. Toutefois, depuis longtemps l'usine fermait pendant des périodes variables. C'est pourquoi l'arrêt des bouilloires prend une fonction symbolique si forte dans le discours des travailleurs et de la population. La plupart feront référence à cet arrêt des bouilloires, jamais elles n'avaient arrêtées auparavant, sauf pendant le feu.

L'arrêt sans préavis de l'usine le 4 décembre 1981 pouvait être interprétée comme une baisse momentanée des activités. La conscience de la menace à la survie de la collectivité prend tout son sens dans cet arrêt des bouilloires. Pour la communauté de travail et pour la communauté-société, le symbole de la fermeture c'est l'arrêt des bouilloires. C'est à ce moment que le comité d'action du syndicat sera créé et qu'il préparera la mobilisation.

Deuxième hypothèse, les communautés de référence sont fortement intégrées. Il y a des identités collectives qui s'actualisent dans l'action. Les rapports sociaux sont le ressort de cette mobilisation. À ce propos, les identités peuvent se superposer et il y a une plus forte stabilité de la communauté professionnelle.¹

Cette hypothèse, inspirée des travaux de Denis Segrestin sur les communautés pertinentes de l'action collective (v.g. section 1.5.3), permet de mieux distinguer les deux cas et comprendre les ferments sociaux des mobilisations.

À Métabetchouan, LAR Machinerie, la communauté de travail se désagrège et plusieurs refusent d'investir dans la nouvelle entreprise. En fait, l'appartenance se place beaucoup plus dans une optique locale, c'est-à-dire "citoyen de Métabetchouan" que dans une optique "travailleurs de LAR". La gestion de la crise sous la surveillance de la firme de syndic pendant le jour et dans des rapports étroits avec les agences étatiques notamment avec la mise en place du Comité d'Adaptation de la Main-d'Oeuvre (CAMO) fait que le processus de relance est encadré et est, par délégation, externe au groupe. Ce sont des individus qui auront à dire si oui ou non ils investiront dans la nouvelle formule de compagnie. Dans ces conditions, une identité collective très peu présente pouvait difficilement s'actionnaliser. N'oublions pas que le nombre d'employés déclinait depuis quelques temps déjà et avait également une mobilité supra-locale sur le marché du travail.

La population active de Métabetchouan se répartit surtout entre le primaire et le tertiaire, le groupe de gens d'affaire a développé depuis une dizaine d'années un leadership développementaliste qui lui permet de devenir l'acteur central de la relance de l'usine.

Les gens d'affaires de Métabetchouan qui poussent le dossier sont devenus avec le temps une véritable communauté de référence qui agit sur la plupart des dossiers qui peuvent avoir une influence sur leur propre devenir comme groupe.

À Desbiens, la communauté de travail et la communauté locale se superposent. Il y a comme une filiation entre "le petit commerce" et les travailleurs de l'usine. On va porter les "lunchs" directement dans l'usine. L'usine a toujours été gérée à distance. Depuis la fin des années 1960, il n'y a aucun ingénieur sur place. Le gérant est un ouvrier qui a toujours travaillé à l'usine et qui s'est vu promu jusqu'au niveau de la gérance. La compagnie est

gérée de Montréal ou de Portneuf et les propriétaires sont anglophones. La distanciation entre les dirigeants par rapport aux travailleurs et la population est d'autant plus structurante. Il y a superposition de l'identité locale et de l'identité de travail.

La communauté de référence centrale demeure liée à l'usine et au collectif de travail. L'ancien ingénieur viendra même aider dans le premier projet de relance. Il n'y a pas de troc possible pour d'autres projets comme le prouve la forte dénonciation d'une telle éventualité par le syndicat dans le dossier de la mise en place d'une usine de panneaux gaufrés dans le secteur.

La mobilisation de la communauté de travail amènera plusieurs groupes sociaux à naître, à émerger dans la crise, et à prendre en charge l'avenir, le développement de la communauté. Au-delà des mouvements caritatifs, de solidarité populaire dans la période de la fermeture (Femmes Chrétiennes, AFEAS), des corporations sans but lucratif se donnent comme mission un développement touristique: la société d'aménagement des sites touristiques se renforce, le centre d'interprétation de la Métabetchouan est créé, Vacances-famille prend son envol. La disponibilité de fonds gouvernementaux a peut-être aidé au développement de ces projets. Cependant ces groupes ont toujours été liés de près aux actions de mobilisation.

Les deux communautés ne peuvent être plus symboliquement liées que lors de l'occupation de l'usine. C'est ce qu'affirme le président du syndicat en entrant à l'usine lorsqu'il déclare que l'usine appartient à présent aux gens de Desbiens. C'est ce que vient faire l'Église lorsqu'elle célèbre la messe dans l'usine occupée et qu'elle se sert de casques de sécurité pour passer la quête. Aussi lorsque la façade de l'église est maquillée en façade

d'usine ou lorsqu'on soulève vers le ciel une boîte à lunch pendant l'homélie. Religion ne vient-il pas du latin *religare*, c'est-à-dire relier, lier ensemble. Elle prend une fonction symbolique fondamentale dans la fusion ville-usine.

La plus grande référence symbolique demeure toutefois Val Jalbert que l'on ne veut devenir. Cette référence se retrouve dans les interviews, les journaux, les pancartes, les affiches, dans l'action des jeunes au début de l'occupation.

La troisième hypothèse suppose que le syndicalisme, même s'il n'est pas une condition sine qua non de la mobilisation est un agent stabilisateur par excellence de la communauté de référence et en assure la pérennité. Il s'agit bien de la mise en place d'organisations pouvant véhiculer l'identité. D'ailleurs, il est mentionné chez plusieurs qu'une expérience passée de situation de menace est un facteur favorable à une mobilisation; il s'agit d'une expérience de l'organisation comme véhicule de la communauté de référence.¹

Les deux mobilisations montrent bien l'importance d'organisations fortes comme véhicule identitaire. À LAR Machinerie, le syndicat n'est pas une référence dans le dossier, et même si la reconduction du certificat d'accréditation est prévue dans l'entente de travail négociée en même temps que le protocole d'actionnaire, peu de temps après, une nouvelle demande d'accréditation est déposée. Ceci officialise une réalité présente depuis les débuts de la négociation de gré à gré entre les travailleurs (CAMO) et les hommes d'affaires pour la création de la nouvelle compagnie c'est-à-dire la fin d'un syndicat affilié à une centrale dans l'entreprise.

L'existence même du syndicat local comme mouvement autonome de décision est faible. Sa structure est affaiblie; le président a été congédié avant la fermeture. Le syndicat est pointé du doigt comme un des responsables de la faillite.

Différents facteurs font que le syndicat ne peut être agent stabilisateur d'une communauté de référence. En plus de l'éparpillement de ses membres et un nombre important d'employés déjà mis à pied au moment de la faillite et ne pensant pas revenir au travail, l'absence d'expérience des problèmes d'emploi et des structures sociales isolant les travailleurs rendent le syndicat incapable de stabiliser une communauté de référence. En fait, il n'est même pas d'une communauté de référence.

Le groupe des gens d'affaires a une bonne expérience de l'organisation sur des problèmes de développement. Il faut rappeler qu'il est intervenu dans plusieurs autres dossiers, autant de nature politique que de nature essentiellement économique.

À Desbiens, il y a eu une mobilisation en 1972 pour la réouverture de l'usine et c'est le syndicat qui en avait été l'acteur central. C'est de l'intérieur des structures syndicales qu'émergera le comité de mobilisation, même que celui-ci renouvelera l'exécutif.

C'est en son sein que se canaliseront l'ensemble des interventions locales. Tout ce qui est tenté pour amener le dossier sur une base de comités régionaux ou locaux extérieurs au syndicat sera quasiment caduc avant d'exister. La participation de CAMO parce qu'il lie les représentants à la confidentialité sera perçue comme menaçant pour l'action collective. Toutes interventions de méso-niveau sont suspectées.

La quatrième hypothèse suggère qu'il y a un conflit potentiel entre les organisations. Ce conflit est dû à une structure sociale différenciée du véhicule de la mobilisation. Les acteurs ont une vision différente des enjeux de la lutte: la collectivité de travail vise la réouverture de l'entreprise tandis que la communauté-société vise la survie et la revitalisation de la structure industrielle. Il s'agit d'un principe de virtualité sur un même objet. Par leur nature même, les acteurs sont en conflit; ces conflits étant les mêmes au niveau micro-social que ceux qui traversent au niveau macro-social la société industrielle. Ce conflit interne cherche à déterminer qui sera l'agent dominant de la lutte avec l'adversaire externe.¹

Il y a conflit dans les deux cas de mobilisation mais le conflit à Métabetchouan est plus latent puisque relégué sur une base individuelle à l'intérieur des structures sociales locales et le discours localiste de développement. Il est géré au travers les relations de délégation qui existent dans le CAMO. Plusieurs problèmes surgiront après la réouverture: des mesures disciplinaires seront prises, des poursuites aux normes du travail seront réglées hors-cours, l'omnipotent comité d'organisation du travail exercera une pression constante quant à la productivité et le rendement au travail, la gestion du personnel se faisant sur une base individuelle. Le conflit industriel est ré-individualisé.

Ce qui compte ce n'est pas la survie du collectif de travail mais la préservation et la revitalisation de la structure industrielle locale. Revitalisation qui doit se faire dans un même développement du capital local. C'est ainsi que les investisseurs qui ne sont pas intégrés aux structures sociales locales sont identifiés comme nocifs au développement local.

À Desbiens les conflits sont beaucoup plus affirmés: que ce soit entre le syndicat ou la mairie ou le comité de développement économique et le syndicat. Tout le long du dossier, le syndicat se battra pour ne pas perdre le leadership de la mobilisation. Pendant la fermeture, les débats entourant les élections municipales porteront notamment sur les liens entre la mairie et le syndicat par rapport au dossier de la relance: le candidat s'opposant au maire prônera une collaboration, un soutien de la mairie aux actions du syndicat. La présentation des événements dans le troisième chapitre font amplement ressortir ces oppositions qui s'affirment pendant toute la durée de la mobilisation.

La cinquième et dernière hypothèse s'inspire des thèses actionnalistes. En effet, pour qu'il y ait mobilisation, il faut qu'il y ait un adversaire qui soit identifié. Cet adversaire est considéré extérieur à la communauté de référence. Les notables et élus locaux sont parfois le lieu de cristallisation du conflit parce qu'ils sont souvent une représentation du lien avec l'extérieur.¹

À Métabetchouan, l'adversaire identifié est les investisseurs étrangers. Le but de l'action est justement d'empêcher soit le démantèlement des actifs de l'entreprise soit le rachat par des intérêts étrangers. Dans une moindre mesure la Confédération des syndicats Nationaux (CSN) est considérée comme étranger au dossier. Il n'y a pas stigmatisation auprès des élus locaux puisque le dossier se gère à l'intérieur des paramètres gouvernementaux établis.

À Desbiens, il y a deux adversaires clairement identifiés. Au début il y a une véritable cristallisation du conflit avec les élus provincial et fédéral, cette stigmatisation va jusqu'à une prise de position publique contre la députée fédérale sortante. Le député fédéral qui la remplacera n'aura pas la vie plus facile. Le syndicat mettra de la pression sur les

politiciens jusqu'à ce qu'ils obtiennent les subventions nécessaires à l'annonce du premier projet de relance. Dans cette période, la compagnie n'est pas directement ciblée dans les interventions publiques. Lorsque le premier projet de relance échouera, la compagnie deviendra la cible centrale des actions et des déclarations publiques. C'est à ce moment qu'ils occuperont les bureaux de la compagnie à Saint-Raymond Portneuf, manifesteront devant les bureaux du propriétaire Webster à Montréal, et finalement occuperont pendant trente-six jours l'usine de Desbiens. Ils n'oublieront pas de maintenir une pression sur les politiciens pour qu'ils maintiennent les subventions prévues dans le premier projet.

Cette brève récapitulation des données présentées dans les chapitres 2 et 3, données plus directement appliquées aux hypothèses présentées dans le premier chapitre, montrent que ces hypothèses permettent de comprendre les fondements sociologiques des mobilisations. L'utilisation de ces hypothèses a aussi permis de montrer les convergences et les divergences de formes et de contenus entre les deux mobilisations.

Bien plus, elles permettent de comprendre le sens des actions des acteurs. Dans le cas de LAR Machinerie, la nature de l'entreprise, sa grandeur et le marché qu'elle vise sont compatibles avec la capacité de capitalisation et de gestion locale. La lutte pour le contrôle du développement sera interne à la localité. À Desbiens, la nature de l'entreprise, sa grandeur et le marché qu'elle peut occuper dépassent la capacité développementiste (capitalisation et gestion) locale et même régionale. C'est pourquoi la mobilisation prend la forme d'une lutte de la localité et même à un degré moindre l'ensemble de la région pour la relance de l'usine.

Dans le cas de LAR Machinerie, les forces locales peuvent prendre en charge la relance de l'usine ce qui n'est pas le cas à Desbiens, pour ce qui est de l'usine vétuste de

pulpe. La réaction est donc de se faire entendre pour que les pouvoirs publics supérieurs interviennent pour relancer l'usine et le développement de Desbiens.

L'ensemble de la région appuie Desbiens dans la mobilisation pour la relance de l'usine. Mais elle n'a pas de capacité d'intervention économique directe. Cette situation est significative de la "dépendance" ou plus précisément de la "nouvelle dépendance"² de la région quant à son développement. Le capital et la connaissance suffisante du marché pour la relance de l'usine font défaut aux investisseurs locaux et régionaux. La relance par un capital privé endogène est donc difficile. Il faut faire appel aux forces transnationales pour la relance d'une usine de pâte désuète. C'est pourquoi la seule solution que vient proposer le directeur-général du Conseil Régional de Concertation et de Développement à la population desbiennoise au moment de l'occupation de l'usine est le démarrage de petites et moyennes entreprises par les travailleurs.

La "région institutionnalisée" ne sait quoi proposer comme solution au problème de l'usine. C'est hors de ses capacités d'intervention internes. La lutte des travailleurs de la St-Raymond, à laquelle adhère la majorité de la population de Desbiens, se portera sur "l'Espace public"³ et développera un discours régionaliste qui s'opposera aux élus locaux et nationaux, au capital extérieur et au discours des solutions dans une substitution à une économie de PME. Les interventions des instances de participation régionale sur le développement sont appréhendées par les travailleurs de la St-Raymond et souhaitées par les élites locales. Pour les acteurs dans le dossier, la "région" représente virtuellement, soit l'incapacité d'une intervention directe dans la relance de l'usine, soit le lieu d'où pourra surgir des solutions de substitution vers un développement PMiste. La lutte deviendra éminemment politique au plan local et au plan national. Le financement même de la relance de l'usine sera le jeu de manoeuvres politiciennes.

Au contraire, la relance de LAR Machinerie est possible par un capital local ou régional. C'est à l'intérieur même des instances d'intervention locales et régionales mises en place par les gouvernements que se gèrera et se financera la relance de la nouvelle compagnie. Le capital local intervient efficacement de façon à pouvoir contrôler cet outil essentiel du développement du sud-est du Lac Saint-Jean et cet outil de son propre développement. LAR Machinerie (1983) inc. a connu une expansion fulgurante depuis sa relance. Diversification, investissement en recherche et en formation, diminution des coûts de production ont entre autres permis à l'entreprise un développement important vers l'extérieur de la région. LAR Machinerie (1983) inc. est devenue un véritable symbole pour le petit capital industriel du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Comment peut-on interpréter la nature des rapports entre les acteurs ainsi que de leurs rapports avec et sur la région? Nous tenterons de le faire dans les lignes qui suivent. Il doit être bien entendu qu'il s'agit beaucoup plus de pistes de recherche que d'une validation du sens et de la nature de l'action des acteurs à laquelle les hypothèses validées par l'analyse comparative présentée dans le mémoire nous permettraient de conclure hors de tout doute. Il faudrait comparer un plus grand nombre de cas ainsi qu'une utilisation d'hypothèses cherchant spécifiquement la réponse à cette question. Cependant, plusieurs éléments semblent converger vers une interprétation actionnaliste des mobilisations dans une société en situation de nouvelle dépendance quant à son développement. Il s'agit d'une piste de recherche d'un intérêt certain dans le champs des études régionales.

Lors des actions entourant les mobilisations pour la relance des usines la St-Raymond Paper de Desbiens et de LAR Machinerie de Métabetchouan les rapports entre les acteurs font ressortir la spatialisation des relations sociales. Dans le cas de ces deux mobilisations, la région se présente comme un lieu de convergence des forces qui mettent à

jour les formes nouvelles des rapports sociaux, forces qui transcendent, entres autres les entreprises comme organisation dépendante et les institutions dans son rapport instituant-institué, et qui, par ses pratiques, modifient qualitativement les conditions passées de celles-ci.

Cette hypothèse suppose bien entendu un changement de système d'action historique (S.A.H.) si on accepte cette définition d'Alain Touraine:

Il ne faut plus parler de modes de production, mais de la société comme système d'action historique, comme ensemble d'orientations incarnées dans des pratiques à travers des rapports sociaux conflictuels.⁴

Alors si l'enjeu fondamental des mobilisations est le développement de la communauté et que l'on adhère à la thèse de Touraine qui veut que:

Systeme d'action historique et développement se complètent et s'opposent, car le développement ne peut venir que de la crise ou de la décomposition d'un système d'action historique, dans la discontinuité, dans la douleur.⁵

Dès lors un problème conceptuel important se pose: comment des agents qui sont définis par leur place dans un système d'action historique peuvent-ils être agents de passage d'une société à une autre? Encore une fois, pour citer Touraine: "Si les classes sont les acteurs principaux d'une société, l'État est l'agent principal d'un passage d'un type de société à un autre."⁶

C'est par le rapport à l'État,⁷ acteur du changement historique que nous pouvons réarticuler la place des acteurs dans le changement de système d'action historique (S.A.H.).

Quelle est l'autonomie de l'État comme agent de changement du S.A.H. vis-à-vis les classes dirigeantes? "(...) l'État n'existe que dans la mesure où il se sépare de la classe dirigeante. Soit parce qu'il maintient les privilèges et le pouvoir d'anciennes classes dominantes et bloque les institutions et la culture, soit au contraire parce qu'il sert d'appui à des forces qui combattent la classe dirigeante, que ce combat soit extrêmement réformiste, mené au nom de "classes moyennes" ou qu'il soit révolutionnaire, animé par des forces prolétariennes."⁸

Il faut toutefois faire attention à véhiculer une vision du changement social où la place qu'occupe l'État est omniprésente et ne laisse plus aucun espace aux acteurs. Il faut plutôt comprendre cette dynamique comme étant toujours une lutte contre l'appropriation étatique du tissu social.

Loin de nous l'intention de laisser croire à une appropriation inflexible, rigide du tissu social comme si le seul principe de structuration de celui-ci était les effets surdéterminants de la domination politique. Comme le fait justement remarquer Louis Maheu:

À la base même des rapports et des conflits sociaux, il y a, à cause même des ressources des agents impliqués dans ces systèmes d'action et de leur positionnement social, lutte contre la dépendance et la domination, résistance contre l'exercice des pouvoirs dominants. Pareille tendance ne saurait invalider le recours à la notion d'appropriation du social: elle mène plutôt à signaler que le processus même d'appropriation du social par les forces dominant un système de rapports sociaux est très intensément articulé aux luttes sociales d'agents résistant à cette appropriation.⁹

Tout ne passe donc pas nécessairement par l'appropriation de l'État pour le changement du système d'action historique mais sa place est très importante. Cependant cela n'empêche pas de voir comment les différents acteurs de ce rapport à l'État vis-à-vis le changement s'affrontent et luttent pour leur autonomie ou pour imposer cette structuration du social. On retrouve d'ailleurs cette même idée chez Maheu vis-à-vis l'appropriation étatique:

Et notre deuxième observation vise à souligner que ce système de rapports sociaux conflictuels est devenu plus complexe du fait que l'appropriation étatique requiert, produit et reproduit non seulement les instances et les places de l'appropriation, mais encore les agents sociaux assurant de telles fonctions. Les agents sociaux tenant les appareils, les services publics et para-publics de la bureaucratie d'État, deviennent finalement suffisamment nombreux et essentiels au développement de l'appropriation étatique pour s'avérer, sur la base de leur place et fonction dans la division du travail et sur la place de leurs intérêts socio-économiques, une partie non négligeable du système de rapports de force, de rapports sociaux conflictuels matérialisant l'exercice du pouvoir politique légitime. Il n'est pas question ici que des grands bureaucrates de l'État mais aussi de l'ensemble des agents sociaux constituant diverses couches des classes moyennes, mobilisées et absorbées par les instances et les mécanismes de l'appropriation étatique.¹⁰

Ne peut-on pas parler dès lors de conflits de classe dans cette confrontation entre l'État et agents et les mouvements sociaux visant l'appropriation du contrôle sur leur propre développement. Si on se réfère encore une fois à Maheu:

Cherchant à imposer une participation politique plus large que celle prévue par le marché politique traditionnel, confrontant des demandes de socialisation d'aires de la vie sociale à la gestion autoritaire du social pratiquée par l'appropriation étatique et la société politique, ces mouvements de base articulent globalement des positions et des luttes de classes à effet politique pertinent et spécifique.¹¹

Ces constatations quant aux luttes vis-à-vis le développement peut nous permettre de comprendre la nature des acteurs et le sens de leurs actions lors des mobilisations contre des fermetures d'usine.

Dans un premier temps, l'État, comme agent central du changement de système d'action historique, intervient au travers de ses agences pour déterminer les nouvelles orientations normatives voulues par la société ainsi que ses orientations quant au développement. Une mobilisation contre les fermetures provoquant une prise de parole des différents acteurs en conflit informe autant sur ces nouvelles orientations voulues par l'État au travers ces différents agents que des oppositions à celles-ci par des mouvements d'appropriation de la vie sociale. Ces oppositions peuvent s'apparenter à de véritables conflits de classe.

Les deux mobilisations étudiées présentent l'orientation développementiste de l'État et de ses agents comme stimulatrice du développement du capital endogène par la mise en place de petites et moyennes entreprises sous contrôle de la classe dominante dans le secteur manufacturier. Les orientations normatives de l'État quant à un modèle d'organisation du travail sont également révélées par les interventions de ses agents.

Le cas de LAR Machinerie est exemplaire à ce propos. Les interventions des agents de l'État dans le processus qui mène à sa relance sont empreints de l'orientation "PMiste autochtone" du développement voulu par l'État. Ils orientent également les normes organisationnelles de la nouvelle entreprise comme ils ont tenté de la faire pendant la crise ayant mené à la faillite.

Hors du modèle de développement inscrit par la classe dominante dans les orientations de l'État, les agences étatiques ne semblent avoir une capacité d'intervention efficace, notamment les agences locales et régionales lorsque la mobilisation vise un secteur contrôlé par les forces transnationales de direction de l'économie. Ce n'est pas seulement le directeur-général du Conseil Régional de Concertation et de Développement qui propose aux travailleurs qui occupent l'usine de se partir des PME comme solution à la fermeture, c'est l'ensemble de la classe dominante. Il agit comme véritable rhéteur. Il ne peut que véhiculer le discours dominant.

Ceci expliquerait pourquoi la lutte pour la relance de la St-Raymond se reporte sur la place publique et pourquoi les porteurs du projet de relance de l'usine développent une grande méfiance vis-à-vis ces instances. Elles sont considérées inefficaces, non pertinentes et même dangereuses pour la relance de l'usine et la survie de la communauté de référence identitaire centrale à la mobilisation: le collectif des travailleurs représenté par le syndicat. Les projets parallèles de démarrage de PME dans le secteur (activité et territoire) sont eux-mêmes perçus comme dangereux pour la survie de la communauté de travail. Les actions de leurs représentants évitent toujours la fonction de tamisage de ces agences et agents et interpellent directement le pouvoir politique.

NOTES ET RÉFÉRENCES

-
- 1 Nos hypothèses sont présentées en détail dans le premier chapitre. Voir plus particulièrement la section 1.6.
- 2 Voir: Pierre W. Boudreault, Luttes régionalitaires et société post-industrielle, Éd. Sagamie/Québec, Jonquière, 1986, 178 pages.
- 3 Jürgen Habermas, L'espace Public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Payot, 1986, 322 pages.
- 4 A. Touraine, Les sociétés dépendantes, Paris, Duculot, 1976, p. 23. Nous soulignons que cette définition de la société découle de sa définition d'historicité qu'il oppose à l'histoire pure (étude du changement): "(...) l'historicité qui est le contraire d'une dimension historique des faits sociaux, qui est la production de la société par elle-même, des catégories de sa pratique à partir de son travail sur elle-même, par la connaissance, par l'accumulation et par les orientations normatives." Idem
- 5 Idem
- 6 Ibid., p. 13.
- 7 Au sens où l'entend Gramsci, notamment dans "Quelques thèmes sur la question méridionale" in Antonio Gramsci, Gramsci dans le texte, Paris, Éditions Sociales, pages 113 à 123.
- 8 A. Touraine, op. cit., p. 41. Cette question s'applique particulièrement à la question québécoise et des politiques du gouvernement du P.Q. de 1976 à 1985. À ce sujet voir: G. Renaud, À l'ombre du nationalisme. La société québécoise. de sa dépendance à sa quotidienneté. Éditions St-Martin, 1984, particulièrement le premier acte, pages 13-164.
- 9 Louis Maheu, "Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social, in Sociologie et Sociétés, vol. XV, no. 1, p. 81-82.
- 10 Ibid., p. 84.
- 11 Ibid., p. 92.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM, Gérard , REYNAULD, Jean-Daniel , Conflits de travail et changement social, PUF, Paris, 1978, 389 pages.

Album souvenir de Desbiens à l'occasion de son cinquantenaire, texte ronéotypé, Ville de Desbiens, 1976.

ALLARD, Carole-Marie, Les ficelles du pouvoir, Éd. JCL, Chicoutimi, 1991, 300 pages.

AUFFRAY, Danièle , BAUDOIN, Thierry , COLLINET, Michèle et GUILLERM, Alain , La grève et la ville, Paris: Christian Bourgois Éditeur, 1979, 246 p.

BELLEMARE, Diane et POULIN-SIMON, Lise, Le Plein Emploi. Pourquoi?, MTL, PUQ, 1983.

BERGERON, Gilles , État de la situation, Sommet sur le développement et l'économie de la région 02, 1984, p. 23-38.

BLEITRACH, Danielle, CHENU, Alain, L'usine et la vie, FM/Luttes sociales, Paris, 1979, 218 pages.

BOISVERT, Maurice, "La participation. Réflexions personnelles et remarques", La participation dans l'entreprise au Québec. Gouvernement du Québec, OPDQ, Collection Études et Recherches, 1981.

BOUCHARD, Camil et PERREAULT, Robert , Fermeture de l'usine ITT-Rayonier et consultations médicales, photocopié, 1980.

BOUCHARD, Russel , Métabetchouan: du poste de traite à la ville, Société historique du Saguenay, Cahiers de Saguenayensia, Histoire des Municipalités, No. 3, 79 pages.

BOUCHARD, Russel, Les caisses populaires Desjardins au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 77 ans de coopération 1911-1988, Chicoutimi, R. Bouchard éd., 1989, 145 pages.

BOUCHER, Paul-André, Tricofil tel que vécu, Éd. CIRIEC, Montréal, 1982, 372 pages.

BOUDREAULT, Pierre W., Luttes régionalitaires et société post-industrielle, Éd. Sagamie/Québec, Jonquière, 1986, 178 pages.

BOULAIS, Marcel , Le comportement électoral de la Sagamie: 1970-1985, Mémoire présenté à l'UQAC comme exigence partielle de la maîtrise en Études Régionales, juin 1985.

BRODY, Bernard, "Les fermetures d'usines: Progrès ou fléau?" Tiré à Part no 56, École de Relations Industrielles, Université de Montréal, 1984, pp. 199 à 214.

BUESTONE, Barry et HARRISON, Bennett , Capital and Communities, the causes and consequences of private disinvestment, USA, Progressive Alliance (1625 L Streel, Washington DC 200036), 1980.

CASTORIADIS, Cornélius, L'institution imaginaire de la Société, Le Seuil, Paris, 1975, 498 pages.

CHARLAND, Jean-Pierre , Les pâtes et papiers au Québec 1880-1980. Technologies, Travail et travailleurs, Document de recherche 23. IQRC, 437 pages.
Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre de LAR Machinerie, Rapport du président, avril 1983.

Conseil Central CSN du Saguenay Lac-Saint-Jean, Lutte des travailleurs de St-Raymond Paper de Desbiens pour le droit au travail, le droit de vivre. 1978.

Conseil central CSN Saguenay-Lac-Saint-Jean, Document interne sur Desbiens, Congrès du Conseil central, 18 avril 1985.

Conseil central Nord-Ouest québécois CSN, Fermetures d'usines-Licenciements collectifs, (mémoire), 1984

Conseil Consultatif Canadien de l'Emploi et de l'Immigration (CCCEI), Les collectivités mono-industrielles au Canada: une volonté fière de survivre, Ministère des Approvisionnements et Services, Canada 1987, No. de Cat MP15-16/1987, février 1987, p. 2.

Conseil du travail de l'Estrie FTQ, Fermetures d'entreprises-Licenciements collectifs, 1984.

Conseil régional de développement, région 02 et le Conseil économique d'Alma et de Lac-Saint-Jean, Desbiens: impact économique et relance, (mémoire), février 1982.

CSN (Action Politique), Du travail pour tout le monde. Manifeste des travailleurs et travailleuses victimes de fermetures et de licenciements collectifs, 1982.

CSN, Le droit au travail, Résolutions adoptées par les instances. 1979.

CSN, Pour le droit au travail, 1979.

DELORME, François et PARENT, Réjean, "Les licenciements collectifs au Québec : Un bilan partiel du dispositif en vigueur au Québec, Monographie No 12, École de Relations Industrielles, Université de Montréal, 1982.

Fédération de la Métallurgie CSN, Fermeture d'usine. Alternative, (mémoire), 1984.

Fédération du Commerce CSN, Fermetures d'entreprises-licenciements collectifs, (mémoire), 1984

FILIATRAULT, Suzanne, Information et participation, H.E.C. Miméo 1981.

FORSÉ, Michel et MENDRAS, Henri, Le changement social, Éd. Armand Colin, Paris, 1983, 273 pages.

FTQ, Coupures et fermetures, une même lutte (colloque), 1982.

FTQ, Fermetures on s'organise! Manuel du militant confronté à une fermeture d'entreprise, 1981.

- GAUTHIER, Bernard (éd.), La recherche sociale, Québec, PUQ, 1984, 535 pages.
- GIRARD, Camil et PERRON, Normand, Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, IQRC, 1989, 665 pages.
- GRAWITZ, Madeleine, Méthodes des sciences sociales, Précis Dalloz, 6e Édition, 1984, 1073 pages.
- Gouvernement du Québec, Bâtir le Québec I. Énoncé de politique économique.
- GRAYSON, Jean- Paul , Fermetures d'usines et déqualification: trois études de cas, Conseil des sciences du Canada, septembre 1986, 31 pages.
- GRÉMION, Pierre , Le pouvoir périphérique: bureaucrates et notables dans le système politique Français, Paris, Le Seuil, 1976, 477 pages.
- Groupe de travailleurs licenciés, Nous, travailleurs licenciés, Union générale d'édition, 10/18, Paris, 1976, 317 pages.
- HABERMAS, Jürgen , L'espace Public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Payot, 1986, 322 pages.
- JACOBSON, Louis et THOMASON, Janet , Earning loss due to displacement. Alexandria Va, The center for naval Analyses, Public Research Institute, August 1979.
- LABORIE, Jean-Paul , Les petites villes, Centre régional de publication de Toulouse, Éditions de CNRS, Paris, 1978, 363 pages.
- LIPIETZ, Alain , Le capital et son espace, Maspero, 1978.
- LOURAU, René , L'analyseur Lip. Paris, 10/18, Union générale d'Édition, Paris, 1974, 187 pages.
- MARUANI, Margaret, Les syndicats à l'épreuve du féminisme, Éd. Syros, Paris, 1979, 271 pages.
- NOIRIEL, Gérard, Vivre et lutter à Longwy, François Maspero, Paris, 260 pages.
- NUNEZ, Zaïda et POULIN-SIMON, Lise, Les Licenciements. Les éviter, les régler, les compenser, IRAT, Bulletin no 13, Montréal, 1979.
- OBERSCHALL, Anthony , Social Conflict and Social Movements, Prentice-Hall Englewood Cliffs, N.J., 1973.
- RENAUD, Gilbert, À l'ombre du rationalisme. La société québécoise, de sa dépendance à sa quotidienneté, Montréal, Éd. Coopérative Albert St-Martin, 1985, 278 pages.
- SAINSAULIEU, Renaud, L'identité au travail, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 486 pages.
- SEGRESTIN, Denis, Le phénomène corporatiste. Essai sur l'avenir des systèmes

professionnels fermés en France, Fayard, Paris, 1985, 288 pages.

TOURAINÉ, Alain , Les sociétés dépendantes, Éd. du Culot, Paris, 1976, 266 pages.

TOURAINÉ, Alain , La voix et le regard, Le Seuil, Paris, 1978, 320 pages.

Travailleurs Unis du Pétrole du Canada, Les fermetures d'entreprises, (mémoire), 1984.

VAILLANCOURT, Yves, Le P.Q. et le social, Éd. Saint-Martin, Montréal, 1983, 163 pages.

VILLENEUVE, Paul-Y.,Développement régional au Québec: PME ou CME?. Au sujet des exigences spatiales du mode de production capitaliste, Notes et documents de recherche no 10, Département de géographie, Université Laval, 1978, pp. 33-46.

ARTICLES DE REVUES

BAKVIS, Peter, "Le virage technologique: comment débâter le Québec" in Intervention Économique, no. 9, Montréal, 1982, pages 41-49.

BARTON, Brian , "Crise et fermetures d'usines" in La crise économique et sa gestion, Colloque de l'Association d'économie politique. Gilles Dostaler (éd.), Boréal Express, Montréal, 1982,

BONIS, Jean, "L'organisation et l'environnement" in Sociologie du Travail, no. 3, 1971, pages 225-249.

BOUDREAULT, Pierre-W., "Pouvoir local et mouvements sociaux, distances et médiations in Les cahiers de l'ACFAS, no.38, 1986, pages.9-17.

BOUDREAULT, Pierre-W, "Anse-Saint-Jean et la lutte pour la survie de l'éco-système" in Possibles, vol.15, no.1, Montréal, 1991, pages 147-163.

BOURQUE, Gilles, "Le parti Québécois dans les rapports de classe" in Capitalisme et politique au Québec, P. Fournier (éd), Éd. Coopératives Albert St-Martin, Montréal, 1981.

BRODY, Bernard, "La non-politique de Main-d'oeuvre" in Bernard Brody (éd.), Main-d'oeuvre et politiques gouvernementales du travail, La librairie de l'Université de Montréal (codex), 1983, pages 536-543.

CASASSUS-MONTERO, C. , "L'action ouvrière en matière d'emploi: conditions de l'action ouvrière" in L'emploi. Enjeux économiques et sociaux, Colloque de Dourdan, François Maspero, Paris, 1982, pages 163-178.

CHAMPAGNE, P. , "La restructuration de l'espace villageois", in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 4, mai 1975, pages 43-67.

CORNU, Roger, "Mort et résurrection de l'entreprise: Oraison funèbre pour un pseudo-concert" in L'Emploi. Enjeux économiques et sociaux, Colloque de Dourdan, François Maspero, Paris, 1982, pages 103 à 112.

DEBLOCK, Christian et VAN SCHAEDEL, Vincent, "Quelques remarques sur les politiques économiques du P.Q." in Intervention Économique, no. 9, Montréal, 1982, pages 51-57.

DURAND, Claude, DURAND, Michelle, et VERVAEKE, Monique, "Dirigisme et libéralisme: l'État dans l'industrie" in Sociologie du Travail, no. 3, 1985, pages 251-271.

ERBES-SEGUIN, Sabine , "Les problèmes d'emploi dans la stratégie économique de l'État." in L'Emploi. Enjeux économiques et sociaux. Colloque de Dourdan, François Maspero, Paris, 1982, pages 122-131.

ETZIONI, Atimai, "Mobilization as a macrosociological conception" in The British journal of sociology, no. 19, 1968, pages 243-253.

FRANCQ, Bernard et LAPEYRONNIE, Didier, "Luttes ouvrières et mobilisations

régionales: le cas de la Wallonie industrielle" in Sociologie du Travail, no. 1, 1990, pages 39-55.

GANNE, B. , "Conflit du travail et changement urbain: transformation d'un rapport local" in Sociologie du travail, no.2, 1983, pages 127-146.

GILSON, C.H.J., SPENCER, I.S. et GRANVILLE, S., "The impact of a strike on the attitudes and behavior of a rural community", in Relations Industrielles, vol. 44, no. 4, Québec, 1989, pages 785-805.

GROSHENS, Marie-Claude, "Production d'identité et mémoire collective", in Identités collectives et changements sociaux", Pierre Tap (éd.), Éditions Privat, Toulouse, 1986, pages 149-151.

KOURCHID, Olivier, "Collectivité locales et délocalisations: la segmentation des espaces socio-économiques aux États-Unis et en France" in Sociologie du Travail, no. 2, 1982, pages 207-219.

LABORIE, Jean-Paul , "Graulhet" in Cahiers de l'observation du changement social, vol. III, Équipe Midi-Pyrénées, Éditions du CNRS, Paris, 1982.

LANNEAU, Gaston, "Identités régionales. Milieux urbains et ruraux. Synthèse" in Identités collectives et changements sociaux, Pierre Tap (éd.), Éditions Privat, Toulouse, 1986, pages.189-192.

LOUIS, Marie-Victoire, GALLAND, Olivier , "Chômage et action collective" in L'emploi. Enjeux économiques et sociaux, Colloque de Dourdan, François Maspero, 1982, pages 148-162.

MAHEU, Louis, "Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social" in Sociologie et Sociétés, vol. 15, no. 1, 1983, pages 78-92.

MALLETTE, Noël, "L'ancienneté" in La gestion des relations du travail au Québec. Le cadre juridique et institutionnel, Noël Mallette (éd.), McGraw-Hill, 1980, pages 305-319.

MARTEL-ROY, Paul, "Licenciements collectifs-licenciements individuels et emploi au Québec. 1979-1984" in Relations Industrielles, vol. 42, no 3, 1987, pages 577-594.

MORIN, Fernand , "D'un entrepreneur à un autre l'accréditation ne suit pas" in Relations Industrielles, vol.44, no.2, 1989, pages 315-336.

NELSON, Joel I. et LORENCE, Jon, " Industrialization and income change" in Sociological Perspectives, vol. 28, no. 1, 1985, pages 71-86.

PICOT, Garmett, WANNELL, Ted, "Perte d'un emploi et adaptation au marché du travail dans l'économie Canadienne", in La population active, Statistique Canada, Catalogue 71-001, mars 1987, pages 85-150

RAVEYRE, Marie-Françoise et SAGLIO, Jean, "Les systèmes industriel localisés: élément pour une analyse sociologique des ensembles de PME industriel" in Sociologie du Travail, no. 2, 1984, pages 157-177.

REYNAUD, Emmanuèle, "Identités collectives et changement social: Les cultures collectives comme dynamique d'action" in Sociologie du Travail, no. 2, 1982, pages 159-177.

REYNAUD, Jean-Daniel, "Conflits du travail, classes sociales et contrôle social" in Sociologie du travail, No 1, 1980, pages 97-115.

REYNAUD, Jean-Daniel, "Quelques réflexions à partir de la crise des relations professionnelles en Europe occidentale" in Relations Industrielles, vol. 35, no. 1, 1980, pages 41-63.

RICQ, Charles, "La région, espace institutionnel et espace d'identité" in Espaces et Société, no 41, juin-décembre 1982, pages 113-129.

ROTHSCHILD-WHITT, Joyce, "Worker Ownership: collective response to an elite-generated crisis" in Contemporary Crises, no. 6, 1982, pages 183-194.

ROY, André, "Le contrôle hégémonique de la bourgeoisie industrielle à St-Georges de Beauce (note de recherche) in Anthropologie et sociétés, vol. 9, no. 2, 1985, pages 171-184.

ROY, Paul-Martel, "Licenciements collectifs, licenciements individuels et emploi au Québec 1979-1984" in Relations Industrielles, vol. 42, no. 3, 1987, pages 577-593.

SAINSAULIEU, Renaud, "L'identité et les relations de travail, in Identités collectives et changements sociaux", Pierre Tap (éd.), Éditions Privat, Toulouse, 1986, pages 275-286.

SAUSSOIS, Jean-Michel, BURLAUD, Alain et RAIMBAULT, Michel, "Stratégies paradoxales: l'État et les entreprises en difficultés" in Sociologie du Travail, no. 3, 1985, pages 273-289.

SAUSSOIS, Jean-Michel, RAIMBAULT, Michel, "L'organisation des rapports État-Industrie en matière d'emploi" in Sociologie du Travail, no. 2, 1981, pages 149-163.

SEGRESTIN, Denis, "Les communautés pertinentes de l'action collective canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France" in Revue française de sociologie, no. 21, 1980, pages 171-203.

TIÉVANT, Sophie, "Les études de «communauté» et la ville: héritage et problèmes" in Sociologie du Travail, no. 2, 1983, pages 243-257.

TOURAINÉ, Alain, "Les deux faces de l'identité" in Identités collectives et changements sociaux", Pierre Tap (éd.), Éditions Privat, Toulouse, 1986, pages 19-26.

VERGES, Pierre, "Approche des classes sociales dans l'analyse localisée" in Sociologie du Travail, no. 2, 1983, pages 227-231.

WESTON, Arlayne, "The role of a state agency in a plant closing" in Wisconsin Sociologist, vol. 22, no. 1, 1985, pages 39 à 41.

WOODWORTH, Warner, "Workers as bosses" in Social Policy, vol. 11, no. 4, 1971, pages 40-45.

ARTICLES DE JOURNAUX

BANFORD, Richard, "Desbiens sombre encore dans l'angoisse", Progrès Dimanche, 18 août 1985.

BANFORD, Richard, "La naïveté sert mal le politicien", Progrès Dimanche, 25 août 1985.

BANFORD, Richard, "Desbiens doit s'interroger", Progrès Dimanche, 13 avril 1986.

BANFORD, Richard, "Les libéraux tiennent le gros bout", Progrès Dimanche, 6 juillet 1986.

BANFORD, Richard, "Desbiens devra songer à autre chose", Progrès Dimanche, 20 juillet 1986.

BANFORD, Richard, "Chambord offre un argument aux libéraux", Progrès Dimanche, 3 août 1986.

BANFORD, Richard, "Desbiens se contenterait de demi-mesures", Progrès Dimanche, 26 octobre 1986.

BANFORD, Richard, "Demi-victoire pour Desbiens", Progrès Dimanche, 7 décembre 1986.

BEAUPRÉ, Viateur, "Bravo à la solidarité sociale des syndicats CSN", Le Point Lac Saint-Jean, 5 janvier 1988.

BEAUPRÉ, Viateur, "Desbiens demeure solidaire", Le Quotidien, 5 janvier 1988.

BÉGIN, Stéphane, FORTIN, Lise, "L'offre du Québec tient", Le Quotidien, 23 août 1985.

BÉGIN, Stéphane, "Desbiens croit à un mauvais rêve," Le Quotidien, 23 août 1985.

BÉGIN, Stéphane, "Bouchard veut tâter le pouls régional", Le Quotidien, 26 août 1985.

BÉGIN, Stéphane, "Bientôt, un triste anniversaire", Le Quotidien, 28 octobre 1985.

BÉGIN, Stéphane, "McDougall prié de prendre position", Le Quotidien, 13 janvier 1986.

BÉGIN, Stéphane, "Turner n'émet aucun commentaire", Le Quotidien, 31 janvier 1986.

BÉGIN, Stéphane, "Le curé soulève l'émotion", Le Quotidien, 3 mars 1986.

BÉGIN, Stéphane, "Des jeunes s'impliquent", Le Quotidien, 3 mars 1986.

BÉGIN, Stéphane, "Webster provoque les travailleurs", Le Quotidien, 10 mars 1986.

BÉGIN, Stéphane, "De l'inertie", Le Quotidien, 17 mars 1986.

BÉGIN, Stéphane, "Robert Bourassa se montre prudent", Le Quotidien, 6 mai 1986.

BÉGIN, Stéphane, "Bouchard convaincu d'une solution", Le Quotidien, 3 juin 1986.

- BÉGIN, Stéphane, "Québec sera fixé d'ici décembre", Le Quotidien, 8 octobre 1986.
- BÉGIN, Stéphane, "Les employés attendent toujours", Le Quotidien, 14 octobre 1986.
- BÉGIN, Stéphane, "La roue de l'économie devrait tourner", Le Quotidien, 19 mai 1987.
- BÉGIN, Stéphane, "Desbiens reste bien calme", Le Quotidien, 8 septembre 1987.
- BERBERI, Gabriel, "Le PDG croit difficile de transformer l'économie régionale", Le Réveil, 29 avril 1986.
- BERGERON, Gilles, "Un examen de conscience sur l'emploi", Progrès Dimanche, 6 octobre 1985.
- BERNIER, Yvon, " La visite des Coréens ne soulève guère d'enthousiasme à Desbiens", Le Quotidien, 2 janvier 1986.
- BERNIER, Yvon, " La FTQ met les points sur les «i»", Le Quotidien, 9 décembre 1987.
- BOURDON, Pierre, "Les ex-travailleurs vont lever le ton", Progrès Dimanche, 7 juin 1987.
- BRASSARD, Jacques, "Brassard expose sa version des faits", Le Quotidien, 16 janvier 1986.
- BRASSARD, Jacques, "Vous avez gagné...", Le Point Lac Saint-Jean, 25 août 1987.
- PRESSE CANADIENNE, "Les syndicats sont conviés", Le Quotidien, 30 janvier 1986.
- PRESSE CANADIENNE "Autre vocation pour Desbiens", Le Quotidien, 26 avril 1986.
- PRESSE CANADIENNE, "À la CSN l'approche a changé", Le Quotidien, 1 mai 1986.
- COUTU, François, "Les travailleurs de Desbiens pourront enfin retourner au travail", Le Point Lac Saint-Jean, 14 mai 1985.
- COUTU, François, "Chaque gouvernement donnera 5,5 millions\$", Le Point Lac Saint-Jean, 14 mai 1985.
- COUTU, François, "Les travaux de réfection tardent à débiter", Le Point Lac Saint-Jean, 2 juillet 1985.
- COUTU, François, "Pas de travaux avant septembre à l'usine St. Raymond", Le Point Lac Saint-Jean, 9 juillet 1985.
- COUTU, François, "Lavalin demeure très intéressé au projet de Desbiens", Le Point Lac Saint-Jean, 26 août 1985.
- COUTU, François, "Le projet de Desbiens n'aurait été qu'une "expérience-pilote" pour Lavalin", Le Point Lac Saint-Jean, 27 août 1985.
- COUTU, François, "Le retrait de Lavalin rend les travailleurs amers", Le Point Lac Saint-

Jean, 27 août 1985.

COUTU, François, "Les ministres Brassard et Bouchard vont tenter de maintenir les subventions", Le Point Lac Saint-Jean, 27 août 1985.

COUTU, François, "Lauréat Fortin veut ramener "l'unité et l'harmonie" à Desbiens", Le Point Lac Saint-Jean, 8 octobre 1985.

COUTU, François, "Le maire Lemay s'en prend à son adversaire et à l'exécutif syndical", Le Point Lac Saint-Jean, 15 octobre 1985.

DALLAIRE, Louise, et DESMEULES, Sonia, "Desbiens survit bien", Le Quotidien, 13 février 1986.

DESBIENS, Jean-Paul, "Le frère Untel prend parti pour Desbiens", Le Quotidien, 21 juin 1986.

DESBIENS, Rachelle, "Gens de Desbiens, bravo!", Le Point Lac Saint-Jean, 28 mai 1985.

DESBIENS, Rachelle, "La CSN et le maire Lemay ont réussi", Le Quotidien, 29 mai 1985.

DESBIENS, Rachelle, "Soulignons le travail des gens", Progrès Dimanche, 2 juin 1985.

FORTIN, Lise, "Tourbière a des problèmes d'eau", Le journal EXTRA, 12 avril 1988.

FORTIN, Lise, "Ste-Marguerite-Marie", Le journal EXTRA, 12 avril 1988.

FOURNIER, Guy, "Desbiens s'impose au plan touristique", Progrès Dimanche, 2 juin 1985.

FOURNIER, Guy, "J'apprends, j'étudie, je décide", Progrès Dimanche, 23 juin 1985.

FOURNIER, Guy, "Les administrateurs rencontreront Lavalin", Progrès Dimanche, 14 juillet 1985.

FOURNIER, Guy, "Après l'euphorie... l'amertume", Progrès Dimanche, 25 août 1985.

FOURNIER, Guy, "Le pouvoir lui va bien", Progrès Dimanche, 25 août 1985.

FOURNIER, Guy, "Desbiens souffre en silence", Progrès Dimanche, 8 septembre 1985.

FOURNIER, Guy, "La solution viendra du milieu", Progrès Dimanche, 15 septembre 1985.

FOURNIER, Guy, "L'UPA ne se sent plus concernée", Progrès Dimanche, 15 septembre 1985.

FOURNIER, Guy, "La visite de Ed Broadbent n'indispose pas Bouchard", Progrès Dimanche, 15 septembre 1985.

FOURNIER, Guy, "Les Desbienois se déchirent", Progrès Dimanche, 22 septembre 1985.

FOURNIER, Guy, "Le rapport MacDonald est constructif", Progrès Dimanche, 6 octobre 1985.

FOURNIER, Guy, "Desbiens doit agir", Progrès Dimanche, 3 novembre 1985.

FOURNIER, Guy, "Relance de l'usine de Desbiens", Progrès Dimanche, 10 novembre 1985.

FOURNIER, Guy, "Desbiens subit l'enquête", Progrès Dimanche, 8 décembre 1985.

FOURNIER, Guy, "Desbiens va vers le PLQ", Progrès Dimanche, 8 décembre 1985.

FOURNIER, Guy, "Benoît Bouchard a éteint plusieurs feux", Progrès Dimanche, 29 décembre 1985.

FOURNIER, Guy, "L'optimiste renaît", Progrès Dimanche, 9 février 1986.

FOURNIER, Guy, "Une autre lueur d'espoir pour les gens de Desbiens", Progrès Dimanche, 16 février 1986.

FOURNIER, Guy, "Un geste maladroit", Progrès Dimanche, 2 mars 1986.

FOURNIER, Guy, "Les travailleurs assistent à la messe", Progrès Dimanche, 2 mars 1986.

FOURNIER, Guy, "Un mois de mars très pénible", Progrès Dimanche, 9 mars 1986.

FOURNIER, Guy, "Des Coréens à Desbiens le 2 avril", Progrès Dimanche, 16 mars 1986.

FOURNIER, Guy, "Une population au bord du gouffre", Progrès Dimanche, 16 mars 1986.

FOURNIER, Guy, "Les ouvriers maintiennent le siège", Progrès Dimanche, 23 mars 1986.

FOURNIER, Guy, "L'occupation se poursuit", Progrès Dimanche, 30 mars 1986.

FOURNIER, Guy, "Cette fois ce sont les Américains", Progrès Dimanche, 6 avril 1986.

FOURNIER, Guy, "Le maire se croise les doigts", Progrès Dimanche, 13 avril 1986.

FOURNIER, Guy, "Espoir à Desbiens", Progrès Dimanche, 27 avril 1986.

FOURNIER, Guy, "Johnson et Johnson de plus en plus sérieux", Progrès Dimanche, 8 juin 1986.

FOURNIER, Guy, "Le maire Lemay fait part de sa décision", Progrès Dimanche, 31 août 1986.

FOURNIER, Guy, "Les promesses font bien rire", Progrès Dimanche, 21 septembre 1986.

FOURNIER, Guy, "Les ouvriers l'auront la réouverture", Progrès Dimanche, 26 octobre 1986.

FOURNIER, Guy, "Benoît Bouchard n'a pas changé", Progrès Dimanche, 2 novembre 1986.

FOURNIER, Guy, "Normick-Perron veut bien acheter", Progrès Dimanche, 9 novembre

1986.

FOURNIER, Guy, "Desbiens fête son cauchemar", Progrès Dimanche, 30 novembre 1986.

FOURNIER, Guy, "La population attend le verdict officiel", Progrès Dimanche, 7 décembre 1986.

FOURNIER, Guy, "Lourds délais", Progrès Dimanche, 14 décembre 1986.

FOURNIER, Guy, "'86 se termine sur une note négative", Progrès Dimanche, 28 décembre 1986.

FOURNIER, Guy, "Des dossiers finalisés, d'autres retardés", Progrès Dimanche, 4 janvier 1987.

FOURNIER, Guy, "Une décision finale en mars selon le maire de Desbiens", Progrès Dimanche, 1 mars 1987.

FOURNIER, Guy, "Le maire de Desbiens déborde d'optimisme", Progrès Dimanche, 3 mai 1987.

FOURNIER, Guy, "Vingt-cinq travailleurs écartés du projet", Progrès Dimanche, 16 août 1987.

FOURNIER, Guy, "Une bouffée d'air frais souffle sur Desbiens", Progrès Dimanche, 8 novembre 1987.

FOURNIER, Guy, "Desbiens attend avec impatience", Progrès Dimanche, 27 décembre 1987.

FOURNIER, Guy, "Le ministre est fier de ses réalisations", Progrès Dimanche, 13 mars 1988.

FOURNIER, Guy, "Rien de facile pour Desbiens", Progrès Dimanche, 20 mars 1988.

FOURNIER, Guy, "Trois organismes fêteront leur 50e", Progrès Dimanche, 5 juin 1988.

FOURNIER, Guy, "Production en avril", Progrès Dimanche, 20 novembre 1988.

FOURNIER, Guy, "Lucien Lemay a vécu la saga de la St. Raymond", Progrès Dimanche, 7 janvier 1990.

FOURNIER, Guy, "Actif dans son milieu", Progrès Dimanche, 7 janvier 1990.

GENET, Bertrand, "Desbiens sort d'un long cauchemar", Progrès Dimanche, 30 août 1987.

GIRARD, Jacques, "Lavalin réévaluera ses investissements", Le Quotidien, 9 juillet 1985.

GIRARD, Jacques, "Benoît Bouchard ressent une certaine désillusion", Le Quotidien, 28 octobre 1985.

- GIRARD, Jacques, "Les candidats sont nombreux", Le Quotidien, 22 mars 1986.
- GIRARD, Jacques, "Le ministre sera présent", Le Quotidien, 15 septembre 1986.
- GIRARD, Jacques, "Bouchard ne sait rien", Le Quotidien, 10 novembre 1986.
- GIRARD, Jacques, "La St. Raymond dossier chaud", Le Quotidien, 22 décembre 1986.
- GIRARD, Marthe, "Desbiens n'a pas à réclamer", Le Quotidien, 20 décembre 1985.
- GIRARD, Normand, "Une offre pour la St. Raymond Paper", Journal de Québec, 5 décembre 1986.
- GUÉRIN, Dany, "Sérigraphie originale", Le Point Lac Saint Jean, 5 novembre 1985.
- GUÉRIN, Dany, "Luc Harvey préconise de redevenir des promoteurs et de stimuler l'entrepreneurships", Le Point Lac Saint Jean, 19 novembre 1985.
- GUÉRIN, Dany, "C'est de nouveau la consternation", Le Point Lac Saint Jean, 31 décembre 1985.
- GUÉRIN, Dany, "Claude Turcotte se bat avec l'énergie du désespoir", Le Point Lac Saint Jean, 18 février 1986.
- GUÉRIN, Dany, "Une autre tuile risque de s'abattre sur Desbiens", Le Point Lac Saint Jean, 11 mars 1986.
- GUÉRIN, Dany, "Découragés, les travailleurs acceptent encore de faire preuve de patience", Le Point Lac Saint Jean, 19 août 1986.
- GUÉRIN, Dany, "Les travailleurs n'entendent plus se laisser berner", Le Point Lac Saint Jean, 9 juin 1987.
- GUÉRIN, Dany, "Le syndicat entend faire respecter les droits de tous ses membres", Le Point Lac Saint Jean, 25 août 1987.
- GUÉRIN, Dany, "Signature d'un contrat de travail de 3 ans", Le Point Lac Saint Jean, 8 novembre 1987.
- *GUÉRIN, Dany, "Le maire Lemay cherche des appuis", Le Point Lac Saint-Jean, 17 septembre 1985.
- LACASSE, Lise, "Une mesure qui consacre la maturité des régions", Le Quotidien, 13 novembre 1986.
- LALANCETTE, Gilles, "Brassard et Harvey imposent leurs vues", Le Quotidien, 23 novembre 1985.
- LANDREVILLE, Maude, "Il leur reste la santé", Le Quotidien, 3 février 1986.
- LAPOINTE, Marie-Louise, "L'avenir de Desbiens tel que vu par trois artistes", Progrès Dimanche, 3 novembre 1985.

- LAPOINTE, Pierre, "Vous avez renié le P.L.Q.", Le Quotidien, 16 décembre 1985.
- LAROUCHE, Jean-Pierre, "Les anciens travailleurs de l'usine occupent les lieux", Étoile du Lac, 4 mars 1986.
- LAROUCHE, Jean-Pierre, "Un télégramme au ministre Côté", Étoile du Lac, 4 mars 1986.
- LAROUCHE, Jean-Pierre, "Encore Desbiens, toujours Desbiens", Étoile du Lac, mars 1986.
- LAROUCHE, Jean-Pierre, "Les anciens travailleurs occupent toujours l'usine", Étoile du Lac, mars 1986.
- LAROUCHE, Jean-Pierre, "Le ministre Bouchard le promet il n'abandonnera pas les travailleurs de Desbiens", Étoile du Lac, mars 1986.
- LAROUCHE, Louise, "L'occupation se poursuit", Journal de Québec, 3 mars 1986.
- LEMELIN, Serge, "La St. Raymond devrait céder la place", Le Point Lac Saint-Jean, 8 mars 1986
- LEMELIN, Serge, "Que St. Raymond cède sa place", Le Point Lac Saint-Jean, 11 mars 1986
- LESTAGE, Marc, "Les Webster vendent à un ami de la famille", Le Soleil, 21 février 1987.
- MALTAIS, Denis, "Gens de Desbiens, chapeau", Le Point Lac Saint-Jean 21 mai 1985.
- MALTAIS, Denis, "Les gens de Desbiens méritent le respect", Progrès Dimanche, 2 juin 1985.
- MARTEL, Marcel, "Les grandes leçons de la réouverture de la St. Raymond de Desbiens", Le Réveil, 14 mai 1985.
- MARTEL, Marcel, "Benoît Bouchard impressionne", Le Point Lac Saint-Jean, 28 mai 1985.
- MUNGER, Benoît, "Les travailleurs restent inquiets", Le Quotidien, 16 août 1985.
- MUNGER, Benoît, "Brassard reste optimiste", Le Quotidien, 7 septembre 1985.
- MUNGER, Benoît, "Le maire se cherche des alliés", Le Quotidien, 16 septembre 1985.
- MUNGER, Benoît, "La ville doit jouer", Le Quotidien, 16 septembre 1985.
- MUNGER, Benoît, "Desbiens est au bord du désespoir", Le Quotidien, 18 septembre 1985.
- MUNGER, Benoît, "Le syndicat rencontre McDougall", Le Quotidien, 20 août 1985.
- MUNGER, Benoît, "Broadbent vient à Desbiens", Le Quotidien, 14 septembre 1985.

- MUNGER, Benoît, "Campagne mouvementée à Desbiens", Le Quotidien, 11 octobre 1985.
- MUNGER, Ginette, "Bravo à Desbiens", Progrès Dimanche, 13 avril 1986.
- NÉRON, Carol, "St. Raymond, le jeu a assez duré", Le Quotidien, 21 août 1985.
- NÉRON, Carol, "Toute la vérité, rien que la vérité", Le Quotidien, 10 janvier 1986.
- NÉRON, Carol, "Desbiens tente un mouvement ultime", Le Quotidien, 16 janvier 1986.
- NÉRON, Carol, "Un mercredi comme les autres à Desbiens", Le Quotidien, 17 mars 1986.
- NÉRON, Carol, "Les libéraux n'ont aucune raison de pavoiser", Le Quotidien, 10 décembre 1986.
- NÉRON, Carol, "La bataille de Desbiens a son héros", 27 août 1987.
- PARADIS, France, "Une autre tuile sur la tête des travailleurs de Desbiens", Journal de Québec, 8 juillet 1985.
- PARADIS, France, "Brassard se dit sans reproche", Journal de Québec, 7 septembre 1985.
- PARADIS, France, "Les Coréens analysent la pâte blanchie de l'usine de Desbiens", Journal de Québec, 27 janvier 1986.
- PARADIS, France, "Pour ne pas tomber dans l'oubli", Journal de Québec, 10 février 1986.
- PARADIS, France, "Du papier pour couches jetables fabriqué par l'usine de Desbiens", Journal de Québec, 26 avril 1986.
- PARADIS, France, "Desbiens: jour 13 de l'occupation d'usine", Journal de Québec, 10 mars 1986.
- PARADIS, France, "Nouvelle déception", Journal de Québec, 14 octobre 1986.
- PARADIS, France, "Un chantier de construction", Journal de Québec, 9 décembre 1987.
- PARADIS, Gilles, "Isabelle a visé juste", Progrès Dimanche, 29 décembre 1985.
- PARADIS, Gilles, "Dubé serait élu maire de Jonquière", Progrès Dimanche, 29 décembre 1985.
- PARADIS, Gilles, "Plusieurs dossiers ont vu leur aboutissement en 1987", Progrès Dimanche, 27 décembre 1987.
- PELCHAT, Pierre, "Occupation des bureaux de la St. Raymond Paper", Le Soleil, 10 janvier 1986.
- PELLETIER, Suzanne, "Usine de Desbiens, c'est oui à la réouverture", Le Point Lac Saint-Jean, 14 mai 1985.
- PELLETIER, Suzanne, "La victoire d'une population courageuse!", Le Point Lac Saint-

Jean, 14 mai 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Usine St. Raymond de Desbiens, La réouverture est retardée", Le Point Lac Saint-Jean, 2 juillet 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Je conserve toujours espoir", Le Point Lac Saint-Jean, 26 août 1985.

PELLETIER, Suzanne, "C'est de nouveau la consternation", Le Point Lac Saint Jean, 27 août 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Ed Broadbent est à Desbiens aujourd'hui", Le Point Lac Saint-Jean, 17 septembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Lucien Lemay pourrait ne pas obtenir l'appui des ex-travailleurs de l'usine", Le Point Lac Saint-Jean, 24 septembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Jacques Brassard et Benoît Bouchard demeurent en contact", Le Point Lac Saint-Jean, 25 septembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Lauréat Fortin fera la lutte à Lucien Lemay", Le Point Lac Saint-Jean, 8 octobre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Le Saguenay/Lac-St-Jean est une région cible", Le Point Lac Saint-Jean, 10 octobre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Jacques Brassard s'affirme", Le Point Lac Saint Jean, 5 novembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Lemay réélu avec une majorité de 84 voix", Le Point Lac Saint Jean, 5 novembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "La firme POLYTECH se voit confier un mandat", Le Point Lac Saint Jean, 12 novembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Dévoilement du programme régional du NPD-Québec", Le Point Lac Saint Jean, 10 novembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Selon Benoît Bouchard, la région pourrait y tirer beaucoup d'avantages", Le Point Lac Saint Jean, 19 novembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Jacques Brassard fait le point sur le dossier de l'usine de panneaux gaufrés", Le Point Lac Saint Jean, 19 novembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Le conseil municipal désire connaître la position du gouvernement libéral", Le Point Lac Saint Jean, 10 décembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Le député Jacques Brassard rétorque au maire Lucien Lemay", Le Point Lac Saint Jean, 17 décembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Une question de mauvaise entente", Le Point Lac Saint Jean, 24

décembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Après 42 mois d'attente, c'est OUI à la réouverture", Le Point Lac Saint Jean, 31 décembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "La firme Polytech se voit confier un important mandat", Le Point Lac Saint Jean, 31 décembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Lemay réélu avec une majorité de 84 voix", Le Point Lac Saint Jean, 31 décembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Entre les mains des deux gouvernements", Le Point Lac Saint Jean, 31 décembre 1985.

PELLETIER, Suzanne, "Les Coréens sont invités à se rendre à Desbiens", Le Point Lac Saint Jean, 7 janvier 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Importante rencontre aujourd'hui à Québec", Le Point Lac Saint Jean, 15 janvier 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Les ex-travailleurs de la St. Raymond élaboreront une nouvelle stratégie", Le Point Lac Saint Jean, 21 janvier 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Rencontres à Ottawa aujourd'hui", Le Point Lac Saint Jean, 4 février 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Des jeunes accordent leur appui aux ex-travailleurs", Le Point Lac Saint Jean, 25 février 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Jacques Brassard interroge le ministre délégué aux forêts", Le Point Lac Saint Jean, 4 mars 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Occupation pacifique des gars de Desbiens, une volonté de fer", Le Point Lac Saint Jean, 4 mars 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Brassard tente de rejoindre McDougall", Le Point Lac Saint Jean, 11 mars 1986.

PELLETIER, Suzanne, "14e journée d'occupation à l'usine de Desbiens", Le Point Lac Saint Jean, 11 mars 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Le syndicat s'impliquera dans la recherche d'un partenaire", Le Point Lac Saint Jean, 18 mars 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Larose sera à Desbiens cet après-midi", Le Point Lac Saint Jean, 18 mars 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Il s'agit du mouvement politique le plus important, depuis quelques années", Le Point Lac Saint Jean, 25 mars 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Une volonté de fer", Le Point Lac Saint Jean, mars 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Les Coréens ravivent la flamme", Le Point Lac Saint Jean, avril 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Importante rencontre demain à Québec", Le Point Lac Saint Jean, 1 avril 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Brassard s'inquiète sur le sort réservé au fonds de développement régional", Le Point Lac Saint Jean, 1 avril 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Si les discussions n'aboutissent pas, l'usine sera mise en vente", Le Point Lac Saint Jean, 8 avril 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Réponse finale des Coréens dans deux mois", Le Point Lac Saint Jean, 22 avril 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Les enseignants envisagent la médiation politique", Le Point Lac Saint Jean, 6 mai 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Le vice-président de la CSN rend hommage aux gars de Desbiens", Le Point Lac Saint Jean, 6 mai 1986.

PELLETIER, Suzanne, "La fête des mères a une bien triste signification", Le Point Lac Saint Jean, 6 mai 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Appui au gars de Desbiens", Le Point Lac Saint Jean, 3 juin 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Importante rencontre vendredi à Québec", Le Point Lac Saint Jean, 1 juillet 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Québec ne peut reculer", Le Point Lac Saint Jean, 8 juillet 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Pas plus avancés", Le Point Lac Saint Jean, 19 juillet 1986.

PELLETIER, Suzanne, "La rencontre de 3 septembre est reportée", Le Point Lac Saint Jean, 2 septembre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Le caucus régional du PQ réitère son appui", Le Point Lac Saint Jean, 9 septembre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Assemblée publique le 12 octobre", Le Point Lac Saint Jean, 16 septembre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Si près du but...", Le Point Lac Saint Jean, octobre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Jaques Brassard est carrément indigné", Le Point Lac Saint Jean, 7 octobre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Si près du but", Le Point Lac Saint Jean, 14 octobre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "La réponse de Québec tarde à venir", Le Point Lac Saint Jean, 18 novembre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Le syndicat exige une réponse rapide des compagnies", Le Point Lac Saint Jean, 9 décembre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "Possibilité d'une rencontre à Québec", Le Point Lac Saint Jean, 16 décembre 1986.

PELLETIER, Suzanne, "La réponse officielle des promoteurs ne saurait tarder", Le Point Lac Saint Jean, 10 février 1987.

PELLETIER, Suzanne, "Le dossier n'est pas mort", (Alma), Le Point Lac Saint Jean, 24 février 1987.

PELLETIER, Suzanne, "Le bout du tunnel approche", (Desbiens), Le Point Lac Saint Jean, 10 mars 1987.

PELLETIER, Suzanne, "Il reste trois étapes à franchir", (Desbiens), Le Point Lac Saint Jean, 5 mai 1987.

PELLETIER, Suzanne, "Le silence d'abord!", (Desbiens), Le Point Lac Saint Jean, 23 juin 1987.

PELLETIER, Suzanne, "La fin du cauchemar...", (Desbiens), Le Point Lac Saint Jean, 25 août 1987.

PELLETIER, Suzanne, "La relance de l'usine de Desbiens", Le Point Lac Saint Jean, 1 septembre 1987.

PELLETIER, Suzanne, "Les négociations sont amorcées", (Desbiens), Le Point Lac Saint Jean, 28 décembre 1987.

PELLETIER, Suzanne, "Claude Turcotte est honoré", (Desbiens), Le Point Lac Saint Jean, 12 janvier 1988.

PILON, Gilles, "Voyage blanc de 650 km pour 40 ouvriers", Journal de Montréal, 17 janvier 1986.

RICHER, Jules, "Des travailleurs de la St. Raymond Paper manifestent", La Presse, 12 janvier 1986.

RIOUX, Michel, "La résistance d'un village", (Desbiens), L'aut'Journal, avril 1986

RIVERIN, François, "Cascades s'attequera-t-elle aux papetières en place?", Finance, 16 juin 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine Desbiens: de la cruauté mentale", Journal de Québec, 16 août 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Une délégation de Desbiens à Chute-Panet aujourd'hui", Journal de Québec, 20 août 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Papiers ST. Raymond: Lavalin se retire du dossier",

(Desbiens), Journal de Québec, 23 août 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine de Desbiens: Le NPD lancera le débat en chambre", Journal de Québec, 27 août 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Desbiens... Pour plus tard", (Saint Raymond de Portneuf), Journal de Québec, 28 août 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Ed Broadbent n'inquiète pas le ministre Bouchard", (Desbiens), Journal de Québec, 17 septembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Conseil divisé", (Desbiens), Journal de Québec, 17 septembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Desbiens: <<Mulrone y doit remplir ses promesses>>", Journal de Québec, 18 septembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Un grand absent, le maire Lemay", (Desbiens), Journal de Québec, 18 septembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Pas question de faire la chasse aux investisseurs", (Desbiens), Journal de Québec, 19 septembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine St. Raymond Paper est-elle à vendre?", (Desbiens), Journal de Québec, 28 octobre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Une île en voie de disparaître!", (Chambord), Journal de Québec, 28 octobre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Des serres pour faire oublier... l'usine", (Desbiens), Journal de Québec, 29 octobre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Manif dans une usine... vide", (Desbiens), Journal de Québec, 5 novembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Bouchard: <<La terre tourne toujours du même côté>>", (Roberval), Journal de Québec, 4 décembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Desbiens fait l'objet d'une enquête de la Commission municipale", Journal de Québec, 12 décembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Le maire de Desbiens remet le député Brassard à sa place!", Journal de Québec, 21 décembre 1985.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Les députés de Roberval déçus mais... optimistes", Journal de Québec, 3 janvier 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "180 kilomètres pour aller manifester leur colère", (Desbiens), Journal de Québec, 8 janvier 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Partis en colère, revenus en colère", (Desbiens), Journal

de Québec, 10 janvier 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "On réclame M. Webster", (Desbiens), Journal de Québec, 16 janvier 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "M. Webster dit non", (Desbiens), Journal de Québec, 17 janvier 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Le temps presse à Dsbiens", Journal de Québec, 22 janvier 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'État doit aider St. Raymond Paper", (Desbiens), Journal de Québec, 4 février 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine de pannaux gaufrés sera construite avec ou sans partenaire", (Chambord), Journal de Québec, 5 février 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine de pannaux gaufrés, Bouchard reste prudent", (Roberval), Journal de Québec, 6 février 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Un autre délai pour St. Raymond Paper", (Desbiens), Journal de Québec, 13 février 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "La Paper boad renonce à son projet", (Desbiens), Journal de Québec, 24 février 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Desbiens, bientôt mis en tutelle", Journal de Québec, 25 février 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Des ex-travailleurs occupent leur usine", (Desbiens), Journal de Québec, 27 février 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Usine de Desbiens: on veut connaître la vérité", Journal de Québec, 28 février 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "St. Raymond Paper devra songer à se retirer de Desbiens", Journal de Québec, 5 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Les occupants durcissent leur position", (Desbiens), Journal de Québec, 5 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "On réclame le frère Untel!", (Saint-Félicien), Journal de Québec, 5 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "St. Raymond Paper: Le gouvernement a manqué de courage", (Desbiens), Journal de Québec, 6 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "McDougall fait la sourde oreille!", (Desbiens), Journal de Québec, 7 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "La police saisit des classeurs que l'on expédiait au patron

de St. Raymond", (Desbiens), Journal de Québec, 8 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Plusieurs interrogations quant au sérieux de la St. Raymond", (Desbiens), Journal de Québec, 11 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Pas de plaintes", (Desbiens), Journal de Québec, 13 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Usine de Desbiens en deuil d'un ami", Journal de Québec, 14 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Le syndicat veut acheter l'usine de Desbiens", Journal de Québec, 15 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "St. Raymond veut nettoyer l'usine de Desbiens", Journal de Québec, 19 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "C'est une nuisance publique!", (Desbiens), Journal de Québec, 19 mars 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Les députés ont convaincu le PDG de la St. Raymond", (Desbiens), Journal de Québec, 2 avril 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Desbiens: autres espoirs", Journal de Québec, 5 avril 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "La fête des mères à Desbiens", Journal de Québec, 10 mai 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "St. Raymond Paper abandonnent l'usine de Desbiens", Journal de Québec, 20 mai 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Bientôt la fin", Journal de Québec, 26 juin 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine de Desbiens à Johnson et Johnson", Journal de Québec, 27 juin 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "St. Raymond Paper: association avec Johnson et Johnson", Journal de Québec, 28 juin 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Desbiens à bout d'essence", Journal de Québec, 12 septembre 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Dossier de Desbiens, pas avant les fêtes!", Journal de Québec, 9 octobre 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Québec est prêt à faire sa part", (Desbiens), Journal de Québec, 5 décembre 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Le vrai cadeau viendrait à Noël", (Desbiens), Journal de Québec, 5 décembre 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Desbiens: place à la déception", Journal de Québec, 6 décembre 1986.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Johnson et Johnson réclamerait un nouveau délai", (Desbiens), Journal de Québec, 24 février 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Le projet de relance serait plus important", (Roberval), Journal de Québec, 9 mars 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine de Desbiens ferait vivre une vingtaine d'employés à peine", Journal de Québec, 8 mai 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Ottawa mise sur l'avenir", (Desbiens), Journal de Québec, 12 mai 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Le syndicat en a soupé de Brassard", (Desbiens), Journal de Québec, 10 juin 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Feu vert des USA", (Desbiens), Journal de Québec, 30 juin 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Desbiens veut voir pour y croire", Journal de Québec, 13 août 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine produira au début de 1989", (Desbiens), Journal de Québec, 13 août 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Le maire Lemay relance le ministre Bouchard", (Desbiens), Journal de Québec, 28 août 1987.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "Claude Turcotte l'a bien mérité", (Desbiens), Journal de Québec, 8 janvier 1988.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine redémarrera avec 23 employés au lieu de 40", (Desbiens), Journal de Québec, 4 novembre 1988.

SAINT.-PIERRE, Jean.-Claude, "L'usine de Desbiens redémarre dans le plus grand secret", Journal de Québec, 4 octobre 1989.

TREMBLAY, Bertrand, "St. Raymond Paper redémarre à la surprise des concurrents", Journal des Affaires, 1e juin 1985.

TREMBLAY, Bertrand, "Desbiens ressemble à la Québec Pulp", Le Quotidien, 24 août 1985.

- TREMBLAY, Bertrand, "La St. Raymond doit imiter Price", Le Quotidien, 5 mars 1986.
- TREMBLAY, Bertrand, "Desbiens devient la municipalité-martyre", Le Quotidien, 22 mars 1986.
- TREMBLAY, Bertrand, "La Corée rallume l'espoir de Desbiens", Le Quotidien, 18 avril 1986.
- TREMBLAY, Bertrand, "Cascades produira davantage à Jonquière", Le Quotidien, 19 avril 1986.
- TREMBLAY, Bertrand, "Les régions commencent à rugir", Le Quotidien, 16 août 1986.
- TREMBLAY, Bertrand, "Claude Turcotte symbolise le courage", Le Quotidien, 26 novembre 1986.
- TREMBLAY, Louis, "Les travaux retardés en septembre", (Chicoutimi), Progrès Dimanche, 7 juillet 1985.
- TREMBLAY, Louis, "Un commando de travailleurs occupe les locaux de Portneuf", (Desbiens), Le Quotidien, 9 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "Les syndiqués rencontreront McDougall", (Desbiens), Le Quotidien, 10 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "La St. Raymond reste intéressée", (Desbiens), Le Quotidien, 15 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "McDougall dit peu de choses", (Desbiens), Le Quotidien, 15 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "St. Raymond veut rénover l'usine", (Desbiens), Le Quotidien, 16 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "Bon coup publicitaire", (Alma), Le Quotidien, 17 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "Webster dit non", (Alma), Le Quotidien, 17 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "Travailleurs privés de crédit", (Desbiens), Le Quotidien, 20 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "Le délai achève", (Desbiens), Le Quotidien, 20 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "Véritable combat pour survivre", (Desbiens), Le Quotidien, 20 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "Quatre années perdues", (Desbiens), Le Quotidien, 20 janvier 1986.
- TREMBLAY, Louis, "L'usine repartirait d'ici le 31 mars", (Desbiens), Le Quotidien, 23 janvier 1986.

TREMBLAY, Louis, "Trêve des travailleurs", (Desbiens), Le Quotidien, 31 janvier 1986.

TREMBLAY, Louis, "Johnson analyse son parti", (Alma), Le Quotidien, 3 février 1986.

TREMBLAY, Louis, "Lemelin n'a pas vu de coups durs", (Alma), Le Quotidien, 14 février 1986.

TREMBLAY, Louis, "Autre coup d'assommoir pour Desbiens", Le Quotidien, 22 février 1986.

TREMBLAY, Louis, "Occupation de l'usine", (Desbiens), Le Quotidien, 27 février 1986.

TREMBLAY, Louis, "Brassard pose des conditions", (Desbiens), Le Quotidien, 27 février 1986.

TREMBLAY, Louis, "Le gérant n'a rien fait pour les arrêter", (Desbiens), Le Quotidien, 27 février 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les travailleurs de Desbiens déçus des propos de Bouchard", Le Quotidien, 28 février 1986.

TREMBLAY, Louis, "Benoît Bouchard n'a rien de neuf à ajouter présentement", (Desbiens), Le Quotidien, 28 février 1986.

TREMBLAY, Louis, "Jacques Brassard invite la compagnie à quitter la place", (Desbiens), Le Quotidien, 4 mars 1986.

TREMBLAY, Louis, "Cadres stoppés", (Desbiens), Le Quotidien, 5 mars 1986.

TREMBLAY, Louis, "Un envoi spécial pour le président", (Desbiens), Le Quotidien, 7 mars 1986.

TREMBLAY, Louis, "La tension monte de plus en plus", (Desbiens), Le Quotidien, 12 mars 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les travailleurs s'impliquent dans la relance de l'usine", (Desbiens), Le Quotidien, 14 mars 1986.

TREMBLAY, Louis, "Gérald Larose fustige la St. Raymond", (Desbiens), Le Quotidien, 19 mars 1986.

TREMBLAY, Louis, "Brassard appuie Desbiens", (Alma), Le Quotidien, 27 mars 1986.

TREMBLAY, Louis, "Rencontre cruciale pour faire le point", (Desbiens), Le Quotidien, 28 mars 1986.

TREMBLAY, Louis, "La St. Raymond se donne 60 jours", Le Quotidien, 3 avril 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les travailleurs quittent l'usine", Le Quotidien, 4 avril 1986.

TREMBLAY, Louis, "Bouchard reste prudent", Le Quotidien, 4 avril 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les Coréens visitent l'usine de Desbiens", Le Quotidien, 17 avril 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les Coréens se donnent deux mois", (Desbiens), Le Quotidien, 18 avril 1986.

TREMBLAY, Louis, "St. Raymond négocie toujours", (Desbiens), Le Quotidien, 18 avril 1986.

TREMBLAY, Louis, "La production de pâte à partir de feuillus", (Desbiens), Le Quotidien, 18 avril 1986.

TREMBLAY, Louis, "Monique Simard visite Desbiens", Le Quotidien, 2 mai 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les travailleurs de l'usine de Desbiens sont accusés de vol", Le Quotidien, 8 mai 1986.

TREMBLAY, Louis, "La St. Raymond repartira si Québec débloque 7,5 millions \$", Le Quotidien, 5 juillet 1986.

TREMBLAY, Louis, "Le syndicat est prudent", (Québec), Le Quotidien, 5 juillet 1986.

TREMBLAY, Louis, "Préparation de 18 mois", (Québec), Le Quotidien, 5 juillet 1986.

TREMBLAY, Louis, "La SDI a toujours le dossier dans les mains", Le Quotidien, 9 juillet 1986.

TREMBLAY, Louis, "La St. Raymond et Johnson et Johnson convoquent le syndicat à une réunion", Le Quotidien, 5 août 1986.

TREMBLAY, Louis, "Autre étape franchie aujourd'hui", Le Quotidien, 13 août 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les promoteurs demandent un autre délai au syndicat", Le Quotidien, 14 août 1986.

TREMBLAY, Louis, "La consigne du silence est observée par tous", (Desbiens), Le Quotidien, 14 août 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les parties impliquées annulent la rencontre", (Desbiens), Le Quotidien, 3 septembre 1986.

TREMBLAY, Louis, "Les sommes pour aider Desbiens ne sont pas plus disponibles qu'avant", Le Quotidien, 3 octobre 1986.

TREMBLAY, Louis, "Normick-Perron n'est pas intéressé au dossier de St. Raymond à Desbiens", Le Quotidien, 11 novembre 1986.

TREMBLAY, Louis, "Bouchard ne se mouille pas", (St-Bruno), Le Quotidien, 12 novembre 1986.

TREMBLAY, Louis, "Québec accepte de mettre de l'argent dans la St. Raymond", Le Quotidien, 5 décembre 1986.

TREMBLAY, Louis, "Jacques Brassard est soulagé de la réponse", Le Quotidien, 5 décembre 1986.

TREMBLAY, Louis, "Laplante confirme une attente de 8 semaines", Le Quotidien, 9 décembre 1986.

TREMBLAY, Louis, "Le dossier prend un tournant décisif", Le Quotidien, 2 février 1987.

TREMBLAY, Louis, "Le président de Johnson et Johnson donne son appui au projet de relance", Le Quotidien, 4 février 1987.

TREMBLAY, Louis, "Autre rencontre pour les employés et la direction", (Alma), Le Quotidien, 6 mars 1987.

TREMBLAY, Louis, "L'annonce officielle devrait avoir lieu à la fin du mois", (Chicoutimi), Le Quotidien, 27 avril 1987.

TREMBLAY, Louis, "La relance créera une cinquantaine d'emplois", (Desbiens), Le Quotidien, 30 avril 1987.

TREMBLAY, Louis, "Turcotte fustige tous les intervenants dans le dossier de l'usine de Desbiens", Le Quotidien, 9 juin 1987.

TREMBLAY, Louis, "Turcotte confirme", (Desbiens), Le Quotidien, 18 juin 1987.

TREMBLAY, Louis, "La reprise dans deux semaines", (Alma), Le Quotidien, 18 juin 1987.

TREMBLAY, Louis, "L'usine St. Raymond rouvrira ses portes", (Desbiens), Le Quotidien, 15 juillet 1987.

TREMBLAY, Louis, "Desbiens", Le Quotidien, 20 août 1987.

TREMBLAY, Louis, "Bisbille autour de la conférence de presse", (Desbiens), Le Quotidien, 25 août 1987.

TREMBLAY, Louis, "L'ombre de Jacques Brassard flotte sur les cérémonies officielles", (Desbiens), Le Quotidien, 26 août 1987.

TREMBLAY, Louis, "\$20 millions seront nécessaires pour relancer l'usine de Desbiens", Le Quotidien, 26 août 1987.

TREMBLAY, Louis, "Efforts qui aboutissent après 66 mois de travail", (Desbiens), Le Quotidien, 26 août 1987.

TREMBLAY, Louis, "Les fonctionnaires du MENVIQ mènent une importante étude", (Desbiens), Le Quotidien, 10 septembre 1987.

TREMBLAY, Louis, "Protéger la rivière Métabetchouan", (Desbiens), Le Quotidien, 10 septembre 1987.

TREMBLAY, Louis, "Une querelle se dessine à Desbiens", Le Quotidien, 23 novembre 1987.

TREMBLAY, Louis, "Fillion veut faire respecter le décret", (Desbiens), Le Quotidien, 26 novembre 1987.

TREMBLAY, Louis, "St. Raymond doit 500,000 dollars", (Alma), Le Quotidien, 11 août 1988.

TREMBLAY, Louis, "Les ouvriers attendent le jugement de la cour d'appel", (Alma), Le Quotidien, 12 août 1988.

TREMBLAY, Louis, "Les employés signent leur convention", (Desbiens), Le Quotidien, 4 novembre 1988.

TREMBLAY, Louis, "Turcotte commence à y croire", (Desbiens), Le Quotidien, 4 novembre 1988.

TREMBLAY, Louis, "Les travailleurs de Desbiens à l'école", Le Quotidien, 12 juillet 1988.

TREMBLAY, Louis, "Johnson et Johnson songe à une expansion", Le Quotidien, 19 janvier 1990.

TURCOTTE, Claude, "C'est la victoire à Desbiens", Le Quotidien, 11 septembre 1987.

TREMBLAY, P.-E., "Double mandat pour la firme POLYTECH", Progrès Dimanche, 10 novembre 1985.

TREMBLAY, P.-E., "Brassard fustige le maire Lemay", Progrès Dimanche, 15 décembre 1985.

TREMBLAY, P.-E., "Brassard croit que la région va poursuivre son expansion", Progrès Dimanche, 5 janvier 1986.

TREMBLAY, P.-E., "La rencontre de l'espoir vendredi", Progrès Dimanche, 29 juin 1986.

TREMBLAY, P.-E., "Chat échaudé craint...", Progrès Dimanche, 29 juin 1986.

TREMBLAY, P.-E., "Optimiste relatif pour Jacques Brassard", Progrès Dimanche, 2 novembre 1986.

TREMBLAY, P.-E., "Jacques Brassard parle du purgatoire", Progrès Dimanche, 11 janvier 1987.

"Un F-18 pour la paix au Lac-Saint-Jean", Le Point Lac Saint-Jean (est), 15 octobre 1985.

"Benoît Bouchard impressionne", Le Quotidien, 23 juillet 1985.

- "Activité à la St. Raymond", Le Quotidien, 12 août 1985.
- "Inquiétude", Journal de Québec, 15 août 1985.
- "Il faut que le cauchemar finisse!", Le Point Lac Saint Jean, 20 août 1985.
- "La population s'inquiète", Progrès Dimanche, 18 août 1985.
- "Ed Broadbent invite le fédéral à prendre ses responsabilités", Le Point Lac Saint-Jean, 24 septembre 1985.
- "Laforge reviendrait", Journal de Québec, 25 septembre 1985.
- "Deux courses à la mairie intéressantes" Le Point Lac Saint-Jean, 15 octobre 1985.
- "C'est la guerre froide à Desbiens", Le Point Lac Saint-Jean, 29 octobre 1985.
- "Lemay veut écarter les <<indésirables>>", Le Quotidien, 1e novembre 1985.
- "Événement spécial à Desbiens", Le Quotidien, 2 novembre 1985.
- "Chez St. Raymond Paper", Journal de Québec, 10 novembre 1985.
- "M.Johnson à Desbiens", Journal de Québec, 15 novembre 1985.
- "Une rencontre capitale mardi à Desbiens", Progrès Dimanche, 12 janvier 1986.
- "À Ottawa", Journal de Québec, 8 février 1986.
- "Le bon Dieu est là", Journal de Québec, 1e mars 1986.
- "Mill sit-in useless, workers told", The Gazette, 4 mars 1986.
- "Laid-off protesters occupying idle pulmill keep bosses out", The Gazette, 5 mars 1986.
- "Protesters ship files to pulp company brass", The Gazette, 7 mars 1986.
- "La réunion n'a convaincu personne", Progrès Dimanche, 17 août 1986.
- "Fonds de développement régional", Le Quotidien, 23 novembre 1985.
- "Les membres conservent leur dynamisme", Progrès Dimanche, 6 octobre 1985.
- PRESSE CANADIENNE, "Usine de Desbiens délai possible pour la subvention", Le Soleil, 18 septembre 1985.
- PRESSE CANADIENNE, "Stevens est prêt à donner des délais à la St. Raymond", (Ottawa), Le Quotidien, 18 septembre 1985.
- PRESSE CANADIENNE, "<<...Je veux me marier mais...>>", (Montréal), Le Quotidien, 17 janvier 1986.

PRESSE CANADIENNE, "Bouchard défend Brian Mulroney", (Ottawa), Le Quotidien, 12 février 1986.

PRESSE CANADIENNE, "À la défense de l'usine de Desbiens", (Ottawa), Le Quotidien, 12 février 1986.

PRESSE CANADIENNE, "Les travailleurs des Papiers St. Raymond occupent l'usine", (Desbiens), Le Soleil, 27 février 1986.

PRESSE CANADIENNE, "Occupation", (Jonquière), Le Quotidien, 1 mars 1986.

PRESSE CANADIENNE, "Usine de Desbiens: Gérald Larose blâme l'industriel Webster pour son inaction", Le Soleil, 19 mars 1986.

PRESSE CANADIENNE, "Le ministre Albert Côté rassure Desbiens", Le Soleil, 26 mars 1986.

PRESSE CANADIENNE, "Réouverture de la papeterie St. Raymond?", La Presse, 2 octobre 1986.

PRESSE CANADIENNE, "Lueur d'espoir pour Desbiens", Journal du Québec, 20 octobre 1986.

PRESSE CANADIENNE, "La papeterie St. Raymond pourrait rouvrir", Le Soleil, 20 octobre 1986.

PRESSE CANADIENNE, "Des projets pour la papeterie de Desbiens", Le Soleil, 22 octobre 1986.

"Les citoyens attendent encore", Progrès Dimanche, 6 octobre 1985.

"Bouchard est prudent", Journal de Québec, 15 octobre 1985.

"Bouchard va tout faire en 1986", Progrès Dimanche, 6 janvier 1986.

ANNEXE 1

STATUTS DE CONSTITUTION
Formulaire 1
(Partie 1A de la Loi sur les compagnies)

1 Dénomination sociale ou numéro matricule	2 District judiciaire du Québec où la compagnie établit son siège social Réservez		
3 Description du capital-actions voir annexe 1A	4 Nombre (ou nombre minimum et maximum) d'administrateurs Neuf (9) au maximum. six (6) au minimum		
5 Restrictions sur le transfert des actions, le cas échéant voir annexe 1B			
6 Limites imposées à son activité, le cas échéant			
7 Autres dispositions voir annexe 1C			
8 Fondateurs			
Nom et prénom	Adresse incluant le code postal (s'il s'agit d'une corporation, indiquez le siège social et la loi constitutive)	Profession	Signature de chaque fondateur (s'il s'agit d'une corporation, signature de la personne autorisée)
TRINGLAY, EDMOND-LOUIS	172 St-Amand, Montréal G0W 2A3	commerçant	
VILLEROUVE, JACQUES	14 Des Lilies, Montréal G0W 2A3	avocat	

Si l'espace est insuffisant, joindre une annexe

réservé au ministère
Date du dépôt

Numéro de dossier



AVIS RELATIF À L'ADRESSE
OU AU CHANGEMENT D'ADRESSE
DU SIEGE SOCIAL
Formulaire 2
(Partie 1A de la Loi sur les compagnies)

Dénomination sociale ou numéro matricule

Avis est donné par les présentes que l'adresse du siège social de la compagnie, dans les limites du district judiciaire indiqué dans les statuts, est la suivante:

63 rang Caron

Numéro civique

Nom de la rue

Métabetchouan

Localité

Québec

G0M 2A0

Province ou pays

Code postal

La compagnie -

par:

(signature)

Fonction du :

signataire

Date

Réservé au ministère

Date du dépôt

Numéro de dossier



AVIS RELATIF À LA
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Formulaire 4
(Partie 1A de la Loi sur les compagnies)

1. Dénomination sociale ou numéro matricule		
2. Les administrateurs de la compagnie sont:		
Nom et prénom	Adresse résidentielle complète (Incluant le code postal)	Profession
TRÉPAILLAY, EDMOND-LOUIS	179 9 ^e St-André, Métabetchouan G0W 2A0	commerçant ✓
VILLENEUVE, JACQUES	14 des lilas, Métabetchouan G0W 2A0	avocat ✓
DOLENG, RAYMOND	234 St-Louis, Ste-Croix	industriel - ✓
BUCHESNE, CLAUDE	141 St-André, Métabetchouan G0W 2A0	soudeur
COTE, REJHAN	25 Rg Caron, Métabetchouan G0W 2E0	machiniste
BEDARD, ROBERT	14 St-André, Métabetchouan G0W 2A0	électricien ✓

Si l'espace est insuffisant, joindre une annexe

La compagnie

par: _____ Fonction du signataire _____ Date: _____
(signature)

Réservé au ministère

Date du dépôt

Numéro de dossier

A N N E X E «A»

LE CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la compagnie sera composé et constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires catégorie «A» sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions ordinaires catégorie «B» sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions ordinaires catégorie «C» sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie «A» sans valeur nominale ainsi que d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie «B» sans valeur nominale.

I- Les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions ordinaires catégorie «A» sont les suivants:

①- Les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «A» auront le droit de voter à toutes les assemblées d'actionnaires, chaque action ordinaire conférant un vote, mais l'ensemble de ces actions représentant 50% des votes de la compagnie;

2.- Sujets aux droits et privilèges attachés aux actions privilégiées, les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «A» auront, sur un pied d'égalité avec les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «B» ou «C», le droit:

a) de participer dans les biens, profits, surplus d'actifs de la compagnie;

b) de se partager le reliquat des biens de la compagnie lors de sa distribution;

c) d'élire parmi eux trois (3) administrateur au sein du conseil d'administration;

3.- Aucun employé ou cadre de l'entreprise, non plus que leur conjoint, enfants à charge et compagnie ou société par eux contrôlée, ne pourront acquérir ou détenir des actions de cette catégorie;

4.- Aucun actionnaire ne pourra par lui-même, son conjoint, ses enfants à charge, et compagnie ou société par eux contrôlée détenir plus de 25% du capital-actions de cette catégorie;

II- Les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions ordinaires catégorie «B» sont les suivants:

1.- Les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «B» auront le droit de voter à toutes les assemblées d'actionnaires, chaque action ordinaire conférant un vote, mais l'ensemble de ces actions représentant 50% des votes de la compagnie;

2.- Sujets aux droits et privilèges attachés aux actions privilégiées, les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «B» auront, sur un pied d'égalité avec les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «A» et «C», le droit:

a) de participer dans les biens, profits, surplus d'actifs de la compagnie;

b) de se partager le reliquat des biens de la compagnie lors de sa distribution;

c) d'élire parmi eux trois (3) administrateurs au sein du Conseil d'administration;

3.- Aucun actionnaire ne pourra détenir plus de 25% des actions de cette catégorie;

④- Nul ne pourra souscrire ou détenir des actions de cette catégorie s'il n'est pas employé ou cadre de la compagnie; au sens de cette disposition, l'employé ou le cadre mis à pied demeure éligible tant qu'il demeure sujet à rappel au travail; le directeur général n'est pas éligible à la détention des actions de cette catégorie; la compagnie pourra, par règlement, établir les modalités d'application de cette disposition;

III- Les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions ordinaires catégorie «C» sont les suivants:

1.- Les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «C» n'auront pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires;

2.- Sujets aux droits et privilèges attachés aux actions privilégiées, les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «C» auront, sur un pied d'égalité avec les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «A» et «B» le droit:

a) de participer dans les biens, profits, surplus d'actifs de la compagnie;

b) de se partager le reliquat des biens de la compagnie lors de sa distribution;

3.- Sauf s'ils ne sont pas rendus inéligibles par quelque autre dispositions des présents statuts, les détenteurs d'actions ordinaires catégorie «C» jouiront d'une préférence d'achat pour toute nouvelle souscription de capital-actions ordinaire catégorie «A»

IV- Les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions privilégiées catégorie «A», sont les suivants:

①.- Les détenteurs d'actions privilégiées catégorie «A» auront droit de recevoir un dividende préférentiel de 10% et ce dividende sera cumulatif;

2.- Dans le cas de dissolution, liquidation ou autres dispositions des biens, les actions privilégiées catégorie «A» ont priorité sur les autres actions de la compagnie quant au paiement de la considération totale pour laquelle elles ont été émises et au dividende attribuable le cas échéant;

3.- Les actions privilégiées catégorie «A» ne participeront pas aux profits et au surplus de la compagnie;

4.- Les actions privilégiées catégorie «A» sont rachetables à la discrétion de la compagnie sur avis écrit de trente jours à un prix qui devra correspondre à la considération totale pour laquelle les actions ont été émises. Le rachat, s'il est partiel, sera fait proportionnellement au nombre des actions qui se trouvent entre les mains de tous les actionnaires, sans tenir compte des fractions d'action;

5.- Les détenteurs des actions privilégiées catégorie «A» n'auront pas droit de vote aux assemblées des actionnaires, ni plus droit de recevoir des avis de convocation ou d'assister à ces assemblées;

V- Les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions privilégiées catégorie «B» sont les suivants:

1.- Les détenteurs d'actions privilégiées catégorie «B» auront droit de recevoir un dividende préférentiel de 10% mais ce dividende ne sera pas cumulatif;

2.- Dans le cas de dissolution, liquidation ou autres dispositions des biens, les actions privilégiées catégorie «B» ont priorité sur les autres actions de la compagnie, restrictions faites de la priorité accordée aux actions privilégiées catégorie «A» quant au

ment de la considération totale pour laquelle les actions ont été émises.

3.- Les détenteurs des actions privilégiées catégorie «B» n'auront pas droit de vote aux assemblées des actionnaires, et non plus droit de recevoir des avis de convocation ou d'assister à ces assemblées;

4.- Les actions privilégiées de catégorie «B» ne participeront pas aux profits ou au surplus de la compagnie;

5.- Les actions privilégiées de catégorie «B» seront rachetables au gré du détenteur dans les six (6) mois d'une demande écrite en ce sens au conseil d'administration à un prix devant correspondre à la considération totale pour laquelle les actions privilégiées catégorie «B» ont été émises. Le conseil d'administration pourra cependant refuser pareille demande de rachat si la considération totale d'émission des actions ordinaires catégorie «B» est devenue inférieure au montant de la souscription initiale;

RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES ACTIONS DE LA COMPAGNIE:

- 1.- Aucune action du capital-actions de la compagnie ne peut être transférée sans le consentement exprès du Conseil d'administration de la compagnie exprimé par résolution;
- 2.- Le nombre des actionnaires de la compagnie, non compris ceux qui sont à son emploi ou l'ont déjà été, se limitera à 50;
- 3.- Toute invitation publique pour la souscription des valeurs mobilières émises par la compagnie est interdite;

RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES ACTIONS ORDINAIRES CATEGORIE «A»:

- 4.- Le détenteur d'actions ordinaires catégorie «A» désireux de se départir de ses actions devra, par l'intermédiaire du secrétaire de la compagnie, offrir celles-ci aux autres détenteurs d'actions catégorie «A» en indiquant le montant de la considération demandée. Les co-actionnaires jouiront d'un délai de quinze (15) jours pour lever l'option. Si plusieurs actionnaires se prévalent de l'offre de vente, celles-ci seront partagées au prorata de leur intérêt respectif;

Si aucun détenteur ne se prévaut de l'offre de vente dans le délai imparti, le vendeur pourra offrir ses actions en vente aux détenteurs d'actions ordinaires catégorie «C» qui ne sont pas déclarées inéligibles par quelques dispositions des présents statuts, en suivant le même processus.

Si aucun détenteur d'actions ordinaires classe «C» ne se prévaut de l'offre de vente, l'actionnaire qui a fait l'offre pourra offrir son ou ses action(s) à des tiers pour un prix non inférieur au prix de l'offre préalablement faite:

Tant et aussi longtemps que le transfert à un tiers n'aura pas été accepté par le conseil d'administration, un ou des détenteur(s) d'actions classe «A» pourront acheter lesdites actions pour le même montant que l'offre faite. Si plusieurs actionnaires se prévalent de l'offre de vente, celles-ci seront partagées au prorata de leur intérêt respectif;

RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES ACTIONS CATEGORIE «B»:

- 5.- Si ce n'est conformément aux dispositions du présent titre, aucun transfert d'actions catégorie «B» ne pourra être autorisé par le conseil d'administration.

En cas de cessation définitive du lien d'emploi entre un employé ou cadre et la compagnie, le détenteur deviendra inéligible à la détention d'actions ordinaires catégorie «B» et en conséquence, devra s'en départir en optant pour l'une des trois options suivantes, savoir:

- 1.- En les offrant aux autres détenteurs d'actions catégorie «B», lesquels pourront s'en porter acquéreur au prorata de leur intérêt respectif à un prix déterminé chaque année par le conseil d'administration à la dernière assemblée précédant l'assemblée annuelle pareil prix devant tenir compte de la plus value ou de la moins value acquise par les actions en considération de la situation financière de la compagnie. Le conseil d'administration devra à cet égard prendre l'avis du vérificateur de la compagnie;
- 2.- En demandant que ses actions soient échangées contre un nombre équivalent d'actions catégorie «C» de même valeur;
- 3.- En demandant que ses actions soient échangées contre des actions privilégiées catégorie «B» ayant une considération équivalente au montant établi par le conseil d'administration conformément au paragraphe 1 ci-dessus;

A N N E X E «C»

AUTRES DISPOSITIONS

L'adoption ou la modification des règlements généraux de la compagnie devra être approuvée par un vote des 2/3 des détenteurs d'actions classe «A» (et) des 2/3 des détenteurs d'actions classe «B», réunis lors de l'assemblée annuelle ou lors d'une assemblée spéciale convoquée à cette fin.

ANNEXE 2

P R O J E T

ENTENTE DE TRAVAIL INTERVENUE ENTRE:

Une compagnie à être formée sous le nom de:
LAR MACHINERIE 1982 Inc. ou tout autre nom qu'il
plaira au directeur du Service des Compagnies
d'agrées,

ci-après appelée:

« LE NOUVEL EMPLOYEUR »

ET

LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYES DE LAR MACHINERIE
INC., syndicat constitué en vertu de la loi sur les
Syndicats professionnels,

ci-après appelé:

« LE SYNDICAT »

ATTENDU que le SYNDICAT est accrédité pour
représenter les employés de LAR MACHINERIE INC.;

ATTENDU que cette dernière compagnie a fait
cession de ses biens le 10 septembre 1982;

ATTENDU que les syndic à la faillite ont,
depuis cette date, continué à opérer l'usine;

ATTENDU que les employés, de concert avec
des investisseurs extérieurs, tentent de relancer l'entreprise
sur une base de copropriété et de cogestion;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir les droits
et obligations respectives du SYNDICAT et du NOUVEL EMPLOYEUR en
regard de cette nouvelle approche de la gestion de l'entreprise
et de ses relations de travail;

A CES CAUSES IL EST CONVENU QUE:

- 1.- Le NOUVEL EMPLOYEUR reconnaît être assujéti au certificat d'accréditation comme si il y était nommément désigné conformément à l'article 45 du Code du Travail;
- 2.- Le SYNDICAT tient le NOUVEL EMPLOYEUR quitte et indemne de toute réclamation que lui-même ou l'un de ses membres a ou pourrait avoir contre l'ancien employeur ou le syndic à la faillite de celui-ci;
- 3.- Dans la mesure où il n'y est pas ci-après dérogé, la convention collective signée le 5 novembre 1977 entre le SYNDICAT et l'ancien employeur continuera de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 1983;

4.- SALAIRES:

Les salaires payés jusqu'au 31 décembre 1983 seront les mêmes que ceux payés à la date de la faillite soit le 10 septembre 1982;

5.- VACANCES:

Aucune entente n'est encore intervenue sur ce point. Le SYNDICAT désire voir maintenues les vacances actuellement convenues alors que le NOUVEL EMPLOYEUR aimerait voir celles-ci ramenées à des périodes et pourcentage plus raisonnables, compte tenu de la nécessité de créer un fonds de roulement excédentaire dans le plus bref délai.

6.- FONDS DE PENSION:

L'article 21 de la convention collective est abrogé.

7.- TEMPS SUPPLEMENTAIRE:

Pendant les 6 premiers mois de l'application de la présente convention, la rémunération du temps supplémentaire est ramenée au taux du temps simple.

8.- GRIEFS:

Les parties conviennent d'accorder une attention particulière à l'application de la deuxième étape de la procédure de grief;

9.- ANCIENNETE:

Le NOUVEL EMPLOYEUR reconnaît l'ancienneté accumulée par les salariés au 10 septembre 1982; De cette date jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente convention, l'ancienneté ne sera pas comptée;

10.- MAINTIEN DU DROIT D'ANCIENNETE ET ADMISSIBILITE AU TRAVAIL:

Pour conserver son droit d'ancienneté et être admissible à un emploi chez l'employeur, tout employé devra souscrire et payer du capital-actions de la compagnie suivant les modalités établies à la convention d'actionnaires signée ce même jour entre les différentes parties intéressées à la relance de l'entreprise;

11.- COMITE D'ORGANISATION DU TRAVAIL:

a) Comité:

Il est par la présente créé un comité dit de « l'organisation du travail »;

b) Composition:

Le Comité sera formé d'un salarié du secteur «soudeur», un salarié secteur «machiniste», un contremaître secteur «soudeur», un contremaître secteur «machiniste» et du cadre supérieur compétent à l'égard de chaque problème discuté par le Comité;

c)-Tâche:

Non limitativement les tâches principales du Comité consistent à:

- 1.- Etudier et analyser les différents problèmes relatifs à la production et à l'organisation du travail;

- 2.- Structurer et organiser les équipes de travail;
- 3.- Favoriser la polyvalence des employés et à cet égard établir des formules de rotation d'une tâche à une autre à l'intérieur d'un même poste d'emploi;
- 4.- Assister et conseiller l'évaluateur dans son estimation du temps-homme requis pour l'exécution d'un contrat.
- 5.- Assister et conseiller le directeur de production dans les suivis d'exécution des contrats;
- 6.- Etablir les quotas de production minima compte tenu de chaque tâche à accomplir;
- 7.- Participer à l'évaluation périodique du personnel en place;
- 8.- Etablir les besoins en main-d'oeuvre et ce par poste et tâche spécifique;
- 9.- Après enquête et conciliation, faire les recommandations visant au règlement rapide des griefs et/ou de tout litige de nature à perturber le climat de travail;
- 10- D'une manière générale, étudier tout problème relatif aux relations de travail;
- 11.-Etudier et recommander la mise en place de techniques de production favorisant l'amélioration des conditions de travail et la productivité;

12.- DEBUT DES OPERATIONS DU NOUVEL EMPLOYEUR:

A partir de la prise de possession des lieux par le NOUVEL EMPLOYEUR, le comité de l'organisation de travail établira avec la direction les besoins en main-d'oeuvre et ce par poste d'emploi.

Vu la nécessité d'une polyvalence des employés un poste pourra comporter l'exécution des tâches d'un poste inclus ou inférieur.

Les emplois seront ensuite attribués par ordre d'ancienneté accumulée au 10 septembre 1982, aux employés

les plus anciens dans les postes affichés et ainsi de suite jusqu'au rappel au travail de tous les ex-employés de LAR MACHINERIE INC.

Vu l'importance pour la nouvelle compagnie de connaître sa main-d'oeuvre, tous les employés acceptent de se soumettre à une période de probation et d'évaluation de six (6) mois de travail;

Le comité de l'organisation du travail fera des évaluations périodiques du personnel en place;

L'employé sera avisé de toute évaluation négative dont il pourrait faire l'objet et pourra, s'il en fait la demande, en discuter avec le comité.

Le comité aura toute discrétion pour recommander la mise à pied, le renvoi et le transfert d'un employé dont le rendement s'avère inadéquat ou insatisfaisant compte tenu des exigences normales de la tâche.

Aucun grief ne pourra être présenté à l'égard des décisions prises en application du présent article.

13.- INTERPRETATION:

En cas de conflit entre la présente entente et la convention collective, la présente entente prévaut;

14.- ENTREE EN VIGUEUR:

La présente entente est conditionnelle à la réalisation des conditions mentionnées à la convention d'actionnaires signée ce jour de même qu'à la finalisation de la transaction d'acquisition des actifs de LAR MACHINERIE INC.

La présente entente entrera en vigueur le plus tôt possible mais au plus tard trente (30) jours après la prise de possession des lieux par le NOUVEL EMPLOYEUR. Avant

3.3.5.3 Les relations entre le maire, le Comité de Développement Économique de Desbiens (CDED) et le syndicat se corsent.

Les oppositions entre le syndicat et la compagnie et les deux paliers de gouvernement ne sont pas les seules à s'exprimer durant cette période. Les oppositions entre le conseil municipal de Desbiens, le Comité de Développement Économique de Desbiens (CDED) et le syndicat s'expriment fortement à partir du retrait de Lavallin et atteignent un point culminant au moment des élections municipales.

Peu après le retrait de Lavallin, le comité de développement économique de Desbiens (CDED) essaie de reprendre le leadership du dossier en invitant les dirigeants municipaux à partir un mouvement régional de relance du dossier. Pour le président de l'organisme la solution miracle pour la relance de l'usine est un partenariat population de Desbiens - travailleurs de l'usine - partenaire régional et l'exemple de réussite exemplaire de cette formule est LAR Machinerie à Métabetchouan.¹²² Il faut mentionner que le CDED était quasi-moribond avant cette sortie publique. La représentativité vis-à-vis les hommes d'affaire Desbiennois n'est pas très forte non plus.¹²³

Cette intervention publique du Président du CDED est publiée le même jour où le maire de Desbiens organise un brunch visant un appui des gens d'affaire de Desbiens. Le maire contesté au conseil municipal, concernant notamment un dossier de régie inter-municipal des sites récréo-touristiques, invite lors de cette rencontre les gens d'affaire à s'impliquer en politique municipale. La déclaration qu'il fait lors de cette rencontre reflète bien la situation politique de Desbiens à cette époque: "Ce n'est plus pour vous le temps de craindre de perdre des clients. Il faut au contraire que vous vous impliquiez et que vous vous releviez les coudes pour aider notre population qui vit de sérieux problèmes."¹²⁴

Le maire veut de plus que ce soit la ville qui prenne le leadership du dossier de relance de l'usine de Desbiens. Pour ce faire, il propose la formation d'un comité régional composé de personnalités importantes de la région. Plus qu'un soutien au syndicat dans la recherche d'une relance de l'usine, le maire affirme que "(...) Le pouvoir municipal est le seul qui puisse exercer des pressions suffisantes pour faire aboutir le dossier. À titre d'exemple, il souligne le fait que la ville pourrait faire pression sur la compagnie afin qu'elle cède son usine si elle ne peut la relancer." 125

Une autre source importante de division au sein du conseil municipal est liée aux projets de développement touristique des berges du lac Saint-Jean et plus particulièrement à la mise en place d'une régie intermunicipale avec les municipalités de Chambord et Saint-André de l'épouvante. 126

Les membres de la société ne voulaient pas céder leurs droits sur l'exploitation des sites à la régie intermunicipale. La raison première est bien simple: l'entente sur vingt ans prévoyait que s'il y avait dissolution de la régie, les biens de la régie reviendraient à la municipalité où sont situés les sites. De plus, différentes options sur les choix de développement des sites pourraient être moins intéressantes en retombées économiques et d'emploi pour Desbiens. Il est important de noter que le président du syndicat des travailleurs de la St-Raymond fut employé dans un poste administratif de la société durant la fermeture de l'usine. Aussi, la société bénéficia de nombreuses subventions durant les années où l'usine fut fermée.

Les divisions au sein du conseil municipal sont telles que des conseillers veulent former un comité pour présenter un candidat contre le maire sortant. Celui-ci veut promouvoir personnellement la candidature de deux commerçants comme conseillers. Par